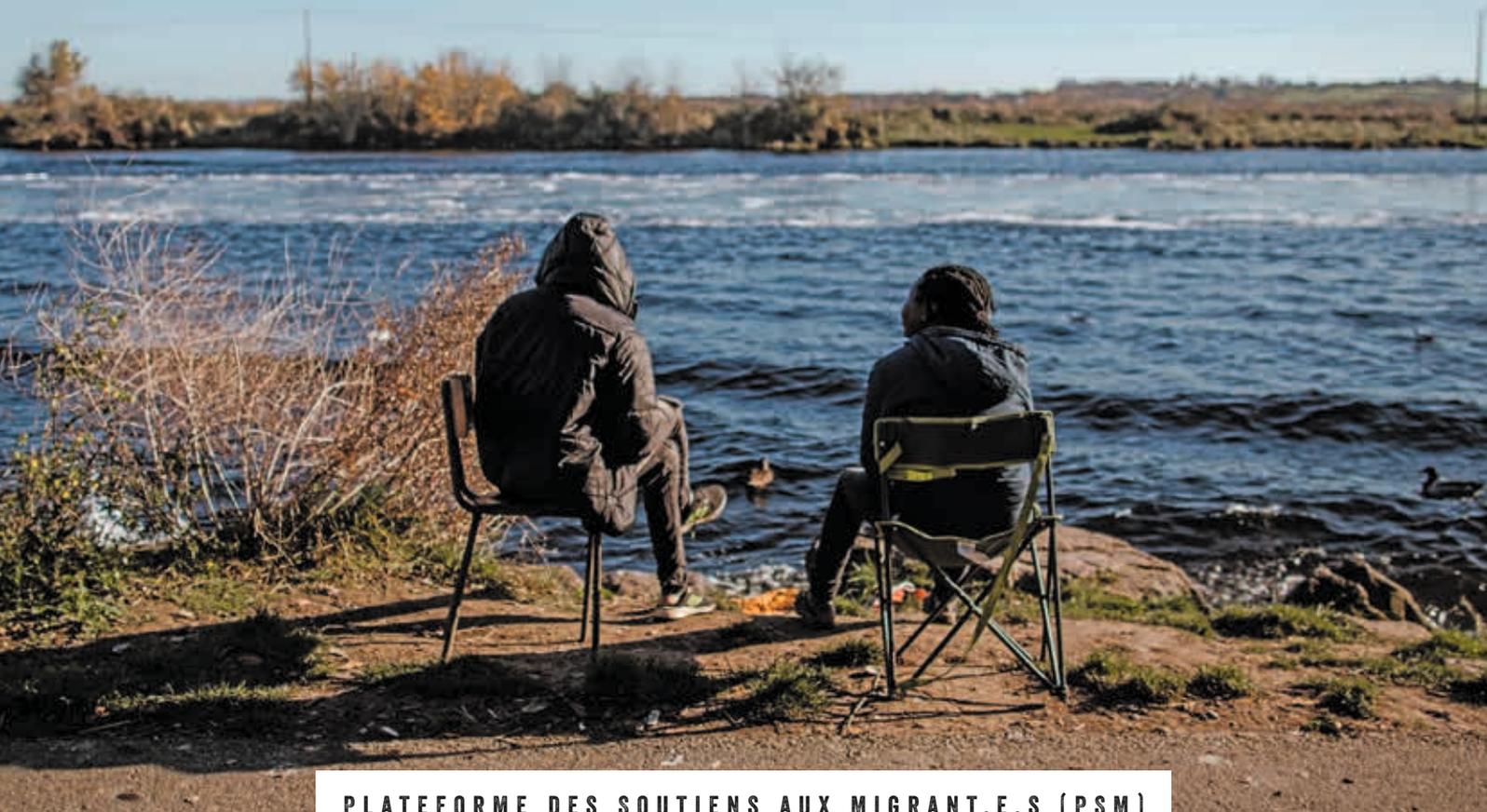

ON THE BORDER

LA VIE EN TRANSIT À LA FRONTIÈRE FRANCO-BRITANNIQUE

RAPPORT D'ENQUÊTE

**AUPRÈS DES PERSONNES BLOQUÉES
AUX PORTES DU ROYAUME-UNI**

MARTA LOTTO



PLATEFORME DES SOUTIENS AUX MIGRANT.E.S (PSM)

—

CRÉATION GRAPHIQUE & MISE EN PAGE :  dumkit-graphic.com
PHOTOS : © NATHALIE BARDOU / © COLLECTIF HUMAN RIGHTS OBSERVERS

—

ON THE BORDER

LA VIE EN TRANSIT À LA FRONTIÈRE FRANCO-BRITANNIQUE

RAPPORT D'ENQUÊTE

**AUPRÈS DES PERSONNES BLOQUÉES
AUX PORTES DU ROYAUME-UNI**

MARTA LOTTO

SEPTEMBRE 2021

PLATEFORME DES SOUTIENS AUX MIGRANT.E.S (PSM)

Ce travail a été possible grâce à la disponibilité des personnes rencontrées dans les campements et grâce à l'engagement et aux énergies de nombreuses personnes et associations engagées de Dunkerque à Cherbourg, en passant par Grande-Synthe, Lille, Caen, Ouistreham, Herzele et St. Hilaire-Cottes, leur contribution à cette recherche a été très précieuse. Nous les remercions de tout cœur.

Un groupe de travail a soutenu cette enquête depuis la création de la mission de recherche jusqu'à la relecture du rapport. Il a participé à toutes les phases de ce travail et se compose de :

Marie Le Ray, Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s
Nicolas Martine, Guillaume De Kergunic et Dominique Dumand, Médecins du Monde, Caen
Juliette De Laplace, Secours Catholique, Calais
Marguerite Combes, Utopia56, Calais
Marion Dumontet, Refugee Women Centre, Dunkerque
Clara Houin, Project Play
Sophie Castellane, CAMO, Ouistreham
Claire Cleenewerck, Amnesty Nord-Pas-de-Calais
Bénédicte Vacquerel, La Cimade, Caen
Ellen Ackroyd et Antoine Caquot, Choose Love, Calais

Traductrices et traducteurs :

Nora Mzari
Hala Alloujami
Ossama Kamel
Fabrice Dreyfus
Kazem Anwar Hama Rahim.

Enquêtrices et enquêteurs :

Liza Aiguespares, Refugee Youth Service, Calais
Léa Bayonnette, Utopia 56, Calais
Nicolas Brunetti, Collective Aid, Calais
Sophie Castellane, Collectif d'Aide aux migrants de Ouistreham CAMO
Marguerite Combes, Utopia 56, Calais
Amélie Constant, Human Rights Observers, Calais
Guillaume De Kergunic, Médecins du Monde, Caen
Andréa Dubost-Benjamin, la Cimade, Caen
Canelle Gerard, Utopia 56, Calais
Léa Grossen, Project Play, Grande-Synthe
Elise Hagan, Refugees Women Center
Clara Houin, Project Play, Grande-Synthe
Mathilde Kupka, Utopia 56, Calais
Jade Lhamachi, Human Rights Observers, Calais.
Marta Lotto, Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s
Ophélie Loubat, Human Rights Observers, Calais
Nicolas Martine, Médecins du Monde, Caen
Marwa Mezdour, Project Play, Grande-Synthe
Gabrielle Ricq, Secours Catholique, Calais
Mageed Adam Salih, Human Rights Observers, Calais
Juliette Sauve, Utopia 56, Calais
Bénédicte Vacquerel, la Cimade, Caen

Pour cette enquête nous avons bénéficié des échanges, du soutien et de l'aide de :

Collective Aid (Nadja, Daniel, Nicolas, Lina et Liddy)

Human Rights Observers

Infobus (Francesca)

CAMO (Sophie)

Médecins du Monde (notamment Nicolas, Dominique, Guillaume et Diane)

Secours Catholique, (Juliette, Gabrielle et toute l'équipe de bénévoles de l'accueil de jour de Calais, Philippe de Calais, et Jean-Matthieu du Secours catholique de Caen)

Utopia 56 Calais (Siloé, Marguerite et Jade) et à Grande-Synthe (Arnaud)

PSM (Clémentine Le Berre, Marie Le Ray, Clara Houin, Pierre Bonnevalle)

RYS, Calais, (Liza et toute l'équipe)

Salam Nord/Pas-de-Calais (Claire)

Collectif des Citoyens.es en lutte de Ouistreham (Luc et Françoise)

SAO Cherbourg (Arnaud)

Maison Sésame (Sylvie, Léa, Danaa et les bénévoles)

Itinérance Cherbourg (Claudie Rault-Verprey, Fernande Blandamour et les bénévoles rencontré.e.s)

SoS Chai, Caen (Hélène et les bénévoles rencontré.e.s)

L'Auberge des migrants

Philippe Demeestère, Michel et Abdin à Calais

Romain Filhol

Anne-Marie Fixot

Madeleine Trépanier

Hélène Petit

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES	7
PRÉAMBULE	8
INTRODUCTION	9
La frontière franco-britannique.....	10
Des lieux de vie informels et leurs habitants.....	11
Des personnes en situation de transit.....	12
Une enquête auprès des habitants des campements.....	13
CHAPITRE 1 : L'ENQUÊTE	17
Méthodologie.....	18
Le contenu de l'entretien.....	19
Une démarche participative.....	20
Les enjeux de langues : la traduction et l'interprétariat.....	21
La réalisation des entretiens : inclure une diversité des lieux et des profils.....	20
Les profils des personnes interviewées.....	24
<i>Le genre</i>	24
<i>L'âge</i>	24
<i>L'origine</i>	26
<i>Des éléments socioculturels</i>	27
<i>Les différentes temporalités du transit dans le nord de la France</i>	28
CHAPITRE 2 : PARCOURS MULTIPLES ET EXPÉRIENCES COMMUNES	29
Les motivations au départ.....	31
Des années en migration.....	32
Entraves et temps d'attente aux portes de l'Europe.....	35
Quelle Europe ? L'enchaînement des difficultés.....	36
De multiples tentatives de s'installer en Europe.....	38
La France, un pays de transit.....	42
Dénoncer les violences et la perte de temps, revendiquer l'avenir.....	43

CHAPITRE 3 : LE « PROJET ROYAUME-UNI » : PLURALITÉ DE MOTIVATIONS ET UNE TRAVERSÉE DANGEREUSE	45
Espoir pour l'avenir et déception du passé	46
Le Royaume-Uni : un choix depuis le départ	48
<i>Des raisons familiales</i>	49
<i>Une aspiration qui ne date pas d'hier et un réseau amical qui les attend</i>	51
Le Royaume-Uni : un choix après analyse comparative	51
<i>Un droit au séjour plus simple à obtenir ?</i>	52
<i>Des conditions d'accès au marché de l'emploi plus faciles ?</i>	53
Le Royaume-Uni : par défaut	53
<i>Déboutées du droit au séjour</i>	54
<i>Des personnes dublinées</i>	55
<i>Des personnes qui ont donné leurs empreintes sans déposer de demande d'asile</i>	55
Une traversée de plus en plus dangereuse	57
<i>Par camions</i>	58
<i>Par petits bateaux</i>	60
<i>Les contrôles et la répression</i>	61
Revendications et dénonciations. Liberté de circuler et de s'installer	61
CHAPITRE 4 : S'ABRITER	67
Des campements informels	70
La politique dite de « zéro point de fixation »	73
Les expulsions des campements vécues par leurs habitants	76
Des dispositifs d'hébergement institutionnel	80
L'hébergement solidaire, au sein d'une structure associative ou dans un squat	84
S'abriter dignement : des revendications multiples	87
CHAPITRE 5 : SURVIVRE AU QUOTIDIEN	91
Se nourrir	93
Accéder à l'eau potable et à des sanitaires	95
Accéder à la ville	97
Un environnement aux diverses insécurités	98
<i>Les interactions avec la police</i>	99
<i>Les interactions dans les campements et au dehors</i>	100
Différentes formes de soutien	102
L'eau et la sécurité : des leviers pour agir	103

CHAPITRE 6 : LA SANTÉ	105
Des corps mis à l'épreuve	106
<i>L'impossibilité de suivre un traitement</i>	106
<i>L'accroissement des pathologies et douleurs</i>	107
<i>L'augmentation des souffrances des plus vulnérables</i>	108
Santé somatique et psychique étroitement imbriquées.....	108
L'esprit atteint	109
<i>L'attente prolongée</i>	110
<i>L'expérience du refus</i>	111
<i>Un mal-être partagé</i>	113
<i>Les troubles du sommeil</i>	114
L'accès aux soins	115
<i>Les associations et le droit commun</i>	115
<i>Les freins à l'accès à la santé physique</i>	116
<i>L'accès aux soins en santé mentale</i>	119
Les préoccupations liées à la COVID-19	120
Personnes en situation de transit : quelles revendications, quelles dénonciations ?	118
CONCLUSIONS - DÉPASSER L'IMPASSE. DES PROPOSITIONS CONCRÈTES	125
À l'écoute des besoins.....	126
Propositions.....	129
Changer de politiques migratoires.....	132
Renforcer les services existants	132
Des structures polyvalentes - ilots de solidarité.....	133
BIBLIOGRAPHIE	135

SIGLES

- AG** : Assemblée Générale
- CAES** : Centre d'Orientation d'Accueil et d'Examen de la Situation de demandeurs d'asile
- CAO** : Centre d'Accueil et d'Orientation
- CEDH** : Cour Européenne des Droits de l'Homme
- CMP** : Centres médico-psychologiques
- CNCDH** : Commission nationale consultative des droits de l'homme
- CRS** : Compagnies Républicaines de Sécurité
- CAMO** : Collectif d'Aide aux migrants de Ouistreham
- COMEDE** : Comité pour la santé des exilés
- DDETS** : Direction Départementale de l'Emploi du travail et des Solidarités
- DPAR** : Dispositif préparatoire d'aide au retour
- GAV** : Garde à vue
- HRO** : Human Rights Observers
- HUDA** : Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile
- MdM** : Médecins du Monde
- MIE** : Mineurs isolés étrangers
- MNA** : Mineurs non accompagnés
- MRS** : Mobile Refugees Support
- MSF** : Médecins Sans Frontières
- OFII** : Office français de l'immigration et de l'intégration
- PSM** : Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s
- RAF** : Royal Air Force
- PAF** : Police Aux Frontières
- PASS** : Permanence d'accès aux soins de santé
- SAO** : Service d'accueil et d'Orientation
- SAMU** : Service d'aide médicale urgente
- SIAO** : Système d'échange d'informations entre les services intégrés d'accueil et d'orientation
- TA** : Tribunal Administratif

PRÉAMBULE

Cette enquête a été menée lors du premier semestre de l'année 2021, auprès de personnes bloquées sur le littoral nord en situation de transit vers le Royaume-Uni. La volonté de recueillir la parole des premières personnes concernées et le regard qu'elle porte sur la situation et leurs conditions de vie à la frontière ont animé ce projet de recherche.

Comme nous le verrons, malgré la singularité de chacun des individus qui ont contribué à l'enquête, tant de leurs parcours, projets de vie, genre, âge et nationalité, les personnes bloquées en transit à la frontière franco-britannique ont en commun l'expérience de cette situation de transit, l'expérience de la frontière et par là l'expérience directe des politiques publiques qui y sont menées. En ce sens, ces personnes forment une « communauté d'expérience ».

Et c'est auprès de cette communauté et à la lumière de cette expérience, et à partir d'elle, que nous souhaitons recueillir les perceptions, les analyses et les réflexions sur leurs conditions de vie dans cette situation de transit à la frontière mais aussi essayer de saisir au mieux les revendications, dénonciations et propositions à partir de celles et ceux qui font l'expérience directe des politiques migratoires.

C'est pourquoi si les personnes interviewées dans cette enquête ont pour la plupart continué leurs parcours migratoires, et de fait, les personnes actuellement présentes en ce début d'année 2022 ne sont pas les mêmes ainsi que leurs histoires et parcours singuliers, les politiques publiques, elles, n'ont pas changé de direction. Les événements qu'ont pu vivre les personnes interviewées, mais aussi ceux qui ont eu lieu depuis la fin de la rédaction de ce rapport sont des événements qui sont le fruit des discours et des pratiques politiques systémiques mis en œuvre depuis 30 ans à la frontière. Ainsi, si ce rapport constitue en quelque sorte une « photo » de la situation à un moment donné et prend en considération une pluralité de situations et de profils, il n'en reste pas moins le recueil de la parole de toute une communauté, se trouvant bloquée dans une même situation de transit, et qui, tant que les politiques publiques menées à la frontière seront les mêmes, feront sensiblement les mêmes expériences de violences et de violations des droits fondamentaux.

Enfin, nous avons décidé de porter notre attention sur la condition de ces personnes en transit plutôt que sur le statut qu'elles peuvent obtenir en France ou ailleurs, ou sur les motivations principales pour lesquelles elles sont parties de leurs pays d'origine ou encore sur la souffrance de l'éloignement de ce dernier. Tout au long de ce rapport, nous privilégions donc le terme de personnes en situation de transit¹, à celui de réfugiés, de demandeurs d'asile, de migrants économiques, d'exilés, ou autres, afin de ne pas réduire les personnes à une catégorie qui ne saurait les représenter dans leur ensemble et dans l'intention de refléter le plus fidèlement possible la situation de ces personnes à ce moment précis de leur vie.

1. La situation de transit renvoie aux pratiques de mobilité associées à une « migration par étapes » et à un parcours qui se dessine et redessine jour après jour. Elle souligne l'instabilité de la présence dans les territoires traversés (Lotto 2021).



INTRODUCTION

LA FRONTIÈRE FRANCO-BRITANNIQUE

Trente-quatre kilomètres séparent la côte française de la côte anglaise, un face-à-face visible à l'œil nu lors des journées limpides.

Durant les trente dernières années, diverses conventions et accords bilatéraux ont renforcé cette frontière, entravant toujours plus le passage des personnes auxquelles n'est pas octroyé ce droit. Les dispositifs de surveillance de la frontière se déploient sur tout le littoral, de la Manche jusqu'à la mer du Nord. En témoignent l'Eurotunnel et les ports qui relient la France au Royaume-Uni, entourés de kilomètres et kilomètres de barrières, de clôtures de quatre mètres – doublées et surmontées de fils barbelés –, de systèmes de détection infrarouge, de caméras de vidéosurveillance et de projecteurs lumineux. La présence policière et les patrouilles se sont démultipliées sur les côtes, s'équipant de drones pour détecter toutes tentatives de traversées.

Le développement de ces dispositifs de contrôles dresse un paysage sécurisé et militarisé, et se caractérise également par une présence persistante de personnes en situation de transit dans l'espace public : en errance, en attente, en recherche continue de trouver un moyen de franchir cette muraille sécuritaire qui constitue aujourd'hui la frontière.

De nombreuses personnes en situation de transit essaient quotidiennement de traverser la Manche : elles se cachent dans les camions, sur les ferries, dans les wagons et les navettes de l'Eurotunnel, ou s'entassent sur de petites embarcations prenant la mer².

Cela représente un coût humain : la multiplication des entraves et des obstacles pour franchir cette frontière pousse les personnes à prendre toujours plus de risque, mettant leur vie en danger. On dénombre 302 morts recensés de 1999 à mai 2021, à cause de cette politique sécuritaire à la frontière^{3,4}. Lors des multiples tentatives pour déjouer les contrôles, des personnes en situation de transit ont été électrocutées, écrasées, renversées, heurtées par des véhicules ou des trains, elles ont perdu la vie en tombant des camions, étouffées dans les fourgons ou encore, noyées en mer. D'autres sont mortes à cause des conditions de survie dans les campements, poignardées, ou de maladies non soignées.

Malgré les risques, les interdictions et la surveillance policière, de nombreuses personnes, de la Bretagne au Nord/Pas-de-Calais, attendent l'occasion de franchir cette frontière. Une bonne partie d'entre elles se retrouvent à Calais, principal port de la région, à partir duquel des millions de camions et de voyageurs traversent la frontière chaque année (3,5 millions de camions et plus de 30 millions de voyageurs en 2017)⁵. Les autres sont dispersées le long du littoral et dans les terres du nord de la France, de Dunkerque à Saint-Malo. Elles s'installent aux alentours des principaux lieux de passage près des ports – tels que Le Havre, Ouistreham, Dieppe, Cherbourg – ou encore des stations-service, des parkings et des aires d'autoroutes fréquentées par des camions qui assurent des liaisons avec

-
2. Pendant la crise sanitaire les tentatives de traversées par la mer ont augmenté, peut-être à cause de la diminution du transit de camions et de ferries. En 2019 4 000 tentatives de traversées ont été enregistrées, contre 5 000 au cours des huit premiers mois de 2020 (Galisson 2020 : 10).
 3. Lors de la rédaction de ce rapport, sur l'espace de quelques mois la liste s'est allongée pour atteindre, au 30 décembre 2021, près de 337 morts.
 4. <https://neocarto.github.io/calais/> ; Galisson, Pettit et Timberlake, 2021) ; Gisti/Institute of Race Relations (IRR) et Tribunal Permanent des Peuples (PPT) 2020.
 5. Discours du Président de la République française auprès des forces mobilisées à Calais, le 16 janvier 2018 <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-860-fr.pdf>.

la Grande-Bretagne. Mais aussi, et ce de façon plus récente, les personnes s'installent désormais non loin de là où, les tentatives de traversée en *small boat*, en kayak ou en canoë, s'organisent.

Depuis les années 1990, de nombreux campements informels⁶ se trouvent à proximité de ces lieux de passage. Certains sont récents, quant à d'autres, ils sont historiquement installés, et ont un ancrage plus ancien dans la région. Ils sont habités par des personnes en provenance d'un même pays ou par « le monde entier », comme le décrit un jeune rencontré au printemps 2021 sur le rond-point d'un des plus grands campements du moment à Calais. Ils rassemblent des personnes partageant une expérience commune : celle d'une frontière, dont le franchissement légal leur est refusé.

Ces campements sont la cible des politiques répressives, lesquelles sont déterminées à imposer, avec des opérations policières récurrentes, une logique de *zéro point de fixation*. C'est à partir de ces lieux de vie, et auprès de ses habitants qu'il est possible, par le recueil de leurs paroles, d'appréhender au mieux les besoins et les conditions de vie de ces personnes, et de comprendre également ce qui caractérise et sous-tend ces lieux.

DES LIEUX DE VIE INFORMELS ET LEURS HABITANTS

Les campements informels aux alentours des frontières constituent un phénomène ancien et très visible aux principales portes et nœuds des routes migratoires. On en aperçoit, par exemple, sur les collines attenantes à l'enclave espagnole de Melilla, tout comme à proximité des rideaux de fer de Ceuta, autour du port de Patras en Grèce, dans la campagne de Subotica à la frontière Serbo-Hongroise⁷, ou encore sur les plages et sous les viaducs de Vintimille en Italie. Les campements apparaissent là où les contrôles s'exacerbent et les points de passage se concentrent. Le nombre de leurs habitants varie, en fonction des différentes trajectoires et routes migratoires ou à la suite d'une pression migratoire plus au moins intense. La disparition des campements est assez rare, souvent, ils se déplacent, ou comme c'est le cas sur le littoral nord, ils se dispersent sur le territoire au rythme des expulsions et des différents réseaux de passage.

Les campements habités par des personnes en situation de transit ne sont pas une particularité du nord de la France, mais plutôt une conséquence matérielle des impasses produites par les politiques migratoires qui restreignent la mobilité et la circulation des personnes. Le nord de la France représente la dernière portion de continent de l'Espace Schengen, où se concentrent les personnes souhaitant ou étant obligées de quitter la France, pour tenter de rejoindre le Royaume-Uni⁸.

Une importante littérature⁹ sur les campements du littoral et dans les terres témoigne, depuis les années 1990, d'un phénomène qui persiste. Ces lieux de vie informels ont résisté et résistent encore à la répression et aux politiques de dissuasion. Ils continuent d'exister indépendamment des expulsions, des destructions d'abris, des tentes arrachées. Ce phénomène est dû à une politique de non-accueil générale, qui combine un manque

6. Le terme campement désigne ces lieux de transit et de vie « auto-installés le temps de passer la frontière » (Djigo 2016 : 10).

7. Voir, par exemple : Caloz-Tschopp 2004; Coureau 2007; Migreurop 2007, Fedele 2014.

8. Bien que la plupart des personnes rencontrées évoquent « l'Angleterre », nous avons choisi d'utiliser l'appellation « Royaume Uni » pour restituer la réalité des parcours qui se dessinent une fois franchie la Manche.

9. Gourdeau 2019 ; Agier 2018; Guénebeaud 2017; Djigo 2016; Thomas 2011.

d'alternatives en termes de solutions d'hébergement pour les personnes en transit et d'opération systématique de destruction de tout abri de fortune, mais également d'une frontière qui multiplie les entraves à son franchissement.

Les campements informels constituent en quelque sorte la partie émergée de l'iceberg, car ils permettent de voir de manière condensée la situation singulière, mais partagée, d'un ensemble de personnes.

Lorsque l'on sillonne les routes de la frontière, on aperçoit avant tout des silhouettes qui arpentent la ville, des corps qui portent l'odeur de la fumée des feux avec lesquels ils se réchauffent et cuisinent. Lors des moments de distribution des associations, des dizaines d'hommes sortent des bois, des collines, des forêts pour converger là où ils peuvent trouver de la nourriture ou de l'aide matérielle. Les tentes se trouvent à la marge des villes, dérobées des regards, sous les ponts, dans les fossés, au bord des champs ou des terrains vagues. Elles sont placées également dans des hangars délabrés et dangereux, comme en témoigne l'incendie qui est survenu à Grande-Synthe dans une sécherie désaffectée, qui abritait des centaines de personnes¹⁰. La géographie des campements montre un déplacement forcé et constant de ces abris fragiles, poussés toujours plus loin des sites où l'on tente les passages, et surtout loin des regards des habitants de la ville.

Dans une région où les conditions météorologiques, selon les saisons, sont très hostiles à la vie en plein air, ces lieux sont pour la plupart insalubres et inondables à la première pluie. Bien souvent, ils ne disposent pas de points d'eau potable ni de sanitaires.

En 2019, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies lors d'une visite à Calais et Grande-Synthe a déclaré « s'inquiéter profondément du logement et des conditions de vie des réfugiés et des migrants dans les Hauts-de-France près de Calais (...). ». Elle appela ainsi l'État « à agir de façon urgente afin de rectifier la situation, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme »¹¹. Depuis, nous constatons la persistance d'une situation d'indignité et de violence, et d'une politique infligeant des traitements inhumains et dégradants, à l'égard des personnes en transit.

Les conditions de vie des habitants de ces nombreux campements sont au centre de ce rapport.

DES PERSONNES EN SITUATION DE TRANSIT

Le littoral nord de la France, de Grande-Synthe à Cherbourg, est historiquement un lieu de passage, de transit, d'attente pour une traversée vers la Grande-Bretagne. Des milliers d'hommes et de femmes y sont passés, avec des parcours migratoires, des origines et des histoires diverses.

Aujourd'hui, encore, des personnes cherchent à prendre ce même chemin pour trouver une vie meilleure, une « vie normale » nous disent-elles, après avoir fui guerres, problèmes personnels, pauvreté et manques d'opportunités. Il s'agit d'hommes et de femmes qui ont frôlé la mort en pénétrant dans les brèches des frontières. Ils et elles ont vécu des

10. Pendant la collecte d'entretien, le 22 avril 2021 Aucun blessé n'a été déclaré.

11. Compte rendu de Mme Leilani Farha, la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur le logement convenable, rendu le 12 avril 2019.

expériences dramatiques lors de leurs déplacements par mer ou par camion ou encore par leurs passages dans les prisons de Libye, de Croatie ou de Malte. Ils et elles ont subi maintes violences par les différentes formes de polices des pays parcourus.

Ces personnes ont subi la mise en œuvre des politiques migratoires européennes. Parfois, elles ont initié des procédures afin d'obtenir des documents leur permettant de s'installer dans l'Union Européenne qu'elles se sont vu pour la majorité refuser. Parfois, elles ont découvert bien tard que le système régi par le règlement Dublin et le dépôt de leurs empreintes digitales contraint leur liberté de mouvement et leur choix de destination.

Parmi les personnes qui habitent dans ces lieux informels, début 2021, nous avons rencontré surtout de jeunes hommes, originaires du Pakistan, du Vietnam, de l'Afghanistan, de l'Éthiopie, de l'Érythrée, du Soudan, du Kurdistan d'Irak. Des hommes de l'Afrique subsaharienne, de l'Égypte, de l'Algérie, de l'Albanie, de l'Iran sont également présents, mais restent minoritaires. Les mineurs¹² sont très nombreux, et, à partir du mois d'avril, nous avons observé l'augmentation de la présence de femmes et de familles, avec des enfants en bas âge.

Si à Calais les nationalités sont particulièrement nombreuses et diverses, dans d'autres territoires du littoral, des campements très régulés sont tenus par des communautés nationales bien précises.

La crise sanitaire mondiale n'a pas empêché les personnes de tenter la traversée et pendant la première période de confinement liée à la COVID-19, les personnes étaient toujours présentes sur le littoral. Entre avril et juin 2020 à Calais, les associations estimaient à 1 200 les personnes exilées à la rue, environ 400 à Grande-Synthe et une centaine sur les autres sites visités. Au début du printemps 2021, les passages vers le Royaume-Uni continuaient et leurs nombres ne cessaient d'augmenter.

UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES HABITANTS DES CAMPEMENTS

Ce rapport est le résultat d'un travail de recherche mené de mars à août 2021, pendant la crise sanitaire due à la COVID-19. Il a été réalisé en collaboration avec de nombreux acteurs associatifs présents sur le littoral.

Cette enquête a pour objectif de contribuer à une réflexion sur les outils, les dispositifs et les revendications qui pourraient améliorer la vie quotidienne des personnes survivant à la frontière. L'objectif est de mieux comprendre les conditions de vie des personnes en transit en France pour, *a minima*, imaginer un quotidien moins pénible pour ces hommes et ces femmes qui se trouvent temporairement en France, et pense à partir de leurs voix, des solutions plus respectueuses des droits fondamentaux.

Pour ce faire, le présent rapport mobilise des éléments de terrain, et a pour point de départ l'échange et le recueil directs de la parole des plus concernés : les personnes qui vivent dans ces campements informels du nord de la France, bloquées au seuil de la frontière franco-britannique.

12. Voir Paton E., C. Boittiaux 2020, RRE, Left out in the cold, automne 2019 : https://refugee-rights.eu/wp-content/uploads/2019/10/RRE_LeftOutInTheCold.pdf ; Human Rights Watch, « C'est comme vivre en enfer : Abus policiers à Calais contre les migrants enfants et adultes ».

Ces échanges ont eu lieu sur de multiples sites correspondant aux principaux lieux de vie, notamment à Calais et Grande-Synthe, puis principalement à Ouistreham et Cherbourg.

Ce texte entend produire un état des lieux des conditions de vie de ces personnes en situation de transit, leurs profils et histoires singulières, leurs vécus des lieux dans lesquels elles s'abritent, et des expériences de soutiens, de solidarités, mais aussi d'hostilités qu'elles rencontrent sur ces territoires.

Ce travail de recherche a donc été conçu comme une rencontre, à partir des histoires de vie et de la parole des personnes afin de laisser nommer les besoins, les violations, les espoirs et les désespoirs.

Nous voulons ainsi alimenter la réflexion, produire un état des lieux récent et réfléchir aux interventions diverses auxquelles les associations qui s'engagent quotidiennement sur ce terrain peuvent donner corps.

Le rapport veut restituer les paroles éparses et les expériences singulières des personnes vivant sur la frontière, tout en mettant en lumière la situation qu'elles partagent. Un recueil de données à la fois qualitatives et quantitatives répond à la double exigence de montrer les tendances et les récurrences dans le quotidien des personnes de ces lieux de vie informels, mais aussi et parfois, au travers des histoires des personnes qui se trouvent à cette frontière, sans invisibiliser leurs existences propres et subjectives, leurs anecdotes et leurs vécus.

Chaque partie de ce rapport décrit une dimension de la présence des personnes en transit bloquées à cette frontière, à partir des expériences des personnes rencontrées et s'appuie également sur les observations et expertises des associations, organisations et collectifs présents sur le territoire. Il se clôture avec des éléments de réflexion, de dénonciation et de revendication exprimés par les personnes en transit rencontrées, sur les conditions de survie à cette frontière.

Le premier chapitre présente la démarche de cette recherche, grâce à laquelle nous avons recueilli les données qui sont restituées dans ce rapport. Nous exposons les phases d'élaboration d'une grille d'entretien, d'individuation des critères d'inclusion, de recrutement des interviewés et de réalisation collective de l'enquête. Dans la suite, nous présentons les profils des personnes interviewées, notamment leurs caractéristiques sociodémographiques et nous proposons une contextualisation de leur présence dans le nord de la France.

Dans un deuxième chapitre, il s'agit de présenter les parcours des personnes en transit rencontrées. Cette présentation s'avère préliminaire afin d'offrir une mise en perspective des trajectoires migratoires qui ont mené ces personnes en France. De fait, nous allons parcourir les pays dans lesquels les personnes interviewées ont transité – aussi bien en Europe, qu'en dehors – en restituant les difficultés rencontrées et les formes de précarités vécues. Cette partie nous donne des clés de compréhension sur les raisons pour lesquelles elles se trouvent bloquées dans le nord de la France. Ce qui nous amène au sujet du troisième chapitre, qui porte sur les motivations pour lesquelles les personnes rencontrées veulent franchir la Manche et rejoindre le Royaume-Uni. Nous avons identifié trois groupes ayant des raisons distinctes. Un groupe aspire au Royaume-Uni afin de rejoindre des proches ou a toujours visé à ce pays. Pour un autre groupe, la volonté de rejoindre le Royaume-Uni est le résultat d'une analyse comparative des coûts et des bénéfices sur les pays qui leur offriraient une meilleure vie. Pour un troisième groupe, le Royaume-Uni représente un choix par défaut, une solution contrainte due à la complexité

des politiques migratoires européennes ou pour se soustraire à celles-ci. Le chapitre se conclut avec l'examen de l'évolution des risques que les personnes prennent dans les différentes tentatives de traverser la Manche.

Les deux chapitres suivants portent sur l'analyse des conditions de vie concrètes à la frontière. Premièrement, nous rendons compte, de façon descriptive, des opportunités, des pratiques et des contraintes des formes de s'abriter auxquelles cette population en transit a accès. D'une part, dans le chapitre quatre, nous présentons d'abord la vie dans les campements informels du nord de la France, considérablement impactée par les fréquentes expulsions. Ensuite, nous explorons les possibilités d'un hébergement institutionnel, depuis la perspective des personnes en transit. Enfin, nous abordons les formes d'accueil proposées par des bénévoles, des structures associatives ou des squats.

Dans un deuxième temps, le chapitre cinq se focalise sur le quotidien des personnes en transit, en s'intéressant aux accès à la nourriture, à l'eau, à la ville et à la sécurité. À cet égard, nous mettons en relief les initiatives et les services apaisant les difficultés vécues au quotidien et répondant aux droits les plus fondamentaux.

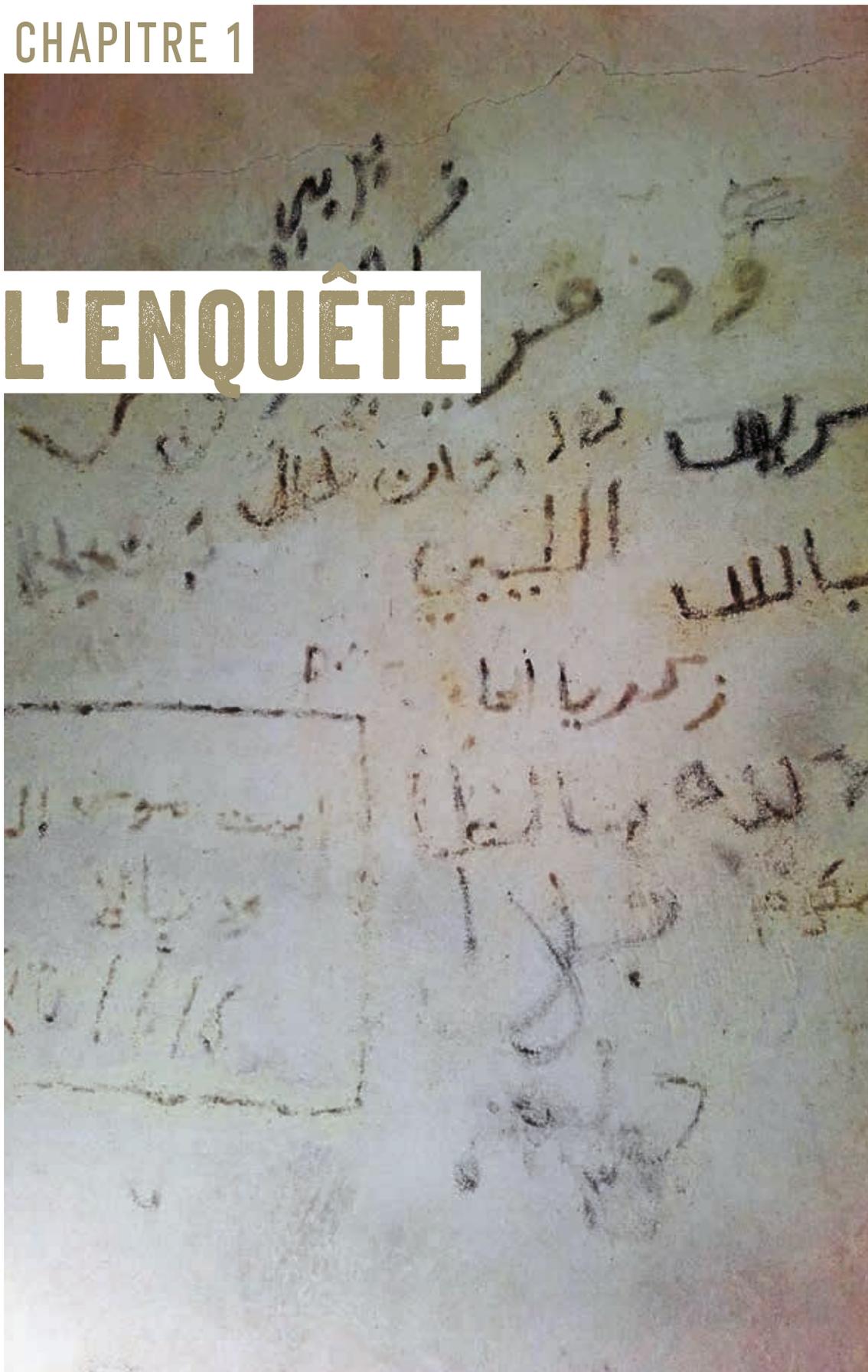
Pour finir, le dernier chapitre aborde la question de la santé, s'attardant sur l'état de santé physique et psychique des personnes rencontrées. Il se concentre, dans un deuxième temps, sur l'accès aux soins, sur la prise en charge et l'orientation vers les structures sanitaires existantes. Pour finir, il explore les perceptions des interviewés sur la pandémie due au Coronavirus.

La conclusion du rapport ouvre sur des propositions concrètes de changement, dont nous souhaitons qu'elles puissent représenter une base de dialogue, un apport à la réflexion à mener avec les personnes qui côtoient, vivent et se confrontent quotidiennement à la vie frontalière, avec ses violences, ses difficultés et ses contradictions.

Ce rapport est alors à destination de celles et ceux qui vivent à la frontière, qui y sont passés et ont une réflexivité sur ce qu'il s'y passe. Il s'adresse à ceux et celles qui subissent les effets de la frontière dans leurs villes et qui côtoient quotidiennement des personnes en transit. Il est écrit pour les personnes qui sont sensibles et s'interrogent, sur comment s'agence la frontière au niveau local et sur les effets des politiques migratoires sur la vie des personnes. Ce rapport est également à destination de ceux et celles qui, à d'autres points de transit migratoire, observent des situations similaires. L'espoir qui anime ce travail est d'avoir, bien que dans un délai très court, essayé de montrer la situation dans le nord de la France, à partir de l'expérience des personnes les plus concernées.

CHAPITRE 1

L'ENQUÊTE



CHAPITRE 1 : L'ENQUÊTE

Le travail de recherche a bénéficié du soutien d'un groupe de travail, composé d'acteurs et d'actrices de différentes associations impliquées autour de la frontière franco-britannique : notamment le Secours catholique, Médecins du monde, la PSM, le CAMO, la Cimade, Project Play, Choose Love, Utopia 56, et le Refugee Women Center.

Ce présent rapport est la restitution d'une enquête multi-sites menée auprès des personnes en situation de transit et d'un travail de rencontre, d'échange et de coordination d'acteurs associatifs présents tout le long de la frontière (du Nord/Pas-de-Calais à la Basse-Normandie). L'enquête porte sur la situation à la frontière pendant le premier semestre 2021. Durant les six mois restreints de la mission, la recherche s'est articulée en trois moments. Un premier temps a été consacré à l'élaboration d'une grille d'entretien, aux visites des campements et lieux de vie des personnes en situation de transit sur tout le littoral et à la rencontre des acteurs associatifs engagés sur le territoire. Dans un deuxième temps, du 29 mars au 11 juin 2021, nous avons conduit les entretiens auprès des habitants des campements informels. Enfin, les mois de juillet, août et septembre ont été consacrés à l'analyse des données recueillies et à l'écriture de ce rapport.

L'objectif de la mission était de réaliser une enquête sur les conditions de vie des personnes en situation de transit à la frontière franco-britannique et d'appuyer l'élaboration de propositions alternatives aux politiques menées actuellement, en partant des voix des premières personnes concernées. Pour ce faire, nous avons mis en place un dispositif d'enquête fondé sur des entretiens, à la fois directifs et semi-directifs. Le but est double : d'une part, recueillir des informations qui peuvent être analysées quantitativement et d'autre part, recevoir la parole, l'expérience et les perceptions des personnes interrogées. Outre la collecte d'entretiens menés auprès des personnes en situation de transit, ce rapport se base également sur la récolte d'observations, de données secondaires, de littérature grise (relations, rapports, synthèses, collectes de témoignages et monitorages élaborés dans le cadre associatif) et d'entretiens avec des militants et bénévoles associatifs.

Ce chapitre est organisé en deux parties : dans un premier temps, nous exposerons la méthodologie de la recherche et dans un deuxième temps, nous présenterons les profils des participants à l'enquête.

MÉTHODOLOGIE

Des acteurs associatifs, coordonnés par Marta Lotto – anthropologue et chargée de cette mission – ont été engagés dans la réalisation et de la collecte d'entretien. Afin d'orienter les enquêteurs.trices dans leur entretien, nous avons privilégié une grille d'entretien (annexe 1) structurée et précise. Cela a permis d'avoir des données homogènes et recueillies de manière rigoureuse. Aux enquêteurs et aux enquêtrices, il était souvent demandé de cocher des options, bien que de nombreuses questions étaient posées de manière ouverte, laissant la personne interrogée répondre librement. Cela a permis de faciliter la phase d'analyse et de codage. Toutefois, pour toute question, il a été demandé aux enquêteurs.trices de prendre des notes et des verbatim des réponses données par les personnes interviewées. Ces bribes d'entretiens fournissent des données d'une grande richesse.

LE CONTENU DE L'ENTRETIEN

L'entretien est composé de six sections thématiques (annexe 1).

La première section vise à recueillir des informations sur les personnes (âge, niveau d'études, état civil, origines), afin de mieux cerner le profil, en termes sociologiques, des personnes qui habitent les campements.

Une seconde section est consacrée à la présence même des personnes dans le nord de la France. Nous les avons interrogées sur leurs arrivées à la frontière et, le cas échéant, sur leurs déplacements en France qui ont précédé cette arrivée. Nous nous sommes intéressées aux raisons pour lesquelles elles se trouvent ici, aux projets qui les animent et aux représentations qu'elles ont du Royaume-Uni.

Ensuite, une troisième section, la plus riche et approfondie, porte sur les conditions de vie des personnes déplacées. Nous nous sommes mis à l'écoute de leurs préoccupations, des difficultés rencontrées, des urgences et besoins ressentis comme primordiaux. Les personnes interviewées ont été invitées à raconter leur vie quotidienne. Nous leur avons proposé, par exemple, de nous parler des conditions dans lesquelles elles dorment, des dangers auxquels elles font face et de leur rapport aux forces de l'ordre.

Ces nombreuses questions sont pour la plupart ouvertes dans la volonté de mieux cerner les vécus et les réflexions propres à chacune.e selon leur vision propre de la situation et dans l'idée de mieux appréhender les besoins par la suite. Les réponses nous ont ainsi permis d'esquisser des pistes comparatives entre les situations des différents lieux de vie du littoral et de mettre en avant des expériences à valoriser, ou à dénoncer. De plus, cette section permet en quelque sorte de faire un état des lieux des violations de certains droits les plus fondamentaux et d'appréhender l'adéquation ou l'insuffisance des structures et des dispositifs existants.

La quatrième section est consacrée quant à elle, à la santé physique et psychologique. Elle s'intéresse à la santé des personnes interviewées et à leur accès aux soins. En outre, elle explore des pistes pour imaginer les services et interventions qui pourront être utiles.

La cinquième section porte sur les situations administratives. Cette partie offre un aperçu sur les statuts, les droits et les dispositifs auxquels les personnes interviewées ont ou n'ont pas eu accès. Cette section permet également de creuser le projet migratoire vers le Royaume-Uni. Également, elle offre des éléments pour approfondir l'adéquation (ou non) des propositions de l'État et les risques que les personnes peuvent rencontrer lors des contrôles de police.

Enfin, une dernière partie se focalise sur les parcours migratoires. Elle s'intéresse tant aux difficultés à s'installer qu'à se déplacer. Nous nous intéressons notamment aux temps de transit, les raisons pour lesquelles les personnes interviewées ont quitté chaque pays de leurs parcours et les conditions dans lesquelles elles ont vécu tout au long de leurs parcours. Cette section permet d'élargir notre regard sur les politiques migratoires internationales et sur l'expérience de la migration. Elle s'attarde sur les difficultés prolongées et récurrentes rencontrées à chaque étape du parcours.

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Sur le terrain, 23 personnes de diverses associations ont conduit au moins un entretien. Il s'agit d'une démarche collective particulière qui mérite une attention toute particulière. En effet, environ la moitié des entretiens ont été conduits par l'anthropologue Marta Lotto, tandis que les autres ont été menés, presque toujours en binôme, par des acteurs associatifs. Ceux-ci étaient familiers des contextes dans lesquels les entretiens se sont déroulés.

Il s'agissait de valoriser et d'enrichir le travail de terrain et de proximité des militants associatifs. Leur connaissance du terrain et leurs liens avec les personnes présentes représentaient une valeur ajoutée capable d'offrir un contexte de confiance qui rendait possible la conduite des entretiens. En effet, cela permettait d'une part d'accéder à des catégories et des profils plus difficiles à approcher, et de l'autre d'éviter de renforcer des dynamiques de pouvoir qui peuvent être présentes dans les campements. Par exemple, leur expertise a permis de rencontrer, plus aisément, des mineurs non accompagnés ou des femmes dans des contextes plus adaptés, neutres et protégés, afin d'assurer de bonnes conditions pour un recueil de parole.

Également, quand les entretiens n'ont pas été menés par des acteurs associatifs, leur soutien pour l'accès au terrain a grandement facilité la collecte. Cette démarche collective a, sans nul doute, apporté une grande qualité à la réalisation des entretiens.

De façon secondaire, la démarche d'enquête répondait également à l'objectif de permettre aux associations impliquées d'échanger directement avec les personnes qui habitent le campement sur leurs besoins et ainsi de mieux les cerner et d'obtenir des retours critiques sur la situation afin de réfléchir à de nouvelles stratégies d'action.

Cette démarche participative possède donc certes, des atouts, mais elle a posé, dans le même temps, plusieurs difficultés.

Concernant les aspects positifs, l'enquête s'est avérée pour certaines associations un outil d'intervention et de réflexivité. Les entretiens ont été l'occasion de fournir des informations utiles aux personnes interrogées et de les orienter vers des services existants. Par exemple, c'est à la fin d'un entretien que nous avons pu expliquer à un mineur les démarches pour sa prise en charge et le mettre en contact avec un travailleur social qui suit les parcours et les démarches des mineurs ; dans un autre cas, nous avons pu expliquer à une personne ayant des besoins sanitaires l'existence des services à sa disposition. Une association s'est largement interrogée sur le besoin d'un interprète, surtout lors de consultations médicales qu'elle propose.

Quant aux difficultés, certaines associations, prise dans l'urgence, ont eu du mal à trouver le temps pour conduire les entretiens. D'ailleurs, certaines trouvaient difficile de se positionner dans l'enquête et de justifier une telle démarche. Des acteurs associatifs refusaient la posture de l'interrogation et étaient mal à l'aise ou s'opposaient à l'exercice de poser des questions qu'ils considéraient intimes. Leur rôle d'aidants sur le terrain pouvait en effet entraîner des situations dans lesquelles ils craignaient que les personnes interviewées se sentent contraintes à leur restituer un service en répondant à leurs questions.

Le caractère peu horizontal de l'exercice de l'entretien sociologique n'était peut-être pas le moyen le plus approprié pour des démarches associatives.

Cette enquête s'avère une étape préalable à un travail d'imagination collective de stratégies d'actions, vouée à améliorer les conditions de vie à la frontière.

LES ENJEUX DE LANGUES : LA TRADUCTION ET L'INTERPRÉTARIAT

La principale difficulté dans ce type d'enquêtes est le facteur linguistique. Comment assurer des entretiens entre des personnes de diverses origines qui parlent des langues diverses ? Notre démarche porte une attention particulière à l'inclusivité, elle a insisté sur l'importance de permettre à toute personne de s'exprimer dans sa langue maternelle, si elle le souhaitait. C'est ainsi que la recherche s'est appuyée sur des interprètes, de bénévoles et militants associatifs bilingues et de l'outil d'interprétariat de l'association *ISM Interprétariat*. Cette dernière offre un service téléphonique permettant la souplesse d'avoir, par téléphone et dans le respect de la confidentialité, un interprète dans la langue maternelle de nos interlocuteurs.

Les entretiens se sont donc déroulés dans plusieurs langues, à partir d'une traduction entre la langue de la personne interviewée et celle de l'enquêteur.trice. Cinq interprètes ont accompagné les enquêteurs.trices sur le terrain, notamment ils et elles traduisaient la langue vietnamienne, l'arabe ou encore le Kurde sorani. ISM a été utilisé pour environ 1/5 des entretiens. Une personne de confiance a assuré une traduction par téléphone et une personne présente dans un lieu de vie parlant différentes langues a traduit le temps d'un échange. Le reste des entretiens ont été assurés par des enquêteurs qui maîtrisaient les langues suivantes : l'arabe, l'allemand, l'anglais et le français.

Allemand	Anglais	Arabe	Français	Dari	Kurde	Pashto	Vietnamien
2	13	19	3	1	15	4	1

Tableau 1 : Langues dans lesquelles se sont déroulés les entretiens

L'opportunité de s'exprimer dans la langue souhaitée a permis l'inclusion de personnes habituellement peu sollicitées. La plupart des échanges quotidiens avec les militants associatifs, ou d'autres acteurs de terrain adviennent en anglais, ce qui tend à exclure automatiquement des échanges les personnes qui ne maîtrisent pas cette langue. Au contraire, le point d'attention de cette démarche liée aux enjeux d'interprétation-traduction, proposée dans le cadre de cette enquête, a offert l'opportunité d'interviewer vingt-six personnes qui ne parlent pas du tout l'anglais.

Pourtant, la traduction n'a pas que des avantages, elle implique également des limites. Une des premières limites a été celle de la durée des entretiens, alourdie par l'exigence de la traduction, et que certaines personnes ont trouvée trop longue. Une deuxième limite a été la disponibilité des interprètes, en effet nous avons dû renoncer au moins trois fois à conduire des entretiens avec des personnes pourtant intéressées par la démarche à cause de la non-disponibilité, et du manque d'interprètes à la frontière. Enfin, une des dernières limites est que la retranscription des entretiens se faisait directement sur place par l'enquêteur.trice, ainsi tout verbatim est passé par la synthèse d'une personne tierce, avec tous les biais que cela comporte. En effet, bien que les *verbatim* aient été transcrits sur la grille d'entretien de manière fidèle, la traduction implique une médiation et une interprétation linguistique et culturelle, et si les propos sont maintenus, la manière de les exprimer, leur sens, peuvent se retrouver altérés, modifiés.

LA RÉALISATION DES ENTRETIENS : INCLURE UNE DIVERSITÉ DES LIEUX ET DES PROFILS.

Les deux critères d'inclusion pour participer à l'entretien ont été les suivants : avoir vécu dans un campement informel sur le littoral et ne pas avoir quitté cette zone de frontière. Nous avons choisi d'exclure la participation des personnes qui ont réussi à rejoindre l'outre-Manche et qui sont passées à une nouvelle étape de leurs parcours migratoires.

Nous voulions interroger le plus grand nombre de personnes, en cherchant à inclure le plus possible de profils différents (genre, âge, origines) et des lieux de vie divers.

Les enquêteur.trice.s ont conduit cinquante-neuf entretiens qui ont duré de trente minutes à une heure et cinquante minutes. Ceux-ci ont été menés dans les villes suivantes : Calais, Grande-Synthe, Ouistreham, Cherbourg, St. Hilaire Cottes, Caen, Ranville et Herzelee. Ils ont été conduits au sein de vingt-deux lieux de vie habités par les personnes en transit à la frontière.

En particulier, ces lieux de vie sont constitués de douze campements informels, un squat, quatre accueils de jour, un local associatif, deux maisons d'hébergeurs solidaires et enfin deux structures d'hébergement associatives.



Carte 1 : Villes dans lesquelles ont été menés les entretiens.

Les données recueillies permettent d'examiner un large éventail d'expériences et de perspectives et de repérer des récurrences et des situations communes. Nous avons cherché à inclure une diversité de lieux de vie et de profils afin d'examiner les difficultés et expériences que les personnes en transit peuvent avoir en commun sur le littoral. À partir des histoires et vécus singuliers de chacun, nous abordons une situation partagée : celle de la vie à la frontière.

Ce travail ne s'avère pas non plus exhaustif des divers lieux de vie occupés par les personnes en situation de transit. En raison d'une contrainte de temps, nous nous sommes concentrés surtout sur les endroits les plus fréquentés par les associations membres du réseau de la PSM. Ce rapport final n'est donc ni une photographie fidèle des conditions de vie dans tous les campements du littoral ni des personnes qui les habitent. Il s'agit plutôt d'un regard multi-situé sur la frontière franco-britannique à un moment donné et qui prend en considération une pluralité de situations et de profils.

Il s'agit d'un travail rigoureux qui répond à la volonté d'aller à la rencontre d'une diversité de lieux de vie dans un contexte mouvant au sein duquel les personnes sont à la fois invisibles quant à leurs paroles et médiatiquement très visibles quant à leurs corps.

Concernant les modalités de réalisation des différents entretiens, nous avons constaté qu'au sein des différents lieux de vie, la concentration d'individus est importante et les interactions sont intenses. Ainsi, il n'a pas toujours été évident de trouver un emplacement dans lequel pouvoir conduire une heure d'entretien sans interruption. Diverses stratégies ont été adoptées pour garantir la confidentialité et la tranquillité des échanges. Nous avons proposé, là où cela était possible, de se déplacer à l'abri des écoutes indiscretes et des distractions. Au sein des campements, nous avons proposé de nous éloigner des espaces collectifs et de réaliser l'entretien dans des espaces moins fréquentés. Dans certains cas, nous avons eu à disposition un camion pour mener des entretiens dans un espace protégé. Cela n'a pas empêché les interruptions et les intrusions. Cela est arrivé, par exemple, durant un entretien, qu'un jeune de 15 ans soit appelé à sortir du camion par deux habitants du campement.

Lors d'entretiens dans des espaces clos, nous avons pu bénéficier de bureaux ou de pièces vides. Il nous est également arrivé que certaines personnes aient accepté l'entretien uniquement en présence d'un ou plusieurs proches, ce qui a enrichi certaines réponses et rendu plus compliquée l'approche de récits plus intimes. Pour autant, nous considérons que ces conditions de réalisation d'entretien n'ont pas compromis la fiabilité des paroles entendues.

Nous avons proposé l'entretien, de manière aléatoire, aux personnes présentes dans les lieux de vie, en essayant de privilégier la variété de profil, notamment d'âge et de provenance. Dans une minorité de cas, les acteurs associatifs connaissaient et avaient déjà un rapport de confiance instauré avec les personnes interviewées.

Sur certains terrains, nous avons rencontré des difficultés à trouver des personnes disponibles pour les entretiens. Nous avons reçu des refus motivés par des arguments divers. Des rejets de participation ont été justifiés par une organisation étroite du temps. Par exemple, les horaires de distribution, la surveillance des tentes et des affaires, les horaires des ferries posent des contraintes horaires qui nous ont empêchés de conduire des entretiens avec des personnes pourtant bien disposées à l'égard de l'enquête. Convenir des rendez-vous n'est pas une stratégie viable sur des terrains comme celui-ci, caractérisés par la précarité et l'incertitude du lendemain et touchés par des urgences et des difficultés qui s'imposent comme prioritaires.

En dehors du manque de disponibilité, des personnes nous ont exposé leur désaccord à l'égard de notre démarche. En discutant avec eux, ils nous ont témoigné de la désillusion à l'égard de la communication autour de leurs conditions de vie et un désenchantement pour toute action vouée à l'amélioration de la situation à la frontière. D'autres personnes ont justifié leurs rejets par la méfiance. À cet égard, nous soulignons également que les entretiens n'ont pas été enregistrés et retranscrits, car dans une phase exploratoire,

les personnes interviewées nous ont partagé leurs préoccupations à l'égard de cette pratique. Face à cette méfiance, nous avons décidé de privilégier la prise de notes. Le choix d'abandonner les dictaphones nous semble avoir permis de s'exprimer plus librement. En outre, le laps de temps nécessaire à la traduction permet à l'enquêteur de prendre davantage de notes, facilitant la retranscription des propos. Ce mode de captation de la parole montre, en outre, à la personne interviewée l'intérêt porté à sa parole.

Cependant il a également comporté des inconvénients : il a empêché une analyse fine du discours, car, même lorsque l'on fait l'effort de retranscrire intégralement la parole, l'on perd inévitablement des informations.

LES PROFILS DES PERSONNES INTERVIEWÉES

Le genre

Lors des entretiens, nous avons rencontré cinquante-neuf personnes se définissant en transit. Il s'agissait surtout d'hommes. Nous avons interviewé uniquement cinq femmes. La faiblesse de la participation féminine à l'enquête s'explique par une surreprésentation des hommes dans les campements informels du littoral. Certains campements sont exclusivement fréquentés par des hommes, tandis que la composition de certains lieux de vie à Calais et Grande-Synthe est mixte, bien que la présence des femmes soit marginale. Nous avons observé la présence de plus en plus de femmes avec l'arrivée du printemps, lorsque les conditions météorologiques deviennent moins dures.

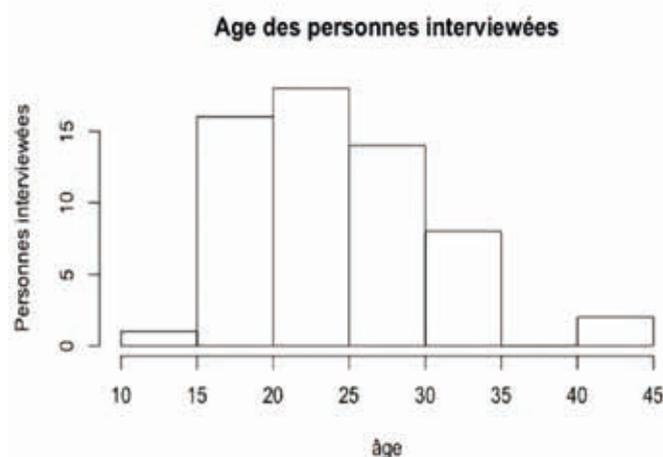
Les femmes que nous avons rencontrées ont réciproquement chacune vingt, vingt-six, vingt-neuf, trente et trente-quatre ans. Elles ont toutes des enfants, présents avec elles à la frontière, à l'exception de l'une d'entre elles, dont les enfants sont restés au pays d'origine. Sur ces cinq femmes : l'une est divorcée, une séparée, une autre est mariée – son mari est avec elle – et les deux dernières sont célibataires.

Nous les avons rencontrées dans des lieux de vie et des services qui leur sont dédiés. En effet, des associations telles que Refugee Women Centre, le Secours Catholique et Project Play et des structures associatives telles que Maison Sésame et Maria Skobtsova House, possèdent des missions spécifiques adressées aux femmes.

L'âge

Les cinquante-neuf personnes que nous avons rencontrées ont toutes entre quatorze et quarante-trois ans, avec une moyenne d'âge de vingt-cinq ans. Un quart parmi elles ont moins de dix-neuf ans et les trois quarts restants ont moins de vingt-neuf ans. La jeunesse des personnes rencontrées est cohérente avec la perception de l'âge que l'on en a en tant qu'observateurs des habitants des campements. En guise de confirmation de cet aspect, la personne la plus âgée (43 ans) que nous avons interviewée nous raconte être plutôt isolée à cause de son âge. En ce qui concerne les plus jeunes, nous avons rencontré treize personnes mineures. Les mineurs non accompagnés (MNA)¹³ sont en effet largement présents dans le nord de la France.

13. Tel concept renvoie au code de l'action sociale et des familles, qui se focalise sur la privation de la protection de l'enfant, lorsque aucune personne majeure n'en est responsable légalement ou s'en charge durablement. Les associations privilégient souvent la désignation « mineurs isolés étrangers » (MIE) pour souligner la condition factuelle d'isolement et la spécificité de la condition migratoire, au lieu d'insister sur le cadre légal.



Graphique 1 : âge des personnes interviewées

Depuis 2015 un nombre grandissant de mineurs arrivent sur les côtes européennes¹⁴ et cela se répercute également sur cette énième frontière. Au cours de l'année 2016, l'association Trajectoires et l'Unicef recensaient au moins 500 MNA, lors d'une enquête sur les conditions de vie dans le nord de la France. Au premier semestre 2021, les mineurs isolés étrangers dans les divers campements étaient également très présents, Utopia 56 ayant au premier semestre 2021 rencontré 289 nouveaux MNA à Grande-Synthe et le RYS15 rencontrant à Calais en moyenne 100 nouveaux MNA chaque mois. Nous avons également rencontré des mineurs à Ouistreham et à Cherbourg. Les associations qui s'occupent d'eux – parmi lesquelles la Croix Rouge, Médecin du monde et le RYS – dénoncent les manquements de l'Etat, qui se manifestent par une insuffisance des dispositifs d'intervention, leur inadaptation, voire leur inexistence en violation de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. De plus, la plupart des dispositifs sont conditionnés par l'adhésion à des projets d'insertion en France, et ne répondent pas aux situations des mineurs en transit ne souhaitant pas rester en France.

L'âge des personnes à la frontière est une variable très significative dans l'analyse du discours des personnes que nous avons rencontrées. Dans les échanges, elle est souvent évoquée par les personnes dans leurs diagnostics du présent et dans leurs projections sur le futur. En effet, les personnes interviewées mobilisent largement cette variable quand elles présentent leurs projets. Elles témoignent leur impatience d'étudier, de travailler, de s'installer afin de mener un jour une « vie normale ». La question du temps émerge comme une thématique centrale, dans un contexte dans lequel les personnes sont dans l'attente, suspendues dans l'espace-temps d'une frontière à dépasser¹⁶. Dans la section de l'entretien qui aborde les potentiels dangers, les conditions de vie et de la perception du contexte – que nous allons présenter dans les pages qui suivent – la question de la jeunesse et de l'âge revient considérablement. Les réflexions sur la jeunesse sont tellement présentes dans les récits que penser les présences en termes de jeunesse en transit permettrait de redresser la focale sur le désir et les attentes d'une tranche d'âge.

La jeunesse de la population interviewée se reflète également sur les situations familiales. Lors des entretiens, nous avons pu constater que les personnes rencontrées sont principalement célibataires, 85 % d'entre elles ne sont pas mariées. L'attente de trouver un pays

14. Peyroux, Le Clève, Masson Diez 2016 : 5.

15. Refugee Youth Service.

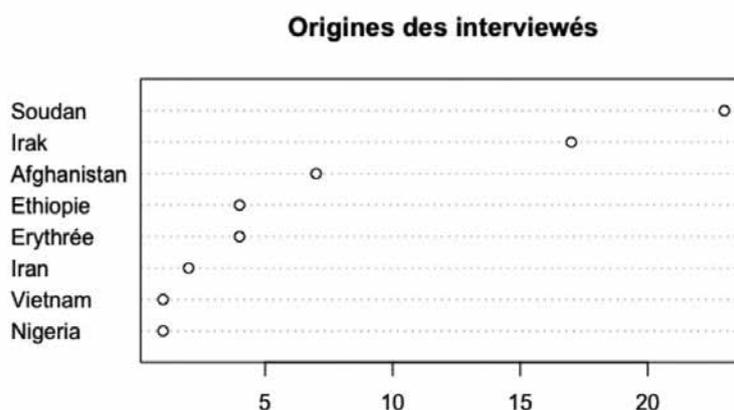
16. Lotto 2021 : 6.

dans lequel pouvoir s'installer porte en soi le désir de conduire « une vie normale » comme beaucoup l'évoquent, travailler et se marier un jour. Huit personnes interviewées ont des enfants à leur charge, dont six les ont avec eux. Cela produit des difficultés supplémentaires au quotidien, notamment pour les trois femmes seules qui s'occupent de leurs enfants dans ce contexte de transit à la frontière. Les personnes que nous avons rencontrées se trouvent, pour la plupart, sans proche de leur propre famille avec eux, exclusion faite pour deux jeunes - dont l'un est mineur - qui sont arrivés sur le littoral avec un cousin.

L'origine

Les origines des personnes que nous avons interviewées reflètent partiellement les présences nationales sur le territoire de l'étude. Nous avons privilégié comme critère d'inclusion à l'enquête la plus grande variabilité de lieux de vie. Par conséquent, les origines des personnes interviewées représentent les nationalités les plus présentes sur les différents sites. Certains campements et lieux de vie sont fréquentés ou habités par une seule communauté nationale, comme par exemple, celle soudanaise à Ouistreham. D'autres lieux de vie abritent plusieurs communautés dont une est souvent majoritaire. C'est le cas des Irakiens kurdes qui sont historiquement installés à Grande-Synthe et qui partagent ce lieu avec d'autres communautés – notamment celles pakistanaise et vietnamienne.

Dans les vingt-deux lieux de vie dans lesquels nous avons conduit les entretiens, nous avons rencontré : vingt-trois personnes originaires du Soudan, dix-sept personnes nées en Irak, sept personnes Afghanes, quatre Érythréennes, quatre Éthiopiennes, deux Iraniennes, une Vietnamiennne et une personne originaire du Nigéria.



Graphique 2 : Nombre de migrants interviewés par pays d'origine.

Lecture : 23 personnes sont originaires du Soudan, 17 d'Irak.

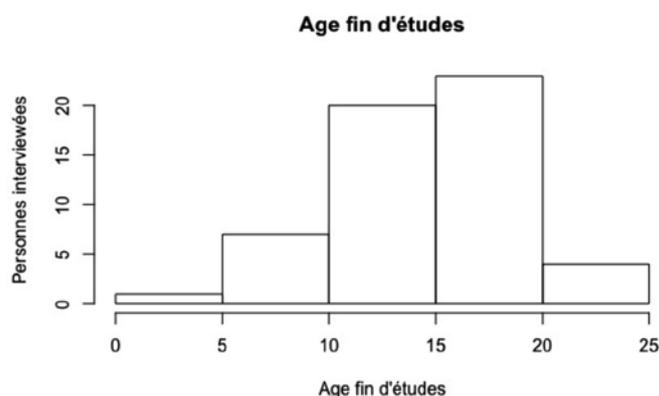
Nous n'avons pas cherché à ce que toute nationalité présente sur le terrain soit représentée. Nous avons eu des échanges informels par exemple avec des personnes du Pakistan, d'Albanie, d'Égypte, de Syrie, d'Algérie, que nous regrettons de n'avoir pas pu inclure dans l'étude, pour des raisons de temps.

Les entretiens menés ne sont pas représentatifs de la totalité des habitants des campements et elles ne respectent pas la proportionnalité des présences selon les origines. Des recensements par nationalité des personnes présentes au sein des campements n'existent pas, à cause de l'évolution rapide du contexte et du changement de ces habitants,

mais aussi du caractère informel de ces lieux de vie. Cependant, nous avons interviewé les personnes originaires des pays que nous retrouvions le plus fréquemment dans les campements au premier semestre 2021, soit, des personnes originaires du Soudan, de l'Irak, de l'Afghanistan, de l'Éthiopie et de l'Érythrée.

Des éléments socioculturels

Les personnes que nous avons rencontrées sont pour la plupart des jeunes adultes qui sont souvent partis très tôt du pays dans lequel ils ont grandi. En effet, 50% d'entre eux ont quitté leurs pays d'origine avant leurs vingt ans. Par conséquent, ils n'ont pas, pour la plupart, fait de longues études. Seulement quatre personnes ont poursuivi leurs études au-delà de leurs vingt ans. L'envie de commencer ou de reprendre des études et de se former à un métier demeure parmi les projets futurs les plus évoqués par les jeunes rencontrés.



Graphique 3 : âge à la fin des études. Répondants : 55 personnes

Lecture : 7 personnes ont arrêté les études entre l'âge de 5 et 10 ans.

Environ 40 % des personnes interviewées affirment de ne pas avoir été formé à un métier. Parmi celles qui ont répondu, la plupart ont reçu une formation pour exercer des professions, souvent manuelles, et cela pas seulement dans le pays d'origine, mais également en terre d'immigration.

Secteur professionnel de formation	
Agriculture/Élevage	7
Bâtiment	6
Artisanat (électricien, menuisier, forgeron, mécanicien, soudeur, décorateur)	6
Services (coiffeurs, tailleur de vêtement, jardinier, agent de propriété, aide-dentiste, boucher)	6
Restauration	5
Marketing/vente	2
Business management	1
Ingénierie informatique	1
Vétérinaire	1

Tableau 2 : Secteurs dans lesquels les personnes interviewées ont reçu une formation. 35 personnes répondantes

Les différentes temporalités du transit dans le nord de la France

Une dernière information préalable à la lecture des chapitres suivants et qui permet de mieux saisir la situation à la frontière est de savoir depuis combien de temps les personnes interviewées se trouvent sur le littoral du nord de la France.

Presque la totalité des personnes interrogées ont apporté une réponse très précise à cette question, comme si elles tenaient le calcul de chaque jour passé. Les seuls qui se sont montrés hésitants sur la date de leur arrivée sont des jeunes hébergés chez l'habitant. Ils ont cherché la réponse, en prenant le temps de remonter aux mois écoulés.

25 % des personnes interviewées sont arrivées dans la ville dans laquelle nous les avons rencontrées depuis moins de deux semaines, 50 % sont arrivées depuis moins de deux mois et demi et les derniers 25 % sont là depuis plus de cinq mois. Pour cinq personnes le temps écoulé dépasse l'année. Sans compter que certains ont déjà passé des semaines, voire des mois, à essayer de traverser la Manche depuis d'autres sites dans le nord de la France ou de la Belgique.

Jours passés dans les campements à la frontière franco-britannique	Nombre de personnes	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Moins d'une semaine	8	13.6	13.6
8-15 jours	9	15.3	25.4
16 jours-1 mois	8	13.6	42.4
1 mois – 3 mois	11	18.6	61
3 mois – 6 mois	15	25.4	86.4
6 mois – 1 an	4	6.8	93.2
1 an – 1 an et demi	4	6.8	100
Total	59	100.1	

Tableau 3 : Fréquence cumulée du temps passé dans les villes du nord.

La distribution de notre échantillon nous semble bien représenter l'hétérogénéité des habitants vivant dans les campements. Sur le terrain les acteurs associatifs nous restituent la présence de nouveaux arrivés, le départ d'anciens habitants et l'existence de personnes qui n'arrivent pas à passer la frontière et qui se trouvent dans cette impasse depuis longtemps. Les lieux de vie sont alors traversés par l'incertitude du lendemain.

Qui sera là demain ? Le caractère transitoire des présences détermine un mode d'organisation spécifique de ces espaces de survie. En relation aux évolutions des habitants, les structures associatives se confrontent en permanence à la nécessité d'adapter les services.

CHAPITRE 2

PARCOURS MULTIPLES ET EXPÉRIENCES COMMUNES



CHAPITRE 2 : PARCOURS MULTIPLES ET EXPÉRIENCES COMMUNES

Les personnes qui vivent dans les campements sont souvent identifiées et décrites à partir de leur passé, de l'endroit d'où elles viennent et des raisons de leur déplacement.

Pour décrire, ou présenter les personnes qui campent autour des zones de frontières, on renvoie souvent aux raisons susceptibles d'avoir provoqué leur départ. S'intéresser à ces motivations est sans doute essentiel pour mieux comprendre les différents profils, les motivations des personnes qui arrivent jusqu'ici, qui mettent en danger leur propre vie et passent outre les interdits de circulation, de transit et d'installation.

Nous avons fait le choix de ne pas nous arrêter uniquement sur les raisons du départ des pays d'origine, largement relayées par la presse et les institutions.

Les motivations de départ font, en effet, l'objet d'enjeux primordiaux, car c'est sur ces raisons que repose souvent la possibilité de se voir octroyer, ou non, le statut de réfugié.

Dans ce travail d'enquête, nous avons décidé de nous intéresser davantage à ce qu'il se passe entre le départ du pays d'origine et l'arrivée dans le nord de la France, pour se donner les moyens de penser le temps de la migration, en n'« invisibilisant » aucune étape des différents parcours. Ainsi, nous nous sommes mis à l'écoute et nous voulons restituer les réorientations, les singularités, les parenthèses, le temps de l'installation dans un certain pays avant de repartir, les itinéraires accidentés, la précarité, l'attente, l'incertitude, les refus, les rejets et l'exclusion, et enfin les violences dues à l'impossibilité de libre circulation des individus.

Dans ce rapport, cette posture fait écho à la volonté de réfléchir aux conditions de ces hommes et de ces femmes qui se trouvent toujours en situation de transit, en voyage et qui sont bloqué.e.s - comme ils l'ont été différemment ailleurs - dans cette portion de terre qui les sépare du Royaume-Uni. Le Royaume-Uni représente, à ce moment de leur parcours, une potentielle destination finale, espèrent-ils et elles - sans assurance d'y arriver - d'un itinéraire migratoire parsemé de difficultés et qui a transformé les personnes, leurs objectifs et leurs motivations.

Dans ce chapitre, nous souhaitons nous concentrer et explorer les différents temps de la migration, et le nord de la France en est un. En effet, plus de la moitié des personnes rencontrées sont parties de là où elles sont nées il y a plus de quatre ans. Depuis leur départ elles ont vécu des parcours accidentés, des expériences qu'elles n'avaient pas prévu ni imaginé.

Nous avons rencontré des personnes ayant connu de nombreux obstacles sur leurs parcours, ainsi que des « retours à zéro, à la case départ » dans de nombreux pays d'immigration. Nous avons échangé avec des personnes ayant vécu des années à la rue dans des villes et des zones frontalières de pays différents, qui ont connu tant les violences des prisons et différents lieux de rétention, que celles des forces de l'ordre aux frontières, et l'hostilité générale des divers pays dans lesquels, à plusieurs reprises, elles affirment ne pas s'être senties en sécurité. C'est à la lumière de ces récits que nous obtenons une meilleure compréhension de ce que les personnes peuvent arriver à supporter dans cette dernière étape du parcours.

Le littoral nord est considéré comme l'ultime impasse d'un parcours difficile. Ainsi, les migrants rencontrés font référence et comparent leur situation présente à d'autres lieux de transit : par exemple Ulagarech, un jeune originaire d'Éthiopie, pour décrire son quotidien, affirme que « Calais est le Sahara de l'Europe ».

Pour explorer les temps de la migration, les différentes étapes et trajectoires des parcours, nous avons demandé de nous lister les pays dans lesquels les personnes interviewées ont passé du temps et les raisons pour lesquelles elles ont repris la route. De plus, nous avons interrogé les conditions de vie et surtout les conditions d'hébergement auxquelles elles ont eu accès dans chacun de ces pays.

Dans ce chapitre, nous allons premièrement présenter les raisons du départ. Nous avons repéré parmi les personnes interviewées deux profils possibles : d'un côté, les individus qui sont partis dans l'espoir d'un avenir meilleur et qui gardent à l'esprit leurs objectifs et de l'autre côté, ceux qui ont fui leur pays pour trouver sécurité et protection ailleurs. Deuxièmement, nous allons présenter la durée des parcours migratoires, qui s'étalent parfois sur plusieurs années.

Nous en préciserons alors les difficultés et les conditions de vie rencontrées, en s'attardant, dans un premier temps, sur les conditions de vie aux portes de l'Europe, notamment en Turquie et en Libye, pour, ensuite, focaliser l'attention sur les entraves à la circulation en Europe.

Nous exposerons les conditions d'accueil, en particulier en Italie, en Grèce et à Malte, et les contraintes et les entraves à se déplacer au sein du territoire européen.

Enfin, nous terminerons par présenter les obstacles à s'installer en Europe, soulignant les tentatives que les personnes ont faites et les rejets qu'elles ont subis.

Finalement, nous allons présenter la situation en France et les revendications et dénonciations qui ont émergé dans les témoignages quant aux politiques migratoires.

LES MOTIVATIONS AU DÉPART

Nous avons décidé de demander aux participants à l'enquête, sans insister et uniquement s'ils le souhaitent, de nous expliquer la raison principale pour laquelle ils ont entrepris cette expérience de migration.

Beaucoup ont été évasifs sur la question, sept personnes ont évoqué des problèmes sans définir mieux le contour de ces problèmes. Nous avons respecté la possibilité de ne pas se sentir dans l'obligation de raconter et de justifier les raisons intimes pour lesquelles à un moment donné, ils ont choisi d'abandonner ou ils ont été contraints d'abandonner les gens qu'ils aiment, leurs habitudes, des lieux qui leur sont familiers pour aller ailleurs.

Parmi les trente et une personnes qui ont décidé de partager avec nous les raisons de leur départ, il nous est possible de repérer deux profils. D'un côté, ceux et celles qui présentent, parmi les raisons de leur départ, une action proactive, orientée vers le futur et la volonté de construire leur propre avenir et de l'autre côté ceux et celles qui nous parlent des situations qu'ils et elles voulaient fuir. C'est l'argumentation en positif ou en négatif qui peut donner à voir des approches diverses à l'égard de l'acte et du choix d'émigrer.

Un tiers évoque le désir d'un avenir plus libre ou avec plus de chances : « Je voulais avoir plus de contrôle sur ma propre vie », nous dit Nebila, une jeune femme partie à l'âge de 16 ans. Trois autres jeunes mobilisent le désir de faire des études, d'obtenir plus d'opportunités et de se donner les moyens de réussir. Pour deux jeunes, il s'agit d'un projet économique, parfois voulu par leurs familles, pointant également les conditions économiques, sociales et politiques de leurs pays.

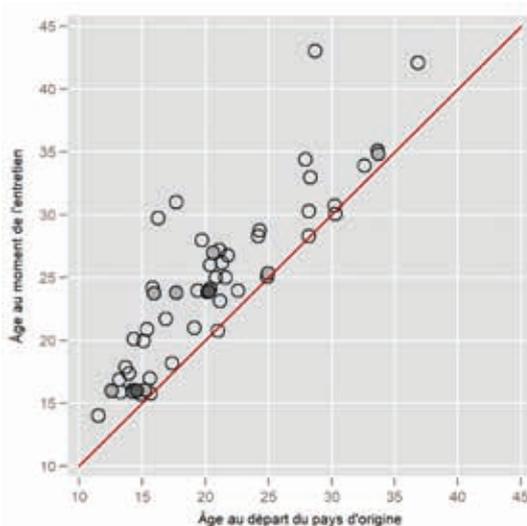
Le deuxième profil est représenté par ceux qui ont présenté la volonté de partir d'une situation précise : onze personnes arguent que c'est à cause des guerres qu'elles partent. Elles partagent avec nous des récits d'actes de guerre, qui ont été les déclencheurs de la décision de quitter le pays. Elles nous racontent, par exemple, l'incendie de leur propre village, des menaces à l'égard de la famille, la perte d'un ou plusieurs proches dans des guerres civiles sanglantes. L'insécurité au sein du propre pays est citée par trois personnes. L'insécurité au sein du propre pays est citée par trois personnes. L'opposition aux régimes en place est également mobilisée par six personnes. Pour cela, par exemple, elles ont fui leur pays d'origine afin de ne pas se soumettre à un service militaire de durée illimitée.

Enfin, une minorité des personnes interviewées nous racontent que des problèmes familiaux ou liés à la religion sont à l'origine de leur départ.

Les personnes interviewées pour chaque pays ne sont pas en nombre suffisant pour envisager des comparaisons, mais on peut affirmer que les conditions des pays d'origine influencent évidemment les raisons du départ : c'est ainsi que la totalité des Érythréens évoque la dictature militaire, tandis que pour les Soudanais, la guerre et l'insécurité sont les raisons principales du départ.

DES ANNÉES EN MIGRATION

Pour les raisons les plus diverses, les personnes rencontrées sont parties très jeunes : la moitié d'entre elles avait entre douze et vingt ans quand elles ont quitté le pays d'origine. Vingt-et-une personnes sont parties de leur terre encore mineures, et douze le sont toujours au moment de la réalisation de cette enquête. Elles ont passé de nombreuses années en migration.

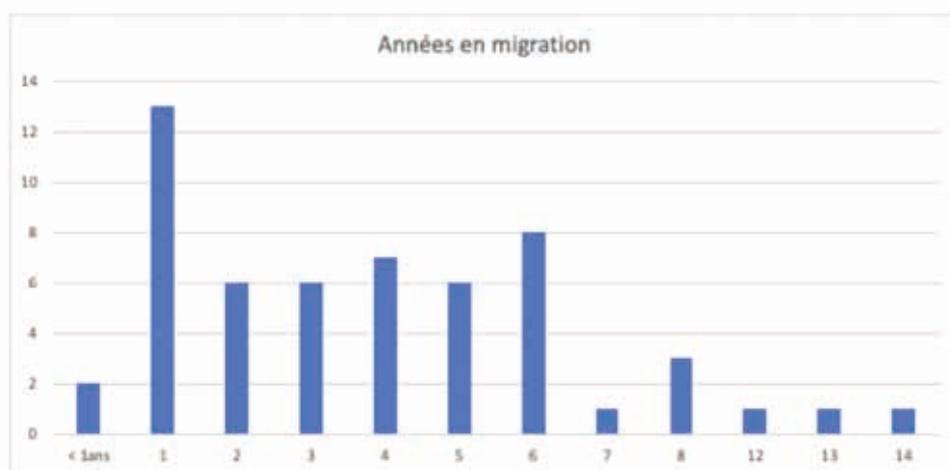


Graphique 4 : Les années en migration. Population totale : 55 personnes. Graphique des données croisées de l'âge au départ avec l'âge au moment de l'entretien.

Lecture : là où les points sont sur la diagonale, la personne est en route depuis au maximum 12 mois. Plus les points s'éloignent de la diagonale, plus la personne a passé une partie de sa vie en migration.

Sur le graphique ci-dessus, on peut observer l'âge des personnes au moment de leur départ et au moment auquel nous les rencontrons dans le nord de la France. Le graphique montre alors ce que le temps du parcours représente dans leur existence. Pour un quart d'entre elles, le déplacement a duré jusqu'à un an. La moitié des personnes ont rejoint le littoral au bout de trois ans d'errance, d'accumulation de difficultés, de tentatives de s'installer quelque part, et pour les autres personnes interviewées les temps se sont encore prolongés. Pour ces dernières, l'expérience d'immigration a duré de quatre à quatorze ans.

Après tant d'années loin du pays d'origine, elles se retrouvent encore et toujours dans l'attente de franchir la Manche et de se construire une vie au Royaume-Uni. C'est une partie consistante de leur vie qu'elles passent en transit, par contrainte. Nous pouvons observer les années en migration dans une autre configuration graphique ci-dessous (Graphique 5), qui explicite davantage la durée de ces parcours.



Graphique 5 : Durée de la migration en années. Population totale de 55 personnes.

Lecture : 2 personnes déclarent, lors de l'entretien, avoir quitté leur pays d'origine moins de 12 mois auparavant.

Nous avons également recueilli quelques récits de parcours migratoire très linéaires, avec des personnes qui ont eu les moyens de mobiliser un réseau bien organisé d'aide à la mobilité et qui avaient un projet migratoire bien cadré. C'est le cas par exemple de Zaki, un jeune Afghan âgé de seize ans, dont le parcours migratoire est très flou. En effet, il affirme ne pas se souvenir des noms de tous les pays par lesquels il a transité. Il est parti à l'âge de 15 ans, poussé par sa famille, il est allé en Iran, il a traversé beaucoup de pays en voiture, sans s'arrêter. Il se souvient de la Macédoine et de la Bulgarie pour avoir dormi au sein d'un campement dans une forêt et dans un squat.

Des itinéraires rapides ne signifient pas sans obstacle. Nous avons, par exemple, rencontré un homme Kurde d'Irak dont le voyage a duré sept mois et quinze jours. Passé par la Turquie, il est resté deux mois dans un logement loué, avant que se présente l'occasion d'aller en Grèce, un pays dans lequel, affirme-t-il : « Ils ne respectent pas les réfugiés ». En Grèce il est resté environ deux mois dans une chambre d'hôtel puis il a rejoint l'Italie. À la frontière avec la France, il nous raconte avoir été caché quinze ou vingt jours dans une maison abandonnée à la montagne pour atteindre enfin la France. Bien que son parcours soit parmi les plus rapides, il a risqué l'incarcération et a vécu caché dans des conditions de vie difficiles. Aujourd'hui il se trouve depuis trois mois et demi coincé à la frontière franco-britannique.

Parmi les personnes que nous avons rencontrées, seulement deux ont mis moins d'un an pour rejoindre le nord de la France. Pour les autres – et même pour celles qui étaient parties depuis un an seulement – les récits d'entraves, d'attente, de vie à la rue et d'emprisonnements se multiplient.

Tout au long du parcours migratoire, 39 % des personnes interviewées, soit 23 personnes sur les 59 interviewées, ont été détenues ou retenues dans des prisons ou dans des centres de rétention à cause de leur situation administrative irrégulière et sans avoir commis de délit. La moitié des personnes retenues étaient mineures, ou à peine majeures au moment de l'incarcération.

La plupart des témoignages décrivent des parcours migratoires qui se prolongent dans le temps. C'est le cas de Razi, un jeune Afghane de vingt-quatre ans, qui a quitté son pays à l'âge de dix-huit ans et qui veut rejoindre des membres de sa famille, lesquels commencent à douter de le revoir un jour, nous confie-t-il. Quand on le rencontre, il est en train d'essayer de terminer son voyage, jour et nuit, depuis un mois et demi. Voici sa trajectoire :

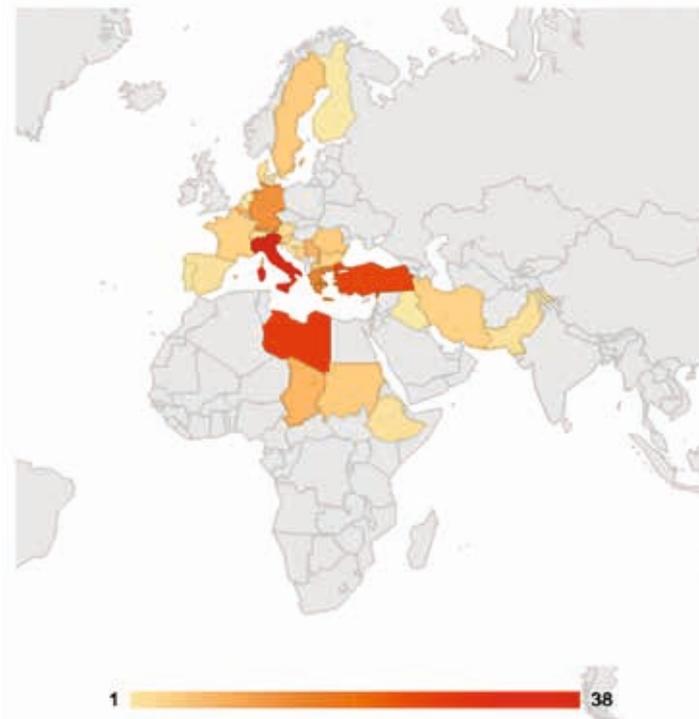
Razi a passé trois ans au Pakistan afin de travailler et trouver les moyens nécessaires pour entreprendre le voyage, ensuite il a vécu presque une année en Iran, avant de rejoindre la Turquie, où il a passé quatre mois, en attendant la bonne occasion pour entrer en Europe par la Grèce. Dans ce pays il loue une chambre avec des amis. Ils planifient comment rejoindre le nord de l'Europe pendant trois mois et ils se mettent en marche : ils traversent la Macédoine, la Serbie, la Bosnie et la Croatie pour atteindre l'Italie. Cette partie du parcours est très difficile, ils doivent faire confiance aux personnes qui les aident à traverser ces territoires. Il raconte que, en Croatie, la police est particulièrement dangereuse. Il pense alors à renoncer à son projet migratoire. Mais avec ses amis, le fait d'avoir traversé tous ces pays, dormant dehors dans des campements informels ou institutionnels, d'avoir risqué sa vie, le pousse à décider de ne pas revenir sur ses pas, et de continuer le parcours. Il est en France depuis trois mois quand nous le rencontrons. Il a pu reprendre des forces chez un ami à Paris, avant de se rendre dans le nord de la France pour ce dernier bout de chemin. Il affirme être épuisé par ces six ans de route.

Suite aux entretiens, les retours et ressentis des enquêtrices et des enquêteurs – leur colère et émotion d'entendre les vicissitudes que les personnes ont dû subir – nous invitent à revendiquer que tout récit mériterait d'être restitué.

Dans les récits, l'injustice et la violence dont les personnes témoignent sont tellement graves et en même temps ordinaires, que nous craignons le risque de les banaliser.

Les informations que nous livrent les personnes interviewées dessinent des histoires singulières, mais qui, une fois accumulées, montrent des difficultés et des impasses systématiques, auxquelles les personnes en migration font face. Dans ce texte, nous avons alors fait le choix de restituer les tendances et les récurrences, avec une vision d'ensemble, tout en soumettant aux lecteurs quelques témoignages qui nous paraissent illustratifs.

Les personnes que nous avons rencontrées ont partagé avec nous leurs itinéraires. Certains ont évoqué jusqu'à neuf pays dans lesquels elles ont passé du temps, dans certains cas à peine quelques jours, mais, pour beaucoup d'entre elles, ces étapes se sont prolongées au fil des mois, voire des années. La carte qui suit présente les pays à travers lesquels les personnes rencontrées ont transité.



Carte 2 : Pays de transit. 56 personnes ont témoigné de leur parcours.

Lecture : 38 personnes ont transité par l'Italie et 26 par la Libye.

ENTRAVES ET TEMPS D'ATTENTE AUX PORTES DE L'EUROPE

Trente-et-un pays de transit ont été cités communément par les personnes interviewées, car beaucoup ont suivi les mêmes routes migratoires. Les personnes qui sont originaires du Soudan, de l'Éthiopie et d'Érythrée sont souvent passées par la Libye, les personnes qui viennent d'Irak, d'Iran et d'Afghanistan ont transité par la Turquie. Ainsi les pays dans lesquels le plus de personnes ont fait étape hors d'Europe sont la Turquie (43 % des personnes interviewées) et la Libye (47 % des personnes interviewées).

En Turquie les conditions de transit sont moins dures qu'ailleurs, les personnes y ont passé en moyenne cinq semaines, exception faite de deux personnes qui ont vécu quelques années dans ce pays. Ces dernières ont envisagé d'y rester pour finalement partir face aux difficultés à s'installer. C'est le cas de Sayd. Il nous raconte : « J'avais trouvé un travail dans le tourisme. Je parle bien l'anglais, le pashto, le farsi, l'ourdou, le turc et le panjabi ! Je travaillais dans une auberge, mais je voulais des documents pour me sentir en sécurité et cela me semblait impossible, je suis alors parti vers l'Europe. Je suis resté presque trois ans en Turquie ». Bien que des migrants dénoncent un mauvais traitement à leur égard, les conditions de vie sont décrites comme moins difficiles qu'ailleurs en Turquie. En effet, il s'agit d'un pays de transit dans lequel la quasi-totalité des personnes a été hébergée chez des amis, chez la famille, chez la personne en charge de les faire franchir les frontières ou à l'hôtel.

Une toute autre histoire est racontée en Libye. Plus de la moitié des personnes qui ont transité par la Libye y ont passé au moins vingt-deux mois, presque deux ans.

41 % affirment avoir décidé de quitter ce pays à cause de la situation politique, à cause de la guerre mais aussi à cause des traitements infligés aux migrants. Hatim, qui aujourd'hui a vingt-six ans, a habité six ans à Tripoli. Il pensait y rester durablement, avant de fuir le pays à cause du manque de sécurité dû à la guerre civile.

Pour tous les autres, depuis leur entrée dans la région, la Libye ne représentait qu'un pays de transit. La longue durée de transit dans ce pays s'explique par la nécessité de travailler, afin de gagner assez d'argent pour payer le voyage vers l'Europe. Les conditions de travail qui nous sont décrites riment souvent avec exploitation et avec des contextes de vie difficiles. Certains nous racontent qu'ils dormaient sur leur lieu de travail, dans des campements ou dans des maisons abandonnées avec d'autres travailleurs.

La maltraitance, le racisme, le fonctionnement des prisons dédiées aux migrants sont largement documentés¹⁷, alors que les pays européens continuent de conclure des accords, en octroyant des financements militaires et des programmes d'aide au développement aux pays de transit afin qu'ils endiguent les mouvements migratoires. Les nombreuses dénonciations des camps d'enfermement pour les personnes en situation de migration, dans lesquels sont retenues principalement des personnes provenant d'Afrique, ont fait scandale, sans pour autant que ces accords cessent d'être signés, encore aujourd'hui, entre pays européens et régimes non démocratiques dans lesquels les droits de la personne humaine sont piétinés.

La moitié des personnes passées par la Libye nous a en effet raconté avoir séjourné en prison, et subi des tortures et des violences.

Faris, un jeune qui était en Lybie à l'âge de quinze ans, nous raconte avoir été emprisonné pendant huit mois. À sa sortie, il voulait juste trouver de l'argent pour fuir le pays. Il porte encore les signes des tortures subies en détention : de nombreuses cicatrices, des brûlures et une douleur à l'intérieur du dos. Il est convaincu que les muscles de la partie droite de son dos ont été déchirés.

Un tiers de ceux qui ont fait de la prison sont des mineurs. Majdi, par exemple, à l'époque de sa détention, avait entre quatorze et quinze ans. Il nous raconte avoir été emmené en prison par des milices après avoir réclamé un salaire à son patron alors qu'il travaillait depuis des mois en tant que mécanicien sans recevoir aucune rémunération. Un autre homme, Asam, nous raconte une expérience similaire. C'est à la suite d'une réclamation de rétribution auprès de son patron qu'il se retrouve en détention. Après sept mois d'incarcération dans une sorte de camp, il a été obligé de payer pour être libéré. Il a demandé à sa famille l'argent nécessaire. Enfin, Hatim, qui a passé 4 ans en Libye, quand on l'interroge sur les raisons pour lequel il a quitté ce pays, s'exclame : « On nous torture là-bas, on nous arrête tout le temps. J'ai été trois fois en prison ! ».

QUELLE EUROPE ? L'ENCHAÎNEMENT DES DIFFICULTÉS

Le renforcement de la forteresse Europe s'observe dans l'éclatement des parcours et portes d'entrée sur ce continent. Les contrôles accrus n'empêchent pas l'immigration : ils engendrent le détournement des routes migratoires – vers l'est de la méditerranée, vers la Grèce et la Turquie par voie maritime et par voie terrestre, vers la Bulgarie, la Hongrie,

17. Ceccorulli 2014 ; Segre et Yimer 2008.

la Croatie et la Slovénie –, ce qui augmente la dangerosité, le coût financier et la nécessité de passer par des intermédiaires. Ou encore, les routes se déplacent entre l'Italie, Malte ou l'Espagne, par la traversée de la mer Méditerranée, avec les risques que cela engendre.

Le chiffre des vies humaines perdues tout au long de ces frontières est énorme. Depuis 1993 jusqu'à juin 2021, on recense plus de 44 764 décès d'hommes et de femmes en migration vers l'Europe¹⁸, dont la disparition n'indigne pas, en dehors de quelques drames majeurs fortement médiatisés. Ces données ne représentent que la partie submergée de l'iceberg, car les personnes disparues n'apparaissent pas dans ce calcul.

Les pays d'entrée en Europe sont principalement l'Italie et la Grèce. 44 % des personnes que nous avons rencontrées sont entrées par l'Italie et 27 % par la Grèce, 13 % par Malte et 11 % par l'un des pays suivants : la Slovénie, la Croatie, la Roumanie et la Bulgarie¹⁹.

L'Italie est soit le premier pays d'entrée en Europe, soit un territoire de transit au sein de l'espace européen. En effet, 38 personnes interviewées ont passé au moins quelques jours dans ce pays. La moitié d'entre elles y ont passé jusqu'à un maximum de trois semaines, alors qu'une autre moitié est restée sur la péninsule italienne entre un mois et une année.

Seulement cinq personnes interviewées ont pensé rester vivre en Italie, mais finalement en sont parties, car les conditions économiques du pays ne laissaient pas la possibilité d'imaginer s'y installer. Ainsi Rafiq, un jeune kurde travaillant dans la restauration, affirme : « Les conditions sont difficiles, il n'y a pas d'avenir en Italie ». Les autres personnes, ayant passé du temps en Italie, dénoncent le racisme et les mauvais traitements subis, notamment dans les centres d'hébergement²⁰. Lors de leur passage en Italie, neuf personnes ont été hébergées dans des structures d'accueil, dont deux ont été contraintes d'y rester pendant le confinement. Deux autres ont été bloquées entre deux et trois semaines à bord d'un bateau en quarantaine à cause des mesures mises en place pour lutter contre la COVID-19.

Dans les divers pays d'Europe par lesquels les personnes ont transité, il existe une grande précarité et les conditions de vie sont rudes. La plupart des personnes dorment à la rue pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. En Europe de l'Est, la police des frontières est dénoncée pour la violence qu'elle exerce sur les migrants, les personnes se cachent et dorment souvent dans la forêt ou à la rue, quand elles ne sont pas arrêtées. Une personne nous a raconté sa détention en Bulgarie, une autre en Croatie. Felek, Irakien âgé de trente ans, a été emprisonné pendant six mois, à la suite desquels il a été déplacé et relâché en Bosnie. Un jeune afghan de 16 ans, Zafar, nous raconte qu'après avoir passé quinze nuits dans les bois en Bulgarie, il est parvenu à rejoindre la Roumanie. Quelques heures après, il est attrapé par la police, frappé et grièvement blessé. Il est enfermé pendant sept jours dans un container, sans toilettes ni repas. Il est alors contraint par la force de donner ses empreintes, avant d'être ramené dans un centre d'accueil pour y passer le confinement. De même, le tiers des personnes interviewées qui a transité par la Grèce a été enfermé pendant quelques mois avant de pouvoir reprendre la route.

Malte représente un autre point de passage critique. Les personnes qui y ont transité affirment avoir été placées soit dans une prison, soit dans un centre de rétention, soit dans un centre d'hébergement. Faris, dont nous avons déjà décrit les tortures subies durant les huit mois de détention en Libye, alors qu'il était toujours mineur, est à nouveau placé en détention à Malte.

18. United, Campagne « List of Refugees Deaths » : <http://unitedagainstreugeedeaths.eu/map/>. Voir, par exemple, les films : Cruzillat, Tura 2014, Dionisio 2015, Maggiore 2013.

19. Sur un total de 55 personnes ayant répondu à la question.

20. Les conditions dans les centres d'hébergement sont, par exemple, décrites dans le film : Frigo 2013 ou Seymour *et al.*, 2020.

Il y passe sept mois et demi. La prison qu'il nous décrit se trouve dans une base militaire où les conditions de vie sont indignes : de nombreux migrants y sont entassés. Il témoigne de nombreux essais de fuites et de beaucoup de tentatives de suicide. Il nous montre sa main avec un doigt amputé : il est resté coincé quand les forces de sécurité refermaient une porte, il n'a reçu aucun soin.

Les personnes qui sont passées par cette île ont dû y rester pendant plusieurs mois, le temps que leurs déplacements soient organisés. En effet, c'est depuis Malte, nous racontent-ils, qu'ils ont été répartis dans des pays divers, sans qu'ils puissent donner leur avis sur la destination.

Une fois en Europe, les frontières se multiplient pour ceux qui ont réussi à y rentrer. Ceux qui veulent rejoindre d'autres pays européens se retrouvent vite face à des frontières qui sont aussi internes – contredisant l'idée d'un espace européen de « libre circulation ». Les temps pour passer d'un pays à l'autre se prolongent. Ils vivent alors à la rue ou dans des maisons abandonnées sur les chemins, pendant que les coûts financiers de ces déplacements augmentent. Ils sont obligés de s'appuyer sur des réseaux de passeurs qui contribuent à multiplier les péripéties et les épreuves à surmonter.

Les frontières produisent des impasses tout au long du parcours. Les personnes interviewées nous racontent leurs attentes dans les forêts de l'Est de l'Europe ou la situation à Vintimille, là où elles ont été, à plusieurs reprises, renvoyées en Italie. Elles nous racontent également des campements en Belgique, depuis lesquels elles tentent le passage vers le Royaume-Uni. Asam, par exemple, a passé une année en Belgique avant de rejoindre la France. Il dormait chez un ami le week-end et, pendant la semaine, il vivait dans un campement à côté d'un parking afin d'essayer de monter dans les camions en route vers le Royaume-Uni.²¹

Les personnes passent des mois, voire des années, à la rue, dans des squats ou dans des campements informels, quand elles n'ont pas été enfermées en prison, dans des centres de rétention ou abritées dans des centres d'hébergement. 32 % des personnes interviewées ont passé au moins quelques jours au sein de centres qui les ont hébergées. Dans ces structures, elles ont été triées et envoyées vers des pays tiers, elles ont été contraintes au confinement ou encore elles ont pu déposer une demande d'asile. Une exception semble être la Grèce, où les personnes affirment avoir pu s'abriter dans des logements loués, chez des amis²², chez la famille ou chez des passeurs²³. Autrement, dans les autres pays, seules trois personnes sur la totalité des personnes interviewées ont logé, pour un temps court, chez un ami ou un proche.

DE MULTIPLES TENTATIVES DE S'INSTALLER EN EUROPE

Lors des entretiens, certains participants à l'enquête nous expliquent avoir essayé de s'installer dans les pays par lesquels ils ont transité. En effet, certains se sont posés, en arrêtant de préparer un nouveau départ. Cela est arrivé moins fréquemment au sein des pays extra européens et s'impose comme un phénomène largement présent en Europe.

21. Voir par exemple : Deaglio 2015 et D'Alife 2020.

22. Voir par exemple le film de Bakhtiari 2013.

23. Ces résultats reflètent les pratiques des communautés rencontrées. Les conditions de l'« habiter » sur la route migratoire de la Grèce et de la Turquie sont largement influencées par l'existence de réseaux pouvant venir en aide aux personnes en transit.

En observant la *Carte 2* présentée auparavant, nous notons que les pays colorés ne sont pas uniquement ceux qui se trouvent sur un itinéraire cohérent qui monterait du pays d'origine jusqu'au nord de la France comme ultime point de passage. Au contraire, nous avons rencontré des personnes qui ont vécu dans des pays européens tels que l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, la Suède, la Finlande et qui essaient aujourd'hui de rejoindre le Royaume-Uni. Ces personnes ont essayé de s'installer, mais ont décidé de se remettre en route principalement à cause des difficultés économiques, des mauvais traitements subis ou à cause du refus administratif de leur demande d'asile.

Parfois, l'impossibilité de se garantir des revenus suffisants ou en adéquation avec leurs attentes et sacrifices pousse à partir de nouveau, à se remettre en route. C'est le cas d'un Irakien, Muhammad, parti de chez lui à vingt-huit ans pour des problèmes familiaux, et qui, en Grèce, est resté quatre ans pour travailler, avant de prendre la décision de partir à nouveau. Comme de nombreux jeunes Grecs, il prend la route pour aller à la recherche d'un meilleur salaire et d'opportunités de travail. Il veut aujourd'hui rejoindre sa femme qui l'attend au Royaume-Uni. De même, en Italie, nous l'avons évoqué, cinq personnes ont songé à rester : elles se sont posées quelques mois à la recherche d'un emploi, avant de repartir en dénonçant le manque de travail, la situation des réfugiés vivant à la rue, les conditions d'exploitation et le racisme dont elles ont été les cibles.

Plus que les conditions économiques, nous observons que les questions statutaires administratives sont la principale cause d'une errance prolongée.

En effet, les politiques migratoires restreignent d'une part la mobilité de ceux qui ne sont pas nés dans les pays riches, et d'autre part, la possibilité de rester quelque part. Les vies et les projets restent alors précaires lorsqu'il est impossible d'accéder à un statut ou à un titre octroyant le droit de séjourner, de travailler régulièrement et légalement sur un territoire. Les projets et le quotidien sont, à cause de cela, potentiellement et brusquement remis en question par un ordre de quitter un territoire ou par les nombreux obstacles liés à l'irrégularité administrative.

Certains auraient aimé pouvoir rester dans un pays européen dans lequel ils ont passé un bout de leur vie. 42 % des cinquante-sept personnes ayant répondu à la question affirment avoir demandé des papiers dans un pays européen. Les $\frac{3}{4}$ d'entre elles ont demandé l'asile politique.

Dix personnes ont fait une demande en France et les quatorze restantes dans des pays tels que l'Allemagne (sept personnes), la Belgique, la Finlande, la Grèce, l'Italie, le Danemark, la Suède, les Pays-Bas et la Suisse. Quatre personnes soulignent avoir déposé plusieurs demandes et trois préfèrent ne pas donner ces informations.

Toutes ont reçu des réponses négatives, à l'exception d'une personne ayant obtenu le statut de réfugié et l'ayant perdu à la suite d'un retour dans son pays d'origine, et de deux personnes qui attendaient encore une réponse - dont l'une, entre-temps, tente la traversée. Treize personnes ont été déboutées et pour les autres les procédures Dublin ont été appliquées. Dans ce cas, elles devraient être expulsées dans le pays européen qui a enregistré en premier leur présence sur le territoire européen.

L'étude de ces parcours montre que ces personnes se sont attardées dans ces différents pays, en attendant des réponses. Après avoir déposé la demande pour obtenir des papiers, certaines ont attendu un verdict définitif, mettant leur vie en attente pendant quelques mois, un an ou même plus. Elles n'ont pas, par exemple, appris la langue du pays. Au contraire, d'autres se sont investies, elles ont trouvé du travail et un logement. Elles se

sont « construit une vie ». Une fois déboutées, certaines sont parties, les autres ont décidé d'essayer de vivre en situation dite « irrégulière ». Elles y ont alors passé plusieurs années, jusqu'à ce que la condition d'irrégularité leur soit devenue insupportable ou jusqu'au moment où, repérées par les forces de l'ordre, elles ont risqué d'être expulsées dans leurs pays d'origine. Par exemple, Nebila a passé dix ans en Belgique, dans l'espoir de stabiliser un jour sa situation ; Georges a, quant à lui, vécu presque treize années dans un pays du nord de l'Europe qu'il nous demande de ne pas révéler ; Nima, vingt-six ans, et Bhrane, vingt-sept ans, ont vécu deux ans et demi en Allemagne avant de se remettre en route. Ils et elles parlent très bien les langues de ces pays, cependant elles et ils ont été contraint.e.s de les quitter à cause de l'impossibilité d'obtenir un statut administratif.

Simon, jeune Érythréen de vingt-quatre ans, nous illustre les difficultés à trouver un endroit dans lequel pouvoir s'installer. Nous avons décidé de restituer son histoire.

Simon est à Calais depuis six mois dans l'espoir de trouver de la stabilité dans sa vie après huit ans de migrations et de péripéties. Il parle parfaitement le français et l'anglais. Sa famille offrait l'hospitalité et le refuge à des personnes en partance pour l'Éthiopie. Ces rencontres, dans sa maison natale, lui ont donné l'idée et l'envie de quitter son village et de partir d'Érythrée lorsque sa famille a été menacée par l'armée. En Érythrée il y avait un climat de dictature, se souvient-il. Il sentait qu'il n'avait pas de perspectives d'avenir. Il quitte ainsi sa famille et les études. Il avait seize ans. Il rejoint l'Éthiopie, le contexte est très dur : il vit dans un campement, il n'y a pas de travail et il ne se sent pas libre. Presque une année après, il reprend alors la route, direction le Soudan. Il y reste trois mois, il loue un appartement, mais il observe autour de lui beaucoup de racisme et d'exploitation à l'égard des migrants et c'est ainsi qu'il se décide à traverser le désert en camion. Il passe vingt-et-un jours sur la route de la Libye. En Libye il ne veut pas rester. Pendant un mois et demi il cherche un moyen de traverser la mer. Il arrive en Europe par Lampedusa, une petite île sicilienne. Il est hébergé dans un centre pour migrants et déplacé à Rome. Il comprend rapidement qu'en Italie, il n'y a pas beaucoup de travail et qu'il vaut mieux partir. Trois semaines après, il arrive en Suisse, il dépose une demande d'asile politique et cherche un travail. Sans papiers, il ne peut pas espérer obtenir un contrat de travail de longue durée, le temps passe. Il s'investit pour « se faire une vie » : il s'inscrit dans des équipes sportives pour rencontrer des amis, il apprend le français. Après six ans, il fait face à l'impossibilité de s'installer à long terme, il est fatigué de la précarité dans laquelle il vit. Il arrive à Calais avec la volonté de passer au Royaume-Uni, pour se donner une nouvelle chance de stabilité et d'intégration. Face aux conditions difficiles de la traversée et de la vie dans les campements, il se décide à déposer une demande d'asile pour essayer de rester en France. Il fait face à un refus à cause des règlements de Dublin. Depuis, son espoir repose uniquement sur la traversée de la Manche. Il est très inquiet pour son futur, ce qui impacte son sommeil et ses conditions psychologiques qu'il définit comme mauvaises, témoignant d'un stress et d'une tristesse qui se sont emparés de lui.

Le récit de Simon est loin d'être isolé, les participants à l'enquête nous ont raconté leurs tentatives de s'installer, leur déception et le choix de repartir. Certains pointent du doigt les règlements Dublin en tant que causes de ces difficultés. La Convention de Dublin instituée en 1990 et les règlements Dublin II (2003) et III (2014) ont été conçus pour l'harmonisation du droit d'asile au niveau communautaire. L'objectif est de répartir les responsabilités de l'examen des demandes d'asile entre les pays membres de l'Union européenne. Les demandes d'asile ne peuvent se faire que dans le pays dans lequel la demande a été déposée pour la première fois ou là où ils existent des traces de la première entrée en Europe, exception faite de la possibilité d'appliquer un regroupement familial, dont les conditions sont très strictes.

Concrètement, lorsqu'une personne a transité par un État de l'Union européenne et qu'il en existe des preuves, il peut être renvoyé dans ce pays. Les empreintes digitales sont notamment enregistrées dans le fichier Eurodac à cet effet. Elles sont parfois obtenues par la force comme nombre de nos interlocuteurs nous l'ont confié.

Ces règlements, pourtant largement critiqués, ont été à plusieurs reprises réformés avec la volonté de répondre aux exigences d'équilibre dans la répartition des personnes en situation d'exil dans les différents pays plutôt que pour répondre aux revendications des personnes qui, elles, réclament la liberté de s'installer où elles le souhaitent.

Nos interlocuteurs racontent se sentir piégés à devoir demander des papiers dans des pays dans lesquels ils ne souhaitent pas rester pour diverses raisons. Parmi les raisons évoquées, ils font référence d'abord aux procédures, au temps d'attente pour une réponse et aux chances d'obtenir des papiers. Ensuite, ils interpellent les conditions de vie, spécifiquement d'emploi dans les différents pays. Enfin, ils parlent de leurs désirs et des ressources dont ils peuvent disposer dans le pays qu'ils veulent rejoindre. Ils rappellent pouvoir bénéficier d'un soutien de la famille ou d'un réseau de connaissance et d'avoir, dans certains États, des facilités linguistiques qui pourront leur permettre une intégration satisfaisante dans le tissu social et économique du pays.

Ainsi Tarik, en Europe depuis quatre ans et demi, nous raconte son expérience d'errance forcée à la recherche d'un endroit où « trouver de la stabilité et vivre décemment et en paix » nous dit-il. Voici son témoignage :

Tarik parle le français, l'anglais et l'italien en plus de sa langue maternelle. Il est parti du Soudan en 2016, son village avait été attaqué, et il a lui-même été emprisonné et blessé. Dès sa libération, il quitte le Soudan pour rejoindre la Libye, il vit alors trois mois dans un logement abandonné. Il est rattrapé par la guerre en Libye, raison pour laquelle il embarque, direction l'Europe. Arrivé sur la côte italienne, il découvre subitement le racisme. Il voit comment ils maltraitent les personnes en situation d'exil dans le pays. Il lui faut quatorze jours après le moment du débarquement pour rejoindre la France. Il demande les papiers en France, mais neuf mois après, la décision d'un renvoi vers l'Italie – responsable de sa demande – lui tombe dessus. Du fait de sa mauvaise expérience en Italie, il ne veut plus y retourner. Ignorant le fonctionnement du système d'accueil en Europe, il part alors en Allemagne, il y passe dix mois à l'issue desquels, il comprend que pour obtenir des papiers la seule solution est de les demander en Italie. Résigné, il rentre en Italie, il y passe dix mois, il confirme l'impression qu'il avait eue quand il avait été de passage, à savoir que c'est un pays raciste. Les autorités lui refusent sa demande, il rentre en France dans l'espoir que la France puisse cette fois-ci accepter sa demande, et lui reconnaître la légitimité de rester. Il y est depuis deux ans, il aimerait rester dans l'hexagone, mais lassé d'attendre une réponse, il est à Calais depuis quatorze mois pour rejoindre l'Angleterre.

Bien que Tarik arrive à tenir psychologiquement et qu'il nous dit aller assez bien, il affirme avoir du mal à dormir à cause de ses angoisses et de ses pensées négatives. Son passé, son quotidien et les perspectives à venir le tiennent éveillé et il estime boire trop d'alcool, pour réussir à dormir, à déjouer le temps et à échapper aux angoisses de sa situation.

En écoutant les témoignages, on se demande quels effets l'accumulation de ces rejets peut avoir sur les individus, sur leurs relations aux autres. Entendre ces récits nous interroge. Dans le rapport « La loi des jungles » (2008) les auteurs dénonçaient un manque de volonté à faire « un bilan relatif aux effets d'une réglementation européenne

qui crée l'errance sans fin de milliers d'êtres humains »²⁴. Le constat est que la situation, après treize ans, ne s'est pas améliorée pour ces hommes et ces femmes qui cherchent un endroit où vivre dignement. Une analyse qui partirait des conséquences des lois nationales et des conventions internationales sur le respect des droits humains et de la vie sociale, psychique et physique des acteurs concernés n'est toujours pas une priorité chez les décideurs politiques.

LA FRANCE, UN PAYS DE TRANSIT

Dans ce contexte, la présence persistante de personnes en attente de passage à la frontière dans le nord de la France et en transit dans l'Hexagone sont partie intégrante de ces parcours de migrations. Nous avons vu comment, parmi les personnes rencontrées, certaines viennent d'arriver en France, alors que d'autres sont arrivées depuis plusieurs mois et tentent le passage au Royaume-Uni depuis longtemps.

Parmi les personnes sur le sol français qui sont sur le littoral, on observe que 61 %²⁵ sont arrivées directement sur le littoral, avec la volonté de rejoindre le Royaume-Uni. Six parmi elles ont passé quelques jours dans d'autres villes avant de se rendre dans le nord de la France. C'est le cas de Hatim, qui a dormi quelques nuits au sein du campement de la Porte de la Chapelle à Paris, au sein duquel il nous confie s'être senti en danger. C'était l'hiver, l'hiver parisien, et il nous raconte que les gens buvaient beaucoup et c'était dangereux. Il rencontre des jeunes Soudanais qui étaient en train d'organiser un départ pour Ouistreham pour tenter de passer en Angleterre. Il décide alors de les suivre, c'est à cette occasion qu'il entend parler pour la première fois de Ouistreham, où il passera cinq mois. Il nous explique : « Comme je ne comprenais pas la langue, c'était très difficile à Paris, donc j'ai fait comme les autres et une fois arrivée à Ouistreham, je me suis rendu compte que tout était difficile. Les gens disaient que c'était mieux en Angleterre, moi, je ne savais pas ».

39 % des participants à l'enquête ont, en revanche, avant de rejoindre le littoral, passé quelques mois dans d'autres villes en France – à Paris, mais également à Lille, Bayonne, Lyon et Marseille.

Pour la plupart ils évoquent avoir vécu à la rue ou dans des campements. Quatre personnes ont été hébergées chez des amis ou chez des membres de la famille et uniquement trois personnes ont vécu, avant de rejoindre le littoral, dans un centre d'hébergement en France – à Paris, à Lille et à Valence. Deux jeunes ont été hébergés pendant l'étude de leur demande d'asile, dont l'un est parti avant l'issue de la procédure. Il nous décrit la détresse psychologique et la solitude qu'il a ressenties dans ce centre. C'est à cause de cela qu'il a abandonné la structure et qu'il a repris la route afin de rejoindre la famille et des amis en Angleterre. Autre exemple, une femme et ses enfants ont été accueilli.e.s à leur arrivée en France un mois dans un centre d'hébergement d'urgence, puis grâce au confinement ils ont pu rester pendant six mois dans la structure, mais une fois la fin des dispositifs d'urgence sanitaire annoncée, ils ont dû se (re)mettre en route.

24. La loi des jungles, 2008 : 10.

25. 51 personnes répondantes.

La France, comme les autres pays présentés jusqu'à maintenant, représente pour les personnes que nous avons rencontrées un énième pays de transit, tout comme pour ceux qui ont essayé de s'y installer, sans succès. Au moment de l'entretien, la moitié des personnes que nous avons rencontrées campent et essaient la traversée de la Manche depuis plus de deux mois, et un tiers d'entre elles sont là depuis plus de cinq mois. Elles ont donc vécu dans ces campements aussi bien l'hiver que le confinement strict entre le 30 octobre et le 15 décembre 2020 ainsi que du 3 avril au 3 mai 2021.

DÉNONCER LES VIOLENCES ET LA PERTE DE TEMPS, REVENDIQUER L'AVENIR

Les effets des politiques migratoires, nous les entendons dans les récits, nous en voyons les traces sur la peau et les corps des personnes rencontrées sur tous les lieux de vie du littoral. Les témoignages se répètent : la violence, la précarité, l'attente dessinent une expérience partagée, commune aux personnes que nous avons interviewées. Elle dépasse les différences d'origines et les lieux de vie que les personnes habitent. La récurrence de ces expériences éprouvantes dans les récits est la preuve qu'il ne s'agit pas d'un phénomène marginal.

À propos de leur passé migratoire, les personnes rencontrées nous confient par où elles sont passées : leurs témoignages retracent les mauvais traitements, les risques encourus, l'impossibilité de rester, les déplacements forcés, les abandons et la volonté de reconstruire une vie ailleurs.

En prenant connaissance de ces témoignages, on voudrait revendiquer la liberté d'arriver en sécurité en Europe sans vivre toutes ces expériences, exiger le respect des droits humains, au moins en Europe, réclamer l'arrêt des accords avec des pays comme la Libye, remettre en cause les procédures de Dublin.

Une militante d'une association engagée depuis plus de vingt ans dans le soutien des habitants des campements rapporte les mots de sa fille. Sa fille suggérait de revendiquer un permis de séjour humanitaire pour les personnes en transit, afin de donner de la stabilité aux personnes ayant vécu des trajectoires difficiles à cause des frontières. Il s'agit d'une revendication capable de pointer les contradictions entre la répression et les contrôles des politiques migratoires et le respect des droits humains. Cette proposition pourrait passer pour une provocation, car elle porte le constat des violences produites par les politiques migratoires et par les effets des interdictions de mobilité et de stabilité pour les personnes en transit.

L'écoute de ces parcours permet de mettre en évidence la détermination, les espoirs tout comme les désespoirs des personnes qui veulent traverser la Manche. Ce chapitre montre les coûts humains, en plus des coûts financiers, de ces parcours. Ce chapitre s'avère alors nécessaire pour poursuivre la lecture de ce rapport, car il permet de mieux saisir ce qui pousse les personnes à vivre dans des campements dans le nord de la France, soumis à la pluie, au vent et pour nombre d'entre eux, au harcèlement incessant des forces de l'ordre.

De la part des personnes que nous avons interviewées, les revendications sont plutôt orientées vers le futur. Le passé est derrière elles. Certaines l'affirment de manière claire

et directe, « Laissez-nous passer », qui était aussi le slogan scandé la nuit du 11 juin 2015 à Vintimille²⁶, pour affirmer le ras-le-bol des contrôles à la frontière franco-italienne. Ou encore « Qu'ils nous laissent nous installer, qu'ils nous donnent des papiers ».

Lors de l'entretien, au moment de la question ouverte « Quelles sont les trois choses les plus importantes/urgentes dont vous avez besoin pour être mieux ici ? », certaines personnes ne répondent pas en nommant des urgences matérielles, mais affirment l'urgence d'avoir des papiers, de pouvoir circuler librement. Ewin, un jeune Kurde, affirme par exemple qu'il y a « Une seule chose urgente : Trouver une solution pour les réfugiés », alors que Ulagarech affirme « Nous dire où nous pouvons vivre dignement. La vie est déjà assez compliquée... ».

Une dénonciation qui revient tout au long de ce rapport porte sur la frustration pour tout le « temps perdu » durant les parcours migratoires. Lors de l'entretien, Razi s'exclame : « On est en train de perdre du temps, on est en train de gâcher notre jeunesse ! ». Nous retrouvons, en effet, au fil des récits, des références au temps. L'errance et l'attente sont difficilement acceptées chez une jeunesse qui a des projets et qui est pressée de trouver « une vie normale ». Ces personnes vivent péniblement les mois d'attente pour les procédures, tout comme les journées à tenter les traversées ou les jours passés en rétention ou en détention. La précision avec laquelle les personnes décomptent les jours passés en migration nous renseigne sur l'importance que le temps détient. Ces temps représentent d'ailleurs des épreuves matériellement et psychologiquement dures, qui créent tant des frustrations et de l'épuisement que des capacités de résilience sur lesquelles nous reviendrons.

26 Ce qui a donné vie à une longue mobilisation demandant la liberté de circulation. Voir : Deaglio 2015.

CHAPITRE 3

LE « PROJET ROYAUME-UNI » : UNE PLURALITÉ DE MOTIVATIONS ET UNE TRAVERSÉE DANGEREUSE

23/10/19	Armin	23/10/20
23/10/19	Anita	23/10/20
23/10/19	Shirvan Mohammad Panahi	23/10/20
23/10/19	Rasul Iran Nezhad	23/10/20
23/10/19	Mohamed Khamise Zakaria	19/11/20
23/10/19	X	23/01/21
23/10/19	X	01/02/21
23/10/19	X	04/02/21
23/10/19	Loghman	13/03/21
23/10/19	Herman Michael	22/03/21
23/10/19	Yasser	
23/10/19	Mahamat AL-Amin	
23/10/19		
23/10/19		
23/10/19		
23/10/19		

CHAPITRE 3 : LE « PROJET ROYAUME-UNI » : UNE PLURALITÉ DE MOTIVATIONS ET UNE TRAVERSÉE DANGEREUSE

ESPOIR POUR L'AVENIR ET DÉCEPTION DU PASSÉ

Le nord de la France n'est qu'une étape d'un parcours long et fatigant, lors duquel les personnes multiplient les expériences de rejet, d'exclusion, d'hostilité et de violence.

En interrogeant les personnes qui vivent dans les campements sur les raisons de leur présence sur ces territoires, la réponse est univoque : rejoindre le Royaume-Uni²⁷.

L'attraction vers l'Outre-Manche est forte, car elle représente soit l'objectif final d'un projet migratoire chargé de sacrifices et de difficultés, soit l'espoir ultime de trouver un endroit qui permettrait enfin de se poser, vivre en paix et en sécurité et trouver une certaine stabilité.

Le projet de rejoindre le Royaume-Uni porte en soi une tension entre le futur – l'aller vers – et le passé – le partir de. On s'en va, mais on va, également, quelque part. Les motivations réactives et actives se mêlent. Bien que pour certaines personnes le « projet Royaume-Uni » était décidé depuis longtemps et de bien loin, pour la plupart il s'agit d'une destination qui s'est imposée lors de leur parcours. Elles espèrent trouver ainsi dans ce pays ce qu'elles n'ont pas trouvé ailleurs, ou ce qui leur a été refusé : il s'agit d'un choix par défaut. Pour ce faire elles sont disposées à encourir de nombreux dangers, car la traversée n'est pas sans risque, et devient, comme nous le verrons, de plus en plus mortelle à mesure que les politiques sécuritaires s'ancrent dans le paysage frontalier.

Dans les discours, le désespoir et l'espoir s'entrelacent. Les récits sur le Royaume-Uni renforcent un imaginaire d'un pays plus accueillant, ou moins hostile, par rapport aux pays traversés. L'Outre-Manche semble alors offrir une alternative aux expériences vécues dans leur propre chair en Europe. Ces éléments de compréhension sont bien souvent absents des discours publics et institutionnels.

Dans l'allocution du Président de la République Emmanuel Macron, prononcée en 2018 auprès des forces de l'ordre mobilisées à Calais, il évoque uniquement les motivations de ceux qui aspirent au Royaume-Uni, pour des projets proactifs professionnels et d'études, et motivés par les ressources individuelles dont ils disposent. Voici un extrait de ce discours :

« Si des dizaines de milliers de migrants sont passés ici au cours des vingt dernières années, c'est d'abord parce que le Royaume-Uni était leur destination finale. Qu'ils soient réfugiés, exilés ou migrants économiques, la même détermination les pousse vers les îles

27. Deux personnes veulent rejoindre l'Irlande et une personne est à Calais parce qu'elle pense qu'il y est plus facile de pouvoir accéder à un logement.

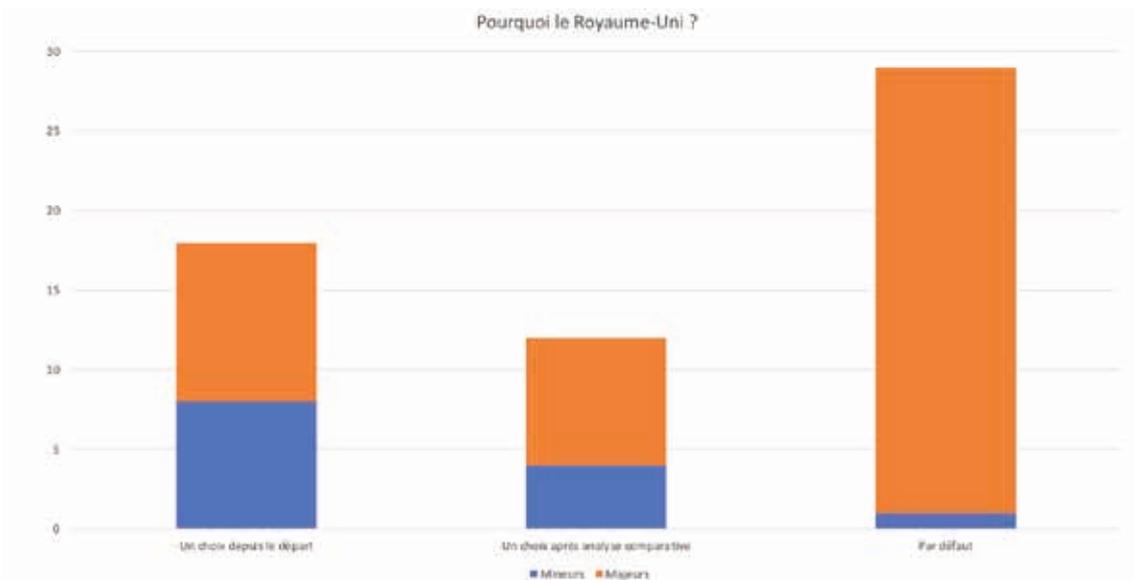
britanniques. Parce qu'ils y ont de la famille, des amis, un réseau communautaire pour les accueillir, ou peut-être parfois un projet professionnel ou d'études, dans une large majorité des cas, les migrants présents à Calais ne souhaitent souvent pas rester en France. Pour eux, notre pays n'est qu'un lieu de passage, comme l'ont été tant de pays avant nous. Mais ce qui ne devait être qu'un passage se transforme en impasse, souvent en profonde détresse. Car la frontière est fermée aux franchissements illégaux [...] »²⁸

À partir de ce que nous observons au printemps 2021, cette description peut correspondre à un 1/3 des personnes rencontrées. Pour les autres, elle n'est pas tout à fait exacte et elle manque de contextualisation et de précision. Nous observons, parmi les motivations évoquées par les personnes vivant dans les campements, une prépondérance des références au contexte européen, au rejet subi ou perçu. Des questions structurelles, telles que les difficultés à s'installer quelque part en Europe, sont la trame de fond d'un choix – celui de vouloir traverser – qui s'impose. La plupart des personnes que nous avons rencontrées veulent partir au Royaume-Uni après avoir fait l'expérience de ces difficultés ou à partir d'une expertise obtenue via les récits de leurs compagnons de route concernant les entraves pour obtenir des documents et travailler en Europe. Ces personnes placent alors tous leurs espoirs au-delà de l'espace Schengen. Et comme le dit bien le Président de la République Emmanuel Macron, elles se trouvent dans une impasse, à cause de l'impossibilité de traverser.

Lors de notre enquête, le Royaume-Uni fait donc partie intégrante de l'imaginaire et des discours collectifs, et est dépeint comme le pays dans lequel les personnes peuvent trouver leur place : un pays dans lequel les autorisations de séjour seraient plus faciles à obtenir, le travail plus facile à trouver, la sécurité et les droits humains respectés. Qu'est-ce que cela nous révèle sur le désir de s'installer, sur l'hostilité vécue en Europe, sur l'effet du règlement Dublin, sur le temps d'attente pour l'instruction d'une demande d'asile, sur le besoin de rêver une vie ailleurs qui justifierait le quotidien et l'expérience migratoire, violente et douloureuse qu'ils vivent aujourd'hui ?

Dans ce chapitre, nous allons examiner les motivations pour lesquelles les personnes que nous avons rencontrées veulent traverser la Manche. Nous avons identifié trois postures par rapport à la volonté de rejoindre le Royaume-Uni. D'abord, nous allons présenter les motivations de ceux qui sont partis de leur pays d'origine avec l'objectif de rejoindre le Royaume-Uni et qui ont vécu des parcours et un quotidien difficile dans ce but. Ensuite, nous exposerons la posture dans laquelle le « projet Royaume-Uni » est le résultat d'une analyse comparative – quelquefois à partir d'informations incomplètes – qui les amène à penser que les îles britanniques offrent des conditions de vie meilleures aux migrants. Enfin, nous présenterons la troisième posture, dans laquelle le choix s'impose par défaut. C'est le cas des personnes qui veulent partir au Royaume-Uni, car il leur semble que c'est la seule solution pour éviter le risque d'une expulsion ou parce qu'elles estiment insupportable de vivre dans des conditions de vie qu'elles considèrent inacceptables dans les autres pays d'Europe.

28. Discours du Président de la République Emmanuel Macron auprès des forces mobilisées à Calais, prononcé le 16 janvier 2018 : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/01/16/discours-devant-les-forces-de-securite-a-calais>.



Graphique 6 : Postures à l'égard du Royaume-Uni. Catégories construites à partir des motivations pour lesquelles les personnes aspirent à partir au Royaume-Uni. Sur l'axe des ordonnées, nous retrouvons le nombre des cas.

Lecture : dix-huit personnes ont fait le choix du Royaume-Uni comme destination finale depuis le pays d'origine. Parmi celles-ci, sept sont mineures.

Nous poursuivrons ce chapitre en présentant les risques que prennent les personnes en tentant la traversée pour rejoindre le Royaume-Uni. Les motivations étant tellement puissantes que les personnes acceptent de mettre en péril leur vie pour atteindre l'objectif de rejoindre le Royaume-Uni. Nous allons d'abord présenter les dangers encourus lors des tentatives de monter à bord des camions. Ensuite, nous allons présenter les risques des traversées par la mer, ce qui représente un phénomène relativement récent. En effet, depuis les années 2018, à force de sécurisations successives de la frontière, les traversées par petits bateaux, et parfois avec des tongs pour pagaie, n'ont cessé d'augmenter. Enfin nous allons aborder ce qu'il se passe lorsque les personnes sont interceptées dans une tentative de traversée.

Pour conclure ce chapitre, nous exposerons les éléments de dénonciation et de revendication dont les personnes nous ont fait part pendant les entretiens.

LE ROYAUME-UNI : UN CHOIX DEPUIS LE DÉPART

Pour une partie des personnes rencontrées, il existe un « projet Royaume-Uni » qui les accompagne depuis leur départ. Tous les pays dans lesquels elles sont passées étaient uniquement des pays de transit, car l'objectif était celui d'atteindre le Royaume-Uni et cela depuis leur terre d'origine. Ainsi, ces personnes déterminées à rejoindre la Grande-Bretagne n'ont déposé aucune demande afin d'obtenir des autorisations de séjour dans les pays de l'Union Européenne. Parmi les motivations pour lesquelles elles veulent traverser la Manche, les difficultés de s'installer ailleurs ne sont pas évoquées. Il s'agit de 31 % des personnes que nous avons interviewées. Elles connaissent les sites dans lesquelles nous les avons rencontrées (Calais, Ouistreham, Grande-Synthe, Cherbourg) souvent depuis leur pays d'origine. « Tout le monde au Kurdistan connaît Calais et la jungle », nous dit Nuri, qui est originaire du Kurdistan Irakien.

Au sein de cette catégorie, nous pouvons identifier deux profils différents : d'une part ceux qui évoquent des liens familiaux et d'autre part ceux qui affirment, sans hésitation, une préférence pour le Royaume-Uni et un choix de vie résolu de s'y rendre.

Des raisons familiales

Dans le premier sous-groupe, nous avons identifié dix personnes (17 % des personnes rencontrées). Elles envisagent de rejoindre le Royaume-Uni parce qu'elles ont de la famille qui les attend et qui peut les aider à s'installer ou bien, pour une minorité d'entre elles, il s'agit d'un projet défini par les familles dès leur pays d'origine. Souvent, ces personnes envisagent de reprendre des études. La langue anglaise leur est, dans la plupart des cas, inconnue : uniquement trois personnes la parlent.

Une caractéristique marquante des personnes qui composent ce sous-groupe est le grand flou dont elles témoignent quant aux autorisations de séjour qu'elles pensent pouvoir obtenir au Royaume-Uni. La plupart répondent ne pas savoir. Certains interviewés avancent de timides hypothèses : Alan, par exemple hasarde un : « Peut-être réfugié comme la famille là-bas », alors que Zafar répond « Peu importe, ce qu'ils [les Anglais] veulent ! », nous expliquant que cela ne représente pas une préoccupation pour lui.

Les origines et les temps de la migration sont très divers, ce qui ne nous permet pas de repérer des éléments communs, hormis leur jeunesse : sur les dix personnes, sept d'entre elles sont mineures et aucuns parmi les dix n'avait plus de dix-huit ans quand elle est partie du pays d'origine.

Hussein, vingt-quatre ans dont huit en transit, a vécu ces années avec à l'esprit l'objectif de rejoindre l'Angleterre. Il a travaillé au Tchad pendant deux ans afin de gagner assez d'argent pour reprendre le voyage. Il logeait dans des tentes à côté des mines. Puis il a passé trois ans en Libye en travaillant pour avoir de quoi se payer la traversée de la Méditerranée. En Libye il campait également dans des tentes avec six ou sept personnes employées avec lui. Il a ensuite habité dans les magasins des concitoyens pour lesquels il travaillait. Il a été enfermé une année en prison et une fois libéré, il a rejoint l'Italie où il a travaillé pendant neuf mois, au noir, pour ensuite repartir. Maintenant il se trouve coincé à cette énième frontière depuis un an et quelques mois. 200 kilomètres de mer qui le séparent du pays dans lequel il veut vivre tranquillement et rejoindre sa sœur et son cousin. Il nous assure qu'il va, un jour : « vivre tranquillement en Angleterre, jouer au basket, faire des choses avec ma famille, avoir une vie normale ».

À contrario, Zaki, un jeune Afghan de seize ans, n'a personne de sa famille qui l'attend en Angleterre, mais c'est sa famille qui l'a encouragé à émigrer, pour qu'il se construise un avenir.

Certains sont intransigeants sur leur projet, aucune remise en question n'est possible, tandis que d'autres, face à l'impasse de la traversée, s'interrogent et envisagent de changer d'objectif, changer de stratégie, changer de projet. Ainsi, face aux difficultés de la traversée, l'option d'une autre solution s'ouvre. Deux mineurs se disent prêts à changer d'avis. Ahmed, dix-sept ans, nous explique que son projet était l'Angleterre. Cependant il lâche : « Le pays qui me donne les papiers en premier, je m'installe », bien qu'il ne les ait jamais demandés nulle part afin de pouvoir rejoindre avec plus de chances sa famille au Royaume-Uni. Lorsque nous lui posons la question si au cours de ces cinq mois de tentatives de traversées échouées, il n'a jamais réfléchi à l'éventualité de demander des papiers en France il répond « ...je pourrais, si elle me donne une protection ! » et il continue

« On a quitté la guerre, on a plein de rêves, trouver des choses, travailler pour aider nos parents. Ici, en France, ils m'ont dit qu'il faut 3-4 ans pour avoir des papiers, le temps passe sans qu'on trouve notre stabilité, c'est la difficulté la plus grande ». L'impasse dans laquelle il se trouve le stresse beaucoup et le pousse à se questionner sur l'opportunité de changer de projet. Toutefois, il avoue qu'il manque d'informations et qu'en Angleterre sans doute pour lui les choses seront plus faciles : il se débrouille en anglais, il a de la famille sur laquelle pouvoir s'appuyer et il pense que pour obtenir une autorisation de séjour et un travail, cela devrait être plus simple. En tant que mineur, en France, il aurait droit à une protection, jusqu'à ses dix-huit ans. Au moment de l'entretien, il n'avait jamais entendu parler de cette possibilité.

De même, Waleed laisse la porte ouverte à un changement de stratégie, bien que ses yeux brillent quand il nous parle de l'Angleterre. Il lève son regard pour la première fois, pendant l'entretien, ses yeux scintillent et un grand sourire s'ouvre sur ses lèvres. Waleed a seize ans. Cela fait deux mois qu'il essaie de traverser. Il est arrivé sans personne de sa famille en Europe. Il a fait un bout de chemin jusqu'en Libye avec son grand frère afin de gagner l'Europe et puis l'Angleterre. Ils sont partis le même soir par la mer. Ils ont été séparés dans deux bateaux gonflables. Ils sont partis l'un après l'autre. Son bateau était déchiré. Il a dû rentrer. L'autre bateau a poursuivi sa route. Il a coulé en mer. Ils étaient plus de 120 à bord. Uniquement trois personnes ont pu être sauvées et ont survécu ; son frère n'était pas parmi les survivants. Waleed poursuit le projet de rejoindre l'Angleterre tout seul. Après 4 mois en Libye, il repart. Il a quitté le Soudan à cause de la guerre, pour chercher la paix et la sécurité. Il veut alors rejoindre l'Angleterre pour faire des études. Quand on le questionne sur les raisons pour lesquelles il a choisi l'Angleterre, il répond pourtant qu'il ne sait pas, qu'il trouve que la France c'est un beau pays : « Ça peut être ici, mais je préfère l'Angleterre ». Il ne parle pas l'anglais et il ne connaît personne là-bas. Plus loin dans l'entretien lorsque l'on évoque l'existence du droit d'être pris en charge quand on est mineur en France, Waleed se montre intéressé. Il demande ce qui arrive à la majorité et demande des renseignements supplémentaires.

Au contraire, Abdel et Zafar, eux aussi mineurs, ne changeront pas de plan. Abdel, bien qu'informé sur ses droits, ne renonce pas à son projet migratoire vers le Royaume-Uni. Il affirme aller régulièrement dans un centre d'accueil pour mineurs. Il y va pour trouver un peu de repos. Toutefois, il veut rejoindre l'Angleterre et sa famille là-bas afin de continuer l'école. Zafar est encore plus déterminé. Il n'accepte aucune forme d'hébergement, car selon lui le seul moyen pour franchir la frontière est de rester dans le bois et de ne pas se détourner de l'objectif. Il ne connaît pas et il n'est pas intéressé par l'opportunité d'être pris en charge par les pouvoirs publics. Il nous raconte qu'il connaît une dame qui insiste beaucoup pour qu'il reste en France, mais n'ayant pas de famille en France, il veut à tout prix passer la frontière.

La question des mineurs mérite un approfondissement : nous avons rencontré sur tous les sites un grand nombre de mineurs isolés âgés de quinze à dix-sept ans. Cependant, des personnes plus jeunes vivent également au sein des campements informels. L'analyse montre que ce sont surtout les mineurs qui ont un objectif fixe, ce qui nous interroge sur les dispositifs capables d'aller à leur rencontre. Face à des motivations affichées de vouloir rejoindre le Royaume-Uni, comment gérer la tension entre la protection de l'enfance, les désirs des mineurs et les défaillances des pouvoirs publics pour leur proposer des opportunités de vie qui peuvent leur faire changer de projet ? Comment éviter que des mineurs se fragilisent, risquent leur vie et vivent dans des conditions extrêmes ? Comment faciliter des regroupements familiaux pour les mineurs ou pour les jeunes au sens large ayant des proches au Royaume-Uni ?

Plus largement, face à l'existence d'un soutien familial au Royaume-Uni, cette jeunesse revendique de rejoindre des membres de leur famille, lesquels peuvent les orienter et les aider. Ces relations familiales et les réseaux d'aide et de soutien représentent une ressource d'un point de vue matériel et social, qu'il conviendrait d'explorer et de considérer davantage dans les politiques migratoires.

Une aspiration qui ne date pas d'hier et un réseau amical qui les attend

L'autre sous-groupe que nous avons identifié parmi ceux qui ont pour projet le Royaume-Uni depuis leurs pays d'origine est composé de huit personnes (14 %). Il s'agit d'un groupe assez uniforme, à l'exception faite d'un mineur Soudanais, Souleymane, qui veut rejoindre l'Angleterre parce que celle-ci a colonisé son pays. En effet, ce groupe est composé de personnes que nous avons rencontrées à Grande-Synthe, qui sont originaires d'Irak et sont arrivées dans le nord de la France au terme d'un parcours d'un peu plus d'un an au maximum. Ainsi, Bihar nous explique qu'au Kurdistan les droits humains ne sont pas respectés et qu'il n'y voyait pas d'avenir pour lui. C'est ainsi qu'il y a quatre ou cinq ans il a pensé à partir au Royaume-Uni. Il a attendu ses vingt ans et est parti. Il a vingt-et-un an lorsque nous le rencontrons dans les bois du Puythouck. De même, Adil, lui aussi Kurde, assure que son objectif a toujours été le Royaume-Uni: « parce que j'aime l'Angleterre », déclare-t-il. Deux hommes Kurdes, ayant leur épouse et leurs enfants avec eux, sont également résolus à rejoindre le Royaume-Uni pour garantir un futur à leurs enfants. En commun, ces personnes ont le fait qu'elles ont un réseau non pas familial, mais amical en Angleterre, sur lequel elles peuvent s'appuyer dès leur arrivée.

LE ROYAUME-UNI : UN CHOIX APRÈS ANALYSE COMPARATIVE

Dans la plupart des cas, des motivations diverses s'entremêlent entre préférence subjective et calcul rationnel. Le but commun est celui de vivre une vie normale, dans de bonnes conditions et de ne pas se faire expulser. Entre le désir individuel et le pragmatisme qui vise à s'installer quelque part sans être expulsé vers le pays d'origine, il émerge chez certaines personnes, l'angoisse de prendre de mauvaises décisions avec des répercussions fatales sur les possibilités de rester en Europe. Le choix du Royaume-Uni est pour une bonne partie des personnes que nous avons interviewées un choix rationnel afin d'éviter de « perdre du temps » ailleurs en Europe. En effet, le Royaume-Uni ne représentait pas, chez ces individus, la seule option quand ils sont partis de leur pays d'origine. Ils affichent ainsi la volonté de se rendre au Royaume-Uni, car il leur semble être le pays dans lequel il serait plus facile d'obtenir des papiers, de travailler, et d'accéder à une vie meilleure. Dans la définition de cet objectif, outre l'expérience individuelle, la dimension sociale et relationnelle est essentielle. Les récits des compagnons de route associés à l'observation de la mise en œuvre des politiques migratoires offrent des éléments d'intelligibilité pour réfléchir de manière pragmatique à la meilleure stratégie pour obtenir le maximum de chances d'atteindre le but de s'installer quelque part dans de bonnes conditions.

Douze personnes ont cette approche, soit 21 % des personnes rencontrées, dont quatre mineurs. Les profils sont très divers. Leurs motivations s'expriment par la mobilisation d'éléments de langage de comparaison : « c'est plus facile », « c'est plus rapide », « il y a plus de ». La comparaison porte en elle une réflexion négative sur les autres pays par lesquels ces personnes ont transité ou dans lesquels elles ont pu vivre.

Un droit au séjour plus simple à obtenir ?

Ainsi, Garang, un jeune Soudanais ayant tout juste dix-huit ans raconte : « J'imaginai rester en France, mais une fois arrivé à Paris, j'ai vu tout le monde sous les ponts et alors j'ai décidé que c'était mieux de ne pas rester en France. J'ai décidé de partir, d'aller en Angleterre, d'aller demander l'asile là-bas ».

Dans leurs discours, le « nous » est largement mobilisé, un sujet collectif, une communauté d'expérience composée par des personnes en transit qui cherchent une vie meilleure.

Richard, un jeune de vingt-trois ans, qui essaie tous les jours de monter à bord d'un camion depuis 4 mois, explique être à Calais uniquement « parce qu'en Europe ils nous rejettent ». Il développe : « Les taux de rejets sont très sévères. Il y a plein de monde qui est débouté. Je connais des gens en Allemagne, qui ont décidé de rester et après des mois, ils ont été rejetés et c'est dur pour eux. Moi, je ne vais pas rester ici pour traîner et attendre ! Je connais des gens qui sont allés donner leurs empreintes partout, pour obtenir que des rejets ! En Italie, il n'y a pas de prise en charge : les gens vivent à la rue. De l'Europe je suis aujourd'hui obligé de partir [...] En Angleterre, il y a plus de facilités, et ils ne s'arrêtent pas sur la question des papiers, tu peux évoluer même sans papier ». C'est l'expérience personnelle d'une migration prolongée qui l'alerte sur le temps qui passe et la nécessité de s'installer quelque part. Dans son parcours, il est en effet parti du Soudan, à cause de la guerre, à l'âge de quinze ans. Il est arrivé en Europe, après avoir vécu six ans en Libye, il imaginait y rester durablement, car il travaillait et avait un logement. C'est à cause de la situation de guerre civile et des milices à Tripoli qu'il a repris la route. Aujourd'hui, son désir est de travailler et de vivre avec dignité. C'est pourquoi il n'a pas demandé de papier en Europe ni donné ses empreintes. Il est vigilant à ne pas faire un mauvais pas et il estime que l'Angleterre est la meilleure des options possibles.

L'expertise sur la situation en Europe qui émerge de ce témoignage et de bien d'autres est le fruit de l'expérience et des discussions entre personnes en transit. Les campements et les centres d'accueil, dans lesquels se rencontrent des personnes cumulant de douloureux vécus, sont des lieux privilégiés pour partager les informations et décrypter les politiques migratoires et les opportunités d'installation. La circulation de récits et d'expériences similaires au sein de pays divers produit une narration sur l'Europe et ses politiques migratoires qui ne laisse pas de doutes : c'est mieux de partir ! L'imaginaire sur le Royaume-Uni s'alimente alors en opposition aux difficultés rencontrées ou entendues autour d'eux.

Dans ce groupe, le Royaume-Uni se révèle comme le pays dont ils rêvent et aux caractéristiques opposées à leur quotidien en Europe. Ainsi, des jeunes Soudanais de 16 et 17 ans affirment qu'ils veulent rejoindre l'Angleterre, car « L'Angleterre donne des papiers, en Angleterre on ne dort pas dehors, et la police en Angleterre est bien, elle n'est pas comme en France ! » Les deux jeunes, de même que la moitié des personnes qui mobilisent ces argumentaires, ne connaissent pourtant pas de personnes qui habitent outre-Manche.

Cet imaginaire du Royaume-Uni revient dans les témoignages en tant qu'aspiration qui permet de ne pas tomber dans le désespoir et de tenir dans les conditions de vie que nous allons décrire plus tard. Les personnes que nous reconnaissons dans cette catégorie ont tout misé sur le Royaume-Uni. Ce groupe possède des idées bien claires sur la nécessité

de demander des papiers, une fois parvenu sur le sol anglais. La plupart aspire à l'asile politique. Ainsi, Sayd déclare que dès qu'il arrive dans le port d'Outre-Manche, il se déclare à la police en demandant l'asile politique. Deux personnes affirment que leur objectif est la nationalité anglaise. « Sans papiers, il n'y a pas de projet ! » affirme Alghaliy, un mineur Soudanais, après nous avoir expliqué que derrière le choix de l'Angleterre, il y a un pari, celui que les documents soient plus faciles à obtenir qu'en Europe.

Des conditions d'accès au marché de l'emploi plus faciles ?

Toutes les personnes qui rentrent dans cette catégorie soulignent l'importance d'obtenir des papiers, exclusion faite pour deux personnes pour lesquelles la comparaison porte sur les conditions d'employabilité : la question du travail l'emporte comme motivation principale. Pour Hoài, un jeune Vietnamien, ce sont les difficultés économiques qui le poussent à aller d'un pays à un autre. Voici son parcours : il est parti à 19 ans, il y a 4 ans, du Vietnam. Né d'une famille pauvre dans une région plutôt riche, Hoài ne peut pas accéder à des études, alors il part afin de gagner assez d'argent pour pouvoir se construire un futur à son retour au Vietnam. Il obtient un contrat officiel de travail pour aller en Roumanie, mais les salaires sont très bas et après une année, il se déplace en Allemagne. Il y reste presque 3 ans. Il travaille dans le bâtiment, dans la restauration, dans des magasins, mais la COVID 19 l'empêche de travailler. Il nous dit : « Les papiers ce n'est pas mon problème, l'objectif ce n'est pas de rester là-bas, je veux juste travailler, faire de l'argent pour pouvoir ensuite rentrer à la maison, je suis le plus jeune de la famille, je suis parti pour travailler », affirme-t-il. C'est donc, après analyse de la gestion sanitaire dans les différents pays, qu'il prend la décision de rejoindre le Royaume-Uni. Il croit pouvoir travailler en Angleterre et ne pas risquer de se retrouver sans emploi, confiné.

De même, d'autres interviewés soutiennent qu'au Royaume-Uni, il est plus facile de faire des études et de se former à un métier.

Ces personnes ont en commun une analyse précise des opportunités en Europe et elles attendent de trouver au Royaume-Uni ce qu'elles pensent avoir du mal d'obtenir en Europe : des papiers ou du travail.

LE ROYAUME-UNI : PAR DÉFAUT

Pour les autres personnes que nous avons rencontrées, le Royaume-Uni représente un dernier recours, un choix par défaut, une stratégie de fuite de l'Europe qui leur refuse le droit au séjour dans le pays qu'elles souhaitent.

Nous incluons dans cette catégorie 50 % des personnes rencontrées. Nous allons d'abord présenter le point de vue de celles à qui un refus de séjour a été délivré dans les pays d'Europe dans lesquels elles désiraient vivre (treize personnes, soit 45 %). Ensuite, nous restituerons les vécus et les motivations au départ de celles qui ont fait une demande d'asile en France et sont sous le coup du règlement Dublin (onze personnes, soit 38 %) et, enfin, nous présenterons les perspectives de celles qui parce qu'elles ont donné leurs empreintes digitales craignent de demander l'asile, au risque de se retrouver obligées de retourner dans le pays par lequel elles sont entrées en Europe (cinq personnes, soit 17 %).

Déboutées du droit au séjour

La plupart des personnes de ce groupe ont été déboutées d'une demande de séjour ou sont en procédure Dublin. Comme nous l'avons déjà vu, 42 % des cinquante-sept personnes nous ayant répondu ont déposé une demande pour obtenir un titre de séjour ou le statut de réfugié quelque part en Europe. Le refus qu'elles subissent – elles nous disent – les oblige à partir soit parce que la vie en tant qu'irréguliers devient insupportable, soit parce qu'elles ne veulent pas risquer une expulsion forcée vers leur pays d'origine ou vers le pays par lequel elles sont entrées en Europe (notamment l'Italie, la Slovénie, la Bulgarie et la Croatie), pays dans lesquels elles ne souhaitent pas vivre à cause des caractéristiques socio-économiques et du traitement réservé aux migrants.

Pour ces personnes, la condition d'irrégularité sur le territoire devient très lourde, insupportable au bout de quelque temps, car elle entraîne des situations d'exploitation professionnelle, une impossibilité de s'installer et de pouvoir « vivre normalement ». Certaines évoquent d'ailleurs le risque d'expulsion en tant qu'élément déclencheur de leur choix de partir, de tenter leur chance en dehors de l'Union européenne, au Royaume-Uni. Nebila, une jeune femme, la trentaine, a passé dix ans en Belgique. Elle a décidé de quitter ce pays, car elle était sans papiers. Elle en a marre de cette condition : « je veux des papiers, je n'ai pas une vie, je veux des amis, je ne veux pas rester assise, cachée à l'intérieur de la maison. C'est pour mes enfants que je veux partir en Angleterre et obtenir des papiers » revendique-t-elle. Un autre jeune homme, dans la même situation, souligne : « Je veux aller en Angleterre, parce que ma vie est difficile, je veux avoir des papiers, parce que comme ça, actuellement je n'ai pas une vie ».

Le Royaume-Uni semble alors être la seule solution pour sortir de l'impasse, pour échapper à l'étranglement des politiques migratoires européennes. Qu'il soit vrai ou pas qu'au Royaume-Uni les opportunités soient plus favorables, dans ce moment historique de flou quant aux règlements et pratiques adoptés à la suite du Brexit, les personnes que nous avons rencontrées ont l'espoir de trouver au Royaume-Uni une terre d'accueil.

C'est ce que nous raconte Manute, jeune Soudanais de 24 ans : « J'ai fait une demande d'asile en Allemagne, elle a été refusée, j'ai attendu deux ans pour une réponse négative ! » L'Allemagne ce n'était pas son choix : à Malte il a passé deux mois dans un centre d'hébergement. Un jour ils les ont fait « monter sur des bateaux légaux ». Il retrace : « Ils nous ont distribué partout en Europe, moi en Allemagne, mes amis en France ». Les compagnons envoyés en France sont déjà partis au Royaume-Uni à la suite de refus de séjour. Lui, il a attendu avec espoir l'issue de sa procédure. Quand Manute a été débouté de sa demande d'asile, il a appelé ses derniers amis encore en France. Il nous explique : « Ils m'ont dit de venir ici et qu'on essaie de passer ensemble en Angleterre ». Il se dit obligé de partir afin d'obtenir des papiers et pouvoir suivre une formation. Il espère qu'en Angleterre les démarches seront plus faciles et rapides.

C'est la situation également de Faris, dont nous avons déjà raconté les violences subies en Libye et à Malte (voir chapitre 2). Il pointe du doigt l'Europe et ses politiques migratoires avec désespoir : « Avant de partir du Soudan, on imaginait que l'Europe était la sécurité : nos rêves se sont brisés ». Après l'emprisonnement à Malte, il a été envoyé en Allemagne. En Allemagne, il a imaginé s'installer pour travailler et avoir des papiers, mais au bout d'une année et demie sa demande a été rejetée. Il a demandé à l'interprète la raison du refus : elle lui a répondu que c'est le système allemand qui ne va pas, pas sa situation. Il a pensé à demander des papiers en France, mais il a peur

d'un rejet et il pense qu'à cause de l'Allemagne, toutes les portes de l'Europe se sont fermées. Il est alors contraint de tenter l'Angleterre, il ne veut pas rentrer au Soudan après ces 4 ans et avoir vécu tout cela. Il a quitté sa famille, il veut faire des études, sa famille compte sur lui.

Nous aurions envie de restituer toutes les histoires singulières de ce large groupe de personnes (composé de vingt-neuf personnes) qui fuient l'Europe, parce qu'ils n'ont pas pu s'installer légalement ailleurs. Toutes les personnes de ce groupe n'ont pas été déboutées, certaines veulent quitter l'Europe après avoir découvert être « dublinées », car elles refusent de se retrouver obligées à faire évaluer leur demande d'asile dans des pays dans lesquels elles ont eu de mauvaises expériences ou dont elles estiment que les conditions de vie ne sont pas favorables.

Des personnes dublinées

C'est le cas d'Asam, un jeune Erythréen. Il a passé sept mois à Calais pour essayer de passer, puis il s'est déplacé plus loin dans un petit campement, à plus de cinquante kilomètres de Calais. Ici, le harcèlement de la police est moins présent et les conditions de vie sont meilleures. Pourtant, il essaie depuis plus d'un an de monter dans les camions qui sont en route vers l'Angleterre et s'arrêtent dans un parking sur l'autoroute. Sans succès. Auparavant, il avait essayé, pendant une année, de rejoindre l'Angleterre par la Belgique. Il nous explique que c'est une question de chance : certains passent en très peu de temps et lui il n'y arrive pas et le temps passe. La situation le stresse énormément, il voudrait laisser tomber l'Angleterre et s'installer en France, mais il nous raconte être « dubliné » en Italie. Quand il était en route vers l'Angleterre, il a été contraint de demander l'asile en Allemagne. Trois mois après, les autorités l'ont informé qu'il était dubliné : la responsabilité de sa demande incombait à l'Italie. En Italie, en Sicile, il avait refusé de demander l'asile parce qu'il était conscient des difficultés d'emploi. Pourtant, les policiers l'ont contraint à donner ses empreintes, seule condition pour pouvoir sortir de détention. Il n'en imaginait pas les conséquences. Au départ, son objectif était d'aller en Angleterre parce qu'il parlait anglais, il imaginait les opportunités de travail plus importantes et que la vie aurait été moins difficile pour lui. Les motivations ont changé entre-temps : aujourd'hui, il affirme que c'est à cause du règlement Dublin qu'il part, parce que sinon il resterait bien en France. Asam se trouve alors coincé, dans l'attente, entre contrainte et interdiction de partir, entre contrainte et interdiction de rester.

Nous retrouvons la même motivation chez Felek, un trentenaire Kurde venu en Europe pour continuer ses études. Lors de son parcours, il est placé en détention pendant neuf mois en Croatie, puis il est déplacé en Bosnie. Arrivé en Allemagne, c'est après une année qu'il découvre qu'il devrait être renvoyé en Croatie, là où ils ont pris pour la première fois ses empreintes en Europe. Felek fuit alors l'Allemagne, direction la France, pour atteindre le Royaume-Uni, car il craint que la France et tous les autres pays européens puissent le renvoyer en Croatie. Le Royaume-Uni devient alors le seul pays dans lequel il espère pouvoir reprendre ses études et trouver un travail cohérent avec ses ambitions et sa formation.

Des personnes qui ont donné leurs empreintes sans déposer de demande d'asile

Parmi les personnes qui affirment se sentir contraintes de quitter l'Europe, nous avons rencontré également celles qui craignent d'être renvoyées dans le pays dans lequel elles ont donné leurs empreintes et qui n'ont jamais essayé de déposer une demande d'asile en

Europe à cause de cela. Les informations qu'elles ont récoltées sur les procédures d'asile en Europe leur font craindre qu'en ayant donné leurs empreintes dans les pays d'entrée elles n'aient aucune chance de pouvoir s'installer ailleurs. Elles appréhendent les procédures Dublin. Les récits des compagnons de route les ont alerté. Ainsi, elles évitent de perdre du temps, en déposant des demandes. Elles disent alors fuir Dublin. « C'est éprouvant de vivre dans la forêt, mais il n'y a pas de solution, il faut partir... Je veux partir parce que même les copains qui ont demandé l'asile sont dans la même situation que nous. Rien n'avance », affirme Luol qui a laissé ses empreintes en Italie. Il s'affiche, pourtant, ouvert à un changement de perspective s'il devient possible de rester en France.

En 2019-2020, environ 30 % des personnes qui ont enregistré une demande d'asile en France relevaient de la responsabilité d'un autre État. « Le nombre de transferts Dublin réalisés par la France a plus que quadruplé entre 2016 et 2019 et le taux de transfert a doublé. Ces résultats témoignent d'une mobilisation des préfectures dans la mise en œuvre de cette procédure et des résultats produits par la mise en place en 2018 des pôles régionaux Dublin ». ²⁹ Cela montre une forte mobilisation des autorités françaises afin de rendre effectifs les transferts Dublin.

Presque toutes les personnes que nous avons rencontrées ont déjà été enregistrées quelque part, parfois de force ou comme condition pour obtenir la libération d'une détention. Manute nous raconte qu'il était au courant qu'il ne fallait pas donner ses empreintes à son arrivée en Europe – ce qui nous rappelle les mobilisations en Italie pour refuser l'enregistrement des empreintes digitales³⁰. Toutefois il nous avoue en riant : « Malte je ne savais même pas que c'était l'Europe, je ne l'imaginais pas comme ça l'Europe et du coup j'ai donné mes empreintes ! ».

En définitive, nous remarquons que parmi les personnes envisageant de rejoindre le Royaume-Uni par défaut, l'imaginaire est fort autant que la rancœur. Les attentes à l'égard du Royaume-Uni semblent le miroir inversé de l'Europe. Le transit par beaucoup de pays et le manque de temps pour comprendre les codes et le contexte les ont amenés à accumuler de mauvaises expériences. Un homme de quarante-deux ans, Kaleb, nous dit : « Je veux aller n'importe où, où je peux vivre en paix et en démocratie ». Finalement, il nous explique que la seule solution pour lui est l'Angleterre. L'espoir est là, mais également un désenchantement de ce qu'il a vu jusqu'à maintenant.

Omar, trente et un ans, nous dessine une image de l'Angleterre, qui n'est que le revers de son expérience en Europe. Il affirme : « Je suis ici pour aller en Angleterre, car je n'aime pas l'Europe, parce qu'ils ne respectent pas les droits humains. Les Anglais donnent des droits. Si tu as des problèmes, les Anglais peuvent t'aider aussi bien les civils que le gouvernement. L'Angleterre te donne une vie ». Omar, depuis Calais, nous parle de son rêve : suivre une école de comédie pour devenir acteur. Quand nous l'interrogeons sur ce qu'il imagine pouvoir avoir comme documents en Angleterre, il répond qu'il ne sait pas, mais qu'il pense et espère rencontrer une fille anglaise, se marier et faire des enfants avec elle. Il nous parle de l'Angleterre comme d'un ailleurs distant du quotidien vécu et expérimenté au cours des dix ans qu'il a passés en Europe, exacerbé par l'expérience à Calais, dont il dénonce l'action de la police. En effet, actuellement, il a des problèmes aux jambes et aux yeux à la suite d'une altercation avec la police. Cela renforce son sentiment d'être en danger. D'ailleurs, ça lui est arrivé d'être volé et frappé dans la nuit. Depuis, il se sent tout le temps en danger et il dénonce une connivence « entre criminalité et police », dit-il.

29. Ministère de l'intérieur, 2021 : 12

30. Lendaro 2015.

Pourtant, dans ce groupe de personnes qui choisissent le Royaume-Uni par défaut, les expériences vécues ailleurs amènent certains à redéfinir leur image du Royaume-Uni. Certaines personnes, bien qu'elles espèrent trouver une terre d'accueil, se montrent conscientes qu'au Royaume-Uni les obstacles vont se poursuivre. Par exemple, tout le monde ne pense pas qu'ils auront accès à des papiers. Certains sont au courant des difficultés qu'ils rencontreront « Ce n'est pas sûr d'avoir des papiers en Angleterre non plus », nous explicite Abdelaziz et d'autres personnes se disant également incertaines d'obtenir des documents.

Pour ce groupe, autant que pour les précédents, aux motivations présentées s'ajoute la dimension linguistique. Nombreux parmi eux parlent déjà anglais ou considèrent que l'anglais est plus facile à apprendre que d'autres langues. Habiter en Angleterre diminuerait alors les difficultés d'insertion et la fatigue à redémarrer une nouvelle vie, notamment pour ceux qui ont un long parcours migratoire derrière eux et qui ont déjà appris des langues diverses : l'italien, l'allemand, le suédois ou le néerlandais par exemple. Comme l'estime Bhrane, qui est depuis un mois à Calais, après cinq ans passés en Allemagne : « J'ai déjà longuement habité en Allemagne, appris la langue, la culture. Je parle déjà anglais et allemand, ça serait trop long d'apprendre une autre langue et culture ».

Nous avons présenté les motivations qui nous ont été exposées et pour lesquelles ces personnes se trouvent à défier les interdits de mobilité et veulent traverser la Manche. Ces mêmes raisons, associées aux conditions de vie sur le littoral (qu'on explorera dans les chapitres suivants), poussent ces hommes et ces femmes à prendre des risques mortels, afin de franchir la frontière qui les sépare du Royaume-Uni. Nous proposons dans cette dernière partie du chapitre d'appréhender les dangers que ces personnes encourent pour traverser la Manche.

UNE TRAVERSÉE DE PLUS EN PLUS DANGEREUSE

Tout au long du parcours migratoire, les personnes rencontrent des dangers. Parmi les 44 764 personnes³¹ avérées mortes à cause des frontières au cours de leur parcours migratoire à destination de l'Europe et du Royaume-Uni, une partie a perdu la vie également dans la traversée vers l'outre-Manche. Lors des tentatives de passage, les personnes risquent d'être électrocutées, écrasées, renversées, heurtées par des véhicules ou des trains, étouffées dans les camions, écrasées par la tombée de marchandises, battues par les chauffeurs de camion ou les forces de sécurité. Elles risquent de tomber des camions ou des trains, de se noyer au cours de la traversée en mer ou de trouver la mort par hypothermie. Elles s'exposent à la mort³², mais également aux blessures, parfois irréversibles.

Pendant la réalisation de cette enquête, un jeune de vingt ans a eu un pied sectionné et un autre blessé en tentant de monter sur un train de fret en marche à Calais.

Lors de notre enquête, 38 personnes, soit 66% des personnes rencontrées, ont déclaré considérer leur vie ou leur corps en danger au cours des tentatives de traversée de la Manche. « C'est dangereux, on en est conscient, mais on n'a pas le choix », déclare Muhammad qui a trente-trois ans et est à Grande-Synthe depuis deux semaines.

31. United, Campagne « List of Refugees Deaths » : <http://unitedagainstrefugeedeaths.eu/map/>

32. Gisti / Institute of Race Relations (IRR) et Tribunal Permanent des Peuples (PPT), Deadly Crossings and the militarisation of Britain's borders, novembre 2020.

Parmi les personnes interviewées, 35 % ont été blessées depuis qu'elles sont arrivées dans le nord de la France. Les causes principales sont les chutes des camions et les blessures liées aux barbelés à double lame qui protègent les ports. Elles ont des blessures aux pieds, aux genoux ou aux bras, des brûlures et des blessures aux mains. Ainsi, Simon nous montre sa main et nous raconte que sa main a été lacérée sur les barbelés en grim pant une barrière.

Dans ce paragraphe, nous allons présenter les dangers encourus par les personnes lors des tentatives de monter à bord des camions. Ensuite, nous allons présenter les risques des traversées par la mer pour enfin aborder ce qu'il se passe lorsque les personnes sont interceptées lors d'une tentative de traversée.

Par camions

La stratégie pour traverser la Manche, celle dont les personnes que nous avons rencontrées nous parlent le plus, est la tentative de se cacher à bord des camions qui vont embarquer pour le Royaume-Uni à bord d'un ferry. Les personnes essaient de se cacher, en montant dans les camions dans les parkings ou les stations essence, aux alentours des ports, mais aussi très loin du littoral, dans des parkings sur l'autoroute qui mène vers le nord de la France. Les plus hasardeux profitent des feux rouges, des embouteillages sur les bretelles d'accès aux autoroutes, attendant une bonne occasion pour monter dans un camion en marche. Dans les alentours, par exemple, du port d'Ouistreham, on peut apercevoir des ombres attendre le bon moment pour sauter dans un camion.

La pratique de se cacher et de monter dans les camions est périlleuse en soi. Nous allons présenter les nombreux dangers auxquelles les personnes s'exposent.

Le premier danger est déjà de s'approcher des camions en mouvement au risque de se faire percuter. Le péril peut également survenir de la réaction du conducteur au moment où il s'aperçoit qu'une personne est cachée dans son véhicule. Ainsi, nous raconte Rafiq : « Je me suis battu avec un chauffeur de camion, je voulais monter sur son camion pour aller en Angleterre, il m'a surpris, j'ai dû me battre, regardez, j'ai des blessures ». Il n'est pas le seul, d'autres témoignent également de blessures faisant suite à des altercations violentes avec des chauffeurs routiers.

Un flyer sur les risques de traverser en montant à bord d'un camion, distribué par une association auprès des personnes en transit, met en garde contre les pièces mécaniques mobiles qui peuvent blesser ou écraser la personne – notamment entre la cabine et la remorque, les essieux, les roues et le moteur. Ces pièces peuvent également chauffer et brûler. Un jeune nous raconte avoir découvert pouvoir se cacher dans des espaces dans lesquels il n'imaginait même pas pouvoir rentrer. Même avec des gants, ces opérations risquent de provoquer des blessures, notamment aux mains. L'hôpital de Calais doit prendre en charge beaucoup de jeunes avec de graves blessures. L'équipe d'Utopia 56 – une association présente sur le territoire qui, parmi d'autres fonctions, s'occupe de faire le lien avec les services hospitaliers – observe un gros afflux, notamment de mineurs, aux urgences pour des blessures aux mains.

Un autre risque est le manque d'air dans les camions. Au bout de quelques heures, l'air peut ne pas être suffisant et conduire à l'asphyxie. Pire encore, les camions réfrigérés quand les personnes y restent enfermées longtemps, sans habillement adéquat, peuvent engendrer des hypothermies.

La mort de trente-neuf personnes Vietnamiennes dans un camion frigorifique survenue en 2019 est sans doute le fait divers qui a le plus marqué les esprits. C'est Hoài qui l'évoque quand on le questionne sur le danger de traverser : « Les gens morts dans le camion c'est exceptionnel, ça ne devrait pas arriver des trucs pareils... Peur, on a peur, mais dans la vie si l'on s'arrête à la peur, on ne fait rien ! », nous dit-il.

La perception de se mettre en danger est bien présente chez les personnes que nous avons rencontrées. Celles qui essaient la traversée depuis plus longtemps nous décrivent un sentiment de peur et nous font part avoir conscience des risques qu'elles encourent.

Le témoignage d'Asam nous alerte sur l'injonction à risquer toujours plus pour augmenter les chances de passer. Il nous dit : « Je me sens en danger surtout dans le parking et quand on se cache sur les camions. Les tentatives sont dangereuses en soi, par exemple, ça peut être très dangereux de se cacher dans les frigos ». Il nous explique alors qu'il y a des choses que les plus jeunes font et que lui ne fait pas, car il est conscient des périls auxquels il s'exposerait. Il nous confie que c'est peut-être à cause de cela qu'il est dans l'impasse et qu'il n'arrive pas à franchir la Manche, car ça fait deux ans et demi qu'il essaie de traverser sans succès alors qu'il a rencontré plein de monde ayant réussi, en prenant plus de risques.

En effet, l'évolution et la multiplication des mesures de surveillance sophistiquées et dissuasives poussent les personnes à des voyages de plus en plus dangereux et meurtriers. Ainsi pour éviter les contrôles ou pour déjouer les techniques capables de détecter la présence humaine, les personnes doivent se cacher de plus en plus, en mettant en péril leur propre vie. Car pour contrer ces tentatives, les contrôles et les dispositifs de surveillance et de dissuasion sont renforcés régulièrement.

Ainsi, l'autoroute vers le port de Calais a été transformée en une sorte de piste entourée de clôtures de haute sécurité et de projecteurs. Tout est fait pour empêcher l'intrusion d'hommes tout le long de la dernière ligne droite avant d'accéder au terminal ferry.

Les ports sont inaccessibles. Les doubles rideaux de fer de haute sécurité, les barbelés, la détection à infrarouge et la présence policière en font des forteresses. Un jeune de seize ans, Waleed, nous raconte : « Les policiers à chaque fois qu'on s'approche du port, ils nous gazent, ils nous agressent, ils nous disent « Vous restez dans votre bois ! » On n'arrive pas à approcher le port, c'est très protégé. Dès qu'ils nous voient, ils nous expulsent et le gaz, ça fait des allergies à des gars qui ont l'asthme ».

De même, les parkings sont toujours plus sécurisés. Cela fait prendre de plus en plus de risques aux personnes qui tentent de monter dans un véhicule à partir de ces parkings, car pour y accéder il leur faut escalader des murs, des grilles et des barbelés abîmant leurs chaussures, leurs vêtements et provoquant de nombreuses blessures.

Les forces de l'ordre patrouillent dans ces parkings et essaient de dissuader les tentatives. « Si la police nous trouve dans le parking, elle nous fait passer la nuit en garde à vue » nous expose Asam. Mahmud, un jeune de quatorze ans, nous raconte que, pendant trois jours d'affilée, la police a aspergé de gaz lacrymogène le parking des camions, afin de disperser les gens qui se cachaient à l'intérieur.

Beaucoup de parkings ont été fermés pour éviter d'offrir une occasion aux personnes de se cacher dans un camion. Cela a conduit des personnes à s'éloigner de plus en plus, à aller chercher des parkings moins contrôlés. C'est le cas par exemple d'un groupe de personnes qui vit caché dans l'Orne à proximité d'une aire d'autoroute à plus de 100 kilomètres du premier port de la Manche et qui essaie depuis là-bas de s'introduire

dans des camions. Ce sont souvent des voisins qui s'aperçoivent de la présence de petits groupes de personnes en transit et nouent des relations, découvrant la situation de ces hommes et de ces femmes qui cherchent des stratégies pour contourner les contrôles et la répression des lieux de passage les plus fréquentés.

L'utilisation des camions pour atteindre le Royaume-Uni, qui peut également être une stratégie individuelle ne demandant pas la médiation de réseaux organisés sur le territoire en échange de considérables sommes d'argent, est de plus en plus mise en échec par les contrôles. Les systèmes de surveillance sont en effet devenus de plus en plus sophistiqués et le trafic de camions a été impacté par les mesures sanitaires. « Avec la COVID, il y a moins de camions, moins de chances de rejoindre l'Angleterre, mais on va y arriver et oublier tout cela », nous dit Manute, après dix mois de tentatives quotidiennes pour monter dans un camion. Moins de camions signifie alors que le temps à la frontière se prolonge et que les difficultés pour trouver des moyens pour traverser s'accroissent. Pour donner un ordre d'idée, en 2019, 24 000 migrants ont été détectés dans des camions en train d'être chargés pour passer l'Eurotunnel ou dans le port de Calais.³³

Par petits bateaux

Une augmentation des entraves à traverser engendre non seulement la recherche d'alternatives, mais aussi une augmentation des prises de risques. C'est ainsi qu'on observe, depuis 2018, une augmentation des passages par la mer.

Les traversées par mer sur de petits bateaux, souvent semi-rigides, étaient un phénomène marginal jusqu'en 2019, quand elles ont commencé à augmenter, pour s'imposer comme l'un des principaux moyens de traverser, multipliant sur le littoral les sites de départs³⁴. Les arrivées au Royaume-Uni par petites embarcations sont passées de 539 en 2018, à 1844 en 2019, à 8 400 en 2020³⁵ et plus de 6 000 durant les premiers six mois de l'année 2021. Abi Tierney, directeur général du département des visas et de l'immigration britannique, dans une audition devant la commission d'enquête parlementaire britannique, rapporte que de janvier à septembre 2020, 2 480 mineurs isolés sont arrivés au Royaume-Uni sur de petites embarcations³⁶, ce qui laisse imaginer l'ampleur du phénomène. Sans compter tous les bateaux interceptés au départ et les bateaux secourus en mer ou contraints de faire demi-tour.

La traversée de la Manche est très dangereuse. Le Royaume-Uni semble proche, cependant le temps de traversée peut être long, la température de l'eau est très froide, le vent peut être fort également. En 2020, plus de 120 personnes ont été recensées en hypothermie³⁷.

La Manche est très fréquentée : des navires de grandes tailles la traversent jour et nuit et ils ne voient pas les petits bateaux. Les vagues qu'ils produisent peuvent être fatales pour les petites embarcations qui se trouvent à proximité, le brouillard peut rendre encore plus difficile la traversée qui se fait souvent la nuit. La Manche est caractérisée par de forts courants et de grosses vagues rendent la traversée presque impossible sans moteur.

33. https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/09/11/migrants-la-perspective-du-brexit-pese-sur-la-fragile-collaboration-franco-britannique_6051829_3224.html. En Torondel 2021 : 51.

34. Pour un approfondissement sur le sujet voir le très détaillé et approfondi rapport de Loan Torondel (2021).

35. www.bbc.com/news/uk-england-kent-55501123 in Corporate Watch et Watch the Channel 2021.

36. <https://committees.parliament.uk/oralevidence/1310/pdf/> dans Torondel, op.cit., p. 28.

37. Torondel, op.cit, p.84.

Avec la multiplication de cette stratégie de traversée, les opérations de sauvetage sont de plus en plus courantes. Bien que circulent des informations sur les numéros de secours – le 999 et le 196 – et des explications permettant de trouver les coordonnées GPS pour demander de l'aide, beaucoup des personnes qui partent ne sont pas au courant de ce qu'elles doivent faire en cas de danger.

Si les embarcations semi-rigides souvent employées pour traverser sont peu faciles à intercepter, elles sont aussi difficilement repérables par les secours en mer en cas de panne de moteurs ou d'autres problèmes nécessitant une opération de sauvetage.

Une personne avec laquelle nous avons parlé nous raconte sa grande préoccupation. Lors de sa dernière tentative de traversée, il n'y avait pas de gilets de sauvetage alors qu'elle ne savait pas nager. À cet égard Human Rights Observers (HRO), une équipe observatrice des droits humains, notamment pendant les expulsions policières des campements, a déjà observé la présence de gilets de sauvetage dans les lieux de vie des migrants. Les personnes s'en procurent pour les traversées³⁸.

Nous avons décrit surtout les risques physiques, lors des tentatives de passage au Royaume-Uni, nous voulons à présent mettre également en évidence ce qu'il se passe quand les migrants sont interceptés par les forces de l'ordre lorsqu'ils essaient de traverser.

Les contrôles et la répression

Lors des tentatives, les personnes en transit s'exposent à des contrôles et placements en rétention aux postes de police. 47 % des personnes que nous avons rencontrées ont été placées en garde à vue – parfois pendant quelques heures, mais bien souvent pour vingt-quatre heures. La plupart ont été placés en garde à vue à la suite d'une tentative de traversée en camion surprise par les forces de l'ordre ou à la suite d'un naufrage ou d'une tentative de départ par mer ratée.

À Calais et à Grande-Synthe, un climat de tension et de conflit produit des interactions tendues avec les forces de l'ordre, lors des rétentions et des gardes à vue. Abdel dénonce : « Ils me criaient dessus ». Felek nous relate : « Ils m'ont arrêté lorsque je cherchais à passer, ils m'ont demandé des papiers, et comme je n'en avais pas ils m'ont enfermé dans une chambre qui ressemblait à des toilettes, ils se moquaient de moi. Après ils m'ont amené au poste de police, j'y suis resté vingt-quatre heures et ils passaient frapper à la porte toutes les heures pour éviter que je dorme ». Hiner, un jeune Kurde de vingt-cinq ans, dénonce avoir été en garde à vue sans repas pendant treize heures. Ou encore, Ulagarech nous raconte qu'à la suite d'un accident sur le bateau de fortune avec lequel il avait tenté la traversée, la police est venue les chercher. Ils étaient mouillés et ils avaient froid et la police riait d'eux. En anglais, Ulagarech leur a demandé pourquoi ils se moquaient d'eux. Ils l'ont amené en garde à vue, dans une salle qui « ressemblait à des toilettes ». Il a dû y rester jusqu'au matin, mouillé, et sans eau ni nourriture : « Je me suis demandé si j'étais en Libye ou en France ! » lâche-t-il. Lors de ce récit, une personne assise à côté de nous intervient dans la conversation pour dénoncer avoir vu le même traitement à l'égard d'une femme enceinte. Nuri raconte avoir menacé de se suicider pour être relâché, ce qui témoigne de la tension et de la détresse de ces personnes dans ce type de situations.

D'ailleurs, c'est parfois face à l'incompréhension de certaines procédures, que les personnes les perçoivent alors comme discriminatoires et méprisantes : par exemple,

38. Torondel, op.cit, p. 110.

un jeune Kurde, Kaveh, raconte l'humiliation et l'incompréhension à la demande d'enlever les lacets de ses chaussures et la menace de les couper s'il n'obéissait pas. Un père de famille se souvient du désespoir et des pleurs de ses enfants de cinq et huit ans, déjà effrayés par le naufrage, qui ont été séparés de lui pendant la garde à vue.

Dans un contexte moins tendu, Asam, après avoir été surpris dans un camion, a refusé de donner ses empreintes et de répondre aux questions. La police n'a pas été violente, ils lui ont proposé un interprète, mais quand il n'a pas voulu donner ses empreintes en présence de ce dernier, ils ont haussé le ton avec des « gros mots » pour le faire parler. Toutefois, après quelques heures, ils l'ont relâché.

Richard est persuadé que les gardes à vue ont pour objectif de leur mettre la pression et Hussein pense que la police est elle aussi débordée par la situation et ne sait pas quoi faire d'eux. La situation est paradoxale, selon lui. Il poursuit son analyse expliquant que les politiques migratoires sont mises en difficulté par la réalité du terrain, car dans les faits les gens sont arrêtés et relâchés toute de suite. Il nous raconte qu'une fois ils l'ont amené dans un centre de rétention, il a eu très peur, ils l'ont gardé six jours et puis ils l'ont relâché et il nous lance d'un ton sarcastique : « J'ai demandé à être renvoyé au Soudan et alors ils m'ont sorti ».

Certaines des personnes que nous avons rencontrées vivent avec beaucoup d'angoisse ces interactions avec les forces de l'ordre. Faris nous avoue avoir peur : « A chaque fois que je croise un policier, j'ai peur qu'il me renvoie dans mon pays, j'ai toujours peur. Et quand j'essaie de passer, quand les policiers m'attrapent, là, je me sens vraiment en danger ». Il nous explique cependant que la police en France n'est pas violente comme celle qu'il a rencontrée en Allemagne et à Malte. Il ne craint pas la police en soi, mais les procédures d'expulsion qu'elle peut activer, suite à un contrôle ou à un placement en rétention.

Outre la police, les personnels de sécurité des ports et des parkings sont également des acteurs représentant un danger pour les personnes en transit tentant la traversée. Abdelaziz, un jeune Soudanais de vingt-sept ans, s'étonne : « J'ai quitté un endroit sans sécurité et ici c'est pareil, il n'y a pas de sécurité à cause des agents de sécurité ». Il décrit l'arbitraire avec lequel les agents de sécurité peuvent terroriser et blesser pour faire respecter l'interdiction d'accès à certaines zones. Plusieurs personnes nous parlent d'un vigile du port de Cherbourg qui lance son chien de garde à leur poursuite. Dans un contexte dans lequel ils affirment que la police effectue son travail de manière respectueuse, ils dénoncent les agents de sécurité. Zafar nous explique : « Dans le port, il y a un agent avec un chien, il le lâche contre nous quand on arrive à surmonter les grillages : la bouche du chien est métallique, il a un truc sur la bouche pour éviter d'attraper, pour ne pas mordre, mais ce truc métallique fait mal aux jambes et nous fait des blessures ». La question de la violence des vigiles privés à l'égard des personnes est une thématique qui mériterait d'être développée.

En outre, nous voulons souligner les difficultés que ces tentatives de passage au Royaume-Uni engendrent dans les vies des personnes en situation de transit. En effet, les tentatives de traversée sont éprouvantes et demandent une discipline et une forme physique considérables. Les entraves au passage, la météo qui empêche les départs par mer, les contrôles fréquents obligent les personnes à avoir des rythmes de vie très prenants, et à réitérer des tentatives de traversée. La plupart des personnes racontent essayer tous les jours la traversée, ce qui façonne l'organisation de leur quotidien : tenter de passer signifie également rester éveillées pendant la nuit, marcher beaucoup, sauter les repas, prendre des risques. Rafiq en témoigne : « J'ai le dos qui me fait de plus en

plus mal, depuis que je suis arrivé, je marche beaucoup. Il me faut quatre heures pour aller tenter de passer, je fais cela presque tous les soirs, et puis je dois revenir au camp à pied, pendant la nuit, même si je n'ai plus d'énergie ». Un jeune nous raconte avoir du mal à manger et à dormir à cause du rythme des tentatives de traversée, incompatible avec les heures de distribution de nourriture. De plus, quand il rentre dormir au petit matin, quelques heures après, la police expulse les campements au sein desquels les personnes dorment. Ces conditions de vie difficiles, nous les détaillerons un peu plus loin.

REVENDEICATIONS ET DÉNONCIATIONS. LIBERTÉ DE CIRCULER ET DE S'INSTALLER.

Dans ce chapitre nous avons montré la responsabilité des politiques migratoires européennes dans la production d'une pression migratoire sur cette partie de frontière du littoral nord de la France. Plutôt que de penser uniquement au simple désir des personnes migrantes de rejoindre le Royaume-Uni, il semble important de rendre compte des raisons de la volonté ou de la contrainte de quitter l'Union européenne opérant pour nombre d'entre elles. Pour certaines il s'agit de se soustraire au cauchemar de se retrouver à la case départ ou à des cases intermédiaires de leurs parcours migratoires ; pour d'autres, il s'agit finalement de trouver un endroit où se poser et s'installer dans de bonnes conditions.

Ce que l'on a écouté lors de notre enquête, est un contexte sombre, étouffant, oppressant et non le récit d'un désir ou le projet d'un futur chantant. En effet, le « projet Royaume-Uni » nous semble renvoyer largement à une critique de l'Europe et de ses politiques migratoires.

Face à cette errance imposée, au temps perçu comme perdu, à l'instabilité et à la précarité, les personnes que nous avons rencontrées partagent avec nous la rancœur, le sentiment d'injustice, la douleur, mais également l'espoir d'une vie meilleure, une envie de laisser derrière elles le passé et ce présent, comme nous l'avons évoqué quelques lignes auparavant : « On va y arriver et oublier tout cela ». Ainsi Majdi, parmi les trois choses les plus urgentes et importantes dont il aurait besoin, demande : « (1) l'opportunité de vivre une vie digne avec des droits en tant qu'être humain, (2) avoir des papiers, (3) vivre bien et pouvoir oublier le passé, et par exemple pouvoir me marier et vivre une vie normale ».

Tourner la page et trouver un pays où pouvoir « vivre une vie normale » : nombre de participants à l'enquête l'évoquent quand ils décrivent les motivations qui les poussent à traverser la Manche. A la suite de parcours migratoires douloureux et dangereux, « vivre une vie normale » est une nécessité pour les personnes rencontrées. Elles comptent alors sur l'espoir qu'ailleurs les conditions pourraient être meilleures et que le transit et l'errance seront derrière elles.

Bien que le Royaume-Uni lance des campagnes dissuasives qui essaient de décourager les départs, l'espoir de trouver une vie meilleure alimente l'imaginaire, permettant la circulation d'informations qui ne tiennent pas compte des changements législatifs et des politiques migratoires toujours plus restrictives. Ainsi, les départs se faisaient déjà avant le Brexit, bien qu'il existât des accords qui assuraient la coopération entre la France et le Royaume-Uni pour les transferts des procédures Dublin. Que ce soit le traité de Sandhurst signé en 2018, augmentait la collaboration entre ces deux pays, ou encore le plan conjoint franco-britannique du 24 janvier 2019, qui statuait sur des mesures de retours de migrants, ces deux accords sont méconnus par les personnes rencontrées.

D'ailleurs, nous remarquons que dans les témoignages il ne figure aucune trace d'un intérêt pour le fonctionnement des politiques d'immigration britanniques. Cela nous amène à penser que le Royaume-Uni répond au désir de trouver ce qui n'a pas été trouvé auparavant. Les personnes veulent aller voir avec leurs propres yeux, se donner la chance d'essayer. Ils se reposent sur le souhait de trouver ailleurs plus de facilités, ce qui s'avère rassurant face à un présent et un passé chargés de difficultés. Ainsi se renforcent des imaginaires remplis d'espoirs sur l'outre-Manche.

Également chez certaines personnes, nous notons un manque d'information sur les possibilités de rester en Europe. Beaucoup des personnes interviewées nous font part de leur demande de mieux comprendre les opportunités et contraintes pour s'installer en Europe et en France, et se montrent ouvertes à changer de perspectives si elles entrevoient des possibilités de s'installer légalement en France. Elles évoquent le besoin de mieux comprendre comment fonctionnent les politiques migratoires en Europe. Elles dénoncent le manque de lisibilité des conséquences liées à l'enregistrement de leurs empreintes, l'opacité et la complexité des règles, l'incompréhension des motifs pour lesquels elles ou leurs compagnons ont été déboutés, l'inconnu des durées de procédures. Tout cela fait l'objet de dénonciations et participe au sentiment d'instabilité, de précarité et à la difficulté d'envisager des stratégies en connaissance de cause pour accéder à une vie normale.

Les expertises sont majoritairement construites sur des expériences vécues, et sur un bric-à-brac d'informations partielles.

Face aux obstacles pour traverser et au flou à l'égard des dispositifs et des mécanismes de protection européens, certains s'interrogent, par exemple, sur les effets, les risques et les chances de demander des papiers en France. C'est le cas de Majdi, que nous avons interviewé, même s'il ne vivait plus dans le campement. Majdi a décidé de faire une demande de papiers en France, après avoir vécu un an et demi dans un campement. Il nous raconte qu'il avait peur de monter sur les camions, conscient du danger. Il en avait marre de ne pas pouvoir traverser la frontière, des contrôles et des conditions de vie. Il a été longtemps stressé par l'opportunité de demander des papiers en France. Il avait en effet laissé ses empreintes en Italie, dans ce pays dans lequel il avait vécu trois mois et dans lequel il ne voulait pas retourner. En Italie, il nous explique : « La vie [est] trop compliquée à cause des conditions de vie défavorables pour les étrangers ». Il était passé par un centre d'accueil « trop sale » dans lequel « il n'y avait pas de bouffe, pas de conditions humaines ». Cependant, épuisé il y a quelques mois, il prend la décision de tenter une demande en France, c'est à ce moment-là qu'il découvre que ses empreintes n'ont pas été enregistrées sur le fichier Eurodac. La peur d'un renvoi vers l'Italie s'évanouit. Cette peur a pourtant été la cause de deux ans de souffrance et de son hésitation à déposer une demande d'asile en France pendant plusieurs mois.

Dans les campements, nous avons alors vu l'intérêt de changer de projet si des opportunités de s'installer légalement s'ouvraient. Ainsi à la question « Est-ce que vous réfléchissez à demander des papiers en France ? », 30 % des personnes interrogées ont répondu de manière affirmative, auxquelles on peut ajouter quatre personnes qui ont demandé des papiers en France, dont deux sont dublinées, une a été déboutée et une autre a renoncé à cause des temps d'attente. D'ailleurs, nous l'avons vu, psychologiquement, l'attente, la perception de perdre sa jeunesse, le temps qui passe est un poids lourd très souvent évoqué. Abdelaziz le confirme dans son entretien où il raconte avoir fait une demande d'asile. Il a déposé son dossier en septembre 2019 et a été convoqué pour un entretien en février 2021. Au mois de mai, il était toujours en train d'attendre une réponse de l'OFPPA, vivant toujours dans des campements et n'ayant pas bénéficié d'un hébergement.

Nous constatons ainsi que la volonté de s'installer en Europe existe bien chez la majorité. Uniquement 37 % parmi les personnes rencontrées n'ont ni pensé à demander des papiers en France ni demandé ailleurs en Europe. Cela signifie que si l'Europe proposait des opportunités d'insertion et une reconnaissance administrative à ces personnes, indépendamment de leurs histoires singulières, la tension sur la frontière franco-britannique serait largement plus faible.

Les personnes que nous avons rencontrées demandent très fortement la fin des procédures Dublin et l'opportunité de demander des autorisations de séjour pour étudier, travailler, rejoindre facilement des membres de la famille. Nous rappelons que, parmi les personnes interviewées, plus d'un tiers nous a fait part de la violence de quitter des pays dans lesquels elles ont investi des énergies, tissé des liens, appris une langue, une culture.

Dans ces pages, nous avons souligné la présence d'un nombre important de mineurs sur le littoral, ce qui mériterait une étude plus approfondie. Pour finir, nous allons donc nous attarder sur leurs cas particuliers et leurs revendications. Repenser à la protection de l'enfance et aux droits que les mineurs peuvent mobiliser est essentiel notamment avec les changements que le Brexit a produits. Depuis mai 2020, l'amendement « Dubs » qui permettait depuis l'Europe le transfert des mineurs isolés sans attaches familiales n'existe plus. Il avait permis le transfert de moins de 500 mineurs³⁹, mais il représentait une possible voie légale. De même, la réunification familiale et le transfert au titre du règlement « Dublin III », qui pouvaient autoriser un mineur à entrer sur le territoire s'il avait un parent, un frère ou une sœur, un grand-parent voire un oncle ou une tante, ont pris fin avec le Brexit. Actuellement, seule la procédure de réunification familiale du Royaume-Uni, dont les critères sont très restrictifs, peut être appliquée.

De leur côté, les mineurs rencontrés revendiquent pour la plupart de vouloir rejoindre leur famille ou se construire un futur. C'est une revendication forte à laquelle les réponses institutionnelles ne semblent pas adaptées. Pour arriver à satisfaire cet objectif, nous avons vu à quel point ils risquent quotidiennement leur vie.

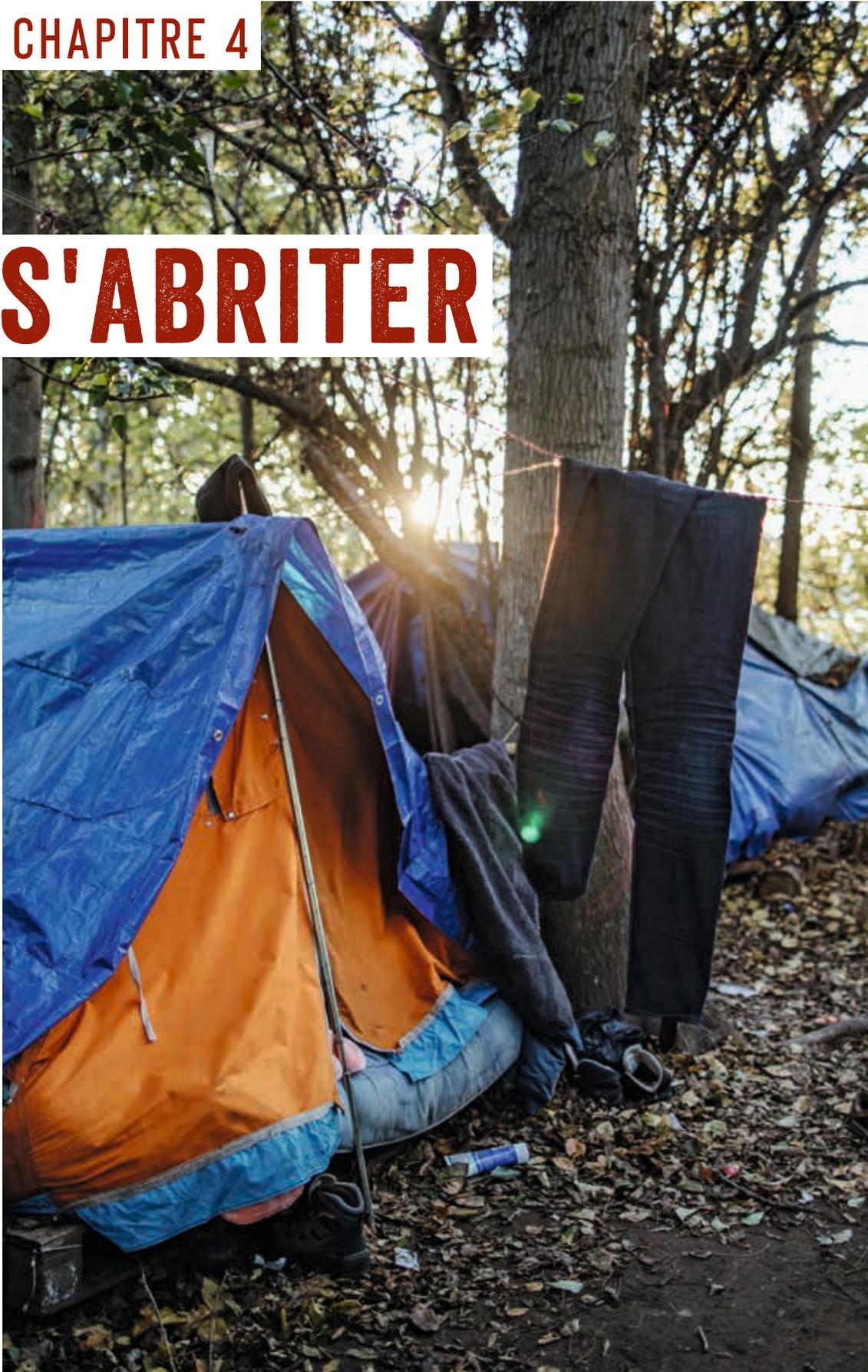
En guise de conclusion, il est intéressant de noter que ce rapport a été rédigé alors qu'à Bruxelles, dans l'église du Béguinag, à l'Université Libre et à la Vrije Universiteit, 450 migrants sans papiers ont mené une grève de la faim qui durera cinquante-neuf jours, afin d'obtenir des autorisations de séjour. Cette lutte témoigne de la violence subie par l'interdiction de rester sur le territoire, violence que les personnes peuvent retourner contre leurs corps. Observer sur le littoral autant de personnes risquer leur vie pour traverser une frontière dans l'espoir de pouvoir vivre « une vie normale », nous renvoie au même constat : pour lutter contre l'interdiction de se déplacer ou de rester, elles sont prêtes à risquer leur vie.

Face au « projet Royaume-Uni », et pour toutes les différentes raisons évoquées dans ce chapitre, les formes de contrôle et de dissuasion par la surveillance qui ont rendu la frontière hautement sécurisée et contrôlée, n'ont eu pour effet que de prolonger les temps à la frontière et d'augmenter la dangerosité des tentatives de traverser. Ainsi, les personnes en transit prennent de plus en plus de risques pour rejoindre le Royaume-Uni et se retrouvent bloquées dans des situations de survie que nous allons vous présenter dans les pages qui suivent.

39. <https://www.france-terre-asile.org/veille-europe-articles-archives/du-15-janvier-au-31-janvier-2021/royaume-uni-une-porte-se-ferme-pour-les-mineurs-isoles-etrangers>

CHAPITRE 4

S'ABRITER



CHAPITRE 4 : S'ABRITER

La présence de personnes en situation de transit à la frontière ainsi que le rejet de la part du Royaume-Uni de ces hommes et de ces femmes voulant se rendre outre-Manche vont de pair. À partir des années 1990, d'abord à Calais⁴⁰ et plus tard dans d'autres ports, on trouve des traces de mobilisations de la part de la population locale pour accueillir, mettre à l'abri ou venir en aide à ces personnes. Pourtant, les journaux locaux rapportent des informations au sujet des campements informels bien avant que la solidarité, face au maintien de ces situations indignes, se structure dans des collectifs et des associations.

Durant les trente dernières années, des campements informels sont apparus, puis ont disparu à divers endroits : occupations d'interstices oubliés dans les recoins des villes, cales de bateaux abandonnées, blockhaus de la Seconde Guerre mondiale, bâtiments, hangars et usines désaffectés, parcelles de forêts, ronds-points, fossés, dunes, parcs publics, et trottoirs sous les ponts,... Pour ceux qui ne connaissent pas cette histoire, très peu de traces existent. En effet, à l'endroit des squats expulsés restent des esplanades ou bien poussent de nouveaux bâtiments. Les anciens campements dans les bois sont désormais des terrains vagues, les arbres sont abattus pour que personne ne puisse y trouver un abri. Dans d'autres cas, des briques, du ciment et des grillages condamnent les portes et les fenêtres des bâtiments, laissant imaginer les expulsions passées. Des barbelés et des grillages entourent des terrains. De grosses pierres jaillissent sur les ronds-points et les terrains vagues pour empêcher que les personnes installent des tentes. C'est la mémoire des habitants qui, seule, peut raconter la modification d'un territoire devenu inhospitalier et surveillé. C'est elle qui garde le souvenir des lieux de vie qui n'existent plus. Une chercheuse, ayant vécu la période du campement dit « la Grande Jungle », raconte que dans la zone des Dunes, à Calais, les Calaisiens, Calaisiennes détournent désormais le regard d'un énorme terrain vague sur lequel, jusqu'à son expulsion en 2016, surgissait une ville de près de 10 000 habitants et dont aujourd'hui aucune trace ne reste⁴¹.

Aujourd'hui comme hier, les personnes en situation de transit qui essaient de traverser cherchent où s'abriter et se retrouvent principalement dans des campements informels. Ces lieux de vie, ou plutôt de survie, recueillent des hommes, des femmes et des enfants qui se protègent du froid et des intempéries sous des tentes, qui cuisinent et se chauffent autour de feux. La précarité des abris dépend de la tolérance qui leur est accordée par la préfecture et la municipalité. C'est ainsi que certains campements subsistent depuis des mois voire des années, tandis que d'autres sont expulsés, quasi tous les jours, sous les directives de la Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS), de la gendarmerie, de la Police nationale et de la Police Aux Frontières (PAF), pour réapparaître quelques minutes, parfois avant même que les forces de l'ordre aient quitté les lieux, ou quelques heures plus tard au même endroit ou un peu plus loin. Une grande différence existe entre les villes de Calais et Grande-Synthe et les campements le long du littoral de la Mer du Nord, de la Manche et de l'intérieur des terres. Dans les deux premières, les politiques répressives, la visibilité de cette frontière forteresse, sont exacerbées et depuis plusieurs années déjà, les expulsions sont hebdomadaires voire quotidiennes. Ailleurs, les campements peuvent présenter certains « avantages » parmi lesquels moins d'expulsions et plus de soutien de proximité avec les collectifs d'habitants.

40. Clochard et Pian, 2008 : 16.

41. Voir le documentaire sur l'expulsion de la jungle en octobre 2016 : Levivier A., *Regarde ailleurs*, 2018.

L'ensemble des personnes que nous avons rencontrées ont en commun de vivre ou d'avoir vécu dans ces campements informels. Elles ont toutes dormi dans des tentes du nord de la France. Trois ménages font exception : un père de famille et ses enfants qui se sont abrités dans un bâtiment abandonné pour être davantage protégé, et deux jeunes hommes qui, au moment de l'entretien, n'avaient pas encore réussi à se procurer des tentes. Ces derniers, arrivés depuis trois et quinze jours à Grande-Synthe, dormaient dehors sans aucune forme de protection. C'était le mois d'avril. Les températures variaient de 5 à 10 degrés au maximum et étaient accompagnées d'un vent glacial.

Les tentes protègent les corps des conditions climatiques hostiles de cette côte. Depuis le Nord jusqu'à la Normandie, le climat⁴² est caractérisé par des températures basses, avec des taux d'humidité moyens en hiver et au printemps au-dessus de 80 %. Le ciel est souvent couvert de nuages, les précipitations sont abondantes et – surtout à Calais et Grande-Synthe – un vent froid souffle presque sans relâche. Entre les mois de janvier et la fin d'avril 2021, les températures moyennes à Calais, Grande-Synthe et Ouistreham ont été de 6-7° avec, dans les deux premières localités, un vent qui a atteint au maximum 3 degrés. Si nous nous attardons ici sur le climat de cette zone, c'est parce que plus de la moitié⁴³ des personnes que nous avons rencontrées se sont senties en danger du fait des conditions météorologiques difficiles, en particulier de la pluie et du froid.

De plus, 62 % des personnes interviewées nous expliquent avoir été obligées de dormir, au moins une journée depuis qu'elles ont rejoint le littoral nord de la France, sans la protection d'une tente malgré ces conditions météorologiques. Cela pour plusieurs raisons : parce qu'elles venaient d'arriver, que leur tente leur avait été confisquée par la police, qu'elle leur avait été volée ou encore parce qu'elles la partageaient avec des amis et qu'il n'y avait pas assez de place pour que tous puissent y dormir.

De même, 43 % des personnes rencontrées n'ont connu, à la suite de leur arrivée dans le nord de la France, que le campement informel comme lieu dans lequel trouver un abri. Environ deux tiers d'entre elles sont arrivées depuis moins d'un mois.

Enfin, 57% de nos interlocuteurs ont indiqué avoir également trouvé refuge chez des particuliers, des structures ouvertes à l'initiative d'associations de solidarité, des squats, des hôtels ou encore dans des centres d'hébergement pour migrants ou d'urgence. Toutefois, ces solutions n'ont été que de courte durée, soulageant la plupart des personnes le temps de quelques nuits seulement.

Dans quelle situation avez-vous dormi depuis que vous êtes arrivés dans le nord de la France ?					
Chez un particulier (ou une structure associative)	Dans un bâtiment ou une maison abandonnée	Dans une tente	Sans tente, à l'extérieur	Dans une chambre d'hôtel	Dans un centre d'hébergement pour personnes migrantes ou sans-abris.
26%	16%	95%	62%	16%	34%
15	9	55	36	9	20

Tableau 4 : 58 personnes répondantes, plusieurs réponses possibles.

42. www.historique-meteo.net.

43. 70 % des 46 personnes qui nous ont parlé des dangers auxquels ils ont fait face dans le nord de la France.

Dans ce chapitre, nous nous focalisons, dans un premier temps, sur ces lieux de vie dans lesquels toutes les personnes que nous avons rencontrées ont vécu et passé presque la totalité de leurs nuits. D'abord, nous décrivons les campements informels que nous avons observés, pour ensuite examiner la répression dont ils font l'objet notamment en analysant la politique dite de « zéro point de fixation » dans son application sur le terrain. Enfin, nous restituons comment les habitants et habitantes de ces campements perçoivent et vivent les expulsions continues de leurs lieux de vie. Dans un deuxième temps nous orientons l'analyse sur les possibilités de mise à l'abri en dehors des campements. Pour les décrire, nous partons de l'expérience directe que les personnes interviewées en ont faite. Premièrement, nous présentons les perceptions que ces personnes ont des structures d'hébergement telles que les CAES, les centres du dispositif hivernal ou les centres de confinement mis en place à la suite de l'épidémie de la COVID-19. Deuxièmement, nous montrons l'accueil au sein des dispositifs d'hébergement d'urgence pour les personnes sans-abri. Finalement, nous offrons un regard sur le soutien proposé par des personnes solidaires, par les maisons ouvertes à l'initiative d'associations de solidarité et au sein de squats. Nous terminerons le chapitre avec des éléments de revendication et de dénonciation exprimés par les personnes interrogées et qui portent sur les conditions d'une véritable mise à l'abri.

DES CAMPEMENTS INFORMELS

C'est parmi le plus précaire des modes d'habitat : une tente et un sac de couchage comme seul moyen pour se protéger.

La vie en campement est bien souvent la seule option pour les personnes en transit face à la presque inexistence de structures d'accueil et de mise à l'abri inconditionnelle sur le littoral. D'ailleurs, la lutte contre les squats, lancée par les pouvoirs publics, a réduit considérablement l'opportunité d'avoir un toit sous lequel trouver refuge⁴⁴.

Ces lieux de vie dans lesquels nous avons rencontré les interlocuteurs de cette recherche sont souvent appelés « jungle » par les militant.e.s, les bénévoles et les personnes qui les habitent. Au départ, les personnes d'origine afghane désignaient avec « jungle », en pashto, la forêt dans laquelle ils habitaient. Ce terme a fini par désigner un mode d'habitat de façon générique. Sur le terrain, on entend parler de jungle pour des lieux de vie non nécessairement végétalisés et qui varient largement. Les campements dans lesquels nous sommes allés se différencient par le niveau de précarité, le degré de tolérance que les pouvoirs publics manifestent à leur égard, par l'organisation communautaire qui les régit et suivant les territoires sur lesquels ils sont installés.

Les lieux d'installation des campements informels sont dans la plupart des cas cachés des regards dans des zones boisées ou sur des sites peu fréquentés. À proximité des campements, on trouve parfois des points d'eau mis en place par des associations opératrices de l'État et le fruit de longues batailles, notamment juridiques, menés par les associations non mandatées. Là où les associations opératrices d'État n'interviennent pas, les associations de solidarité ont installé des points d'eau. Ni douches ni - sauf de rares exceptions - toilettes ne se trouvent aux alentours de ces lieux de vie.

L'accès à l'eau, tout comme le type d'abri, varie selon les villes et les administrations locales, et selon la tolérance octroyée à l'égard des campements.

44. Caillaux et Henriot 2021.

Les dimensions de ceux-ci varient beaucoup. Les campements peuvent s'avérer être une accumulation de tentes et de bâches en ordre épars qui s'étalent sur un vaste territoire, à l'instar de la jungle dite de l'hôpital à Calais ou de la zone dans les alentours de la ferme des Jésuites à Grande-Synthe, ou, à l'inverse, être très circonscrits à un périmètre plutôt défini, très densément habité comme l'est « BMX » à Calais ou le campement à Ouireham. Un paysage qui peut changer d'une semaine à l'autre selon l'endroit où les campements se trouvent.

À Calais, tout comme à Grande-Synthe, le harcèlement policier contre toute forme d'installation à long terme a pour effet que les campements sont très précaires et temporaires. Les tentes sont souvent petites, faciles à démonter et à remonter. Le confort d'un matelas est alors un luxe très rare.

Plus on s'éloigne de la ville, plus semble résister une tolérance à l'égard de ce mode d'habitat. À condition que les campements et leurs habitants restent discrets, les forces de l'ordre les contrôlent, sans nécessairement intervenir de manière régulière. Les habitants peuvent alors renforcer la construction des tentes, afin de mieux se protéger des pluies. Des espaces de vie collectifs peuvent alors voir le jour, des canapés, des chaises, des bâches peuvent produire des espaces partagés.

Les espaces de vie communs varient selon la précarité des campements, ils sont plus fragiles là où tout est fait pour que la vie sociale ne se structure pas. Cependant, leur existence dépend aussi des profils et de l'organisation des habitants.

Dans certains campements, notamment habités par des personnes ayant une origine commune, des formes de gestion communautaire se mettent en place, avec la volonté de garder une organisation qui simplifie la vie collective à l'intérieur.

Au contraire, d'autres lieux se présentent comme des sites qui recueillent un grand nombre de personnes de diverses communautés nationales ou linguistiques à la recherche d'un abri. Ici, l'organisation se fait notamment par affinités, par petits groupes d'amis, de concitoyens, ou de compagnons de voyage.

Voici deux descriptions issues de nos notes de terrain qui décrivent deux campements très divers.

Ce campement est le plus stable et organisé que nous ayons visité. À la fin de la ville, la voiture, qui nous accompagne, commence à monter sur une route. Après quelques virages, on arrive dans un parking sur lequel la Mairie a ouvert un point d'eau. Une montée très rapide grimpe dans le bois, des palettes enfoncées dans le terrain deviennent des marches et évitent de glisser sur la boue de ce sentier bien tracé. Sous des hêtres puissants qui montent au ciel, une file de tentes s'étale sur un petit terrassement. Des tentes autoconstruites et renforcées par des structures en bois sont recouvertes de bâches gris foncé, assurées par des filets et des morceaux de ruban. Bricolées, renforcées et attachées aux grands arbres, elles témoignent de la stabilité de ce campement. Isolées du sol par des palettes, qui les protègent de l'humidité et de la boue, elles ont la même architecture et esthétique, ce qui montre un travail collectif de rafistolage et construction. Un jeune habitant nous explique : « Les tentes, ils nous les ont données et nous les avons fabriquées à la main, avec du plastique, c'est pour nous protéger mieux, on a fait du bricolage pour avoir assez de place et pour pouvoir dormir à l'abri. Chaque fois que quelqu'un part, il laisse sa place à quelqu'un d'autre ». Ces tentes abritent des lieux de repos, dans lesquels les matelas sont serrés les uns aux autres. « Le seul problème est la gale, ça gratte et c'est gênant pour le corps », continue ce jeune Afghan. Les tentes se succèdent l'une après l'autre, les entrées sont ouvertes en aval, sur un passage qui

amène à des lieux de vie collectifs : une salle de prière et un espace cuisine. À six mètres de hauteur est hissé à deux puissantes branches un drapeau afghan qui signale la nationalité des habitants de ce campement. Nous rencontrons des Tadjiks aussi bien que des Pashtouns. Les personnes avec lesquelles nous faisons connaissance nous expliquent qu'ils sont à peu près une quarantaine. Ils essaient de ne pas être trop nombreux, car ils veulent rester discrets et réussir à partir. Dans la cuisine, un transformateur leur permet d'avoir de l'électricité, afin d'avoir de la lumière ainsi que pour charger les téléphones. Il leur a été donné par l'association qui, depuis des années, s'engage aux côtés des personnes qui tentent le passage et vivent dans le bois. Une bâche en plastique noir fixée en haut domine cet espace de vie pour le protéger de la pluie. Au centre, un feu allumé permet de se réchauffer et de cuisiner, un frigo détaché de la prise électrique, des canapés et des chaises rendent cet espace accueillant. C'est là qu'on a pu conduire notre entretien.

Dans la plupart des campements informels, les expulsions répétées empêchent une telle organisation et un espace aussi accueillant. Voici, la description d'un autre lieu de vie.

Le campement n'est pas visible de la route principale. Il faut faire un bon kilomètre à pied sur un chemin à côté des champs pour l'apercevoir. L'air est lourd de la pollution des usines aux alentours, on les aperçoit au fond du bois, des grillages signalent le début des terrains sur lesquels elles sont implantées, dans cette ville industrielle et portuaire. En avançant sur ce chemin, on rencontre de plus en plus de monde. Une clairière concentre quelques camions d'associations, des habitants du campement s'affolent autour d'eux. Une association offre de l'électricité et plein de câbles de téléphones s'accrochent à un tableau auquel sont collées de nombreuses multiprises. Une association distribue des vêtements, une foule désordonnée l'entoure et une dernière prépare une distribution de nourriture, une file précise se dessine. Sur cette place, un point d'eau permet à des jeunes de se laver le visage, d'autres attendent pour remplir des bouteilles. En reprenant le chemin pour rejoindre la zone des tentes, le terrain n'absorbe pas l'eau des précipitations et laisse sur ce chemin des flaques d'eau et de la boue pendant plusieurs jours, ce qui oblige à des détours dans le bois. Des îlots de tentes sont éparpillés entre les arbres. Des vêtements sèchent aux branches. Des personnes sont assises autour des feux. On rejoint un terrain déboisé plus grand qu'un terrain de foot, des dizaines de tentes groupées longent le périmètre de ce champ : de petites tentes pour une ou deux personnes ou des tentes plus grandes sont partagées. Les gens campent devant elles face à des feux allumés, un groupe coupe du bois, des enfants jouent. Au centre de ce champ, les différents membres d'une équipe de l'association mandatée par la préfecture pour orienter les gens vers les CAES discute entre eux. Aux alentours des tentes des déchets sont accumulés : des matériaux pour s'abriter et des vêtements se mêlent à la boue, des sacs en plastique sont emportés par le vent qui frappe ce lieu de vie. En continuant, une banderole hissée sur un gazebo signale la présence principale des Kurdes dans ce lieu de vie. À côté une sorte de magasin informel propose des boissons énergisantes et un kiosque investi d'hommes semble être un café informel. En continuant le chemin, nous rencontrons deux autres points d'eau, avec beaucoup de personnes autour, et un point d'électricité. Des gens, sous une bâche, rechargent une grosse enceinte pour la musique et des téléphones. Tournant le regard vers les bois, on voit des tentes un peu partout dans ce terrain qui abrite au moins 400 personnes. Deux policiers le traversent en regardant les tentes.

La vie dans le campement est décrite comme extrêmement pénible. Amir, dix-huit ans, nous explique : « C'est dur, même si on est habitué à la vie dure du Soudan ». Malgré cela, lors des entretiens, émergent également des éléments qui valorisent ce mode d'habitat, décrit comme le seul moyen pour pouvoir tenter de traverser la frontière. Chez les plus jeunes, il s'agit d'un mode d'habitat en collectif. Amir poursuit en précisant : « Le plus important est de se sentir comme une famille, faire famille avec les amis ». Concernant

le quotidien et les conditions d'existence au sein de ces campements, nous reviendrons dessus au chapitre suivant. Dans ce chapitre, nous voulons mettre en évidence les difficultés que ces personnes rencontrent à s'abriter, car la politique d'expulsion des campements associée seulement à une prise en charge par les politiques publiques des demandeurs d'asile via les CAO et CAES ne tient pas compte des profils et des motivations des personnes qui habitent dans les campements.

LA POLITIQUE DITE DE « ZÉRO POINT DE FIXATION »

« [...] En aucun cas, nous ne laisserons ici se reconstituer une jungle ou une occupation illégale du territoire »,⁴⁵ affirme Emmanuel Macron en 2018 à Calais. Pour ce faire les autorités publiques adoptent une politique sécuritaire dite de « zéro point de fixation » notamment dans les villes dans lesquelles le nombre de personnes en situation de transit est perçu comme important. Cette politique, annoncée officiellement au lendemain de l'expulsion de la Grande Jungle de Calais en octobre 2016, s'est intensifiée durant ces trois à quatre dernières années⁴⁶ notamment à Calais et à Grande-Synthe, et de manière moins virulente également à Ouistreham. Au contraire, dans d'autres sites moins fréquentés et dont les présences sont régulées par les personnes en situation de transit elles-mêmes, il existe une plus grande tolérance. Le caractère discret des petits campements permet un rapport moins conflictuel, mais toujours tendu, avec les pouvoirs publics locaux. Les observateurs sur le territoire notent « une augmentation des opérations de démantèlement depuis le 10 juillet 2020, en concomitance à la nomination de Gérald Darmanin au poste de ministre de l'Intérieur »⁴⁷. C'est notamment le cas à Calais, la ville la plus médiatisée concernant la présence de personnes en transit à la frontière franco-britannique.

Sur le terrain, cette politique se traduit par des opérations fréquentes d'expulsion, de démantèlement, de confiscations et de destructions des abris des personnes en transit. La volonté des pouvoirs publics est d'empêcher toute forme de construction en « dur ».

Finalement, l'objectif est de produire une entrave à l'installation des personnes qui tentent la traversée depuis le littoral. En particulier, cette politique les empêche de se poser et de se reposer. Les autorités tentent alors, par cette politique, de dissuader les personnes en transit de franchir la frontière, et le message est clair : elles ne sont pas tolérées sur ce territoire.

Ces expulsions constituent donc une pratique de harcèlement et de dissuasion, cherchant à épuiser les personnes, tant physiquement que psychologiquement. Cependant, comme l'affirme Luol, un jeune habitant d'un campement : « Ils peuvent nous expulser, mais on revient de toute façon ». En effet, les expulsions ne changent rien au « projet Royaume-Uni », et ne contribuent pas à son renoncement. Ces maltraitements ont pour conséquence de briser psychologiquement et physiquement les personnes, et augmentent les risques qu'elles prennent dans les traversées et au quotidien. Nous l'observons dans les tensions entre groupes pour survivre, dans la perte d'estime de soi, les comportements autodestructeurs, les traumatismes et les conséquences néfastes qu'elles provoquent également auprès des enfants⁴⁸, que les associations de terrain signalent.

45. Discours du Président de la République Emmanuel Macron, Calais, 16 janvier 2018.

46. Caillaux et Henriot, 2021 : 20

47. Des observations de HRO sur la ville de Calais : <http://www.laubergedesmigrants.fr/fr/lassociation/collectif-hro/publications-hro/>

48. « Les expulsions des pratiques qui bafouent le droit des enfants à la frontière franco-britannique », Project Play, 2020. Cliquez ici pour lire le rapport complet.

Quarante-six personnes interviewées ont expérimenté au moins une expulsion, c'est-à-dire 79% des personnes interviewées.

En 2020⁴⁹ à Calais, chaque lieu de vie est détruit toutes les 48 heures. Au premier semestre 2021, certains sites ont été expulsés à un rythme encore plus intense.

Lors du premier semestre 2021, les équipes de l'association Human Rights Observers (HRO)⁵⁰ ont observé 593 expulsions dans la ville de Calais, dont huit opérations de démantèlement à grande échelle qui ont parfois touché plusieurs campements en même temps. Lors de ces grandes opérations, les habitants de ces lieux de vie ont été forcés de monter dans des bus pour être amenés dans des centres hors de Calais⁵¹. À Grande-Synthe trente-quatre expulsions se sont déroulées sur un territoire très large de zones boisées où plusieurs petits lieux de vie sont présents. De plus, deux grandes expulsions ont été également réalisées, dont l'une avec obligation de déplacement et éloignement par le bus et l'autre opérée par les agents municipaux afin d'obliger les habitants à changer de site d'occupation et se déplacer vers un site moins visible dans le bois. À Ouistreham, bien que ces opérations soient moins fréquentes, sept des dix personnes interviewées ont affirmé avoir vécu des expulsions.

Deux types d'expulsions existent. Certaines expulsions sont fondées sur ordonnance du tribunal judiciaire ou du tribunal administratif et font l'objet en parallèle, d'une proposition dite de « mise à l'abri » (à Calais cela représentait en 2020 3% des opérations selon le HRO), forcée dans de nombreux cas. D'autres opérations sont exécutées par les forces de police sur directive du procureur de la République pour cause de « délit flagrant d'occupation illicite de terrain » après dépôt de plainte du propriétaire. Elles représentent 97% des expulsions à Calais, et constituent un détournement de la procédure pénale de flagrance.

Ces dernières, plus fréquentes, consistent à empêcher que des structures stables se mettent en place. Lors de celles-ci, soit la police demande aux habitants présents sur le terrain de déplacer leurs affaires et campements de quelques mètres, soit une équipe de « nettoyage » est présente pour détruire le campement, et saisir tentes et affaires personnelles. Bien souvent, avant même la fin de l'opération, les personnes se réinstallent sur la même zone. Véritable harcèlement, c'est l'un des outils majeurs de la politique du « zéro point de fixation ».

Les expulsions sur ordonnance du juge administratif, quant à elle, constituent des opérations d'expulsions de plus grande ampleur, durant lesquelles les personnes sont, la plupart du temps, forcées de monter dans des bus et sont éloignées de la ville dans laquelle se situe le campement. À la suite de celles-ci, les forces de police surveillent le site qui est souvent déboisé, empierré ou grillagé afin d'empêcher toute nouvelle installation. Dans ces cas, les personnes sont obligées de trouver un autre lieu - souvent encore plus éloigné des routes et des habitations - pour s'installer.

49. Du 1^{er} janvier jusqu'au 6 novembre 2020 : 973 d'expulsions conduites à Calais et 71 opérations d'expulsions conduites à Grande-Synthe (Paton E., C. Boittiaux 2020)

50. Human Rights Observers est un collectif ayant pour mission d'observer et documenter quotidiennement les violations des droits humains des personnes à la frontière franco-britannique, produit un travail de terrain formidable. Des équipes disponibles 365 jours par an, suivant des protocoles rigoureux d'observation et d'annotation, recueillent des témoignages détaillés de ces expulsions. Pour une restitution précise et approfondie des procédures d'expulsions et des témoignages et observations recueillies lors de l'année 2018-2019 voir le rapport HRO : Jenowein, Whitaker, Lindner 2019.

51. Sur le site <http://www.laubergedesmigrants.fr/fr/lassociation/collectif-hro/publications-hro/> il est possible de consulter les données recueillies sur les expulsions.

L'observation des déplacements des campements sur le territoire dessine une géographie des grandes opérations de démantèlement et empêchement de réinstallation, ayant poussé les campements à s'éloigner de plus en plus des lieux habités et donc à se faire de moins en moins visibles. Ces grandes opérations devraient prévoir de réelles mises à l'abri, mais ceux qui les ont subies nous racontent plutôt que cela a eu comme conséquence un éloignement considérable, à plusieurs heures de route de l'ancien campement, pour, , devoir revenir quelques jours plus tard (la mise à l'abri de plus de 48 heures étant conditionnée à une demande d'asile dans de nombreux cas).

Un événement en particulier mérite notre attention pour comprendre l'articulation de ces deux types d'expulsions. Pendant les mois de déroulement de cette enquête, la commune de Calais a demandé l'évacuation d'environ cent-quatre-vingts personnes installées sur un terrain vague à Calais. Les associations La Cabane juridique, Utopia 56 et Médecins du monde ont demandé au tribunal administratif le rejet de cette requête. Ainsi, le juge a estimé (le 26 mars 2021) qu'il n'y avait aucune condition d'urgence à ordonner l'évacuation des occupants sans titre et a rejeté la requête présentée par la commune de Calais⁵².

Cependant, après cette victoire au Tribunal administratif de Lille contre cette expulsion, La Cabane juridique nous explique que sur ce lieu de vie les expulsions en flagrance toutes les 48 heures ont continué. Une militante associative nous explique : « Comme la communauté de ce lieu de vie est particulièrement organisée, les expulsions en flagrance qui ont lieu à des horaires habituels (en matinée entre 8h30 et 12h) ne mènent qu'à très peu de saisie d'effets personnels (voir, la majorité du temps, à aucune saisie) puisque les personnes déplacent toutes leurs affaires avant l'arrivée du convoi. Toutefois, le 6 avril 2021, les autorités ont décidé de faire une expulsion « surprise » en flagrance au milieu de l'après-midi. Cette expulsion a mené à la saisie d'énormément d'affaires personnelles et d'abris des personnes de ce campement, ayant donc un effet disruptif similaire à l'expulsion qui aurait eu lieu si la commune n'avait pas perdu le référé mesures utiles du 26 mars ». Cela montre que les expulsions en flagrance peuvent représenter un dispositif de vengeance et de harcèlement.

Une autre facette de la politique dite de « zéro point de fixation » est celle de l'accueil et de la mise à l'abri des personnes en situation d'exil sous condition de déposer une demande d'asile. Les CAES (Centre d'accueil et d'examen des situations) offrent une « réorientation » des personnes vers d'autres structures se chargeant de leur demande d'asile. Des places sont toujours disponibles au sein de ce dispositif. Les demandeurs d'asile peuvent être pris en charge, mais qu'en est-il pour celles et ceux qui ne rentrent pas ou ne veulent pas rentrer dans cette catégorie ? Ils sont remis dehors en moyenne au bout de 48 heures.

De plus, l'éloignement dans les pays responsables des demandes d'asile pour les « dublinés » se renforce et en 2021 le ministère de l'Intérieur a renouvelé son engagement envers l'éloignement des personnes déboutées du droit d'asile. Au-delà de la situation sanitaire, reste et se renforce « la mobilisation des vecteurs terrestres et aériens » pour les retours et 1300 places supplémentaires sont créées en 2021 au sein du dispositif de préparation au retour (DPAR) pour accompagner les retours volontaires⁵³.

Pourtant, personne, parmi les personnes que nous avons rencontrées, ne souhaite rentrer ni dans son pays d'origine ni dans le pays responsable de leur demande d'asile.

52. Tribunal administratif de Lille, Ordonnance du 26 mars 2021 n. 21011928.

53. Ministère de l'intérieur, « Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés 2021-2023 », 2021 : 11.

Enfin, la politique dite de « zéro point de fixation » s'articule autour d'un socle humanitaire insuffisant et volatile ainsi qu'autour d'entraves faites aux associations⁵⁴.

LES EXPULSIONS DES CAMPEMENTS VÉGUES PAR LEURS HABITANTS

« À la suite du troisième déplacement de la CNCDH à Calais et Grande-Synthe les 15 et 16 décembre 2020 pour y rencontrer les personnes exilées, les autorités publiques et les associations, la Commission recommande aux autorités publiques de mettre un terme à la politique sécuritaire dite de « zéro point de fixation », aux conséquences désastreuses pour les personnes exilées et les aidants ». Ainsi, se conclut le dernier rapport de la CNCDH publié en février 2021.

Lors de notre enquête, les personnes que nous avons rencontrées ont largement été exposées aux expulsions et ont dénoncé ces pratiques. Des dizaines de récits convergent en ce sens.

Dans cette partie, nous allons d'abord présenter la fréquence des expulsions et les pratiques des forces de l'ordre pendant qu'elles exécutent ces expulsions. Ensuite nous allons décrire l'impact de ces opérations sur l'organisation de la vie au quotidien des habitants des campements, en nous focalisant sur les heures de sommeil perdues et sur les nécessités de retrouver du matériel pour s'abriter et un nouvel endroit dans lequel s'installer. Enfin nous allons décrire les sentiments des personnes à l'égard de ces opérations et à l'égard de l'action policière, pour conclure avec leur perception des propositions de mise à l'abri.

Les personnes qui habitent les campements ont depuis longtemps vécu tellement d'expulsions qu'elles n'arrivent pas à les compter. Certaines personnes dénoncent une pratique quotidienne, dont les procédures peuvent changer selon l'équipe policière qui s'en charge. Parfois, les personnes que nous avons rencontrées étaient présentes sur le site pendant les opérations d'expulsion et ont pu ramasser leurs affaires. D'autres fois, les méthodes ont été plus agressives et les personnes ont été obligées de quitter le campement très rapidement.

Une mère de trois enfants, Leyla, raconte avoir été réveillée trois fois par la police. Une fois, elle a bénéficié de dix minutes pour prendre ses affaires et s'éloigner, tandis qu'une autre fois la famille n'a rien pu récupérer. Sa fille pleurait et criait parce qu'elle a dû abandonner son jouet préféré. Les personnes rencontrées dénoncent également la confiscation d'objets souvenirs, de téléphones, de papiers, de lunettes ou encore de médicaments lors des expulsions.

Notre enquête confirme ce point : 77 %⁵⁵ des personnes que nous avons rencontrées se sont vu confisquer ou dégrader des effets personnels lors des expulsions de lieux de vie. C'est notamment le cas de Rafiq, qui, quand il a su que les forces de l'ordre étaient en train de mener une expulsion là où il dormait, dans le bois du Puythouck, a couru pour rejoindre le campement, il nous raconte : « Je suis arrivé trop tard et la police ne m'a pas

54. Amnesty International, 2019

55. Sur 57 répondantes

laissé entrer à l'intérieur de la jungle, ils m'ont dit d'attendre deux heures, et mes affaires n'étaient plus là ». Adan, qui habite, lui aussi, dans le campement de Grande-Synthe détaille : « J'ai vu ma tente brûler », tout comme Osman qui nous confie : « Ils arrivent, ils prennent, déchirent, brûlent les tentes et il n'y pas de possibilités de récupérer les affaires dans les tentes » ainsi que Bihar : « J'étais dans ma tente quand la police l'a déchirée, j'étais encore à l'intérieur ! ».

Certains de ces témoignages restituent des pratiques violentes. HRO dénonce les pratiques des équipes de la police nationale qui déchirent les tentes au couteau avec des personnes encore à l'intérieur comme cela a été le cas à Grande-Synthe. Un père de famille, Ibrahim, nous raconte être toujours vigilant et se trouver toujours prêt, en anticipation de l'arrivée éventuelle de la police.

Des personnes sont surprises dans leurs tentes au moment des expulsions, tandis que d'autres sont informées auparavant par les autres habitants ou anticipent ces opérations. Souvent, en effet, les expulsions arrivent à la même heure, mais pas toujours. Cela produit de l'angoisse et un épuisement psychologique. Un jeune Erythréen nous raconte qu'avec des amis, ils se sont organisés pour que quelqu'un soit toujours présent au campement pour éviter la saisie des affaires.

Bien que nombre d'expulsions sont réalisées principalement de 8h à 11h, elles sont à contextualiser dans un rapport au temps de repos et sommeil spécifique à la vie dans ces campements. Certains habitants nous éclairent, en effet, sur le fait que le matin est le moment durant lequel ils peuvent se reposer : « Ca faisait deux nuits que je n'avais pas du tout dormi pour essayer de traverser et la nuit où j'arrive à dormir, la police me réveille direct et me dit de dégager », nous raconte Kaveh. De nombreuses personnes nous expliquent qu'il leur arrive de pouvoir dormir uniquement quelques heures au matin. Elles nous expliquent leurs veillées : l'insomnie pour certaines, le moment privilégié pour tenter de traverser pour d'autres. Ou encore, certains restent réveillés à cause du froid ou car il n'y a pas assez de place dans la tente gérée en rotation et qu'ils doivent attendre leur tour pour dormir.

Les expulsions répétées sont alors une difficulté supplémentaire à laquelle les personnes doivent faire face, en termes d'organisation du temps, d'opportunité de sommeil et de stress. L'expulsion signifie au minimum enlever la tente et attendre quelques heures avant de pouvoir la remettre, mais elle peut également obliger les personnes à aller à la recherche d'un nouvel endroit dans lequel s'abriter. Comme nous raconte Dlawar, un jeune de 21 ans : « A chaque expulsion, je me déplace ailleurs, ça prend du temps ». Cette éventualité si fréquente impacte la vie et amplifie la fatigue, comme reporte Felek : « Jour après jour c'est pire, ce n'est pas une vie, deux fois par semaine il y a une expulsion par la police ».

L'organisation du temps est modifiée par ces événements : en cas de saisie il faut retrouver des affaires pour se protéger la nuit quand il s'agit d'expulsions ordinaires. Lors des grandes opérations, la journée entière est consacrée à retrouver du matériel pour s'abriter et un abri ailleurs et toute la vie a besoin de se réorganiser. Par exemple Ibrahim, un père de deux enfants de cinq et huit ans raconte la difficulté de récupérer à manger lors des journées d'expulsion : « Quand il y a une expulsion, les enfants ne mangent pas jusqu'au soir », nous dit-il. En effet, les associations se voient entravées dans leurs activités par les forces de l'ordre, qui les empêchent d'accéder aux lieux de vie ; elles doivent donc modifier leur organisation.

Les associations qui distribuent des tentes aux personnes dans le besoin, (Collective Aid, Mobile Refugee Support, Solidarity Border, Utopia56, le Refugee Women's Center entre autres), sont particulièrement sollicitées lors des journées d'expulsion. La tente est

un objet central dans le quotidien des personnes que nous avons rencontrées. Cet habitat temporaire est essentiel à leur survie. Cependant, 62 % des personnes rencontrées ont dû faire face à des nuits sans tente. Face aux destructions quotidiennes, les tentes ne suffisent jamais.

D'ailleurs, dans cette période de crise sanitaire, Collective Aid qui par exemple récupérait auparavant les tentes oubliées lors des festivals de musique doit désormais, à la vue des annulations des événements culturels, en acheter pour subvenir aux besoins. A elle-seule, l'association a distribué, lors du premier semestre 2021, à Calais et à Dunkerque, 2 247 tentes et 2 408 bâches ainsi que 5 371 duvets et couvertures⁵⁶. Elle a été contrainte d'arrêter les distributions à la fin du mois d'avril, en bloquant les distributions jusqu'aux premiers froids d'automne. Cette décision a été prise pour pouvoir garantir des stocks dans les mois hivernaux, quand les tentes et les sacs de couchage deviennent une nécessité vitale. Ce choix est vécu très rudement par les personnes bénévoles de l'association, dont l'action est essentielle pour la vie des personnes dans les campements. Renflouer les stocks et gérer la distribution de tentes s'avère une lutte sans fin en raison du nombre incessant de demandes à la suite des expulsions et aux saisies quotidiennes faites par les forces de l'ordre. HRO décompte, au premier semestre 2021, 3521 tentes ou bâches saisies par la police lors d'expulsions à Calais et 2610 à Grande-Synthe⁵⁷, auxquelles s'ajoutent les saisies de sacs de couchage et de couvertures. À Grande-Synthe une pelleteuse des services de nettoyage est utilisée pour vider la zone des affaires des personnes. À Calais, les dénonciations de ces saisies ont amené à l'ouverture d'un service à la « Ressourcerie » au sein duquel les équipes de nettoyage amènent une partie des biens saisis, afin que les habitants des campements puissent récupérer certains de leurs effets personnels⁵⁸. Toutefois, parmi les personnes interviewées, personne ne nous en a parlé.

Les personnes directement concernées par ces expulsions décrivent une pluralité de sentiments et de réflexions à l'égard de ces opérations. Comme l'explique Majdi : « C'est très compliqué parce que les tentes sont notre seule protection contre la pluie et le vent, elles sont essentielles ». Malgré cela, il nous raconte qu'au bout de quelques expulsions il devient plutôt indifférent à cette pratique, parce que les associations leur apportent d'autres tentes « Et c'est la même chose tout le temps, tout le temps... On s'habitue ». Il nous explique que les réactions dans le campement sont variables, « selon les tempéraments de chacun. Certains s'énervent à chaque fois » et d'autres l'acceptent.

Dans l'échantillon de personnes interviewées, 39 % des quarante-six personnes qui ont vécu des expulsions ont été en colère, et 24 % ont éprouvé un sentiment de tristesse. Certaines nous relatent des réactions émotionnelles telles que le choc ou la déception ; quatre personnes se sont senties humiliées, chez deux personnes c'est la peur qui a primé. Plus encore, des personnes nous ont partagé leur résignation, dégoût, mal-être, et la difficulté de faire face à cela et de vivre notamment, avec un sentiment d'alerte continue.

Enfin, 22 % des personnes interviewées évoquent aussi l'indifférence à l'égard de ces pratiques qui dans le temps deviennent « normales », car « c'est à la demande des

56. Données issues de l'inventaire de Collective Aid.

57. <http://www.laubergedesmigrants.fr/fr/lassociation/collectif-hro/publications-hro/>

58. Les affaires en bon état collectés par l'équipe de nettoyage peuvent ensuite être récupérées depuis août 2018 à la Ressourcerie de Calais. Ce dispositif mis en place par la sous-préfecture est pourtant dysfonctionnel, dénonce HRO, à cause du volume des saisies, de l'impossibilité de les trier et de la procédure de récupération (accompagnements par des associations et délai de huit jours après confiscations) et ne permet pas vraiment de récupérer les objets. (Jenowein, Whitaker, Lindner, 2019).

gouvernements que la police répond » nous dit un jeune Soudanais. Plusieurs personnes manifestent ainsi un sentiment d'acceptation ou plutôt de résignation face à ces pratiques. Alghaliy l'explique ainsi « On n'a pas de choix, si tu n'as pas de papiers, tu ne peux rien dire ». Des habitants justifient et comprennent les policiers en charge de la saisie des tentes : « C'est leur travail ». Ainsi Manute nous explique : « Une fois ils nous ont expulsés, ils ont pris nos tentes et couvertures, pour moi c'est normal, je ne me sentais pas en danger, je pense que c'est normal qu'ils ne veuillent pas des gens à la rue. De toute façon on est dans un pays en paix, je n'ai pas peur ».

Une mère qui a vécu ces opérations avec sa fille raconte avoir été triste, mais aussi d'une certaine manière indifférente à l'égard de ces pratiques policières qu'elle trouve normales. Elle nous raconte cela, en rajoutant qu'un policier leur a crié de partir et il l'a poussé devant sa fille quand elle a essayé de récupérer son sac. Et encore nous explique Muhammad : « Je suis triste, mais on n'a pas le choix, la police arrive, déchire les tentes, ça se passe comme ça depuis que je suis arrivé ici... on n'arrive pas à récupérer les choses, ils arrivent et on doit se barrer ».

Certains habitants, en analysant la situation, commentent que c'est à cause des politiques migratoires qu'ils vivent cela. Faris voudrait, alors, que la police soit de leur côté : « C'est embêtant, mais on sait bien que [les policiers] ce sont les représentants de l'État, on sent qu'on ne peut rien faire, on veut qu'ils [les policiers] soient plus humains, c'est à eux de nous soutenir ». Pour d'autres personnes, le travail de la police est pointé du doigt, surtout à Calais là où les rapports avec les forces de l'ordre sont beaucoup plus tendus. Un jeune Soudanais, Tarik, qui est depuis quatorze mois à Calais a observé les conditions de vie dans les campements s'empirer à cause de l'action de la police. Il raconte les « trop de fois » que la police a expulsé son lieu de vie : « Ils arrivent le matin, ils crient pour nous réveiller, ils frappent les tentes, les arrachent, ils sautent sur les tentes pendant que les gens sont à l'intérieur » dénonce-t-il. Il décrit ses sentiments : il ressent de la colère, mais se dit aussi choqué et déçu par de tels traitements. Dlawar accuse les pratiques policières : « C'est triste et dur, la police ne nous voit pas comme des humains, ça nous rend tristes... par exemple pendant la dernière expulsion des gens ont réussi à récupérer leurs affaires, d'autres non et ils ont regardé la police déchirer leurs choses sous leurs yeux ». La peur et l'indignation envers les actions de la police dépendent des expériences de chacun. Ainsi Hoài nous explique : « Ils font leur boulot, si tu ne les emmerdes pas, ils ne te posent pas de problèmes ». Ce jeune Vietnamien nous raconte qu'en Allemagne au contraire, les relations avec la police étaient plus compliquées. Ainsi, d'autres nous racontent, notamment, la violence de la police aux frontières rencontrée en Macédoine, en Serbie, en Bosnie et en Croatie.

Toutefois, les expulsions dans le nord de la France peuvent être violentes : souvent les habitants nous relatent surtout l'usage de gaz lacrymogènes. En juin 2021, HRO a observé à Calais « un usage disproportionné de la force et de la violence de la part des forces de l'ordre », lors d'une expulsion. L'équipe a retrouvé sur les lieux, suite à l'expulsion : « 13 balles de LBD, 6 grenades de désencerclement (...) et un nombre colossal de culots propulsifs de dispositifs de propulsion à retard de gaz lacrymogène : blanc (portée 100 m), noire (portée 50 m) et vert (portée 40 m) »⁵⁹.

Pour certains, l'expulsion a signifié également une mise à l'abri forcée : « ils sont venus très très tôt, on était en train de dormir, ils nous ont confisqué nos affaires, et ils nous ont amenés très très loin, dans un hôtel... au lendemain on est retournés à Calais,

59. <http://www.laubergedesmigrants.fr/fr/lassociation/collectif-hro/publications-hro/>

on était vraiment loin ! La fois suivante dès qu'ils ont commencé à faire une expulsion j'ai couru pour éviter d'être amené quelque part loin d'ici ». Ces mots sont prononcés par un jeune de dix-sept ans, Ahmed, auquel personne n'a exposé les droits lors de la « mise à l'abri » et ce, alors même, qu'une explication en anglais, qu'il maîtrise, aurait pu facilement être délivrée.

Lors de notre recherche sur les campements informels, nous n'avons rencontré que des personnes souhaitant y rester pour tenter la traversée. Nous n'avons interrogé personne qui ait pu trouver orientation et refuge dans des centres d'hébergement.

Les témoignages des personnes interrogées sont univoques : elles ne savaient pas où elles allaient au moment des « mises à l'abri » et celles-ci ont constitué pour l'ensemble des personnes interrogées une perte de temps. Comme décrit Hoài : « Ils nous ont ramenés à deux heures de bus d'ici et puis ça nous a pris trois heures de train pour revenir le jour suivant ». Ahmed confirme : « Une fois ils ont ramassé tout le monde, moi je dormais dans une tente d'amis, les autres les ont embarqués, mais après quelques jours ils sont tous retournés ».

DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT INSTITUTIONNEL

Les pouvoirs publics soulignent dans les discours que des dispositifs de mises à l'abri sont proposés aux demandeurs d'asile, ce qui d'une certaine manière justifie les expulsions et la politique du « zéro point de fixation ». Cependant, pour les personnes rencontrées qui vivent dans les campements, ce dispositif n'est pas adapté ou – *a minima* – il y a plusieurs dysfonctionnements : un défaut de communication sur ces opportunités, sur leur fonctionnement, et sur les critères pour y accéder et les obligations qui s'y exercent.

Pour 34 % des personnes interrogées, elles ont passé au moins une nuit dans un centre d'hébergement ; il s'agit surtout de celles qui sont sur le littoral depuis plus longtemps et dans la plupart des cas qui ont vécu une expulsion accompagnée d'une mise à l'abri forcée (sept personnes). Quatre personnes ont été dans un centre dans lequel elles ont pu se reposer sans aucune condition, trois autres ont été dans un centre pour mineurs, quatre dans des centres d'hébergement d'urgence du 115, et deux personnes dans des centres d'accueil dans lesquels elles sont restées quelque temps avant de les quitter car elles ont trouvé les conditions de vie à l'intérieur insupportables. En l'espèce, ces deux personnes ont regretté d'une part la solitude et d'autre part l'obligation de quitter les locaux pendant toute la journée.

Elles sont une minorité (sept d'entre eux) à avoir passé plus de quelques jours dans ces dispositifs de mises à l'abri.

Nous présenterons d'abord l'hébergement dans les CAES, en nous intéressant à l'analyse qu'en ont les personnes, ensuite nous verrons les perceptions des personnes vis-à-vis des centres d'hébergement d'urgence 115 destinés aux sans-abris et nous présenterons les centres qui proposent un accueil aux personnes pendant les périodes de froid ou encore dans le cas de la crise sanitaire. On étudiera enfin les options d'hébergement proposées aux mineurs.

Les personnes qui ont fait l'expérience d'une expulsion avec mise à l'abri ont été amenées en bus dans des CAES ou dans des structures d'hébergement d'urgence.

Parmi elles, certaines l'ont été de manière forcée et sans connaître auparavant la localisation de ces centres, souvent éloignés de la côte. Elles sont revenues le lendemain dans les villes du littoral. Aucune personne n'a su nous donner d'explications précises sur le type de structure les ayant hébergées une nuit.

Du côté étatique, la réponse humanitaire qui justifierait l'expulsion des campements consiste en l'accueil en CAES offert aux personnes souhaitant s'orienter vers une demande d'asile⁶⁰. Ces structures ont été créées en août 2017, leur vocation est celle d'héberger temporairement afin d'examiner les situations administratives des personnes et de les réorienter vers d'autres centres. Le fonctionnement de ces structures ne tient compte ni des besoins ni du désir des personnes présentes sur le littoral. Ces dernières ont l'objectif de traverser la Manche, elles ne veulent ou ne peuvent pas demander l'asile ou être transférées dans le pays responsable de leurs procédures d'asiles et encore moins être expulsées dans leurs pays d'origine. Les CAES représentent en effet un dispositif qui s'adresse notamment aux personnes qui veulent ou peuvent demander l'asile dans l'Hexagone et qui sont disposées à être relocalisées ailleurs en France.

Pour cette raison les campements continuent à exister tout le long des différents territoires à la frontière. Si les pouvoirs publics indiquent ces propositions d'hébergement comme une solution de mise à l'abri, les informations concernant leur accès sont très opaques et limitent fortement le souhait des personnes disposées à se rendre dans ces structures.

Ceux qui ont fait l'expérience d'une mise à l'abri y sont restés un jour, tout en y reconnaissant les bénéfices de pouvoir rester au chaud et de pouvoir se laver. C'est le cas d'un père de famille qui raconte y avoir passé uniquement une nuit, avoir apprécié la chaleur d'une nuit à l'abri, tout en remarquant que l'endroit était inadapté à des enfants - sans espaces de jeux ni nourriture adaptée. Cependant, le choix de ces sept personnes a été celui de retourner dans les campements afin de tenter le passage au Royaume-Uni. « Dans une tente tu es libre, tu peux faire ce que tu veux », affirme Asam, nous expliquant que vivre dans un centre est inconciliable avec la volonté de traverser la Manche.

Vingt-neuf personnes nous ont alors expliqué pourquoi elles n'ont jamais été dans un centre. 52 % d'entre elles affirment de ne pas vouloir y aller pour pouvoir traverser la frontière à tout moment, elles refusent cette opportunité d'hébergement parce que leur seul objectif est de rejoindre le Royaume-Uni. Et parmi les raisons pour lesquelles elles ne veulent pas y aller, elles évoquent : l'emplacement des centres très éloignés du littoral et la volonté de ne pas demander de l'aide et une protection à la France, ou l'impossibilité de le faire. Richard nous avoue par exemple : « Ca ne m'intéresse pas parce que les centres d'hébergement sont lointains, il faut prendre le train pour revenir ici. C'est mieux de rester ici si on veut essayer de traverser. De plus, on a à manger ici. » Finalement, ces personnes pensent souvent que : « Le seul moyen de franchir c'est rester dans le bois », comme le rappelle Sayd.

48 % des répondants soulignent plutôt un manque d'information et de compréhension du fonctionnement des centres. Cela explique pourquoi cette option de mise à l'abri n'a jamais été considérée. Parmi eux, deux personnes ont vécu un refus d'hébergement à cause d'un manque de places et en raison de l'âge (il était majeur). L'information et la connaissance autour du fonctionnement des centres ne sont pas claires. Nombreux sont ceux qui ne les connaissent pas, car personne ne leur a présenté leur rôle et où ils se trouvent. À cela se rajoute la peur que la police accède à ces centres, ce qui renforce le choix de s'en tenir à distance.

60. Pour une carte des CAES voir : https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=15D6-OZaB3VJG4ZWPJ5uCAzcx9_E&ll=50.18816210722056%2C2.9888701931014072&z=8

L'accueil au sein des centres d'hébergement d'urgence pour les sans-abris du 115 représente une alternative aux CAES, ouverte à toutes et tous, et qui n'est pas conditionné par l'étude des situations administratives.

Quatre personnes nous racontent avoir passé quelques jours dans une chambre mise à disposition par le 115. Toutefois cette solution d'urgence n'a pas pu se prolonger longtemps. Les conditions d'accès changent de ville en ville selon les disponibilités et la demande. Il est souvent difficile de bénéficier d'une place, d'autant plus si l'on n'est pas considéré parmi les catégories les plus vulnérables - c'est le cas notamment dans certaines villes. Ce dispositif est, cependant, peu connu par les personnes qui vivent dans les campements et demeure très difficile à solliciter. Parmi ceux qui ont eu accès à cette opportunité de mise à l'abri, Nebila affirme y être restée treize jours, suite à quoi elle a dû quitter la structure parce qu'elle avait terminé le quota et ne voulait pas partir en CAES. Ulagarech dénonce le fait que dans ces centres, la direction demande des papiers. Il avance l'idée qu'ils travaillent pour la police et il s'étonne de la pratique de demander de quitter les locaux au matin, ce qui ne leur permet pas de reprendre des forces. Il nous explique d'ailleurs qu'il y a toute une procédure très chronophage à suivre : il faut les appeler, attendre sans être sûr d'avoir une place. L'accès aux structures se fait alors souvent par l'intermédiaire d'associations. Un exemple est celui d'une jeune femme avec son mari et un enfant de quatre ans pris en charge depuis deux mois par le 115, grâce à l'intermédiaire d'une association, après avoir passé six mois dans la jungle. Cet exemple semble exceptionnel, puisque comparé avec d'autres villes françaises les services du 115 sont souvent saturés, et il existe des quotas de nuits (parfois pas plus d'une dizaine de nuitées).

Une autre option d'abri présente sur les territoires consiste dans l'opportunité d'être hébergé dans les structures mises en place dans le cadre du « plan grand froid ». À cela s'ajoute, enfin, la prolongation de la possibilité d'accueil, pendant les confinements dus à la crise sanitaire de la COVID-19, dans les « centres de desserrement ». Cependant, elles ont été faiblement citées lors des entretiens.

En effet, des dispositifs temporaires d'accueil ont été mis en place dans certaines circonstances : sous décision préfectorale en cas d'urgence sanitaire (avec la COVID-19), ou en cas de conditions météorologiques particulièrement critiques (en dessous de -5° Celsius ou lors de tempêtes). À partir d'une température ressentie très basse (veille grand froid), des places supplémentaires d'hébergement d'urgence peuvent alors être ouvertes sur tout le littoral, mais restent soumises à l'arbitraire du préfet. Actuellement, la crise sanitaire et les « plans grand froid » sont les conditions *sine qua non* pour que l'État propose une mise à l'abri inconditionnelle aux personnes migrantes qui vivent dans les campements, indépendamment de leurs projet ou de leurs statuts administratifs

Cependant, dans des contextes comme celui de Calais et de Dunkerque, l'ouverture de places supplémentaires n'est pas uniquement liée aux conditions météorologiques, car la présence de places encore vacantes dans les CAES justifie l'absence de mobilisation pour mettre les personnes à l'abri. De cette manière, est niée *de facto* l'existence de la presque totalité des personnes que nous avons rencontrées qui ne souhaitent ou ne peuvent pas demander l'asile en France et ne veulent pas aller dans les CAES. Ainsi, aucun dispositif n'est prévu pour les protéger du froid hivernal.

La note de la Préfecture du Nord qui annonce l'ouverture de places d'hébergement supplémentaires face à un épisode de forte baisse des températures en février 2021 l'explique de manière claire : « Le préfet tient à rappeler que ces décisions d'urgence ne constituent pas une solution durable pour les personnes migrantes qui, avec le soutien de l'État, peuvent

bénéficiaire d'une prise en charge de long terme plus adaptée à leur situation individuelle dans le cadre de l'asile »⁶¹.

Nous observons ainsi que la préfecture ne tient pas compte de l'existence dans les campements de personnes qui ne seraient pas des demandeurs d'asile ou des aspirants demandeurs d'asile. Et cela en contradiction avec l'article 345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles, « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès à tout moment à un dispositif d'urgence ».

Une exception intéressante peut toutefois être mentionnée. Il s'agit d'une expérimentation menée à Tailleville en Normandie proposant un accueil inconditionnel au regard de la situation administrative des personnes vivant dans le campement de Ouistreham. Sous la responsabilité de la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), ce centre a ouvert le 20 mars 2020, pendant le confinement, il a fermé en été, pour réouvrir au mois de novembre afin de protéger les migrants du froid et des intempéries jusqu'à fin mai. Toute personne est accueillie sans condition administrative dans un bâtiment du manoir de Tailleville.

Le prolongement de l'ouverture de ce centre a permis à ses opérateurs de gagner la confiance des habitants du campement d'Ouistreham, à travers un important travail de terrain centré sur la communication et l'accès à ce dispositif. Il a ainsi pu soulager les conditions de vie d'une partie des personnes présentes à Ouistreham.

En effet, cette opportunité a été reconnue comme importante par les personnes qui ont pu se mettre à l'abri du froid dans cette structure accueillante.

Quatre personnes que nous avons rencontrées ont fréquenté ce lieu situé à environ treize kilomètres du campement. Ils ont eu la possibilité de se ressourcer, dormir, prendre une douche et obtenir des informations sur leurs droits et l'accès à la santé. Cette structure permettait également d'offrir des orientations sur les droits des mineurs et de les tenir au courant de la possibilité d'être pris en charge.

Les mineurs rencontrés témoignent de l'importance d'avoir eu accès à cette opportunité, même au-delà de leurs choix immédiats, comme raconte Souleymane : « Ca m'intéresse, mais je préfère tenter la traversée, après si je n'y arrive pas, je vais y réfléchir ». Un jeune de vingt-six ans, Hatim, est arrivé dans le campement et a découvert ce centre. Il y est resté pendant six mois. Il nous raconte y avoir rencontré des intervenants très gentils, il ajoute « qu'enfin ça a été l'occasion pour lui de comprendre des choses sur l'Europe, sur le fonctionnement des procédures ». Il a alors déposé une demande d'asile.

Toutefois, certains migrants du campement informel maintiennent des résistances à s'orienter vers ce centre, car leur unique objectif est de passer au Royaume-Uni. Ainsi nous explique Waleed, un jeune de seize ans : « Il y a à Tailleville un centre consacré à nous, qui permet de faire dormir les gens, prendre des douches, laver les vêtements. Mais moi, je suis là parce que j'ai un but : passer en Angleterre et je resterai ici jusqu'au moment où je passerai en Angleterre. Je ne vais pas aller perdre mon temps là-bas ».

Quant aux treize mineurs que nous avons rencontrés sur l'ensemble du littoral, la moitié est passée par des structures adaptées aux mineurs non accompagnés. Parmi ceux qui n'ont jamais été dans un centre, cinq le motivent par le choix de vouloir traverser au plus vite et un dernier ne connaît pas leur existence. Les associations de soutien aux mineurs

61. Préfecture du Nord, communiqué de presse du 07/02/2021 Littoral : *amplification des mises à l'abri des personnes migrantes*.

(la Croix rouge française, le Refugee Youth Service, Utopia 56, Médecins du monde, etc.) mènent un travail de construction de relations de confiance avec les mineurs afin de faciliter l'accès aux droits. Cette activité est rendue extrêmement difficile par la précarité de ces jeunes, leur détermination à partir et le flou quant aux opportunités d'obtenir des papiers une fois majeurs, nous explique une association.

Parmi les autres mineurs interrogés, deux ont été dans des structures d'hébergement d'urgence et au moment de l'entretien, ils n'avaient jamais entendu parler de l'opportunité de bénéficier d'une protection en tant que mineur.

Trois parmi eux ont été dans l'établissement d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Saint-Omer dans le Pas-de-Calais, dont un d'eux a été contraint par la police, après avoir été arrêté lors d'une tentative de passage, tandis que deux copains âgés de seize ans, Mansour et Abdel, nous racontent y dormir régulièrement. Ils apprécient la présence des jeux comme un babyfoot dans ces locaux, mais ils se plaignent d'y dormir mal et que le personnel n'y est pas accueillant. Deux mineurs qui eux n'y sont jamais allés, nous racontent avoir eu comme retour que c'est loin, bruyant et sale.

Pour conclure, sur le terrain, nous observons que les dispositifs d'hébergement institutionnels s'avèrent insuffisants et en décalage avec les besoins des personnes présentes dans les campements. La solidarité offre alors des solutions supplémentaires pour abriter les personnes en transit, hors dispositifs étatiques. Nous allons maintenant présenter l'hébergement solidaire chez des particuliers, l'accueil dans des structures associatives et l'appui et l'abri qu'il est possible trouver dans un squat.

L'HÉBERGEMENT SOLIDAIRE, AU SEIN D'UNE STRUCTURE ASSOCIATIVE OU DANS UN SQUAT

Une alternative à la réponse des pouvoirs publics est celle des initiatives de solidarité portées par des militant.e.s ou des associations de solidarité. Ainsi, 26 % des personnes rencontrées témoignent avoir été hébergées chez un particulier ou dans des structures associatives hors des dispositifs étatiques.

On analysera d'abord le cas des expériences d'hébergement chez des habitants, ensuite on abordera le rôle des structures associatives qui proposent d'accueillir des personnes vulnérables et on explorera enfin le soutien proposé au sein des squats.

Certains citoyens, citoyennes proposent, pendant quelques jours, aux habitants des campements, un canapé ou une chambre chez eux, le temps de se reposer.

L'hébergement peut être offert par des concitoyens des habitants des campements, par des amis de leurs amis ou des proches lointains qui se sont installés non loin des points de frontières. Un ancien habitant d'un campement, aujourd'hui installé en ville, nous raconte mettre à disposition son appartement pour des douches et pour permettre de temps en temps à des amis épuisés qui habitent dans le campement de se reposer. Ce type de soutien peut être également mis en place par des individus qui habitent dans les alentours des campements et qui sont engagés auprès des personnes migrantes.

Certains de ces hébergeurs se sont organisés en réseau, comme Migr'action 59, un collectif citoyen de Lille, qui accueille le temps d'un week-end des personnes des

campements, se chargeant d'aller les chercher et de les ramener à Calais. La chercheuse Camille Gourdeau a mené une recherche participative avec le CAMO (Collectif d'Aide aux Migrants d'Ouistreham) sur l'accueil des migrants chez l'habitant à Ouistreham. Ils analysent l'expérience de soixante-quinze personnes de ce collectif, ayant accueilli des personnes chez eux⁶². Des fois, c'est une rencontre dans le campement qui motive les personnes à offrir l'hospitalité à des habitants des campements avec lesquels ils ont tissés des liens.

Nous avons rencontré cinq personnes qui ont été hébergées chez des particuliers. Dans les petits campements, en dehors des grands sites, les liens entre solidaires et personnes en situation de transit peuvent se nouer plus facilement et se renforcent avec le temps. Ainsi, Asam nous expose son expérience. Il habite depuis cinq mois avec onze compagnons de route dans un petit campement. Ils veillent à ne pas dépasser la douzaine d'une part pour ne pas se faire trop de concurrence dans les tentatives de passer et d'autre part pour l'opportunité de se faire aider par le collectif solidaire. En effet, ils sont largement soutenus par un collectif local, qui leur offre l'hébergement pendant le weekend, afin qu'ils puissent se reposer. Le campement se vide pendant quelques jours par semaine quand tout le monde part vivre « en famille » afin de reprendre des énergies.

Dans un autre contexte, Luol affirme dormir dans le campement tout en ayant, de temps en temps, bénéficié d'un hébergement chez une personne solidaire. Il va chez elle pour la compagnie et pour charger son téléphone.

Trois jeunes ont également témoigné être hébergés chez l'aumônier du Secours Catholique, dans un cadre collectif, au sein d'une maison privée dans laquelle une dizaine de personnes sont accueillies et partagent des espaces de vie. Ils nous disent : « Avant de venir ici, tout était difficile, il n'y avait pas de douches, il pleuvait, on n'avait pas de vêtements pour être propres et secs, depuis qu'on est là on a tout ! Tout s'est amélioré ».

Des tentatives d'hébergement organisées dans des structures associatives sont également bien réelles, mais minoritaires, et s'adressent aux personnes les plus vulnérables, donnant notamment une priorité aux femmes et aux familles avec enfants. Personnes en transit et travailleurs sociaux vivent ensemble selon un mode de vie communautaire. L'objectif est de proposer un lieu de répit dans une maison dans laquelle les personnes sortant des campements peuvent être en confiance et être soutenues par les bénévoles et les travailleurs qui partagent la vie avec elles. Trois personnes parmi celles que nous avons rencontrées vivaient au sein de deux structures associatives, leur offrant un abri, un cadre de vie digne et la possibilité de se reposer. Il s'agit de la Maison et communauté Maria Skobtsova⁶³ à Calais et de la Maison Sésame⁶⁴ à Herzelee, à environ vingt-cinq kilomètres de Grande-Synthe. Ces structures permettent d'accueillir un petit nombre de personnes, en gardant ainsi un cadre familial, accueillant et sécurisant. Ces structures mériteraient une analyse plus approfondie, pour mieux comprendre leur fonctionnement, les critères choisis pour l'accès et les obstacles qu'elles rencontrent.

Deux femmes que nous avons interviewées, qui ont trouvé un accueil dans ces structures, témoignent que cette expérience a nettement changé leur quotidien. Ainsi, Leyla, une mère de trois enfants décrit cette opportunité : « J'ai passé vingt-cinq jours dans la jungle avec mes enfants, j'étais jour et nuit préoccupée, je ne dormais pas, je les regardais tout le

62. Gourdeau 2020 ; *id.* 2019.

63. <https://www.refugeehousecalais.org/a-propos-de-nous>

64. <https://maisonsesame.org/qui-sommes-nous/>

temps, j'avais peur pour eux, j'avais peur que quelqu'un les kidnappe, ils ont cinq à onze ans. J'avais peur. De plus c'était également compliqué d'aller aux toilettes pendant la nuit, il y avait du monde partout (...) Pour une femme c'est très difficile, heureusement qu'il y a le Refugee Women's Center et Project Play, tu te sens en sécurité avec elles, tu peux leur parler ». Elle continue : « Maintenant je suis à Maison Sésame, ce sont des gens bien, j'ai pu me détendre, je ne dormais pas depuis presque un mois, ici j'ai pu me reposer, je peux aller dans ma chambre, me reposer et laisser les enfants jouer parce que je peux avoir confiance, je me sens enfin en sécurité, je n'ai pas peur. Si j'ai besoin d'un docteur, quelqu'un ici va m'aider, je peux me doucher, manger. Ce n'est pas anodin quand on vient de la jungle. Dans la jungle t'as la pluie, le bruit pendant toute la nuit, le vent froid, c'est dur, tu ne te reposes jamais, tandis que dès que je suis là, je touche l'oreiller et je dors profondément ».

Une dernière expérience à mettre en valeur est celle de l'accueil au sein de squats. En effet, certains squats peuvent représenter un point d'appui pour les habitants des campements. Ces expériences d'occupation peuvent offrir un abri protégé pour prendre des douches, se reposer, laver ses affaires. Ainsi, un jeune de dix-huit ans, Amir, rencontré dans une maison occupée, affirme : « C'est beaucoup mieux de pouvoir se reposer des fois dans cette maison » ; Faris détaille : « L'ouverture de ces deux maisons nous a soulagés, rien que ça, depuis deux semaines, on a un endroit dans lequel se reposer, changer les vêtements, les laver... c'est possible d'y dormir. Moi je préfère retourner au bois, mais ici je peux quand même venir me reposer quand il le faut ». L'existence d'un lieu occupé, tout en étant précaire, s'avère représenter un îlot de sécurité⁶⁵ pour les habitants du campement et permet de promouvoir également la rencontre entre personnes en situation de transit et les militant.e.s⁶⁶.

Pourtant, cette pratique et ceux qui en revendiquent la légitimité politique et pragmatique est réprimée. La lutte contre les squats a abouti à l'expulsion et à la fermeture de presque tous ces espaces, exception faite de l'AG contre les expulsions de Caen, créée en 2013, en réaction aux expulsions des centres d'hébergement d'urgence (le 115), qui soutient encore publiquement cette forme d'action et en revendique l'existence.

Au-delà des expériences de squats soutenues par des collectifs militants, certaines personnes en transit trouvent refuge dans des hangars, des usines ou des bâtiments désaffectés dans lesquels les conditions de vie peuvent être dangereuses⁶⁷.

Ces squats restent cachés et la plupart des associations et collectifs solidaires évitent de se rapprocher de ces occupations discrètes et se voulant « secrètes », afin de ne pas leur nuire. En effet, attirer trop l'attention sur ces lieux, les rendrait visibles et augmenterait les risques d'expulsions.

Pour conclure, nous observons que, nonobstant les efforts des citoyens solidaires, des associations et des militant.e.s pour fournir des solutions pour ressourcer et accueillir les personnes des campements, ces propositions restent limitées et peuvent s'adresser à une minorité d'habitants. Nous avons alors demandé aux personnes en transit ce qu'elles pensent de ce manque d'opportunité d'abris.

65. Caillaux et Henriot, 2021 : 20.

66. Voir le documentaire sur l'expérience du squat du Marais qui a abrité et permis l'entraide et l'organisation de plus de 250 migrants à Caen : Cézard, Taquard, Gathy 2020 ou sur les ressources que peuvent représenter les squats pour les migrants Lotto 2017.

67. Deux personnes nous ont d'ailleurs exposé leur préoccupation face à ces lieux de vie, révélant leur crainte que les maisons vides, en tant que lieux abandonnés, puissent être possédées par de mauvais esprits.

S'ABRITER DIGNEMENT : DES REVENDICATIONS MULTIPLES

En guise de conclusion nous soulignerons dans un premier temps les principales difficultés rencontrées par les personnes interviewées quant à la (sur)vie dehors. Puis, dans un deuxième temps, nous reporterons les mots de deux personnes qui dénoncent les conditions de vie à la frontière franco-britannique.

Lorsque nous avons interrogé les personnes vivant dans les campements sur les difficultés majeures qu'elles rencontraient sur le littoral, les conditions d'hébergement émergent parmi les préoccupations les plus présentes.

Vingt-quatre personnes font référence aux difficultés de vivre et dormir dehors. « Vivre dans la jungle », « arriver à dormir quand on dort à l'extérieur », « ne pas avoir un logement », « ne pas avoir un endroit dans lequel pouvoir dormir », « la vie dans le bois » sont certaines des réponses qui nous ont été données.

D'une part, les personnes dénoncent les difficultés matérielles auxquelles elles doivent faire face dans les campements : des problèmes telles que la gale due aux conditions de promiscuité et de saleté dans les tentes, mais aussi des crevasses et des gerçures dues au froid des nuits passées dehors.

Parmi les choses les plus urgentes qui pourraient améliorer le quotidien, une partie des personnes interviewées évoquent l'opportunité d'avoir accès à un logement et la plupart revendiquent l'accès à des services et à des conditions qui rendraient plus digne la vie dans les campements. La plupart des revendications portent sur des besoins de bases liées aux conditions de vie très précaires dans ces campements : obtenir l'accès à l'eau, aux toilettes, à la possibilité de se laver et de laver leurs affaires. Elles soulignent également la nécessité de matériaux pour s'abriter (tentes, bâches, sacs de couchage, feux pour se réchauffer).

D'autre part, c'est surtout le harcèlement policier et l'impossibilité de trouver un endroit dans lequel pouvoir rester plus de 24 heures, même dehors, sans devoir continuellement se déplacer, qui reviennent le plus souvent parmi les dénonciations. Douze personnes dénoncent les expulsions et revendiquent leurs arrêts. Ils dénoncent : « Les expulsions, il faut toujours bouger, retrouver des tentes », « la confiscation des tentes par la police », « la menace permanente d'expulsion », « la police pendant les expulsions qui nous met en insécurité » nous disent-ils. Les revendications à l'égard de l'État en termes d'accueil et d'hébergement ne sont pas majoritaires. Il émerge surtout le souhait de pouvoir trouver un endroit digne dans lequel vivre et des conditions de vie qui rendraient le quotidien moins difficile. La demande de pouvoir s'abriter sans être chassés se révèle être la revendication la plus puissante à l'égard de l'État et s'adresse également aux forces de l'ordre et à la municipalité.

Une partie des personnes revendiquent leur autonomie et affirme ne pas avoir besoin d'aide, soulignant que leur objectif est de passer la frontière et que la situation dans laquelle elles se trouvent est transitoire. Elles soulignent avoir une bonne organisation pour faire face à la situation. À l'opposé, d'autres personnes dénoncent le manque d'engagement de la part des pouvoirs publics français dans la mise à l'abri des personnes. Quinze personnes affirment l'urgence du besoin d'un logement, d'un toit ou d'un camp. Un exemple de cette position est le témoignage d'Ulagarech, lequel nous restitue la violence face à laquelle il se trouve, l'étonnement que cela puisse arriver en France et l'incompréhension à l'égard de l'inexistence d'opportunités d'hébergements inconditionnels. Voici un long extrait d'entretien.

Ulagarech, la trentaine ne rêvait pas d'Europe, il est arrivé pour travailler et pour vivre dans un endroit safe. Dans son pays il avait tout. Il a abandonné un bon travail et une maison. Jamais il n'aurait imaginé vivre ainsi en Europe. Il est parti en pensant rester quelques années, à la recherche d'un endroit dans lequel pouvoir se poser et travailler : « Je n'avais pas décidé où je voulais aller vivre, au fur et à mesure je suis en train de réorienter mon projet ». Il est allé à Bruxelles et c'est là que des personnes rencontrées lui ont conseillé d'aller vers l'Angleterre en lui disant que les conditions de travail et de vie seraient meilleures et qu'il serait plus facile de travailler dans son domaine d'étude. Il parle très bien anglais. Il affirme « souffrir beaucoup des conditions de vie à Calais », et dénonce l'inexistence de structures pour pouvoir passer les nuits, d'endroits dans lesquels pouvoir se laver et laver ses vêtements. Il compare Calais à la Belgique. Il explique qu'en Belgique il existe des centres d'hébergement dans lesquels il est possible de rester jusqu'à quarante-cinq jours, sans aucune obligation.

Il affirme qu'un centre d'hébergement permet aux personnes d'oublier leurs traumatismes et leur stress, de tourner plus facilement la page. Il observe dans la Jungle des gens qui deviennent fous, car il y a beaucoup de frustration. Il nous explique : « Dans le campement la situation est extrêmement dure et dangereuse : tout le monde est ensemble, il n'y a pas de toilettes, de douches, d'eau. Le monde entier habite dans la Jungle : des Bengalais, des Albanais, il y a des gens du monde entier dans ce lieu indigne, des gens de toute nationalité sauf des Français ! Il y a des gens qui sont en détresse, des personnes sans espoir qui ont été refusées partout, surtout en Allemagne, des gens qui ont vécu des guerres, qui vont mal. Des gens qui avant avaient un travail et jamais n'auraient imaginé se retrouver ainsi, ici ». « Il faut avoir la force de tenir », nous dit-il. Il continue : « Comment fait-on pour dormir dans ces conditions ?! On est dans une tente qui a déjà été utilisée, des fois je préfère dormir dehors. On y dort à trois, ça nous ne vient même pas à l'esprit de penser au danger de la COVID. Nous avons de plus gros problèmes. Nous n'avons même pas de matelas, nous mettons nos anoraks sous nos dos. Il suffirait d'un centre d'accueil pour améliorer notre vie. Jamais, JAMAIS je n'aurais imaginé trouver cela en France qui est parmi les pays les plus développés au monde ! ».

Son ami, en France depuis quelques mois, assis non loin de nous, interrompt notre entretien et intervient pour décrire la situation. Il nous assure que quand il sera en Angleterre, il écrira un livre sur les conditions dans lesquelles les migrants vivent en France. Sa colère est politique, il affirme à plusieurs reprises qu'il ne déteste pas l'Europe, mais les politiques européennes à leur égard : « Nous sommes les victimes de ce système et moi j'ai envie de lutter pour que les prochains ne vivent pas dans les mêmes conditions que nous ». Il pointe le fait que les hommes seuls sont davantage rejetés et partout. Il explique alors avoir vécu en Allemagne où il a demandé à s'inscrire à l'école. Ils lui ont « même », dit-il, refusé d'étudier. « Ce système est fait pour que tu perdes ton temps, tes espoirs, tes meilleures années, c'est tellement injuste... On est perçu comme des criminels, on est traité comme des chiens. Maintenant, il y a bientôt des élections et alors ils nous font partir davantage, la police vient nous contrôler presque quotidiennement. Ce n'est pas humain, ils nous prennent nos affaires, ils sont racistes, c'est leur manière de faire passer le message qu'ils ne veulent pas de nous. Ce n'est pas humain ! Qu'ils me disent où je peux aller pour vivre dignement ! » s'exclame-t-il et poursuit : « Ils ne savent pas non plus où on peut aller, personne ne veut de nous. Nous sommes en train de payer de manière excessive. Pourquoi ? Pourquoi ? Pourquoi on ne peut rester nulle part en Europe ? »

Ce témoignage met ainsi l'accent sur les refus vécus en Europe, présentés dans le chapitre précédent et souligne combien la brutalité des conditions de vie dans le nord de la France accentue la déception et la colère à l'égard des politiques migratoires.

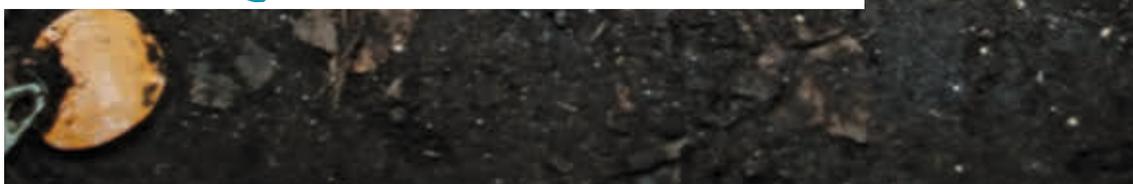
Pour conclure, ce chapitre s'est concentré sur les difficultés que les personnes rencontrent dans leur besoin primaire de s'abriter pour vivre. Un accueil lié aux statuts administratifs s'avère inadapté pour presque la totalité des acteurs rencontrés à cause de leurs projets et de leurs situations statutaires. Au contraire, les opportunités d'accueil inconditionnel, étatique, associatif, informel sont des dispositifs qui, selon les témoignages des personnes qui en ont eu accès, améliorent significativement leur quotidien.

Les tentatives de lieux d'accueil temporaires pour les personnes en transit, ne demandant pas aux migrants d'enregistrer ou d'examiner leur situation, ont été nombreuses dans l'histoire de cette frontière (le Hangar Bore en 1999 à Calais, le centre Léonie Chaptal toujours en 1999, Sangatte 1999-2002, le centre de la Lisière en sont des exemples). Pour des raisons diverses qu'il serait intéressant d'approfondir, ces tentatives ont pris fin. La tournure répressive à l'égard des politiques d'immigration dans laquelle nous nous situons actuellement n'offre pas de place à de telles expérimentations. Cependant, dans les territoires les plus éloignés des projecteurs, il nous est possible de valoriser des tentatives locales de tolérance des campements et de mise en place pragmatique de différents services. Dès que ces lieux de vie sont discrets et peu visibles, les administrations locales semblent encore disposées à garantir un minimum de dignité et de respect des droits humains les plus primaires.

CHAPITRE 5



SURVIVRE AU QUOTIDIEN



CHAPITRE 5 : SURVIVRE AU QUOTIDIEN

« Ce n'est pas un bon endroit pour les êtres humains », assure Dlawar lors de l'entretien, quand nous abordons les difficultés à vivre dans les campements. Nous nous sommes précédemment focalisés sur l'habitat et le besoin essentiel de trouver un abri pour dormir. Ce chapitre se penche sur les autres aspects de la vie au sein des campements : les nécessités et les difficultés matérielles que les personnes rencontrent au quotidien. Comment se nourrir, se déplacer, être en sécurité, avoir accès à des sanitaires, se doucher, ou encore laver ses propres affaires ?

Il s'agit de besoins primaires, qui sont loin d'être satisfaits dans ce contexte.

Ces lieux de vie rassemblent des individus qui partagent des besoins et des difficultés similaires. Ils offrent, d'un côté, l'opportunité d'une réponse collective, par l'organisation et la solidarité qui se crée au sein de cette communauté « d'expérience » partageant un même lieu de vie. De l'autre côté, cette même communauté sollicite ainsi la mobilisation d'acteurs externes. On le remarque par la multiplication des associations à vocation caritative, politique et sociale. Elles s'engagent quotidiennement à répondre aux besoins primaires des personnes, et ainsi rendre les conditions de survie moins insupportables, et militent pour l'accès et le respect des droits fondamentaux. Elles dénoncent les manquements de l'État auxquels elles doivent en grande partie pallier et luttent pour que l'Etat respecte un minimum ses obligations. Par exemple, à Calais, c'est à la suite d'une condamnation de l'État et de la mairie de Calais par le Conseil d'État en 2017⁶⁸, qu'a depuis été défini les contours d'un « socle humanitaire » minimal consistant en la mise en place de dispositifs d'accès à l'eau et aux douches financés par l'État et confiés à des associations mandatées⁶⁹. En 2018, le président de la République a surenchéri en indiquant que l'Etat distribuerait également des repas, mission confiée au même prestataire d'Etat que l'accès à l'eau.

Ce chapitre interroge les besoins et les difficultés quotidiens sur lesquels les personnes interviewées ont souhaité attirer l'attention. Il explore les réponses apportées par les personnes, mais aussi par le milieu associatif et militant, ou par les pouvoirs publics.

Nous aborderons l'accès à la nourriture et les services proposés, notamment les formes des distributions alimentaires. Ensuite, nous explorerons la question de l'accès à l'eau, puis nous mettrons en évidence les éléments qui favorisent, ou qui, au contraire, entravent l'accès à la ville et à ses espaces. Nous enchaînerons sur les questions de sécurité et le sentiment d'insécurité perçu par les personnes, que ce soit lors des interactions avec la police, ou avec des personnes hostiles à la présence de personnes migrantes ou encore avec les autres habitants des campements. Nous analyserons les formes de soutien, les interventions ou services sur le terrain et au sein des accueils de jour. Pour conclure, on appréhendera les dénonciations et revendications qui émergent à partir des difficultés nommées par les personnes.

68. Décision N°412125, 412171. <https://www.conseil-etat.fr/ressources/decisions-contentieuses/dernieres-decisions-importantes/conseil-d-etat-31-juillet-2017-commune-de-calais-ministre-d-etat-ministre-de-l-interieur>.

69. CNCDH 2021 : 13. Toutefois, ces dispositifs ne satisfont pas les besoins sur le terrain et les associations indépendantes continuent à être essentielles.

SE NOURRIR

L'accès à la nourriture est un besoin primaire de l'être humain, et un droit fondamental.

Lors des entretiens, nous avons demandé aux personnes interviewées si, au cours de la dernière semaine, il leur était arrivé de se coucher sans avoir assez mangé. 35 % d'entre elles nous ont répondu que cela leur était arrivé plusieurs fois dans la semaine ou presque toujours. 24 % ont répondu « des fois » et seulement 41% de personnes interviewées ont répondu que cela ne leur est jamais arrivé⁷⁰.

Nous notons trois réponses possibles à ce besoin : la première réponse en termes de repas consiste en une organisation autonome et collective ; les deuxième et troisième réponses impliquent un soutien extérieur et les personnes en transit sont, dans ces cas de figure, dépendantes des distributions alimentaires de la part de tiers. Les réponses se différencient alors par leurs formes de soutien : la distribution de denrées à cuisiner et celle de repas prêts à consommer.

En premier lieu, nous avons rencontrés certains groupes qui sont assez organisés et ont les moyens pour subvenir à leurs besoins alimentaires. Ainsi les personnes s'organisent pour cuisiner et s'approvisionner⁷¹.

Selon nos observations, il s'agit d'une minorité. Un cas exceptionnel parmi les personnes que nous avons rencontrées est celui d'une personne Vietnamiennne, Hoài. Il nous explique avec fierté, que, dans le campement dans lequel il se trouve actuellement, ils ont accès à l'électricité et à l'eau, ce qui, selon lui, représente les seuls besoins primordiaux. Pour le reste ils s'auto-gèrent, ils ont une machine pour cuire le riz et, pendant que nous sommes en train d'échanger lors de l'entretien, il surveille les cinq kilos de riz qui cuisent. Avec un groupe de compagnon de route, ils font toujours eux-mêmes la cuisine. Il sourit en nous racontant qu'ils ont presque une organisation militaire tellement ils sont efficaces, chacun a un rôle : il y a une personne qui lave, une qui cuisine, une qui achète des choses, une qui fait la vaisselle, chacun donne un coup de main. Il rigole en disant qu'ils manquent juste de quelques épices pour faire de bons plats vietnamiens. Ce témoignage demeure marginal chez les personnes que nous avons rencontrées et peut s'expliquer par l'une des limites de notre démarche de recherche, qui a été celle de ne pas interroger les personnes les plus isolées et les plus à l'écart des soutiens, biaisant de fait, la représentativité des modalités de réponses sur ces questions liées aux besoins alimentaires.

Pour presque la totalité des personnes rencontrées, nous observons que le contexte de vie détermine une absence d'autosuffisance quant à l'alimentation. Pour faire face à cela, des distributions alimentaires sont assurées par les pouvoirs publics sur certains lieux, mais aussi et surtout, dans la majorité des cas, par les associations indépendantes. Celles-ci garantissent des repas chauds et des denrées alimentaires et approvisionnent en bois les groupes de personnes qui se réchauffent et cuisinent au feu.

En deuxième lieu donc, le premier type de distribution alimentaire est représenté par les associations et collectifs qui apportent de la nourriture sèche afin que les personnes puissent la cuisiner en autonomie. Ce soutien nécessite une certaine stabilité du campement,

70. Pourcentages sur les 54 répondants.

71. À cet égard, le documentaire réalisé par Dima El-Khoury, Christine Raout, Esfandiyar Torkaman Rad, 2015 sur la préparation d'un repas dans un squat dans la ville de Caen représente un témoignage précieux sur le sujet : <https://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/forge/4415>.

la possibilité de stocker les aliments, de posséder des couverts et des poêles et d'avoir le temps et les conditions climatiques pour les cuisiner. Des associations et collectifs de soutien aux personnes en situation de transit distribuent également du bois dans tous les sites, ce qui permet pendant la journée et la nuit aussi bien de se réchauffer que de cuisiner⁷².

À cet égard, Luol nous fait part des difficultés de cuisiner les denrées qui leur sont apportées. Il nous explique que souvent il faut qu'ils cuisinent très rapidement la nourriture parce que les dates d'expiration sont souvent déjà dépassées, et dans les conditions de précarité dans lesquelles ils vivent « Ce n'est pas facile tout le temps de cuisiner », notamment le soir quand il pleut. Ces distributions sont appréciées et adaptées là où le collectif est soudé et organisé et les expulsions peu fréquentes.

En troisième lieu, le deuxième type de distribution alimentaire est celui des repas chauds ou de panier-repas.

Des associations indépendantes ont constitué de cuisines semi – voire – professionnelles pour faire des repas complets. Ces repas sont distribués pendant la journée à des horaires fixes, sur des sites de distribution aux alentours des campements. Beaucoup de personnes soulignent que ces distributions sont essentielles à leur survie. Les queues qui se forment parfois à l'arrivée du camion témoignent de leur nécessité⁷³. Ainsi, Ibrahim nous dit : « Les distributions de nourriture sont importantes, mon objectif est d'aller en Angleterre, la nourriture ça me permet de rester là ce temps, le temps qu'il me faut pour partir ».

Dans la ville de Cherbourg, l'association la Chaudière propose une cantine pour les personnes précaires, dont une partie est destinée aux habitants du campement. Ce qui permet de manger un repas et d'être assis au chaud. Intéressant à ce propos, la pratique d'une association de Caen, Sos Chai, qui amène des tables et des chaises lors des distributions, transformant l'espace public en cantine éphémère en plein air.

Les personnes avec lesquelles nous en avons parlé lors des entretiens nous signalent, pour certains, qu'il est difficile de suivre les horaires des distributions, dues à une organisation du temps limité et parsemé d'imprévus (tentatives de traverser qui peuvent se prolonger, garde-à-vue, nécessité de veiller sur les tentes...). Un jeune de quatorze ans, Mahmud, raconte avoir souvent faim, car il rentre tard pour essayer de passer et il loupe systématiquement les horaires de distributions. Un autre jeune mineur, Alan, nous raconte que la dernière semaine, il n'a pas mangé pendant deux jours, car il n'est pas arrivé à la bonne heure aux distributions alimentaires.

Des personnes soulignent que la dimension collective de l'organisation des lieux de vie active des formes de solidarité et de partage capables d'assurer l'alimentation de ceux qui en ont le plus besoin. C'est le cas notamment dans les communautés les plus soudées. Simon nous raconte : « Il y a beaucoup de monde ici, on est peut-être trois-cents personnes, et par exemple hier soir je n'ai pas mangé parce qu'il y avait de nouveaux arrivants et nous avons partagé la nourriture avec eux ». Ainsi, nous avons également noté des pratiques de collectivisation des paniers-repas, pour se partager leurs contenus au besoin.

72. Par exemple, l'association Calais WoodYard s'occupe de couper et distribuer le bois à Calais et Grande-Synthe. Pour la période de novembre 2020 à mai 2021 elle a distribué en tout 208 648 kg de bois.

73. L'importance que ces distributions ont pour les migrants est dévoilée également par la pratique de la préfecture par exemple à Calais d'interdire les distributions alimentaires afin de pousser les campements présents dans certaines zones à se déplacer ailleurs. Ainsi, depuis septembre 2020 se succèdent les arrêtés préfectoraux (le onzième a été signé au mois de juin 2021) qui interdisent la distribution de repas dans une large partie du centre-ville, poussant, par exemple, les 150 personnes qui vivent encore dans le centre-ville à le quitter.

En analysant de plus près les profils des personnes qui affirment ne pas avoir assez mangé, nous notons que ni le lieu de vie, ni l'âge, ni le genre, ni le temps passé à la frontière ne semblent expliquer et influencer cette impossibilité de se nourrir suffisamment. Cela nous pousse à faire l'hypothèse qu'il s'agit d'une difficulté commune aux personnes en situation de transit et largement répandue sur tout le littoral. Ainsi, les efforts déjà impressionnants pour certaines organisations dans le but de garantir un meilleur accès à l'alimentation constituent toujours un défi et ils mériteraient un approfondissement de la question afin d'imaginer des dispositifs de distribution plus adaptés et inclusifs.

ACCÉDER À L'EAU POTABLE ET À DES SANITAIRES

Lors des entretiens, parmi les difficultés au quotidien que les personnes rencontrent le sujet de l'accès à l'eau est largement mobilisé. 38 % des personnes interviewées évoquent l'accès à l'eau, aux toilettes et aux douches parmi les trois choses les plus urgentes dont elles auraient besoin.

Dans les différents sites, les personnes se plaignent surtout de la distance des points d'eau. Ceux-ci peuvent, en effet, être assez lointains des campements, demandant toute une logistique de cadis remplis de jerrycans, bouteilles et bidons pour desservir les campements.

Dans un lieu de vie, nous avons observé l'ouverture des bornes incendie afin de se charger en eau. Cette pratique, d'auto-gestion, peut entraîner la détérioration de ces dispositifs de sécurité.

Pour amoindrir ces difficultés et éviter que les personnes ne rationnent l'eau, sur tous les territoires, les associations se battent pour obtenir des accès à l'eau potable au sein des campements.

Par exemple, à l'initiative des associations, Solidarités internationales a été chargé en juin 2020⁷⁴ d'un rapport de diagnostic sur l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement à Grande-Synthe. Elle dénonce une situation désastreuse. Depuis, sur le nouveau site, sur lequel la plupart des personnes ont été déplacées, trois « abreuvoirs » avec des robinets ont été installés.

Si l'on remonte plus loin dans le temps, au mois de juin 2017, puis l'année d'après au mois de juillet 2018 à Calais, dix associations déposent des référés « liberté » devant le juge administratif pour obliger les autorités à ouvrir des points d'eau afin d'offrir aux personnes des conditions d'hygiène minimales. Le Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits à l'eau potable et l'assainissement dépose une tierce intervention pour le référé de 2018. Il dénonce des violations de l'article 3 de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), pour un traitement inhumain et dégradant et la violation du droit à l'eau, reconnu comme un droit fondamental. Le 26 juin 2017, le juge administratif enjoint la préfecture et la mairie de créer dans des lieux facilement accessibles aux migrants plusieurs points d'eau leur permettant de boire, de se laver et de laver leurs vêtements, ainsi que des latrines ; et d'organiser en lien avec les associations requérantes, un dispositif d'accès à des douches. Le 31 juillet 2018, le juge administratif enjoint la préfecture et la mairie à mettre en place des latrines, créer deux fontaines à eau, acheter des jerrycans pour transporter l'eau, des bacs permettant de laver le linge, et une troisième citerne d'eau⁷⁵.

74. Lecuyot B., Gallego M., 2020.

75. On retrouve ces informations dans la synthèse proposée par la PSM sur l'histoire des contentieux 2015-2020 « Accès à l'eau des personnes exilées ».

Ces directives n'ont pourtant jamais été pleinement respectées par l'Etat. Et les quelques initiatives sont constamment entravées, sur certains sites, par les opérations d'expulsion. En effet, là où l'accès à l'eau est mis à disposition, les expulsions et le harcèlement constant des lieux de vie éloignent à chaque fois les habitants des dispositifs et services mis en place, obligeant les associations à recommencer un travail d'interpellation pour réadapter les dispositifs et en faire installer des nouveaux afin que les personnes y aient accès. Entre-temps, les associations s'attachent à fournir de l'eau et installent là où cela est possible des cuves à eau. Les expulsions récurrentes ont, sur certains sites pour effet la saisie ou la destruction des bidons, voire également des cuves à eau. L'association *Calais Food Collective* a, par exemple, déposé une plainte au printemps 2021 pour le vol de cuves d'eau, suite à une expulsion, lors de laquelle les cuves ont été saisies.

Enfin, le nonaccès à l'eau inclut également l'impossibilité de laver ses propres vêtements. Abdo a seize ans et nous explique les difficultés d'une vie à l'extérieur, il évoque les vêtements sales et la nécessité de les laver. Dans certains campements on aperçoit du linge à sécher dès qu'il y a une journée de soleil. Toutefois, les conditions climatiques et les difficultés d'accès à l'eau sur certains sites ne permettent pas cette pratique. Ainsi des bénévoles et militants associatifs à l'écoute proposent de faire des lessives chez eux et des structures d'accueil de jour mettent également des lave-linges à disposition. Bien qu'insuffisants, ces services sont largement utilisés par les personnes interviewées.

La question des toilettes s'avère également compliquée à gérer. Beaucoup de personnes concernées regrettent ce manquement, certaines utilisent les services des centres commerciaux et des toilettes publiques, non sans tensions avec les agents de sécurité. Les unités sanitaires qui ont été montées à proximité de certains sites ne sont pas suffisantes et sont inadaptées, nous disent-ils. Les femmes notamment nous soulignent les difficultés de ne pas avoir accès à des sanitaires sécurisés. Leyla nous explique que pendant la journée elle ne sait pas où se cacher, car le campement est surpeuplé et il y a des personnes partout dans le sous-bois. De plus, la nuit, elle a très peur de s'éloigner des tentes.

L'absence de douches représente le problème le plus cité par les personnes interviewées. Très peu de douches sont mises à disposition des personnes, et elles se trouvent souvent dans des sites éloignés des lieux de vie et difficiles d'accès. Pour exemple, une des premières difficultés que Martha évoque est la route pour s'y rendre. Amanuel nous explicite qu'à Calais bien qu'un bus soit mis à disposition pour se rendre aux douches, dans le campement ils sont 300 et le bus a 60 places.

Richard nous dit « Nous n'avons pas suffisamment d'eau pour boire là où on est et maintenant [suite à la dernière expulsion] l'accès aux douches est très compliqué, on peut y aller de 8h à 11h, mais il y a trop de monde, même si on arrive au petit matin on doit attendre, c'est très difficile, ils ne nous donnent pas de tickets et le temps pour pouvoir prendre une douche est trop court. Ils ne nous donnent pas assez de temps pour que nous puissions nous laver vraiment ». Sur un autre site, Zafar évoque, parmi les difficultés, le manque d'accès à un endroit dans lequel pouvoir se laver à proximité des campements. Il souligne que le seul site qui leur met à disposition des douches est si lointain que quand il y va, il doit renoncer à tenter de traverser la frontière pendant une demi-journée.

Razi quant à lui, ne commente pas uniquement le difficile accès aux douches, mais aussi les règles d'utilisation de celles-ci. Il développe : « Les temps sont trop courts pour permettre à tout le monde de prendre une douche, il faut se dépêcher, on a dix minutes pour se déshabiller, se doucher et se rhabiller » et il mentionne le fait de ne pas avoir de bons produits pour se laver. En effet, parmi les besoins matériels qui émergent lors des entretiens, les produits d'hygiène, de même que les chaussures, sont les plus cités (onze personnes les évoquent).

Pour conclure, les services fondamentaux, tels que l'accès à la nourriture ou à l'eau, sont rares et ne sont pas forcément disponibles au sein des campements. Certains services, comme par exemple les douches ou les accueils de jours sont excentrés des lieux de vie et éparpillés sur le territoire. Nous avons alors recueilli la parole des personnes en transit sur les obstacles qu'elles rencontrent à se déplacer au sein du territoire.

ACCÉDER À LA VILLE

Lors des entretiens, à propos des difficultés au quotidien, les personnes évoquent les difficultés d'accès à la ville et à ses espaces.

Des pratiques associatives et des dispositifs mis en place par les administrations locales favorisent la libre mobilité. Les bus qui sont gratuits à Calais et à Grande-Synthe facilitent énormément les déplacements et l'accès aux services présents sur le territoire. Cela réduit également la nécessité de vélos, qui sont une ressource précieuse dans les campements les moins desservis par les transports publics.

Certaines associations, pour éviter l'invisibilisation et l'exclusion des personnes en transit, orientent alors les personnes vers des services inscrits au cœur de la ville. D'un côté, cela élargit leur autonomie, en évitant une dépendance totale des associations qui s'engagent auprès d'eux, et de l'autre, cela permet que leurs difficultés et besoins soient plus largement visibles et puissent interpeller davantage les institutions publiques. Ainsi, l'orientation vers une cantine collective dans un quartier de Cherbourg ou vers un service d'accueil de jour de personnes précaires, le SAO, situé en ville, participent à ce mouvement de décloisonnement des habitants de leurs lieux de vie.

Dès que les personnes sortent des campements, elles se rendent visibles dans l'espace public. Or leurs déplacements en ville sont, souvent, découragés par des intimidations des forces de l'ordre, en particulier dans les villes de Calais et de Ouistreham.

Des récits nous restituent des pratiques qui sont perçues comme discriminantes et visant à l'exclusion.

Un jeune, Bhrane, dénonce le fait que dans la ville de Calais certains « CRS se postent dans le chemin pour aller en ville et nous menacent avec du gaz et nous obligent à faire demi-tour, c'est vraiment menaçant. Ils nous considèrent comme des animaux. Les CRS, pas la police tout entière, mais eux, ils se conduisent comme des enfants », nous dit-il.

Les personnes interviewées à Calais nous racontent des contrôles, l'usage non justifié de gaz lacrymogènes pour les faire rentrer dans les campements et des actes d'hostilité gratuits. Faris, un jeune mineur, nous raconte que les habitants du campement n'ont pas accès aux plages et que certains policiers leur disent de rentrer chez eux : « Ils nous agressent lorsqu'on sort de la forêt ». Bien que cette enquête ait été menée pendant la crise sanitaire, quand les restrictions étaient nombreuses, les contrôles et les limitations à la circulation ne sont pas toujours en lien avec les couvre-feux et les confinements imposés à tout citoyen⁷⁶ et existaient bien avant la crise sanitaire. Ils sont perçus par les personnes interviewées comme des limitations injustes, liées à leur condition de personnes

76. Entre le 17 mars et le 11 mai 2020, puis entre 30 octobre 2020 et le 20 juin 2021 couvre-feux et confinements justifiés par la crise sanitaire ont restreint la mobilité de toute la population française, offrant un cadre légal à contrôles, garde-à-vue et arrestations en cas de non-respect des dispositions.

en situation de transit. Dans certains cas, les normes liées à la crise sanitaire ont, d'ailleurs, accentué les discriminations habituelles. Amir décrit ainsi les effets des restrictions liées à la crise sanitaire sur leur quotidien, en termes de limitation de la mobilité, de contrôles, de difficultés à charger les téléphones et à accéder à la plupart des services.

Le climat d'hostilité avec les forces de l'ordre et les restrictions dues à la COVID-19 s'associent également à des discriminations d'accès aux espaces privés. Par exemple, à Grande-Synthe des habitants du campement à proximité d'un supermarché dénoncent des contrôles arbitraires, et au faciès, à l'entrée du supermarché. Ainsi, Hiner remarque : « La police nous empêche d'aller acheter des choses à Auchan. Ils nous demandent nos papiers et sinon on ne peut pas rentrer dans le magasin jusqu'à ce qu'ils s'en aillent, ce n'est pas juste ! ».

Des pratiques discriminatoires, menées par les agents de sécurité des supermarchés, par des commerces et services du secteur privé et par les transports publics sont, en effet, dénoncées par les associations et les citoyens⁷⁷.

UN ENVIRONNEMENT AUX DIVERSES INSÉCURITÉS

Nous avons demandé aux personnes interviewées si elles se sentaient en danger dans leur quotidien. Une minorité d'entre elles, soit 17 %, nous ont répondu négativement, en soulignant que la France est un pays sûr et en l'opposant à d'autres pays.

La majorité des personnes ont affirmé se sentir en danger depuis qu'elles sont arrivées dans le nord de la France. 55 % des interviewés nous ont répondu que cela leur est arrivé « quelques fois », 12 % « souvent » et 16 % ont répondu « tout le temps »⁷⁸.

Comme retranscrit ci-dessous dans le tableau, en approfondissant les causes que les personnes associent à la perception du danger, nous constatons que les risques encourus dans les tentatives de traverser sont la principale cause de préoccupation (79%), suivie du froid (67%) et de l'action de la police (54%). À cela, il faut ajouter la perception de danger face aux attitudes hostiles manifestées par des riverains et l'appréhension liée aux tensions qui éclatent au sein des campements.

À cause du Froid/Pluie	En essayant de traverser	À cause de la police	À cause des personnes qui ne veulent pas de migrants	À cause de personnes qui vivent autour de vous dans le campement
32	38	26	15	11
67%	79%	54%	31%	23%

Tableau 5 : Répondants : 48 personnes. Réponse à la question : « à cause de quoi vous vous êtes sentis en danger ». 10 personnes ont affirmé ne jamais avoir ressenti du danger. Plusieurs réponses sont possibles.

77. Le Berre C., Michelet L., 2021

78. Sur 58 répondants.

Le concept de sécurité et de danger n'a pas été défini, il fait référence à un ressenti, déterminé subjectivement. Pour certains c'est le danger de mort qui est évoqué, pour des autres c'est plus largement le risque de blessures ou même d'être atteint psychologiquement.

Nous avons déjà présenté dans les précédents chapitres, les caractéristiques climatiques de cette région et les dangers encourus lors des tentatives de traverser la Manche. Nous allons désormais nous attarder sur les interactions avec la police, avec les autres habitants des campements et avec les personnes hostiles à leur présence.

Les interactions avec la police

Concernant les interactions entre personnes en situation de transit et forces de l'ordre, nous avons déjà survolé la question auparavant avec les perceptions des personnes interviewées lors des expulsions, par rapport à l'accès à la ville et lors des tentatives d'atteindre le Royaume-Uni. Nous notons des relations conflictuelles sur l'ensemble des lieux de vie du littoral visé par cette enquête, sauf à Cherbourg où les habitants nous parlent d'un respect réciproque.

En analysant plus précisément dans le tableau ci-dessous les interactions vécues, nous observons que la police a saisi ou cassé des objets à la majorité des personnes. De plus, la moitié des personnes interviewées a déjà expérimenté le tir des gaz lacrymogènes et un quart a subi des violences physiques ou verbales. Il est arrivé à 11 personnes, au contraire, d'avoir été aidées par la police.

La police...						
Vous a saisi ou cassé des objets vous appartenant	Elle a utilisé des gaz lacrymogènes contre vous	Vous a insulté	Vous a donné des coups ou poussé violemment	Elle est intervenue pour vous protéger ou vous aider	Elle a utilisé une matraque contre vous	Elle a utilisé un taser contre vous
36	28	17	15	11	6	3
63%	49%	30%	26%	19%	10%	5%

Tableau 6 : Interaction avec la police dans le nord de la France. 57 personnes ont répondu.

Ces données se réfèrent aux expériences vécues individuellement. Mais lors des entretiens, beaucoup de personnes nous rappellent et se réfèrent à l'existence d'un vécu collectif, composé d'expériences vécues par des compagnons. Certains nous racontent alors des situations auxquelles ils ont pris part en tant qu'observateurs, ou des récits racontés dans les campements.

À la question si la police les a déjà aidés ou est intervenue pour les protéger, certains nous regardent interrogatifs comme si nous n'étions pas capables de comprendre la situation, Waleed s'exclame : « Cela est impossible ! ». Cependant, 19 % des personnes rencontrées répondent positivement. La police est intervenue également pour les protéger ou pour leur venir en aide, c'est le cas de Nuri qui nous raconte que la police est heureusement intervenue pour arrêter la violence d'un chauffeur de camion, lors d'une tentative de passage échouée. Kaveh nous raconte avoir été sauvé par la police quand il était en difficulté sur un zodiac et Asam, par exemple, nous raconte que l'intervention de la police a permis de mettre fin à une violente bagarre entre deux communautés. La police est intervenue en aide aux personnes interviewées notamment dans les villes

dans lesquelles la tension et les présences de personnes en situation de transit sont très fortes (Calais et Grande-Synthe). Nous remarquons, en outre, que parmi les profils des personnes protégées et soutenues par la police, les plus vulnérables (femmes et mineurs) sont surreprésentés.

Les interactions dans les campements et au dehors

Les relations avec autrui peuvent être source de danger, tout autant que source de soutien et de solidarité. Parmi les personnes affirmant se sentir en danger, certaines sont préoccupées par des personnes qui les entourent, soit par des personnes externes aux campements et hostiles à leur présence (31%), soit par des habitants de ces mêmes lieux de vie (23%).

Parmi les difficultés que les habitants des campements rencontrent au quotidien, ils nous relatent des épisodes qu'ils estiment hostiles, voire même racistes. Dans un campement informel, au milieu des champs, Asam nous raconte que dernièrement il y a de plus en plus de racistes qui viennent et qui, quand certains habitants sont absents des camps, détruisent leurs affaires. À leur retour, ils trouvent des assiettes brisées et l'eau renversée. Ils n'ont jamais pris sur le fait les acteurs de ces actes, ils ne savent alors pas si, dans le cas d'une altercation, ces personnes pourraient se montrer violentes envers eux.

De même, les agriculteurs qui ont des terrains à proximité du campement ne veulent pas d'eux. Dans ce lieu de vie, ils ne sont pourtant que douze personnes et ne posent aucun problème, nous assure Asam. Dernièrement la police est venue les voir deux fois, cela faisait cinq mois qu'ils n'avaient pas eu de visites. La Mairie a également demandé que le chemin pour rejoindre ce petit campement ne soit plus accessible aux voitures des personnes solidaires. Tout ce contexte leur cause du stress et de la préoccupation.

Dans une autre ville, un jeune, Razi, nous raconte, avec tristesse, qu'à côté du campement informel se trouve une école et que les écoliers les insultent et portent un regard de mépris à leur égard : « Ce sont des ados, ils sont un peu méchants » estime Razi. Il nous explique que selon lui, la barrière de la langue, le fait de ne pas pouvoir discuter avec eux rend l'hostilité plus grande, car s'ils pouvaient échanger avec eux, ils leur expliqueraient pourquoi ils habitent dans le bois. Razi est convaincu que la source de l'hostilité est l'impossibilité de dialoguer.

Dans les plus grands sites, l'intolérance à l'égard des personnes en situation de transit est plus tangible, et les personnes interviewées la vivent au quotidien. Ils partagent alors des récits d'insultes, de doigts d'honneur, de regards méprisants.

Ce ne sont pas uniquement les habitants hostiles à la présence des personnes en situation de transit qui peuvent produire des tensions et une perception d'insécurité pour ces personnes, car au sein même des campements se posent aussi des questions d'insécurité entre habitants. C'est le cas surtout à Calais au sein de grands campements peu structurés, avec des habitants émanant de différentes communautés nationales, mais aussi à Grande-Synthe. Onze personnes ont, dans ces campements, un sentiment d'insécurité lié aux personnes qui les habitent. De grosses tensions éclatent dans ces lieux de vie dans lesquels la solidarité, le partage et l'entraide existent aussi bien que la violence, l'oppression et l'exploitation. Il y a eu des épisodes de violences avec des blessés, nous raconte Dlawar, qui nous témoigne que ça lui « arrive d'avoir peur des personnes qui dorment ici. La nuit quand je dors dans ma tente j'ai peur que quelqu'un vienne me faire mal ou me voler », nous avoue-t-il. Omar nous relate qu'il a déjà été volé et frappé pendant

la nuit, sans que la police intervienne. Leyla est effrayée par la vie dans le campement, et est très inquiète surtout pour ses enfants, ce qui la stresse beaucoup. Ulagarech souligne le fait que dans la jungle il y a plein de problèmes différents, les personnes sont toutes ensemble, certaines vont mal et il n'y pas assez de lumière, il n'y a pas de surveillance ni d'accès à une aide d'urgence nous explique-t-il.

Pour contraster ces formes d'insécurité, la forte cohésion au sein de ces groupes semble être une réponse. Nous avons, en effet, présenté un peu plus haut dans ce rapport, comment l'organisation communautaire peut permettre de réduire les difficultés, de mutualiser les efforts et de se protéger (cuisiner et se réchauffer collectivement, partager les abris, veiller sur les affaires des autres, échanger et se construire une expertise, etc.). Amir affirme l'importance de vivre comme une famille avec ses amis, de s'aider et de se soutenir pour supporter tout ça. Il continue : « Tant que je suis avec mes amis, je n'ai peur de rien ». Souvent, ce sont les plus jeunes qui mobilisent l'importance de l'amitié dans ces contextes, le fait d'être arrivés avec d'autres personnes et d'avoir consolidé des relations d'amitié autour d'eux. Cela peut devenir une force pour faire face à toutes les difficultés, y compris l'insécurité, par exemple Waleed nous dit « Face aux agressions [...], la meilleure chose qu'on peut faire est de rester à côté les uns des autres ». À l'opposé, les personnes les plus fragiles que nous avons rencontrées, et qui se sentent plus en insécurité, évoquent également un sentiment d'isolement.

Quant aux relations avec des individus extérieurs aux campements, les personnes nous parlent également de relations qu'elles ont avec les militants associatifs, bénévoles ou travailleurs sociaux qui s'engagent pour améliorer le quotidien des personnes. Dans les entretiens revient l'importance de ces relations et des services que ceux-ci mettent en place, aussi bien à travers le soutien purement matériel, que psychologiquement pour rompre avec le climat d'hostilité. Plusieurs personnes nous soulignent faire la distinction entre les politiques européennes et les Européens, dont certains, au contraire, sont « gentils et pas racistes ». Ewin affirme alors : « C'est beau de voir les associations, on se sent bien, c'est beau qu'ils prennent soin de nous ».

Le rôle joué par les associations est évoqué par beaucoup d'interlocuteurs, comme un soulagement face à toutes les difficultés qu'ils vivent au quotidien. Les associations améliorent au minimum leur quotidien, voire pour certains, s'avèrent essentielles au quotidien, comme l'exprime Manute : « Les choses essentielles, on les a toutes grâce aux associations ».

Dans la grille d'entretien, une question visait à comprendre ce qui avait amélioré la situation des personnes interviewées sur le littoral nord. La réponse est unanime : le rôle des associations. Trente et une personnes évoquent l'importance des associations dans leur quotidien⁷⁹. Georges, l'interlocuteur le plus âgé que nous avons eu, affirme : « Les associations que j'ai vues ici, je ne les ai pas vues ailleurs en Europe, c'est incroyable ce qu'elles font pour nous ».

Certains citent les noms des organisations qui leur apportent de l'aide, mais également les prénoms des individus particulièrement présents et à l'écoute. Ils nous expliquent l'importance de leur soutien matériel, mais également la confiance qu'ils ont à leur égard. Des militants et bénévoles deviennent des points de références en cas de besoin. Bihar évoque le nom d'un bénévole, en soulignant l'engagement de cette personne : « Qu'il fasse

79. Peut-être ce résultat est biaisé par le fait que la démarche de recherche était associative et qu'une partie des entretiens a été mené par des acteurs associatifs.

froid, ou chaud, il vient, c'est comme un frère ». Ces relations impactent véritablement, par exemple, l'orientation sur des questions de santé des personnes. Nous développerons ce sujet dans le prochain chapitre.

DIFFÉRENTES FORMES DE SOUTIEN

Les associations qui agissent auprès des personnes en situation de transit opèrent principalement à trois niveaux : l'intervention directe sur le terrain (dans les campements), au sein des lieux d'accueil de jour ou encore au sein des hébergements. Ce dernier niveau vient d'être présenté dans le chapitre précédent. Comme nous l'avons vu, les structures qui proposent l'hébergement offrent également à leurs habitants un ensemble de formes de soutien et l'accès à un réseau d'aide. Malheureusement, ces structures d'hébergement sont limitées et ont très peu de places.

Dans cette partie, nous nous concentrerons donc sur les interventions de terrain et sur les accueils de jour.

L'intervention directe sur le terrain a l'avantage d'*aller-vers* les personnes, d'avoir l'opportunité de rentrer en contact avec les personnes les plus éloignées des soutiens, d'observer et de « prendre la température » des lieux de vie, de comprendre les besoins, de soutenir les personnes en transit. De nombreuses associations opèrent ainsi, sur tous les territoires, également auprès des personnes pour lesquelles, pour diverses raisons déjà citées, le dépôt d'une demande d'asile n'est pas envisageable en France. Elles s'occupent de distribuer de la nourriture, d'amener de l'électricité, du bois, des vêtements et du matériel pour s'abriter, mais aussi des premiers soins et de l'orientation médicale. En outre, elles informent sur les droits et les services existants. Enfin, elles proposent un soutien aux familles en proposant des activités pour les enfants. Ainsi, Ibrahim, un père ayant deux enfants de 5 et 8 ans, et qui fait face depuis une semaine à la dureté de la vie à Grande-Synthe, se dit touché par le soutien qu'il a trouvé pour ses enfants au sein du campement : « Les jeux, les jouets pour les enfants que l'association amène... Les enfants dès qu'ils voient le camion *Project Play*, ils sont contents ! Ils oublient même leurs parents ! Ça nous rend heureux, ça nous touche beaucoup, énormément, que ces personnes viennent jouer avec les enfants ». En effet, les conditions de vie pour les enfants sont décrites comme étant très difficiles par leurs parents. Ce travail de terrain, d'un côté soulage, et permet, tant aux parents de souffler un peu qu'aux enfants d'oublier les conditions de vie le temps d'un jeu et d'autre part, il favorise la construction de liens entre les acteurs associatifs et les parents.

L'accueil de jour est une opportunité de soutien qui existe dans certaines villes. Les personnes que nous avons interviewées nous ont parlé de trois structures diverses, dont une gérée par le Secours Catholique et ouverte trois après-midis par semaine, une gérée par l'association Itinérance Cherbourg, ouverte tous les jours et une dernière, un SAO (Service d'accueil et d'Orientation) gérée par l'ADSEAM⁸⁰, toujours à Cherbourg, destinée à toute personne précaire. Ces lieux, très fréquentés par les personnes en situation de transit, offrent des moments de répit au chaud et à l'abri, mais également des toilettes et l'opportunité de boire un café et un thé, de faire une lessive. Les personnes des campements sont les bienvenues pour charger leurs téléphones, accéder à internet et à des informations sur les droits et les services et peuvent également prendre contact avec des acteurs associatifs ou des professionnels. Ces structures peuvent catalyser des services et des ressources

80. Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Manche

devenant pour les personnes en situation de transit des potentiels points de référence, dans lesquels elles vont pouvoir trouver de l'écoute et de l'aide. L'atout de ces structures est de constituer les seuls lieux d'accueil ouvert à tout le monde. Ces expériences permettent ainsi aux personnes qui cherchent à changer leur projet de se rapprocher des personnes pouvant les aider et les orienter.

Ces trois formes de soutien apportent des réponses différentes, mais peuvent fonctionner en synergie et dialoguer ensemble. Ce que l'on observe sur les différents terrains est l'existence d'une pratique d'écoute des besoins. Au fil des années les associations mettent en place de nouveaux services à partir des besoins qu'elles identifient. Par exemple, la Croix Rouge à Calais offre l'opportunité aux habitants des campements d'appeler leurs familles, ce qui est évoqué comme un besoin par deux jeunes d'autres villes, dans lesquelles ce service n'existe pas. Ou encore le Secours Catholique de Calais propose un service de raccommodage des vêtements abîmés, alors que dans une autre ville une personne nous explique avoir des vêtements perforés et déchirés par les barbelées et de ne pas savoir où pouvoir les réparer. Beaucoup d'associations permettent de faire des lessives et de charger les téléphones, partant du constat d'un besoin largement exprimé.

L'EAU ET LA SÉCURITÉ : DES LEVIERS POUR AGIR

Ce chapitre fait donc le constat des besoins, des sources de préoccupations et de l'existence de formes de protection et de soutien. C'est peut-être le domaine dans lequel les associations et les administrations locales ont eu jusqu'à maintenant le plus grand apport.

La revendication d'un accès à l'eau et aux services sanitaires ainsi que la dénonciation d'un quotidien caractérisé par l'insécurité sont considérablement présentes dans les témoignages des personnes interviewées. Elles illustrent des problématiques urgentes sur lesquelles il est possible d'imaginer des alternatives.

L'accès aux douches, notamment, s'avère prioritaire dans les demandes aux administrations locales et dans la recherche de solutions adaptées. C'est un problème répandu sur tous les sites et qui demande une réponse satisfaisant le nombre de personnes en transit, n'ayant pas de logement, présente sur les territoires.

Les solutions d'urgence, éloigné des lieux de vie, avec des plages horaires réduites et un nombre de places insuffisantes ne sont pas satisfaisantes et s'avèrent inadéquates, soulignent les personnes rencontrées. La nécessité de sanitaires publics accessibles, propres et ouverts tous les jours, s'impose comme une priorité, tant que des structures d'hébergement n'arrivent pas à inclure tout le monde de façon inconditionnel au regard du statut administratif.

L'insécurité est également une source de préoccupation largement citée. Les récits de dénonciation, notamment d'une « police non respectueuse et violente » alimentent des demandes de changement de la situation.

Les personnes qui se trouvent dans les campements et notamment les plus vulnérables – femmes et personnes isolées – nous illustrent les dangers au quotidien qu'elles perçoivent. Elles nous font part de nombreuses formes d'insécurité auxquelles elles doivent faire face et se protéger. Elles nous suggèrent ainsi une définition extensive de sécurité. Elles nous suggèrent ainsi une définition extensive de sécurité. Elle inclut l'opportunité de se nourrir, de se protéger du froid et de la pluie, de rester propre, d'être en bonne santé mentale et physique, de ne pas subir, de la part des forces de l'ordre, des institutions, des habitants des campements et des citoyens, des traitements atteignant leur corps et leur rapport à soi.

CHAPITRE 6

LA SANTÉ



CHAPITRE 6 : LA SANTÉ

L'observation de l'état de santé des personnes bloquées à la frontière nous permet de constater, sur les corps et les esprits, les effets prolongés des parcours migratoires et des conditions de vie décrites précédemment.

Les résultats de l'enquête dans ce domaine nous amènent à penser la santé des personnes en situation de transit de manière globale, en analysant les effets de tous les déterminants de santé abordés jusqu'à maintenant et en particulier des violences vécues dans les pays d'origine, lors des parcours de migration et tout au long de cette dernière portion de route. Les personnes que nous avons rencontrées font face à des situations difficiles et évoluent dans un environnement hostile, ainsi que dans une précarité extrême qui porte atteinte à leur santé physique et mentale.

Dans ce chapitre, nous nous attacherons à décrire l'état de santé des personnes à la frontière, en ayant une approche globale prenant en compte la santé dans toutes ses composantes physique, mentale et sociale. Nous évoquerons les effets sur le corps des conditions de vie extrêmes dans lesquelles ces personnes vivent et nous nous arrêterons sur deux des principales causes de leur mal-être et de leur souffrance psychologique : l'injonction à attendre et les refus vécus.

Dans un deuxième temps, nous allons nous intéresser à l'accès à la santé, aux réticences que ces personnes ressentent à se faire soigner et aux actions d'orientations mises en place pour leur faciliter l'accès aux soins.

Ensuite, nous aborderons la perception du Coronavirus par les personnes interviewées, pour enfin, clôturer le chapitre avec une analyse des revendications et des dénonciations que les personnes ont formulées et qui ressortent des entretiens dans le domaine de la santé.

DES CORPS MIS À L'ÉPREUVE

Nous dressons le constat d'une santé qui s'est dégradée durant les années d'immigration. Nous allons donc décrire comment les personnes interviewées perçoivent leur santé pour mettre en évidence l'impact des conditions de vie et de migration sur le corps de cette population en situation de transit.

L'Impossibilité de suivre un traitement

Les personnes interviewées sont très jeunes et certaines d'entre elles le soulignent quand on leur pose la question de leur condition de santé physique. Lors des entretiens, 56 % d'entre elles répondent que le corps va bien, voire très bien. 19 % répondent assez bien et les 25 % restant affirment aller mal ou très mal⁸¹. Dix personnes sur les cinquante-six interviewées ont, des maladies de longue durée, nécessitant des traitements ou des médicaments, six d'entre elles affirment aller mal ou très mal. En effet, les personnes ayant de mauvaises conditions de santé souffrent particulièrement dans le contexte de la vie à la frontière. Parmi celles-ci seulement deux personnes nous disent qu'elles

81. Sur 57 répondants.

arrivent à prendre leurs traitements. L'une habite le campement, l'autre nous expose que c'est seulement quand elle est allée dans un centre d'hébergement qu'elle a commencé à prendre des médicaments. Les autres ont dû arrêter la prise de leurs traitements. Elles nous expliquent : soit elles ont terminé les médicaments et ne sont pas retournées chez un médecin, soit elles n'arrivent pas à être assidues dans la prise du traitement à cause du manque de stabilité dans leur vie. Les conditions de vie que nous avons décrites, c'est certain, ne constituent pas un cadre favorable aux soins et à la prise en charge.

L'accroissement des pathologies et douleurs

Au-delà des maladies chroniques, les personnes développent d'autres pathologies ou douleurs qui les fragilisent et impactent leur quotidien. 41 % des personnes interviewées nous parlent d'un mal-être qui empire au fil du temps⁸².

En analysant les données, nous constatons en effet qu'à mesure que le temps de présence s'allonge sur le littoral, le sentiment de souffrance augmente. Ainsi, les cinq personnes qui vivent depuis plus d'un an dans le nord de la France déplorent un « mal qui empire ». Il s'agit de problèmes dermatologiques (2 personnes en décrivent les symptômes), de douleurs à l'estomac et au ventre (5 personnes), de douleurs dues aux tortures subies, notamment en Libye (2 personnes), de douleurs aux membres blessés pendant des tentatives de passage (2 personnes) et de douleurs au dos (3 personnes). Tous ces maux s'aggravent du fait des conditions de vie, notamment des conditions d'hygiène inadéquates, d'une alimentation non équilibrée, du manque de matelas et des conditions dégradées générales de sommeil.

D'ailleurs, les équipes de professionnel de santé sur le terrain, parmi les problèmes qu'elles énumèrent, mettent en avant leur difficulté à convaincre les personnes à observer la prise de traitement. Ils constatent que ces personnes ont du mal à suivre leurs traitements quand les médicaments ne produisent pas un effet immédiat, atténuant la douleur ou le malaise perçu.

De même, en cas de blessures, bien souvent, le repos et les soins nécessaires au rétablissement ne peuvent pas être respectés et les membres blessés sont soumis à l'effort trop rapidement, entraînant des complications. Ajoutons que le risque de blessure dans ces conditions de vie est élevé, avec 35 % des personnes rencontrées qui se sont blessées depuis qu'elles sont arrivées dans le nord. Les accidents se sont produits dans les tentatives de traversée, notamment en montant dans un camion, avec des barbelés, ou dans des interactions violentes avec la police, avec un chauffeur de camion ou lors d'une bagarre au sein du campement.

Ces données, issues de notre enquête, font écho aux observations des équipes de bénévoles et de professionnels sur le terrain. Par exemple, le CAMO, qui a aménagé une ancienne ambulance et dont une équipe composée de professionnels de la santé est présente, deux soirs par semaine, à disposition des demandes des habitants du campement, nous affirme qu'il reçoit beaucoup de jeunes blessés. Les tentatives pour monter dans les camions sont à l'origine de la plupart de ces blessures.

Ces données, issues de notre enquête, font écho aux observations des équipes de bénévoles et de professionnels sur le terrain. Par exemple, le CAMO, qui a aménagé une ancienne ambulance et dont une équipe composée de professionnels de la santé est

82. Sur 54 répondants

présente, deux soirs par semaine, à disposition des demandes des habitants du campement, nous affirme qu'ils reçoivent beaucoup de jeunes blessés. Les tentatives pour monter dans les camions sont à l'origine de la plupart de ces blessures.

L'augmentation des souffrances des plus vulnérables

Les conditions de vie dans les campements, nous les avons décrites, sont dures, et de ce fait les personnes les plus vulnérables souffrent doublement quand elles éprouvent des douleurs physiques.

Les personnes plus âgées ou faisant partie d'ethnies ou de nationalités minoritaires nous apparaissent plus isolées et en difficulté, et cela semble impacter également leur état de santé. Un Irakien de 43 ans, Georges, nous raconte être marginalisé. : « Je voulais dormir à côté du feu, parce que j'ai très froid et ils n'ont pas voulu. », il poursuit « Je suis le plus âgé ici, et je suis le plus fatigué. ». Il nous explique alors que son état de santé est très mauvais : « J'ai des problèmes au cœur qui empirent avec le stress et je pense ne pas avoir assez de sang dans le corps, j'ai très très froid pendant la nuit, je peux mettre quatre sacs de couchage sur moi et je n'arrive pas à me réchauffer ». L'entretien se déroule à la mi-avril, la température est autour des cinq degrés. Ce froid préoccupe beaucoup Georges pour sa santé. De même, à Cherbourg les bénévoles de l'association Itinérance nous signalent être préoccupés par la présence d'un monsieur plus âgé qui leur semble mis à l'écart et souffrir davantage.

Nous voyons comment les vulnérabilités se superposent, ajoutant des difficultés supplémentaires qui rendent le quotidien encore plus compliqué à vivre.

Les personnes interviewées affirmant aller mal physiquement, ayant des douleurs qui empirent et des maladies de longue durée sont pour la plupart originaires du Soudan et d'Irak. Ce qui ne démontre rien en soi, étant donné les biais de représentation de notre échantillon. En revanche, il serait intéressant d'explorer davantage et d'interroger les rapports culturels à l'expression des maux, de la maladie et de la santé.

SANTÉ SOMATIQUE ET PSYCHIQUE ÉTROITEMENT IMBRIQUÉES

Lors des entretiens, les personnes interviewées nous parlent de leur épuisement, du stress, des somatisations. La frontière entre le physique et le mental est perméable et les personnes s'attardent à nous décrire leur état d'esprit et les conséquences de leur vie précaire et de leur situation de transit. Dans les témoignages s'entrelacent les douleurs physiques et les récits de leur passé et de leur présent.

Plusieurs personnes évoquent des douleurs physiques qui semblent être des somatisations et qui nécessiteraient, pour être traitées, une approche globale du soin.

Par exemple, toujours Georges : il éprouve des douleurs qui empirent avec le temps, notamment au cœur et aux poumons. Parfois il n'arrive pas à respirer, il nous raconte : « Je suis allé à l'hôpital il y a une semaine, ils m'ont fait tous les examens pour le cœur et les poumons. Ça s'est bien passé, ils m'ont dit qu'il n'y a rien, mais moi j'ai mal... Quand il nous parle de son stress, il développe : « Je réfléchis beaucoup, ça fait quatorze ans que je n'ai pas vu la famille. Je suis étranger depuis toutes ces années, la vie n'est pas facile pour moi », il affirme aller très mal, il ne dort pas, car il est angoissé par le futur,

son présent et son passé et à cause du froid que son corps n'arrive pas à supporter. Il continue : « J'essaie de me calmer pour dormir, mais ce n'est pas évident avec le stress que me procure cette situation ».

C'est aussi le cas de cette femme de trente-quatre ans, Leyla, qui raconte être allée chez le médecin, parce qu'elle se sentait très mal et avait la sensation de s'évanouir. Elle se sentait sans forces et avait des maux de tête et des nausées récurrentes. À l'hôpital ils lui ont fait beaucoup d'examens, pour conclure qu'il s'agissait probablement de réactions au stress. Elle nous confirme alors être très stressée, s'angoisser par rapport au futur, être préoccupée pour ses enfants et ses problèmes personnels. Également, elle ne s'est presque pas reposée pendant un mois, quand elle était dans la jungle. Actuellement elle est hébergée dans une maison où elle se sent en sécurité, mais depuis qu'elle est arrivée, elle ne va pas très bien physiquement.

Son cas n'est pas isolé, il est fréquent que les personnes ayant vécu des situations très stressantes et violentes, s'effondrent psychologiquement ou manifestent des troubles physiques lorsqu'elles se trouvent, enfin, dans une situation plus rassurante⁸³.

Nabila, une mère de deux enfants en bas âge, reconnaît dans le stress la source de ses maux physiques. Elle dénonce son très mauvais état de santé psychologique « le stress, je peux l'entendre dans ma tête », nous dit-elle. Elle a de très forts maux de tête et depuis qu'elle est à Calais, elle a des troubles du sommeil qu'elle explique par l'angoisse face à son avenir et à sa situation présente. Partie de son pays à l'âge de seize ans, elle en a aujourd'hui trente.

Les témoignages recueillis lors des entretiens expriment de façon très claire la présence du stress et des angoisses au quotidien, les troubles du sommeil et l'épuisement des personnes en situation de transit.

L'équipe du CAMO nous explique qu'elle reçoit souvent des personnes ayant des problèmes cutanés, des troubles de l'estomac, ou qui disent avoir mal partout. Selon eux il s'agit souvent de réactions psychosomatiques. De plus, souvent les jeunes leur demandent des médicaments sans savoir véritablement définir la source de leur malaise. L'équipe aimerait proposer des consultations de psychologues, mais elle s'interroge sur les modalités de mise en place d'un tel service avec une population en transit.

Nous allons ainsi aborder la question de la santé mentale, dans ce contexte précis.

L'ESPRIT ATTEINT

« Les représentations de la santé mentale sont différentes selon les pays, les cultures, et les personnes : il est donc difficile de proposer une définition unique. Nous pouvons citer différents termes qui la caractérisent : « santé psychologique », « santé psychique », « santé mentale », « santé de l'esprit », « santé de la tête », ou « santé de l'âme ». Globalement, cela concerne ce qui se passe dans notre tête, notre esprit, nos pensées. Toutefois, même s'il s'agit de la « santé de notre tête », notre santé mentale est très influencée par notre environnement », explique le guide pratique sur la santé mentale pour les personnes en situation de précarité réalisé par l'Observatoire national sur les thématiques de santé mentale et de vulnérabilités (Orspere-Samdarre 2021).

83. Métraux 2011.

Lors des entretiens, nous avons demandé aux personnes interviewées d'évaluer l'état de leur propre santé mentale. 43 % des personnes estiment aller très bien ou bien, 17 % affirment aller assez bien et 40 % témoignent de leur mal-être. Pour certaines personnes, l'état physique et l'état mental semblent être en relation, mais pour la plupart le lien n'existe pas, ils peuvent aller bien physiquement et mal psychologiquement, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous.

États de santé	Physiquement bon	Assez bon	Mauvais
Mentalement bon	15	5	3
Assez bon	6	1	2
Mauvais	10	4	7

Tableau 7 : données croisées des perceptions de la propre santé physique et mentale. 53 personnes répondantes.

Sans rien demander, les enquêteurs et les enquêtrices se sont mis.es à l'écoute de ceux et celles qui, de leur propre initiative, ont exposé les sources de leur mal-être et les symptômes que ces personnes ressentent. Elles ont exprimé leur stress, leur tristesse, la dépression et la fatigue qui les minent. Ainsi, Rafiq nous a raconté observer en lui une instabilité émotionnelle : il s'énerve ou il rigole pour rien, Hiner, lui, pleure tous les soirs.

La brutalité de la frontière, la précarité administrative, les besoins primaires non satisfaits, les violences multiples, les conditions de vie inhumaines et dégradantes, les espoirs brisés, les entraves insurmontables, les risques quotidiens sont évoqués parmi les causes d'un état de souffrance psychique. Nous avons identifié deux des sources principales du mal-être qui nous a été décrit : d'une part l'incertitude face à l'avenir, l'attente prolongée et la préoccupation liée aux multiples entraves bloquant la réalisation des projets de vie, d'autre part l'expérience du refus, de l'exclusion et du mépris subis au cours du passé et dans le présent.

L'attente prolongée

Les personnes interviewées témoignent d'un sentiment d'appréhension face à l'avenir. Les nombreuses entraves pour accéder à « une vie normale », comme beaucoup d'entre elles nous disent, n'appartiennent pas uniquement au passé, et ne se conjuguent pas qu'au présent. Elles ont conscience que d'autres obstacles les attendent. En effet, la multiplication des obstacles déjà affrontés et ceux à affronter encore au quotidien, laisse présager de nouveaux obstacles à venir. Cela rend difficile le fait de se projeter dans le futur et génère le sentiment de stagner, de vivre dans un temps suspendu, dans une attente interminable. Ahmed, un jeune de dix-sept ans, affirme être dans un mauvais état de santé psychique, car il stresse à cause du temps qui passe et il a peur de ne pas arriver à atteindre son but. Tous les jours, avec détermination, il s'engage à bâtir son projet, en essayant de traverser la Manche, car « J'irai mal tant que je ne réaliserai pas mon rêve », nous confie-t-il. La même tension nous est témoignée par Faris. Il nous explique : « J'ai laissé ma famille, je veux faire des études et ma famille compte sur moi ». Le fait d'être bloqué le frustre et l'angoisse. De même, cette incertitude quotidienne nous est décrite par Luol. Citons-le : « Je ne suis pas en paix, car c'est impossible de faire des projets ». C'est la contrainte de l'attente qui génère en lui des réactions d'angoisse, de stress, de déprime. Ainsi, il nous décrit son état d'esprit face aux obstacles insurmontables qui l'empêchent de sortir de cette impasse et de franchir la Manche. Il désigne comme causes de cette situation figée l'action de la police et les contrôles aux frontières. Osman, également, partage avec nous

son inquiétude et l'angoisse de ne pas arriver à rejoindre l'Angleterre, car il ne possède pas assez d'argent pour payer le passage : il a cinq enfants avec lui et cela restreint les opportunités de traverser. Un autre père, Ibrahim, nous raconte que sa femme passe la journée à pleurer dans la tente.

Cependant, certains interviewés, nonobstant le stress, disent se concentrer sur leurs objectifs. Les projets permettent en effet de tenir. Par exemple Amir, dix-huit ans, nous explique que son seul objectif est de devenir footballeur, et, quand on lui demande s'il consomme de l'alcool ou des drogues, il nous répond : « Pour le moment non, je prends soin de ma santé, j'ai un projet, devenir footballeur et ça ne va pas avec l'alcool ! ». Il continue « Ici non seulement t'es à la rue, mais il y a la maltraitance raciste, la police ne te soutient pas et des fois elle te prend aussi les chargeurs des téléphones (...) on n'est pas traités comme des êtres humains (...) Je supporte ces conditions parce que c'est provisoire. Parce que j'ai un objectif que j'espère atteindre ! ». Toutefois, le prolongement de l'attente peut transformer une situation transitoire en une impasse dans laquelle le provisoire se fige.

L'expérience du refus

Les personnes en situation de transit associent également leur mal-être aux conditions de vie indignes et à l'expérience de rejet, de l'exclusion et du mépris subi hier et aujourd'hui. Cela est d'autant plus fort chez les individus qui avaient des attentes diamétralement opposées. Ainsi, Ulagarech trouve insupportable d'avoir quitté son contexte d'origine pour vivre dans ces conditions inhumaines. Sayd se dit déprimé, car il n'aurait jamais imaginé vivre ainsi. Chez beaucoup de personnes avec lesquelles nous avons échangé, c'est surtout cette situation de rejet vécue en Europe, que nous avons présentée dans les chapitres deux et trois, qui cause, nous disent-ils, des sentiments de fatigue et de dépression. À cet égard, voici le récit de Kaveh, un jeune Kurde qui nous présente son parcours parsemé de tentatives d'installations en Europe.

Kaveh parle sept langues, il a travaillé dans des restaurants, hôtels, pizzerias. Il nous explique qu'il se trouve dans le nord de la France à cause des règlements de Dublin. Ses empreintes ayant été prises en Europe, il ne reste à Kaveh qu'une seule possibilité : rejoindre l'Angleterre. Il espère y obtenir une carte de séjour et travailler.

Il définit son état psychique comme très mauvais. En effet, il n'arrive presque jamais à s'endormir et dès qu'il y a un bruit il se réveille inquiet. Il s'angoisse beaucoup à propos de son avenir, et souffre de sa condition, car, il dit : « Ca fait depuis 2015 que l'Europe ne me voit pas comme une personne normale, je ne vois pas d'égalité ». Il précise qu'il a vingt-quatre ans, qu'il est « quelqu'un de gentil [...] je suis comme les personnes qui font partie des associations », en soulignant l'inégalité d'opportunités entre personnes du même âge. Il a essayé de s'installer dans trois pays d'Europe, dans lesquels il a demandé des papiers, sans succès. Ces empreintes ont été enregistrées dans cinq pays européens, et c'est pourquoi il ne veut pas démarrer une procédure en France, conscient du fait qu'il va essuyer de nouveau un refus.

Parti à dix-huit ans de son pays, il est passé par la Turquie, il a continué en Grèce, puis en Macédoine, Serbie, Hongrie, Slovaquie, Autriche, Allemagne, Danemark et il a enfin rejoint la Suède, où il a passé près de quatre ans. Après avoir vécu dans un campement, il a trouvé un logement à louer et un travail. C'est ainsi qu'il a demandé des papiers. Il obtient un refus, et il reçoit une interdiction de rester sur le territoire, avec un délai de quatre semaines pour partir. Il essaie alors de s'installer au Danemark. Renvoyé en Suède au bout de quarante-cinq jours, il se retrouve en détention, où il essaie à nouveau d'entreprendre

des démarches pour rester. Il y restera un an, avant que les papiers lui soient à nouveau refusés. Il part alors pour l'Italie. En , il vit à la rue et fait les démarches pour obtenir des papiers, il est accepté au bout de cinq mois dans un logement social pour demandeurs d'asile, il apprend la langue. Il a l'interdiction de quitter l'Italie. Il s'installe, mais au bout de quelques mois sa demande est refusée, à cause des règlements de Dublin, car il avait été enregistré en Suède. Quand on le rencontre, cela fait un mois qu'il essaie de traverser la Manche en camion et en bateau.

Nous avons écouté le récit de nombreuses tentatives d'installation qui, se confrontant brutalement aux refus, aux interdictions de séjour et aux politiques migratoires hostiles, constituent peu à peu des parcours d'errance. Lorsqu'aux parcours migratoires, parsemés de dangers, de conditions très difficiles de survie à la rue, d'arrestations, d'injustices et d'interactions blessantes, s'ajoutent des nombreux refus d'installation, cela affecte les esprits. Nos interlocuteurs évoquent leur tristesse, la dépression et la déception qu'ils ressentent.

Ils nous relatent également, parmi les causes de leur mal-être, le mépris qu'ils subissent, les traitements au quotidien et/ou des politiques migratoires les traitant comme « des chiens », « comme des terroristes », « comme des délinquants ».

Nous observons une corrélation entre le fait d'avoir déposé une demande de papiers et l'état de santé mental. En effet, parmi les personnes n'ayant pas demandé de papiers, 56% vont bien, 10 % déclarent aller assez bien et 34 % affirment être dans un mauvais état de santé mental.

Alors que, pour les personnes ayant déposé une demande de séjour, la tendance se renverse : 29 % vont bien, 25 % déclarent aller assez bien et 46 % vont mal.

Ces données renforcent les observations qualitatives présentées auparavant au sujet de l'errance et des refus. Ces vécus impactent le moral des personnes. En observant également la typologie que nous avons proposée concernant les motivations pour lesquelles les personnes rencontrées veulent aller au Royaume-Uni (Chapitre 3), nous retrouvons le même résultat. Les personnes faisant partie du premier sous-groupe « le Royaume-Uni par choix » vont majoritairement bien, tandis que la plupart des personnes qui vont mal sont issues des sous-groupes « le Royaume-Uni par défaut », dont uniquement 32 % déclarent aller bien.

Le diagnostic sur l'état de santé mentale et somatique témoigne d'une relation étroite entre cet état de santé et les entraves à la mobilité et à l'installation imposées par les politiques européennes. Entendre, reconnaître les violences subies et identifier les causes qui produisent souffrance et réactions psycho-somatiques impliquent de remonter aux expériences douloureuses partagées par ces personnes, qui brisent les corps et les esprits.

Reconnaître, par l'écoute, que les politiques migratoires ont des effets néfastes sur la santé des individus nous est apparu crucial lors de notre enquête.

Les témoignages sont très difficiles à écouter pour les enquêteurs et enquêtrices, et ce d'autant plus lorsqu'ils sont confrontés aux effets des choix politiques des pays dans lesquels ils et elles ont grandi et habitent.

Un jeune de vingt-sept ans, Abdelaziz, affirme psychologiquement être dans un mauvais état : « On vit, mais on n'est pas bien, c'est de la survie. Je n'ai pas d'appétit pour la vie ». Il sourit en l'exprimant face à des bénévoles qu'il connaît bien. Il vit dans un campement depuis un an et demi, il a été à Calais et s'est déplacé à Ouistreham.

Plus loin pendant l'entretien, il dira ne pas avoir peur de la COVID-19 « Au contraire le mieux serait de l'avoir et de mourir plutôt que d'avoir des pensées qui me tourmentent en permanence », lâche-t-il. Il voudrait juste aller au Royaume-Uni « faire des études, chercher ce qui pourrait lui correspondre ».

La souffrance mentale peut produire des troubles psychiques graves. L'étude publiée par le Comité pour la santé des exilés (Comede) de l'Hôpital de Bicêtre en septembre 2017 aborde l'atteinte progressive à l'état psychique des personnes en migration. « Sur les 16 095 personnes ayant effectué un bilan de santé, dans le centre de soins Comede, entre 2007 et 2016, la prévalence globale des troubles psychiques graves s'élevait à 16,6 %. » Les femmes et les jeunes adultes (entre 20 et 25 ans) étaient les plus touché.e.s⁸⁴. Les résultats du rapport Primo Levi – Médecins du Monde recourent ces résultats, notant que les conditions d'accueil difficiles, inexistantes, voire entravées qui sont réservées aux migrants peuvent aggraver, réactiver ou produire de la souffrance psychique, des douleurs somatiques et des dépressions⁸⁵.

Cette recherche a été menée lors du suicide de Moussa Balde dans un centre de rétention en Italie. Quinze jours auparavant, il avait été roué violemment de coups par des inconnus dans les rues de Vintimille. Il y a quelques années, il avait accepté un entretien télévisé au cours duquel il précisait qu'il voulait rester en Italie « parce que dans ce pays j'ai découvert que la vie peut être belle », disait-il. Cet épisode dramatique fait écho à la violence observée dans le nord de la France, et cette enquête nous alerte sur l'état de santé dégradé de cette population en transit à la frontière franco-britannique.

Un mal-être partagé

Depuis les résultats de notre enquête, la souffrance psychique est palpable sur le littoral. À plusieurs reprises, les personnes avec lesquelles nous avons parlé nous relatent que ceux qui les entourent ne vont pas bien. À cet égard, un jeune, Waleed, affirme, avec dérision, en observant l'état de mal-être autour de lui : « Je me vois bien dans ma santé mentale, mais je ne sais pas comment les autres me voient ».

D'ailleurs, la santé mentale des autres impacte l'environnement dans lequel les habitants des campements évoluent et avec lequel ils interagissent. Bihar explique que la plus grande difficulté pour lui réside dans le fait de vivre dans ce contexte dans lequel « les personnes sont fatiguées et en ont marre de la vie ». Le moral de tout le monde baisse avec le froid, nous explique Hatim. Kaveh partage avec nous sa préoccupation pour les personnes autour de lui qui deviennent « folles » du fait de leurs situations et des conditions de vie.

Nous avons entendu plusieurs témoignages de soutien entre les habitants des campements qui prennent soin les uns des autres. Ainsi, la salariée d'une association nous a parlé d'un groupe de jeunes qui, avant d'entreprendre la traversée de la Manche, était allé voir une association distribuant de la nourriture pour demander aux bénévoles de s'intéresser à un jeune d'une autre nationalité, dont l'état psychologique était critique et dont ils avaient pris soin jusque-là.

84. Veisse 2017 : 410.

85. Levi MdM, 2018 : 12.

Les troubles du sommeil

Nous avons surtout exploré les conditions de vie au quotidien, en lien ou impactées par des formes de souffrances réactionnelles. Nous avons également interrogé les individus sur leurs troubles du sommeil et leurs consommations de substances altérantes.

Le sommeil est fortement impacté par les conditions de vie et les parcours des personnes que nous avons rencontrées.

Presque un quart des personnes interviewées ne signalent pas de problèmes de sommeil ni de difficultés à s'endormir. Certaines nous disent être tellement fatiguées du fait de l'intensité de leurs journées, qu'elles s'endorment dès qu'elles peuvent - ce qui ne signifie pas qu'elles dorment suffisamment.

Pour 20 % des personnes interviewées, les difficultés à dormir sont un problème marginal qui survient ponctuellement. Mais 59 % d'entre elles affirment avoir des difficultés importantes, dont 34 % signalent avoir toujours ou presque toujours des problèmes à dormir⁸⁶.

Une personne sur trois n'arrive pas, depuis qu'elle est arrivée dans le nord, à passer une nuit sans avoir de troubles du sommeil, ce qui représente une donnée significative sur les conditions de vie des personnes à la frontière.

Les personnes associent deux causes à ces troubles : d'une part les conditions matérielles et logistiques qui empêchent le sommeil et d'autre part, les conditions psychologiques qui perturbent les nuits.

83 % des personnes désignent, parmi les principales causes de leurs troubles de sommeil, les conditions dans lesquelles elles dorment.

Le froid et la pluie représentent les causes majeures du manque de sommeil. « Quand il fait trop froid, on pense mourir de froid, parce que les couvertures ne sont pas suffisantes et quand il y a beaucoup de pluie, on craint pour notre santé », nous dit Waleed.

Le surpeuplement des campements empêche également de passer des nuits tranquilles. Cela se répercute d'une part sur le manque d'espace dans les tentes comme nous explique Majdi. Il nous raconte qu'à un moment donné, ils étaient un groupe d'amis assez nombreux et ils dormaient à tour de rôle dans la tente. Certains d'entre eux restaient autour du feu quand les autres se reposaient et ils alternaient. D'autre part, dans les campements la présence de beaucoup de monde signifie un mouvement continu de corps qui se réveillent, partent, rentrent, veillent, font du bruit et empêchent les personnes de dormir, car elles nous disent être toujours en alerte.

En effet, comme nous l'avons écrit plus haut, les tentatives de passage réussissent davantage pendant la nuit. De ce fait, non seulement les campements sont agités continuellement par des personnes en mouvement, mais les personnes qui les habitent réduisent également leurs heures de sommeil pour accroître les occasions de traverser. Ainsi, Zafar nous explique dormir la journée, parce que, pendant la nuit, il essaie de se cacher dans des camions : « Pour franchir, il faut faire l'effort d'y aller également la nuit, il n'y a pas beaucoup de temps pour dormir, notre sommeil n'est pas régulier », nous explique-t-il. En approfondissant la question du sommeil, nous saisissons mieux

86. Sur 53 personnes répondantes.

la faible participation aux distributions du matin, l'abattement lorsque, dans les centres d'hébergement d'urgence, elles doivent quitter les lieux le matin et nous imaginons mieux la difficulté de faire face aux expulsions le matin.

Les personnes en campement citent également leur état physique et psychologique en tant que cause de leurs troubles du sommeil. Certains citent le mal au dos, la gale, les problèmes dermatologiques. Plus que le corps, la plupart des personnes rencontrées imputent aux pensées et aux angoisses leurs nuits agitées. 63 % affirment ne pas arriver à dormir ou à s'endormir, car elles pensent à l'avenir. L'incertitude quant à la traversée, aux opportunités et obstacles qu'elles vont rencontrer est en effet source de préoccupations. Le même pourcentage de personnes qui dorment mal impute leurs troubles du sommeil à leur situation présente. Les pensées autour des difficultés quotidiennes et la situation dans laquelle elles se trouvent bouillonnent dans leur tête. Luol nous dit : « Je dors deux-trois heures par nuit, je ne suis pas en paix par rapport à la situation dans laquelle je suis ».

49 % d'entre elles attribuent leurs difficultés à s'endormir et à dormir à des pensées concernant leur passé. Alors que 37 % des personnes imputent au sentiment d'insécurité les raisons pour lesquelles elles dorment mal.

Dans la plupart des cas, c'est l'ensemble de ces facteurs qui empêche le sommeil. Les nuits blanches rendent encore plus complexe le quotidien des personnes à la frontière, augmentant les risques durant les traversées, l'irritabilité, la fatigue et les sentiments négatifs.

Certains nous disent consommer de temps en temps de l'alcool, afin de mieux dormir et se relaxer. La consommation d'alcool reste pourtant une pratique rare parmi les personnes que nous avons rencontrées, seules trois personnes affirmant en avoir une consommation importante. Boire leur permet, disent-ils, de trouver plus facilement le sommeil, de ne pas sentir le froid, de « relaxer la tête » et de réduire ainsi l'angoisse. Aucune personne ne nous a parlé d'addiction aux drogues.

L'ACCÈS AUX SOINS

Les associations et le droit commun

Des ressources existent, accessibles aux personnes en situation de transit et leur permettant d'être soignées, traitées, écoutées sur tous les territoires. Pourtant la question de l'orientation, celle de la médiation et celle, tout court, de l'accès, demandent un travail de terrain qui est assuré par les associations, les militant.e.s et bénévoles qui travaillent auprès de ces personnes.

Le Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU), les Services des Urgences, la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), les Centres Médico-Psychologiques (CMP) sont des dispositifs publics d'accès inconditionnel à la santé.

Plusieurs équipes associatives sont engagées sur les divers campements et proposent des orientations vers ces dispositifs de prises en charge sanitaires de droit commun. Les équipes de la Croix Rouge et le CAMO, par exemple, offrent un service dans les campements en se positionnant sur les lieux de distribution. D'autres équipes comme Utopia 56 et Médecins du Monde orientent les personnes lors des maraudes ou organisent leurs prises en charge.

Ces services sont appréciés par les personnes en situation de transit que nous avons rencontrées, pour lesquelles ces équipes représentent des points de repères en termes de sécurité au quotidien.

Ces associations sont sollicitées et représentent un véritable soutien pour les habitant.e.s des campements. À Calais, par exemple, entre janvier et juin 2021, Médecins du Monde et la Croix Rouge ont réalisé plus de 382 consultations médicales et consultation en soins. Les équipes de la Croix Rouge, de Médecins du Monde et d'Utopia 56 ont accompagné au moins 733 personnes à la PASS et 88 à l'hôpital. De même, à Grande-Synthe, Médecins du Monde et la Croix Rouge ont réalisé 648 consultations médicales, 231 accompagnements à la PASS, 5 orientations à l'Hôpital⁸⁷. À ces accompagnements, s'ajoutent toutes les orientations à la PASS proposées par les bénévoles et professionnels qui s'engagent auprès de ces personnes. Ces données sur les deux plus grands sites témoignent de l'utilité des missions en santé proposées dans les campements par les associations et alertent sur les besoins en santé, en soin et en prise en charge de ces personnes en situation de transit.

La plupart des personnes que nous avons interviewées se sont rendues chez un médecin dans les derniers mois, 47 % des quarante-cinq personnes qui nous ont répondu sont allées chez un médecin durant le dernier mois, 69 % durant les six derniers mois. Quatre personnes affirment ne jamais s'être déplacées chez un médecin et quatre autres n'ont pas vu de docteur depuis longtemps. En confrontant ces données avec les temps de permanence dans le nord de la France 21 personnes ont consulté un médecin dans le nord de la France et presque la totalité ont consulté un médecin après avoir quitté leur pays d'origine. Ces données, d'une part, nous renseignent sur les besoins importants de santé des personnes en transit et vivant dans les conditions décrites jusqu'ici à la frontière, et elles montrent d'autre part, la capacité des équipes de terrain bénévoles et des services territoriaux à offrir un certain accès à la santé.

Les freins à l'accès à la santé physique

Pendant les consultations, les professionnels de santé réalisent avant tout un énorme travail de médiation, d'orientation mais aussi parfois de déconstruction des peurs et des réticences à accéder aux structures de santé du droit commun. Ils rassurent et renseignent les personnes sur leurs droits, et dans certains cas ils essaient de faire prendre conscience et d'alerter sur la sévérité de certaines maladies. Tous ces échanges sont impossibles sans le soutien d'interprètes et de médiateurs. L'équipe CAMO santé de Ouistreham nous confirme que quand elle avait une infirmière qui parlait l'arabe, les personnes dont c'est la langue maternelle ou qui parlent l'arabe, venaient davantage les voir. Les acteurs de santé sont bien conscients que la langue est un obstacle important à l'accès aux soins qu'ils proposent et à l'orientation des personnes.

En effet, quand les équipes n'ont pas la capacité d'intervenir directement avec des consultations sur le terrain, elles éprouvent des difficultés à convaincre les personnes d'accéder aux services existants, de droit commun, par exemple à la PASS des différentes villes, dont les horaires sont souvent limités. Les associations observent que, quand elles donnent rendez-vous, pour faciliter l'accès aux services (à la PASS ou chez un médecin) et accompagner les personnes leur ayant présenté des problèmes spécifiques, souvent ces dernières manquent le rendez-vous et disparaissent.

87. Ces données représentent les interventions enregistrées sur une base de données inter-associatives. Toutefois elles sous-représentent la réalité, car toutes les associations n'insèrent pas chaque mois les chiffres de leurs interventions.

Pour mieux comprendre les réticences à accéder aux services de droit commun nous avons demandé, lors des entretiens, s'il était arrivé que, depuis son arrivée en France, la personne interviewée ne se soit pas rendue chez un médecin quand bien même elle en avait eu besoin. À cette question, 41% des personnes interviewées nous ont répondu qu'effectivement c'était le cas⁸⁸. Parmi les dix personnes ayant affirmé avoir une maladie grave, qui nécessite un traitement, huit d'entre elles affirment ne pas s'être rendues chez un médecin alors qu'elles en avaient besoin.

Si on analyse plus en détails cette question, parmi les personnes réticentes aux services du système de santé française (41%), la question des papiers et la peur que les services de santé puissent appeler la police et dénoncer leur statut sont les premières sources de préoccupation. En effet, 46% d'entre elles déclarent que cette appréhension a été à l'origine du renoncement de voir un médecin. Pour exemple, Mustafa qui a trente-quatre ans et qui se trouve à Calais, nous avoue avoir eu peur qu'à l'hôpital ils auraient pu le retenir et le renvoyer à Malte, car il est dubliné là-bas.

Le manque de connaissance des structures de santé à leur disposition et les difficultés d'expression linguistique constituent d'autres sources de préoccupation qui éloignent ce public vulnérable des opportunités de soins. 42 % des personnes expliquent qu'elles ne savaient pas où aller, comment s'y rendre ou affirment ne pas avoir compris le système sanitaire français. Pour 38% des personnes, elles craignaient de ne pas comprendre et de ne pas réussir à s'exprimer à cause de leur méconnaissance de la langue française. Parmi ces personnes une seule parle l'anglais, les autres ne maîtrisent ni l'anglais ni le français.

D'autre part, 19 % des personnes signalent une préoccupation économique à cause de laquelle elles n'ont pas fait recours à des professionnels de santé. N'ayant pas de ressources économiques, ou très peu, elles y ont renoncé, car elles craignaient que la consultation de santé soit onéreuse. De plus, 19 % des personnes ont renoncé à aller chez le médecin, car elles n'avaient pas le temps, prises dans l'urgence du quotidien, risquant ainsi d'attendre le dernier moment pour se faire soigner.

Il est important de noter que la condition de transit et d'attente, mais aussi les conditions de vie sur le littoral, les poussent, par conséquence, à retarder le moment de la prise en charge et du soin dans l'attente d'une plus grande stabilité, ailleurs. Beaucoup des personnes interviewées nous expriment qu'elles iraient voir un médecin ou se déplaceraient à l'hôpital uniquement pour des problèmes graves.

Et enfin, trois personnes nous racontent de mauvaises expériences vécues à l'hôpital, ce qui les a rendus méfiantes à l'égard de ces structures. Par exemple Asam nous explique avoir perdu confiance à la suite d'une consultation au cours de laquelle ils lui ont fait des analyses de sang sans lui demander s'il était d'accord, ni lui expliquer ce qu'ils étaient en train de faire. Il nous expose : « Si j'ai vraiment mal, je vais à l'hôpital ou chez le médecin, mais j'y pense bien, à Calais surtout. Là, je préfère ne plus y aller, parce que la dernière fois ils m'ont pris trop de sang ! Trop de sang ! Je préfère être malade ! ». Deux personnes évoquent également la peur que leur problème puisse être plus grave.

Les associations présentes dans les campements, dans les lieux d'accueil de jour et dans les lieux d'hébergement permettent de remédier, dans une certaine mesure, à la méfiance témoignée à l'égard des structures de santé de droit commun par les personnes. Elles offrent l'opportunité, à cette population très vulnérable, de consulter des médecins et des infirmiers, d'être écoutées, et ce, même pour des problèmes peu graves pour

88. Sur 54 personnes répondantes

lesquels les personnes n'auraient jamais franchi les portes de la PASS ou d'un hôpital. Les associations présentes sur le terrain, les bénévoles et les opérateurs sociaux qui sont en contact direct avec les personnes constituent alors des ressources essentielles à l'accès à la santé.

Cet état de fait, ressort également des réponses à la question : « Qu'est-ce que vous faites si vous êtes malades ou blessés ici ? ». A quoi, 42 % des personnes ont répondu⁸⁹ qu'elles solliciteraient une association, des bénévoles, des personnes appartenant à des associations auxquelles elles font confiance ou des opérateurs de structures d'hébergements dans lesquelles elles ont passé quelques nuits. Les associations sont ainsi considérées comme un lien primordial avec le système de santé de droit commun et le seul point de repère en cas d'urgence.

Parmi les autres personnes interviewées, 16% d'entre elles appelleraient les urgences, les pompiers, la police ou iraient à l'hôpital, quatre personnes répondent qu'elles iraient à la PASS, cinq chez un docteur dans les alentours des campements. Cinq ne sauraient pas quoi faire, dont une personne qui nous avoue son inquiétude quant à son incapacité à communiquer dans une langue connue des services de santé.

22 % des personnes soulignent qu'elles préfèrent ne pas aller à l'hôpital ou demander de l'aide. La moitié de celles-ci ne le feront qu'en cas d'urgence gravissime, alors que l'autre moitié répond : « je me soigne tout seul », « je prie », « j'attends que ça passe » « je reste tranquille jusqu'à guérison » et « je ne peux rien faire ».

Toutefois, même quand l'accès aux consultations médicales est garanti et mis en place, la prise en charge reste un défi auprès de cette population, ne maîtrisant pas forcément le français et l'anglais, extrêmement précaire et soumise à des priorités et urgences diverses au quotidien.

Le témoignage de Waleed, nous restitue assez bien l'urgence des problèmes de santé et les obstacles à leur prise en charge. Waleed a seize ans et parmi les difficultés majeures auxquelles il nous dit faire face dans son quotidien il cite en premier : les problèmes de santé. Il a une allergie qui augmente et empire avec le temps. À cause des réactions sur sa peau, il n'arrive pas à rester au soleil, il n'arrive pas à se rapprocher du feu, il reste au froid. Parfois il craint de mourir de froid. Il n'arrive pas à dormir à cause de cette allergie, il nous explique : « La nuit, dès que j'ai chaud, l'allergie revient, je sors alors de la tente, je marche, je prends un vélo ; les policiers, alors, me contrôlent et me disent de rentrer me coucher, je leur explique que je n'arrive pas à dormir, je me réveille vingt fois au moins chaque nuit, l'allergie devient insupportable ». Il est réticent à aller à l'hôpital, parce qu'il est convaincu de ne pas en avoir le droit, car il n'a pas de papiers d'identité. Il a consulté des médecins dans le campement qui lui ont donné des calmants pour l'allergie. Il continue : « On ne peut pas résoudre les problèmes de santé, on n'a pas le temps ici, on ne peut pas traiter ces problèmes pour les gens qui sont à la rue, tu ne sais pas si tu seras là dans quelques jours ».

En conclusion, l'orientation est primordiale, bien que non suffisante, pour les prises en charge de santé et pour déconstruire les réticences à accéder aux structures du droit commun. De même, le travail des associations, en termes de signalement, d'information et de référencement, sur tout le territoire est essentiel pour un accès effectif aux soins. Les bénévoles sont en première ligne sur les lieux de vie et d'ailleurs, en cas de maladies infectieuses, ils sont les premiers à mettre en place des interventions rapides afin d'en

89. 50 personnes nous ont répondu à la question

bloquer la transmission. Ainsi, au premier semestre 2021, c'est une équipe de Médecins du Monde qui a permis la découverte d'une tuberculose contagieuse chez les habitants d'un petit campement de douze personnes à 80 km de Calais dans les terres. C'est grâce à leur intervention de terrain que ces personnes ont pu être soignées et prises en charge.

L'accès aux soins en santé mentale

Concernant l'accès à la santé mentale, Lou Einhorn, ancienne référente en santé mentale pour le programme nord littoral de Médecins du Monde, dans un entretien paru en 2021 sur la revue Plein Droit, explique le déficit d'accès aux soins de santé mentale pour les personnes en transit. Elle retrace les dispositifs existants de 2012 à aujourd'hui et constate la difficulté de mettre en place des interventions à la frontière, dépassant les réponses en urgence. En effet, une prise en charge et un accompagnement des personnes en souffrance, soit deux modalités qui anticiperaient le déclenchement des crises, n'existent pas, et les services présents sont inadaptés aux besoins spécifiques des personnes bloquées à la frontière.²

Cela résonne avec le constat qui a été fait à Cherbourg par une équipe de terrain intervenant autour de la souffrance psychique des personnes précaires que nous avons rencontrées. Elle nous partage la grande difficulté à inclure dans leur programme les personnes en transit des campements, du fait de la volatilité de leur présence et essentiellement de l'impossibilité de s'adresser à elles dans leurs langues maternelles.

Un exemple de structure apte à proposer des consultations psychologiques destinées aux personnes en situation de transit a été expérimenté en 2015 au sein de la grande jungle de Calais. Depuis, il nous semble que très peu de structures de ce type existent sur les territoires. Pour cause notamment, l'instabilité des campements et des personnes : deux jeunes que nous avons interviewées nous ont raconté avoir pu rencontrer un psychologue et avoir été prises en charge quand elles se trouvaient alors dans des camps stables gérés par des humanitaires dans d'autres pays de passage sur leurs parcours. Mais depuis qu'elles sont arrivées sur le littoral, aucun suivi n'a été possible.

C'est le cas d'un jeune Afghane qui a rencontré des psychologues dans des camps de Serbie et de Bosnie et qui, depuis, n'a trouvé personne vers qui se tourner. Voici son récit :

Sayd nous avoue qu'il n'imaginait pas le voyage si compliqué. Il affirme qu'au niveau psychologique il va plutôt mal, parce que c'est dur de se retrouver dans la jungle, vivre tout cela. Il a peur de mourir et il a souvent des attaques de panique pendant lesquelles il se retrouve sans souffle, il n'arrive plus à respirer. C'est en Serbie et en Bosnie qu'il a découvert qu'il s'agissait de crises d'angoisses. Ça lui arrivait souvent et il a alors vu un psychologue dans le camp dans lequel il était. C'était un camp composé de containers dans lesquels les conditions de vie étaient très dures. Il nous dit être un peu déprimé en ce moment, il nous explique être parti à vingt ans et maintenant il en a vingt-quatre et rien n'a changé. Il est toujours « illégal », nous dit-il. D'ailleurs, il ne sait pas combien de temps il lui faut encore pour retrouver une vie normale. Il nous dit : « Je suis en train de gaspiller ma jeune vie, j'ai déjà perdu beaucoup de temps ».

Un autre jeune nous raconte que son suivi médical a été entravé par l'impossibilité d'accéder à des papiers en Allemagne. Voici son histoire :

Dlwar a vingt-et-un ans. Il nous révèle avoir une maladie psychique. En Allemagne il a vu un psychologue qui lui a donné des médicaments, alors qu'il était dans un centre d'hébergement. Un jour, il apprend qu'il est expulsable vers la Bulgarie. Il y avait passé

vingt-cinq jours alors qu'il était en transit vers l'Allemagne et n'a jamais eu l'intention d'y retourner. Dès cette annonce, et pour éviter l'expulsion, il décide de partir vers la France, où il arrête alors de prendre son traitement. En France, il se retrouve dans un centre d'hébergement, dans lequel on lui propose de voir un psychologue, mais il refuse, par peur qu'il lui dise qu'il allait très mal. Il nous raconte aller mieux surtout depuis sa décision de partir vers le Royaume-Uni et de rejoindre une partie de sa famille et de ses amis.

Ces deux exemples témoignent des difficultés de suivi rencontrées par les personnes en situation de transit.

En France, divers rapports – le rapport de l'Observatoire du SAMU social de Paris de 2018 ou encore le rapport Primo Levi, Médecins du Monde de 2018, par exemple – dénoncent le manque de ressources consacrées à la santé mentale. Ils constatent qu'elle reste un angle mort. Ils dénoncent « un manque de moyens humains, des délais d'attente, l'absence d'interprétariat et l'information quasi inexistante ou inadaptée [qui] rendent inaccessibles les structures de soins en santé mentale présentes sur le littoral »⁹⁰.

D'ailleurs, des dispositifs adaptés sont à penser pour les personnes en situation de transit en particulier. Notamment en raison de caractéristiques propres à ces populations (le fort *turn over*, la disponibilité de temps limité des personnes en transit entre autres) et leurs répercussions en matière de suivis médicaux. Lou Einhorn souligne la nécessité de prendre en compte le fait que « les personnes sont dans un entre-deux », elles sont bloquées entre deux pays. Une des interventions possibles serait de « les accompagner dans leurs mouvements, de les soutenir en tentant d'apaiser leurs symptômes »⁹¹.

LES PRÉOCCUPATIONS LIÉES À LA COVID-19

Cette enquête a été menée pendant les mois de confinement et de couvre-feux, alors que l'épidémie faisait des centaines des morts et que les services de soins intensifs étaient saturés dans les hôpitaux.

Nous avons vu que quelques dispositifs d'hébergement ont été ouverts pendant cette période⁹². Pourtant, les personnes que nous avons rencontrées – exception faite de quatre personnes qui sont allées à Tailleville en Normandie – n'ont pas bénéficié d'un hébergement afin de pouvoir respecter les restrictions gouvernementales et se protéger du Coronavirus. Pendant cette période, certaines ont été enfermées dans des structures, ou même des bateaux en quarantaine avant de rejoindre la France.

D'un point de vue de santé publique, les campements représentent une aberration sanitaire dans la lutte contre la diffusion de la COVID-19. Il s'agit, en effet, de lieux dans lesquels les personnes vivent dans des conditions de promiscuité extrême, sans accès à l'eau pour se laver les mains et dans lesquels les gestes barrières ne peuvent pas être respectés. Les personnes n'ont presque jamais de masques et lors des distributions alimentaires, de vêtements ou des soins de santé, les distances nécessaires pour se protéger de la contagion COVID-19 ne sont pas appliquées. Il y a eu une très faible mise en place (voire inexistante dans certains cas) de dispositifs de dépistage de la COVID. C'est pourquoi il n'est pas possible de détecter de traces de *cluster* au sein des lieux de vie.

90. Levi MDM, 2018 : 22

91. Einhorn, 2021 : 33.

92. Par exemple, à Calais, pendant la crise de la COVID-19, en avril 2020, la préfecture a proposé 623 places d'hébergement : 323 migrants ont accepté d'y aller (Paton E., C. Boittiaux 2020 : 13)

Nous avons observé, chez certaines personnes, des pratiques d'autoprotection de leur communauté, avec une volonté de réduire les interactions en dehors du groupe. C'est le cas par exemple au sein des habitants du campement d'Ouistreham, qui, au mois de mars, quand les chiffres des cas de personnes contaminées par la COVID se sont emballés, s'étaient passé le mot sur le fait qu'il pouvait être dangereux de se rendre au centre de Tailleville parce qu'une partie de la structure avait été destinée aux patients COVID-19. La totalité des habitants du campement refusait alors de s'y rendre. Un habitant nous a expliqué que c'était plus sûr de rester entre eux et dans le campement. De même, Hoài affirme faire très attention, ils restent ensemble avec un groupe d'amis, ils se connaissent et ils se font confiance les uns les autres. Ils ne vont pas en ville et ils utilisent des masques quand ils sortent du campement. Shaker, qui vit dans un campement à Calais, nous explique qu'il manque de masques et il trouve que c'est très dangereux de ne pas pouvoir se protéger ; quant à Gloria, elle nous confirme que sa préoccupation majeure, c'est le risque de contracter le virus quand elle prend le bus.

Des associations, comme le Secours Catholique ou le CAMO entre autres, distribuent des masques, qui sont utilisés surtout pour accéder aux bus et aux supermarchés.

28 % des personnes interviewées⁹³ ont affirmé être préoccupées par le risque de s'infecter, surtout à l'extérieur du campement, sauf Kaleb et Amanuel, qui vivent à Calais, et qui ont peur de contracter la maladie dans la Jungle parce qu'« il y a trop de monde » et car « si quelqu'un l'attrape, il a beaucoup de personnes ici et c'est dangereux » nous disent-ils.

Une autre partie des personnes rencontrées, à peu près un tiers d'entre elles, n'est pas préoccupée par les effets de la maladie, mais par les effets socio-économiques de la crise sanitaire. En effet, la COVID-19 a produit une situation critique pour les personnes précaires et en transit.

Ainsi, Simon nous affirme : « Je n'ai pas peur du Corona, mais la pandémie a aggravé la situation à Calais ». En effet, le confinement, les restrictions à la mobilité et l'augmentation des contrôles policiers ont rendu plus dur le quotidien des personnes bloquées à la frontière. Amir nous dit également : « Je ne suis pas préoccupé par le virus en soi, mais par le confinement, et surtout par le couvre-feu : c'est devenu compliqué de bouger, même tout simplement d'aller charger les téléphones lorsqu'il fait nuit. Il y a beaucoup plus d'interpellations de la police avec cette histoire ».

De plus, la circulation des camions et des ferries a été drastiquement impactée par la pandémie, diminuant les occasions de passages pour les personnes et prolongeant ainsi les temps d'attente dans le nord de la France.

Richard nous le confirme : « La COVID est là, mais ce qui me préoccupe par rapport à ça, c'est que ça impacte la circulation ! Là, on est bloqués, car il n'y a presque plus de circulation ! », Hussein ajoute : « Les camions sont bloqués à cause du Corona. On est obligés de prendre plus de risques pour essayer de traverser ». Asam, depuis une autre ville, nous explique que la crise sanitaire a eu pour effet la diminution des camions, des trains et l'augmentation des contrôles dans l'espace public. « Je veux que le COVID s'arrête ! » s'exclame-t-il. Toutefois, maigre consolation, il nous avoue que la crise sanitaire a permis d'avoir une continuité de soutien et de nourriture parce que les habitants qui les aident ne sont pas partis en vacances.

93. 38 personnes ont répondu à la question : Qu'est-ce qui vous préoccupe le plus par rapport à la COVID ? La question a été rajoutée après avoir fait la première tranche d'entretiens.

D'ailleurs, les interdictions dues aux confinements et les fermetures des services ont montré de façon encore plus forte le rôle essentiel joué par les associations de soutien. Ainsi, la fermeture de tous les magasins s'est traduite pour des personnes en situation de transit nouvellement arrivées ou, dont les biens ont été saisis ou détruit (lors des expulsions qui, elles, n'ont pas cessé pendant la période de confinement), par le fait de ne pas pouvoir s'acheter des objets de première nécessité tels que des chaussures, des sacs, des couvertures. Les associations, quant à elles, ont pu combler ces besoins avec les stocks existants. Ces dernières ont fait face à de nombreuses entraves par les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs activités. Les militants associatifs ont subi des amendes et des verbalisations abusives et arbitraires et leurs actions ont été réduites sur la majorité des sites, également par manque de bénévoles.

Une autre partie des personnes rencontrées nous a répondu qu'elles avaient des problèmes plus graves et que les préoccupations liées à la COVID restaient marginales. Leyla nous répond : « Le COVID ça ne me préoccupe pas, j'ai des virus plus insidieux contre lesquels combattre : la frontière, les règlements de Dublin et mon mari ! ».

Trois personnes nous soulignent être peu informées sur l'évolution de la pandémie et presque la moitié des personnes rencontrées se disent ne pas être préoccupées par la sévérité des symptômes et des séquelles de la maladie. Elles soutiennent que le Coronavirus n'est pas très dangereux, c'est le cas d'Adil qui a été infecté quand il était en Turquie. Cela le rassure, car depuis il en connaît les effets sur son corps et il n'en a plus peur. Certains sont dubitatifs quant à l'existence de cette pandémie. Mahmud s'interroge sur le fait qu'il n'a rencontré personne qui a été infecté autour de lui. Zafar s'interroge également sur le fait qu'il ne connaisse personne qui ne l'ait eu ni ici ni en Afghanistan. Toutes les personnes mineures rentrent dans ce dernier sous-groupe pour lequel la COVID ne représente pas un risque.

PERSONNES EN SITUATION DE TRANSIT : QUELLES REVENDICATIONS, QUELLES DÉNONCIATIONS ?

Nous observons la quasi-inexistence de revendications ou dénonciations directes de la part des personnes qui vivent dans les campements à propos des questions liées à l'accès à la santé.

Parmi les difficultés identifiées par les personnes interviewées, seulement deux personnes nous parlent de la santé. Elles ont de graves maladies – un diabète non suivi et un problème dermatologique grave. Elles revendiquent une protection au niveau de la santé : « On a des problèmes de santé pour lesquels on aurait besoin de vraies consultations en médecine », nous dit Waleed.

C'est donc à partir de l'analyse de la situation, des constats et informations que les personnes nous ont délivrées sur le sujet que nous pouvons déduire comme principaux besoins existants dans ce domaine : la présence de médiateurs interprète lors des consultations médicales ou en amont, lors des orientations en vue de l'amélioration de la prise en charge des personnes. Cela permettrait d'améliorer à la fois la confiance dans les structures de droit commun, mais aussi d'obtenir une meilleure compréhension et information des droits et des dispositifs existants pour les personnes, et enfin d'assurer une prise en charge effective et une meilleure prévention de l'état de santé global des personnes.

Des dénonciations et revendications émergent principalement autour des souffrances psychologiques. À partir des témoignages qui nous ont été délivrés, le stress et la fatigue liés à la situation et à l'impasse dans laquelle les personnes se trouvent sont, en effet, cités par plusieurs habitants des campements parmi les plus grandes difficultés rencontrées.

Dans les échanges, la question du recours à un psychologue émerge uniquement avec deux personnes. Les autres pointent d'autres solutions pour remédier à leurs mauvais états de santé psycho-physique actuels : aller mieux c'est avoir l'opportunité de quitter la France et de ne pas risquer sa propre vie pour traverser, c'est la fin des règlements de Dublin, c'est l'opportunité d'être acceptés quelque part et d'être autorisés à vivre une vie normale. Les appels à aller mieux recoupent alors les revendications présentées dans les chapitres précédents. Ainsi Abdelaziz affiche : « J'espérais une vie normale » quand on lui demande quelles sont les difficultés les plus importantes qu'il éprouve. Leurs préoccupations principales portent donc sur les causes du stress et de la fatigue.

Rappelons que les conditions d'une meilleure santé passent par le respect des droits fondamentaux : l'accès à un abri, le respect de la dignité humaine et de son intégrité, notamment le fait de ne pas subir de traitements inhumains et dégradants, des besoins alimentaires satisfaits et l'opportunité de se laver constituent un préalable essentiel à une bonne santé physique et psychique.

Tout aspect de la vie est strictement lié à la santé, et dans le cadre de ce rapport, la santé ne peut pas être considérée sans évaluer et comprendre les éléments qui façonnent l'existence et le quotidien des personnes à la frontière. La qualité de vie des personnes, leurs états physiques et mentaux, est directement influencée par leurs conditions de vie et par leurs interactions avec les autres. Ces dernières sont souvent caractérisées par le mépris, le refus et l'exclusion. Nous avons traité la question de la santé en dernier, car nous avons observé que les politiques migratoires et les conditions de vie à la frontière ont tant sur les corps et les esprits, que sur la santé physique et psychique, des effets délétères.

Tout au long des entretiens, les personnes rencontrées nous ont fait part de leurs mal-être singuliers, mais les témoignages pris dans leur ensemble montrent qu'une nouvelle fois, leurs origines ou les causes de leurs aggravations se trouvent, et révèlent l'ampleur, de l'environnement d'insécurité, de précarité et d'exclusion dans lequel vivent les personnes en situation de transit. Cet environnement est façonné en grande partie par les politiques migratoires et les entraves à la circulation et à l'installation en Europe et aux conditions de vie à la frontière franco-britannique.

CONCLUSIONS

**DÉPASSER L'IMPASSE.
DES PROPOSITIONS
CONCRÈTES**

CONCLUSIONS - DÉPASSER L'IMPASSE.

DES PROPOSITIONS CONCRÈTES

Le rapport présente un état des lieux de la situation à la frontière à un moment donné – le premier semestre 2021. Il ne s'agit cependant pas d'une description exhaustive des profils et des expériences que les personnes vivent sur ces territoires hostiles. Il s'agit, en revanche, d'une restitution analytique des grandes thématiques qui ressortent en tant que conditions partagées et expériences communes d'une population en transit qui se trouve bloquée face à l'interdiction de franchir la frontière. « Je voudrais que les associations transmettent à l'État ce que nous avons vécu et nos conditions de vie », nous demande Faris.

Nous pouvons, en effet, considérer ce « nous » évoqué par Faris, et bien d'autres, en tant que communauté d'expérience basée à la fois, sur l'expérience commune de migration depuis un pays à partir duquel les passeports n'offrent pas l'opportunité de se rendre légalement dans les pays souhaités, et à la fois sur l'expérience commune d'un déni de circulation aussi bien que de stabilité, une fois arrivés en Europe. Cette communauté d'expérience partage également des conditions de vie similaires sur l'ensemble du littoral, bien que des différences existent selon notamment le lieu de vie dans lequel les individus se trouvent, selon leur appartenance à une communauté, un réseau national soudé et organisé ou non ou encore selon l'accumulation de certaines vulnérabilités.

Un des objectifs de ce travail de recherche est de constater, à partir de la voix des personnes concernées, les conditions de vie, les difficultés et les besoins communs, sans invisibiliser les vécus, les réflexions et les expériences singulières des personnes que nous avons rencontrées. Autrement dit, nous avons essayé de mieux comprendre ces présences à la frontière et leur quotidien en nous mettant à leur écoute. Mais ce n'est pas tout. Ce travail a également pour objectif de penser, à partir de la voix des personnes concernées, leurs réflexions ou interpellations en vue d'améliorer - ici et maintenant - les conditions de vie de ces personnes bloquées à la frontière franco-britannique et de trouver des solutions respectueuses des droits fondamentaux. Pour répondre à cette quête initiale des associations, nous avons essayé d'élaborer des pistes potentielles de réponses.

En guise de conclusion nous avons alors décidé de proposer quelques pistes de réflexions et des suggestions pour penser où cibler de futures actions à partir de la voix des premiers concernés.

À L'ÉCOUTE DES BESOINS

Bien que les personnes rencontrées soulignent, dans leur presque totalité, que leur seul objectif est celui de rejoindre le Royaume-Uni, nous leur avons demandé de définir les choses les plus importantes et urgentes dont elles auraient le plus besoin pour vivre mieux là où elles se trouvent à la frontière. Les réponses portent sur les divers domaines sur lesquels elles estiment qu'il peut y avoir une marge de changement. En recueillant leurs réponses sous de grandes thématiques, onze pistes ont ainsi émergé.

Tout d'abord, les personnes insistent sur l'accès à l'eau, à la nourriture, à un abri et à la sécurité. Ensuite, les propos portent sur le besoin des biens matériels et sur la nécessité de rester en lien avec le monde, de pouvoir communiquer et se connecter à internet. Enfin, ils portent sur la nécessité d'avoir une reconnaissance administrative, de disposer de conditions minimales pour être en bonne santé et de pouvoir passer les frontières nationales légalement. Les pistes énumérées par les habitants des campements portent également sur la possibilité d'exercer des activités (formations ou travail) et sur d'autres aspects de la vie quotidienne tels que le droit à l'intimité, l'opportunité de se soutenir collectivement et de vivre dans un endroit propre.

Voici un tableau qui synthétise et dresse une carte des priorités qui nous ont été indiquées.

EAU	25
Douches	13
Accès à l'eau	7
Accès aux toilettes	3
Propreté des toilettes	1
Machines à laver	1
ALIMENTATION	24
Plus de nourriture	17
Bonne Nourriture	4
Distribution également de dîners	1
Nourriture adaptée aux enfants	1
Bois pour cuisiner	1
ABRIS	22
Matériaux pour s'abriter (tentes, bâches, sacs de couchage ...)	7
Un camp ou un endroit dans lequel pouvoir rester/dormir	4
Disposer ou accéder à des logements	5
Un toit	2
Un abri pour tout le monde	1
Un centre d'accueil pour dormir	1
Une solution pour les réfugiés pour vivre dignement	1
Un accès aux hôtels	1
Bois pour se chauffer	1
SÉCURITÉ	16
Plus de sécurité	4
Être bien traité par la police et par les personnes	2
Stop harcèlement policier	2
Un endroit safe où les enfants peuvent rester et un endroit safe pour les femmes, pour pouvoir parler et se faire aider	2
Que la police nous laisse tranquilles, qu'elle ne nous réveille pas aussi tôt	2
Que la police n'intervienne plus violemment/ que la police soit gentille	2
Que la police nous laisse nous déplacer	1
Police moins humiliante et agressive	1

BIENS	15
Des vêtements et sous-vêtements	9
Chaussures	4
Couches pour les enfants	2
TÉLÉCOMMUNICATION	9
Charger les téléphones	3
Wifi internet, télévision (avoir des infos du monde, vidéos, musique, informations sur le fonctionnement et services en France)	2
Portables	2
Possibilité d'appeler la famille	1
Cartes SIM	1
PAPIERS	8
Des titres de séjour	6
Aide pour demander des papiers	1
Nous dire où nous pouvons vivre dignement	1
SANTÉ	6
Pouvoir dormir/sommeil	4
Accès aux soins	1
Protection dans le domaine de la santé	1
VIE QUOTIDIENNE	5
Propreté des espaces de vie	1
Faire famille avec les amis	1
Vivre bien et oublier le passé	1
Dehors t'as besoin de tout	1
Intimité	1
LIBERTÉ DE MOUVEMENT	4
Entrer en Angleterre	2
Partir d'ici	2
ACTIVITÉ	3
Étudier	2
Travailler	1
AUCUN BESOIN	5
Nous avons tout ce qu'il nous faut	5

Tableau 8 : 56 répondants à la question « Quelles sont les trois choses les plus importantes ou urgentes dont vous avez besoin pour être mieux ici ? ». Ce graphique tient compte de toutes les réponses qui ont été données. Certains interviewés ont donné une seule réponse, d'autres plus.

Les pistes alternatives à l'état actuel des choses sont très diverses. Elles se positionnent à différents niveaux : d'une part à un niveau local et d'autre part à un niveau national, voire international. Elles vont de demandes très matérielles et pragmatiques, comme le besoin de

matériaux pour s'abriter, jusqu'à formuler la remise en cause des entraves à la libre circulation, et revendiquer le « laissez passer » au Royaume-Uni ou encore de régulariser la situation des personnes. Richard l'affirme ainsi : « Faire en sorte que les migrants puissent avoir droit au séjour de manière légale », c'est la simple solution, selon lui, qui éviterait que des personnes continuent à vivre dans les conditions actuelles le long de la frontière franco-britannique. Il explique que c'est une évidence pour lui et qu'il suffirait que le droit au séjour soit octroyé à tout le monde pour éviter que des personnes soient soumises à ces conditions de vie.

Certaines pistes énoncées restent attachées à l'existant, avec notamment l'accès à des services et à des droits ou à la simple possibilité de ne pas être expulsés, chassés, harcelés par les forces de l'ordre.

Nous notons chez certains un refus d'être dans la demande, ou dans un discours individualiste et une attention toute particulière à inclure les autres, l'ensemble de cette communauté d'expérience. Certaines personnes prennent ainsi la parole pour d'autres, qu'elles considèrent comme « plus vulnérables », c'est le cas par exemple de Martha qui exprime la nécessité que les enfants puissent disposer de meilleures tentes et d'une nourriture adaptée à leur âge. Pourtant son enfant n'est pas avec elle, il est resté dans son pays d'origine. Durant notre recherche, nous avons noté sur le terrain, l'isolement des plus vulnérables, mais également des formes de solidarité et d'attention à leur égard.

PROPOSITIONS

Les associations s'interrogent depuis longtemps sur les actions à mettre en place pour améliorer les conditions de vie à la frontière. Elles ont mis en place des services, ouvert des structures, des lieux d'accueil de jour, préparé des contentieux, des actions de plaidoyer, des manifestations. Elles ont également réalisé des analyses, des recueils de témoignages, des actions en justice, des interpellations auprès des autorités. Ces actions soulagent le quotidien de tous ces hommes et femmes qui vivent dans les campements.

Nous avons posé la question de quelles actions entreprendre aux personnes que nous avons rencontrées. Nous leur avons demandé : « Qu'est-ce qui peut rendre la vie moins dure ici ? Qu'est-ce qui peut être fait pour améliorer votre vie quotidienne ? Avez-vous des idées ? ».

Quarante-et-une personnes ont donné leur avis, pendant que les autres nous ont dit ne pas avoir d'idées, car, comme nous ont confié certains : « Quand on vit dans les difficultés quotidiennes, ce n'est pas nécessairement facile d'imaginer une situation alternative ».

Ainsi Waleed nous explique : « Je ne sais pas, je n'ai pas d'idée, parce que ça fait longtemps que je vis à la rue, à part aller en Angleterre et pouvoir faire ma vie, je ne sais pas ce qui pourrait améliorer la vie ici, je ne sais rien imaginer d'autre ».

Deux personnes soulignent que les associations leur rendent la vie moins dure et qu'elles ne peuvent pas faire mieux. Sindis, qui se trouve depuis un mois à Grande-Synthe nous dit : « On n'ose pas demander ici », c'est pourquoi il ne cherche pas à imaginer des dispositifs, des solutions, des services, des changements qui pourraient améliorer le quotidien et moins encore le respect de ses droits.

Certains répondent que ce n'est pas à eux de penser à cela, leur objectif étant de quitter le nord de la France le plus rapidement possible. Amir nous explique : « Nous soutenons votre projet, nous recevons de l'aide des associations, c'est bien, mais notre objectif, ce n'est pas ça [améliorer la situation à la frontière] ».

Dlawar affirme que la seule chose importante pour lui c'est de passer en Angleterre. Il s'exprime ainsi : « La seule chose qui pourrait améliorer la situation ici, c'est d'amener les personnes en Angleterre et si j'ai quelque chose à dire pour ceux qui viendront après moi, c'est juste : "Bonne chance pour le passage, essayez tous les jours" ».

Il apparaît alors qu'entre associations et personnes en situation de transit, les intérêts et les priorités ne sont pas les mêmes, elles ne s'inscrivent pas dans la même temporalité. Naissent alors des difficultés à imaginer des actions communes, des projets et des mobilisations qui ne soient pas uniquement occasionnelles et dans l'urgence. En tant que personnes en transit, dont la vie dans le nord est perçue comme transitoire et provisoire, il est rare que les personnes aient envie de s'engager pour changer une situation qui, pour eux, représente une parenthèse de vie qu'on veut vite fermer. Nous notons que les projections des personnes se concentrent uniquement sur la perspective d'un futur meilleur, ailleurs.

Ainsi, le pouvoir d'agir des personnes en transit se déploie beaucoup plus en termes de résistances aux politiques migratoires, auxquelles ils répondent avec leurs propres corps, plutôt qu'en termes de revendications et de propositions respectueuses de leurs droits fondamentaux. Leur horizon d'action se révèle dans leur ténacité à ne pas céder face à toutes les entraves et obstacles à leur présence et à s'organiser pour y résister au mieux, collectivement et individuellement. Les personnes peuvent témoigner, s'indigner, trouver des solutions collectives ou individuelles pour survivre dans ce contexte, mais bien souvent elles ne sont pas porteuses d'énergies et de propositions de changement quant au présent. Il devient alors important de se mettre à leur écoute afin de comprendre et contextualiser la situation.

En outre, cette attraction vers le futur implique une relative indifférence aux perspectives de changement au présent. Cela pourrait être contrebalancée en mobilisant la voix de personnes ayant traversé la Manche. Nous nous sommes, en effet, demandé s'il ne s'agissait pas d'une question à poser à celles et ceux qui avaient rejoint le Royaume-Uni et qui, avec du recul, auraient envie de s'exprimer, une fois dépassées les urgences quotidiennes et cette situation de transit. Cette piste, bien que potentiellement riche d'intérêts, n'a pas pu être approfondie dans le cadre de cette recherche et mériterait d'être étudiée.

Quarante-et-une personnes ont malgré tout donné leur avis, partageant avec nous les actions qui, selon elles, pourraient être menées pour améliorer les conditions de vie de celles et ceux bloqué.e.s à la frontière. Nous avons synthétisé leurs réponses selon les domaines d'intervention : le changement des politiques migratoires, l'amélioration de l'existant, la création de nouveaux services et l'ouverture de lieux d'hébergement.

Changer les politiques migratoires	Nombre de personnes
Arrêter les actions de la police contre nous (dérangements, destructions, GAV si trouvés dans les parkings, évacuations)	7
Pouvoir aller en Angleterre	4
Arrêter Dublin, transformer le Nord en un lieu touristique	1
Des papiers pour pouvoir travailler	1
De la stabilité et des papiers	1
Droit de séjourner de manière légale	1
Obtenir l'asile	1

Changer les politiques migratoires	
Améliorer les toilettes, mettre à disposition de nettoyeurs	1
Améliorer l'accès à l'eau : des robinets permanents	1
Continuer à faire plaisir à nos enfants, à jouer avec eux	1
Coordonner la distribution des associations et qu'elles aient des personnes qui parlent notre langue	1
Des téléphones pour que chacun soit autonome et puisse donner des nouvelles à la famille	1
Des vêtements de la bonne taille	1
Les associations sont nombreuses, mais des fois la nourriture n'est pas suffisante pour tout le monde	1
Plus de sécurité	1
Pouvoir travailler	1
Simplifier la vie des personnes	1
Police moins humiliante et agressive	1
Ouvrir de nouveaux services	
Faciliter l'accès au droit, les demandes administratives sont difficiles	3
Aider à traverser	3
Apprendre le français pour comprendre ce qu'il se passe autour de nous	2
Améliorer l'anglais, faire des études	1
Formations aux métiers et aux langues, pour passer le temps	1
Donner des informations sur les opportunités d'installation en Europe	1
Expliquer aux personnes ce que font les associations	1
Ouvrir un camp ou un lieu dans lequel se poser et pouvoir se changer les idées	1
Créer des lieux d'hébergement	
Hébergement avec de l'eau et des douches/un abri au chaud pour se protéger	3
Camp fermé pour être en sécurité la nuit	2
Avoir un endroit tranquille dans lequel pouvoir s'abriter	1
Centre d'accueil sur le modèle de la Belgique	1
Des maisons comme ici pour tout le monde [chez un hébergeur]	1
Une tente plus grande, pour être plus heureux	1
Faciliter l'accès à des abris	1
Un abri pour tout le monde	1
Créer des camps bien entretenus, dans le respect de l'environnement	1

Tableau 9 : 41 personnes répondants à la question « Qu'est-ce qui peut rendre la vie moins dure ici ? Qu'est-ce qui peut être fait pour améliorer la vie quotidienne ? Avez-vous des idées ? ».

Arrêtons-nous sur certaines propositions. D'abord, nous allons nous intéresser à la réflexion sur la remise en cause des politiques migratoires et notamment des règlements de Dublin qui, comme nous l'avons vu, poussent des hommes et des femmes à tenter de rejoindre le Royaume-Uni. Ensuite, nous nous pencherons sur des suggestions d'activités qui pourraient offrir des ressources supplémentaires aux personnes, d'une part pour se débrouiller dans la jungle des législations et d'autre part pour se former. Enfin, nous allons clore le chapitre avec des pistes de solutions qui engloberaient les réponses à divers besoins. Et cela grâce à la création de camps ou de structures polyvalentes.

CHANGER DE POLITIQUES MIGRATOIRES

Nous avons vu que nombreuses sont les personnes pour lesquelles le Royaume-Uni représente une dernière chance pour ne pas être contraintes de rentrer dans le pays d'origine, quitté depuis longtemps et après avoir essuyé maints refus en Europe. « Il suffirait de permettre aux personnes de s'installer en Europe où ils pourraient travailler et être bien ou alors, leur permettre de traverser la Manche, les campements dans le nord de la France disparaîtraient ainsi », nous disent-ils.

Leyla met ainsi en évidence l'insensé de la situation dans le nord de la France : « Plein de monde se retrouve dans la Jungle à cause de [ce règlement] Dublin. S'ils arrêtaient avec Dublin, la Jungle finirait, il n'y aurait presque plus personne, parce qu'il n'y aurait pas toutes les personnes dont la seule option est d'aller au Royaume-Uni. Si personne n'avait donné ses empreintes, on ne serait pas là. Le bois du Puythouck est magnifique, il pourrait devenir touristique ! Là, avec tous les gens entassés dans ces conditions, il est sale. En plus les personnes disent « Qu'est-ce qu'il se passe en France ? ». Ça ne fait pas une belle publicité à la France. C'est très triste, ça pourrait être différent ! Déjà supprimer Dublin ça changerait la situation ! ».

RENFORCER LES SERVICES EXISTANTS

Sans remettre en cause le cadre politique sous-jacent, des personnes réfléchissent aux services qui peuvent améliorer leur quotidien. Elles s'adressent notamment aux associations et aux pouvoirs publics, en proposant de renforcer ou de rationaliser des services existants, comme par exemple la mise en place de points d'eau, ou la coordination de distributions alimentaires. Des personnes interviewées avancent des propositions de services qui pourraient leur être utiles, comme de l'aide à l'accès aux droits ou encore des formations. La plupart de ces services existent partiellement, des associations les proposent déjà, mais les personnes que nous avons rencontrées ne sont pas au courant.

De manière générale, nous avons constaté le manque d'informations sur le fonctionnement de l'accès aux droits en Europe. Un jeune, Shaker, affirme qu'il serait important d'avoir un service qui facilite l'accès au droit, nous le citons : « Car c'est difficile pour nous, les démarches administratives sont compliquées ». En effet, il a fait une demande d'asile, dont il a été débouté, et il a compris que c'était mieux de partir en Angleterre, mais se demande s'il s'agit de la seule solution. Nous l'avons vu dans le second chapitre, le calcul stratégique que beaucoup de personnes interviewées font sur les pays dans lesquels elles ont le plus de chances de pouvoir s'installer manque souvent d'informations sur les droits et les risques qu'elles encourent.

À plusieurs reprises, nous avons entendu ces jeunes bloqués depuis des mois à la frontière se plaindre « de perdre du temps », quatre d'entre eux proposent de mettre en place des formations souples et ouvertes à tous pour apprendre le français, pour améliorer l'anglais et « pour apprendre quelque chose » et ainsi se dire que le temps dans le nord de la France n'a pas été uniquement du temps perdu. Faris, un jeune de dix-sept ans, depuis plus de six mois dans les campements du nord, d'abord à Calais, puis à Ouistreham, propose des ateliers « pour se préparer à l'Angleterre ». Il suggère alors l'organisation de formations pour apprendre, par exemple, un métier ou des langues, il nous explique : « pour passer le temps, pour mieux utiliser le temps passé ici ». Apprendre les bases du français est essentiel pour Hatim qui affirme « Il faudrait que tout le monde puisse parler le français.

C'est vraiment un problème la langue, car les personnes souffrent de ne pas comprendre ce qui se passe ici en France ». On a en effet évoqué les difficultés d'accès aux soins à cause de la langue et la frustration de ne pas comprendre les échanges avec les autres, par exemple avec les forces de l'ordre.

Les formations et cours peuvent être également une occasion de rencontrer d'autres jeunes, et de tisser des liens. C'est le constat porté par le *Refugee Youth Service*, qui organise à Calais des cours d'anglais.

Les services proposés aux personnes sont souvent pensés pour répondre à une urgence très prenante. Pourtant en écoutant les personnes interviewées, en les entendant parler de l'attente, comme le dit Ahmed « Je perds mon temps, je ne fais rien d'utile de ma journée », nous pensons que des services qui vont au-delà de l'urgence pourraient intéresser certains jeunes.

La question du temps qui passe, du temps perdu, est fortement présente et renvoie à l'âge des personnes rencontrées. Créer des relations et des opportunités de formation pourrait alors atténuer l'interminable attente, en tentant la traversée. Pour les personnes qui sont depuis longtemps dans le nord de la France, des écoles avec des cours de français et d'anglais et d'autres formations pourraient s'avérer être des opportunités d'évasion mentale pour occuper ceux qui ont la sensation d'être coincés. Il s'agit d'ouvrir des brèches, capables de recevoir et d'orienter les personnes en rupture avec l'urgence et la routine de la vie à la frontière.

De plus, d'après les témoignages, la totale dépendance des services proposés à leur égard peut devenir source de souffrance pour les personnes dont l'attente se prolonge dans le temps. C'est le cas d'Asam, qui nous raconte que, dans un premier temps, cela lui était supportable, car c'était provisoire. Toutefois, le fait de ne pas parvenir à traverser la frontière s'est répercuté sur le stress et la frustration d'être dépendant des associations. La possibilité d'inclusion dans les associations des personnes habitant les campements, fatiguées des tentatives de traversées continues, pourrait devenir une opportunité qu'une petite minorité de personnes pourrait alors regarder avec intérêt.

De cette façon, les îlots de rencontres que sont les associations de soutien aux personnes en situation de transit pourraient alors jouer un rôle de point de repère pour un éventuel changement de trajectoire ou point d'ancrage.

DES STRUCTURES POLYVALENTES - ILOTS DE SOLIDARITÉ

Une dernière série de propositions concerne les lieux de vie dans lesquels il est possible de rester et d'avoir accès à des services, notamment d'avoir la possibilité d'un abri au chaud ou encore d'accès aux douches et toilettes.

Leyla nous confie ainsi son idée : « Il faudrait organiser un camp, un camp tout propre, qui ferait du bien aux personnes, mais aussi à l'environnement, et qui nous permettrait de nous soigner de l'environnement extérieur. Là c'est sale, parce que les associations donnent, parce que, en effet, on a besoin de vêtements par exemple. Mais après il n'y a pas de lieu pour laver les affaires alors les personnes jettent tout, dès que c'est sale. Avec un camp ou un centre, ça serait différent. Quand j'ai été six mois dans un centre d'hébergement, je pouvais tout nettoyer, je n'avais rien à jeter. De même pour la nourriture, car si tu n'as pas un lieu où la stocker, un frigo, ce que tu ne manges pas au repas, t'es obligé de le jeter ».

Nous avons décrit dans le chapitre trois les réticences à l'égard de l'orientation vers les structures fermées gérées par l'État, et la nécessité d'imaginer des solutions plus ouvertes. Ainsi, un jeune Soudanais de vingt-quatre ans, Manute, qui habite un campement dans une ville où il n'existe pas de lieu d'accueil de jour, nous dit : « la plus importante difficulté est d'être dehors tout-le-temps, tout-le-temps : le temps change, il pleut, il fait froid, les associations viennent pour nous donner des choses à manger, mais ce sont toujours les mêmes conditions de vie, être toujours dehors sous la pluie, avec juste une tente pour nous protéger, c'est ça qui est dur. Mais c'est hors de question qu'il y ait un logement parce que c'est l'État qui gère ça, alors que nous on est dans le passage, on ne souhaite et on n'espère pas être dans un centre ». Plus loin dans l'entretien, il affirme ne pas avoir d'idées sur ce qui pourrait être mis en place pour améliorer sa vie, car « les choses essentielles, on les a ». Il dévoile l'existence « d'un bâtiment pas loin dans lequel ils peuvent prendre une douche, laver les vêtements et même dormir si besoin ». Ce qui représente une autre piste, parcourue par les centres d'accueil de jour, les squats et l'accueil chez certains habitants. Ainsi, des structures disséminées sur les territoires du littoral, sortes de pôles ou centres de soutien et points des repères, laissant l'autonomie aux personnes et constituant des îlots de solidarités, pourraient représenter une voie possible pour répondre à nombre des besoins et urgences évoquées.



BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- Agier M., Bouagga Y., Gallison M., et al. *La jungle de Calais*, Puf, Paris, 2018.
- Amnesty International, *La solidarité prise pour cible, Criminalisation et harcèlement des personnes qui défendent les droits des migrant.e.s et des réfugié.e.s dans le nord de la France*, Rapport, 2019.
- Briké X., « Calais : une étape dans l'exil. Ethnographier les résistances dans un camp auto-établi », *Pensée plurielle*, vol. 42, 2, 2016.
- Caillaux N. et Henriot P., Harceler pour mieux faire disparaître, *Plein droit*, 129, 2021.
- Caloz-Tschopp M.C., *Les étrangers aux frontières de l'Europe et le spectre des camps*, La Dispute, Paris 2004.
- Ceccorulli M., *Framing irregular immigration in security terms : the case of Libya*, Firenze University Press, Firenze 2014.
- Centre Primo Levi, Médecin du Monde, *La souffrance psychique des exilés. Une urgence de santé publique*, Rapport, 2018
- Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), *Avis sur la situation des personnes exilées à Calais et Grande-Synthe*, Février 2021.
- Corporate Watch, Watch the Channel, Reprendre la manche ou "la crise des traversées", *Plein droit*, 129, 2021.
- Coureau H., *Ethnologie de la Forme-camp de Sangatte. De l'exception à la régularisation*, Éditions des Archives Contemporaines, Paris 2007.
- Djigo S., *Les Migrants de Calais*, Broché, 2016.
- Duvell F., Molodikova I. et Collyer M., *Transit Migration in Europe*, Amsterdam University Press, Amsterdam 2014.
- Einhorn L., « Intervenir en santé mentale dans une zone de non-droit », *Plein droit*, 2, 129, 2021.
- Einhorn L., Maud Rivière, Marielle Chappuis, Marie Chevelle et Sophie Laurence, « Proposer une réponse en santé mentale et soutien psychosocial aux exilés en contexte de crise. L'expérience de Médecins du Monde en Calais (2015-2017) », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 34, 2-3, 2018.
- Fontanari E., *Lives in transit. An ethnographic study of refugees' Subjectivity across European borders*, Routledge 2018.
- Griffiths M., Rogers A. et Anderson B., « Migration, Time and Temporalities : Review and Prospect », *Compas Research Resources Paper*. Oxford 2013.
- Galisson M., Pettit A.E., Timberlake F., « Une frontière hostile et meurtrière », *Plein droit*, 129, juin 2021
- Galisson M., *Deadly crossings and the militarization of Britain's borders*, Institute of Race Relations, London 2020.

- Galisson M., « Voir Calais et mourir », *Plein droit*, 109, 2016.
- Gisti / Institute of Race Relations (IRR) et Tribunal Permanent des Peuples (PPT), *Deadly Crossings and the militarisation of Britain's borders*, novembre 2020
- Gourdeau C., À Ouistreham, « Ces « solidaires » qui viennent en aide aux migrants », *The Conversation* 2020
- Gourdeau C., « L'hospitalité en actes. Quand des habitants viennent en aide aux migrants en transit à Ouistreham », *Revue du MAUSS*, 1, 53, 2019.
- Guénebeaud C., *Dans la frontière. Migrants et luttes des places dans la ville de Calais*, *Thèse en Géographie*, Université de Lille1, 2017.
- Guérin A., « Traité franco-britannique de Sandhurst : tout changer pour ne rien changer », *La Revue des droits de l'homme*, 2018.
- Guisao A., Quéré M., Riou F., Profil socio-sanitaire et besoins de suivi sanitaire des personnes accueillies dans les structures d'Île-de-France hébergeant des migrants évacués de campements de fortune parisiens. Bilans infirmiers d'orientation réalisés entre avril et décembre 2016, *Rapport Observatoire SamuSocial* 2017.
- Jenowein D., Whitaker J. et Lindner H., Les expulsions de terrain à Calais et Grande-Synthe. 1^{er} aout 2018.1 juin 2019, *Rapport Human Rights Observers*, 2019.
- Le Berre C., Michelet L., « Des discriminations systémiques », *Plein droit*, 129, 2, 2021.
- Lecuyot B., Gallego M., Rapport de diagnostic rapide. Eau, hygiène et assainissement. Sites de Grande Synthe, *Rapport ONG Solidarités International*, juin 2020.
- Lendaro A., « No finger print! » : Les mobilisations des migrants à Lampedusa, ou quand l'espace compte », *L'Espace Politique*, 25, 2015.
- Lotto M., « Villes accueillantes ? La solidarité des diasporas africaines à l'égard des migrants de transit », *Études de la Chaire Diasporas Africaines*, no 1, Sciences Po Bordeaux et Université Bordeaux Montaigne, 2021.
- Lotto M., « Abitare nella crisi. Le occupazioni abitative dei migranti », *Mondi Migranti*, 1, 2017.
- Ministère de l'intérieur, *Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés 2021-2023*, 2021
- Métraux J-C., *La migration comme métaphore*, La Dispute, 2011
- Migreurop, *Guerre aux migrants. Le livre noir de Ceuta et Melilla*, Éditions Syllepse, Paris 2007.
- Observatoire du Samu Social, DSAFHIR, Droits, santé et accès aux soins des femmes hébergées, isolées, réfugiées, *Rapport final*, 2020
- Orspere-Samdarra, Mieux comprendre la santé mentale, des repères pour agir. Guide pratique sur la santé mentale pour les personnes en situation de précarité ou de migration, *Rapport*, 2021.
- Paton E., C. Boittiaux, Confrontée.e.s à une crise multiple. Le traitement des personnes exilées dans le nord de la France durant l'épidémie de la Covid-19, *Rapport Refugee Rights europe, HRO, ChooseLove, L'Auberge des migrants*, 2020.

- Peyroux O., Le Clève A., Masson Diez E., Ni sains, ni saufs. Enquête sur les enfants non accompagnés dans le nord de la France, *Rapport association Trajectoires - Unicef*, 2016.
- Project Play, Les expulsions : des pratiques qui bafouent les droits des enfants à la frontière franco-britannique, *Rapport*, décembre 2020.
- Secours Catholique, Caritas France du Pas-de-Calais, « Je ne savais même pas où allait notre barque » Paroles d'exilés à Calais, *Rapport*, 2013.
- Thomas O., « Les objets et la condition de migrant : une recherche auprès des exilés à Cherbourg et sur les côtes de la Manche », *Géographie et Cultures*, 91-92, 2014.
- Thomas O., Des émigrants dans le passage. *Une approche géographique de la condition de clandestin à Cherbourg et sur les côtes de la Manche*, Thèse, Université de Caen, 2011.
- Torondel L., *Exilés à la frontière franco-britannique : recherche sur les tentatives et les traversées de la Manche par voie maritime*, 2018- 2021, juin 2021.
- Vacquerel B., Fixot A-M, Martinez M., « Migrants, droits et citoyenneté : expériences bénévoles à Caen-Ouistreham », dans Moquay, Mure (dir), *Brassages planétaires*, Hermann Editeurs, 2020.
- Veïsse A. et coll., « Violence, vulnérabilité sociale et troubles psychiques chez les migrants/exilés », *Bull Epidémiol Hebd.* 2017.

FILMOGRAPHIE

- Bakhtiari K., *L'escale*, 2013
- Camurat Jaude B., *Grande-Synthe*, 2018.
- Cézard Q., Taquard R., Gathy T., *Les enfants du Marais*, 2020.
- Crouzillat H. et Tura L., *Les messagers*, 2014.
- D'alife L., *The Milky Way*, 2020.
- Deaglio A., *Show all this to the world*, 2015.
- Dionisio I., *Shores. In the safe northern sun*, 2015.
- Fedele D., *The land between*, 2014.
- Frigo F., *Sanperè –Venisse il fulmine*, 2013.
- El-Khoury D., Raout C., Torkaman Rad E., *This food, good food*, 2015.
- P. Poulain, B. Vacquerel, *Ceux qu'on ne voit pas*, 2019.
- Maggiore A., *Lampedusa 3 ottobre 2013 i giorni della tragedia*, 2013.
- Moix Yann, *Re-Calais*, Arté reportage, 2018.
- Segre A. et D. Yimer, *Come un uomo sulla terra*, 2008.
- Seymour S.R., Marillier L. et Squires D., *Teranga*, film documentaire, 2020.

ANNEXE 1

Liste des personnes interviewées

Prénom	Département	Date	Sexe	Age	Pays d'origine
Richard	Pas-de-Calais	21-apr	H	20	Soudan
Ahmed	Pas-de-Calais	28-apr	H	17	Soudan
Martha	Pas-de-Calais	20-mag	F	29	Éthiopie
Nabila	Pas-de-Calais	19-mag	F	30	Éthiopie
Tarik	Pas-de-Calais	12-mag	H	29	Soudan
Nima	Pas-de-Calais	18-mag	F	26	Iran
Bhrane	Pas-de-Calais	17-mag	H	27	Érythrée
Kamal	Pas-de-Calais	14-mag	H	17	Soudan
Abdo	Pas-de-Calais	14-mag	H	16	Soudan
Ulagarech	Pas-de-Calais	31-mag	H	30	Éthiopie
Omar	Pas-de-Calais	15-mag	H	31	Irak
Shaker	Pas-de-Calais	16-mag	H	25	Soudan
Mustafa	Pas-de-Calais	31-mag	H	34	Soudan
Gloria	Pas-de-Calais	25-mag	F	20	Nigeria
Kaleb	Pas-de-Calais	26-mag	H	42	Éthiopie
Alghaliy	Pas-de-Calais	24-apr	H	16	Soudan
Garang	Pas-de-Calais	22-apr	H	18	Soudan
Asam	Pas-de-Calais	22-apr	H	22	Érythrée
Simon	Pas-de-Calais	15-mag	H	24	Érythrée
Amanuel	Pas-de-Calais	17-mag	H	21	Érythrée
Zaki	Pas-de-Calais	18-mag	H	16	Afghanistan
Tayeb	Pas-de-Calais	05-giu	H	24	Soudan
Mansour	Pas-de-Calais	09-giu	H	16	Soudan
Ali	Pas-de-Calais	08-giu	H	23	Afghanistan
Mahmud	Pas-de-Calais	11-giu	H	14	Soudan
Abdel	Pas-de-Calais	09-giu	H	16	Soudan
Ewin	Nord	12-apr	H	28	Irak
Sindis	Nord	12-apr	H	28	Irak
Adan	Nord	12-apr	H	35	Iran
Bihar	Nord	12-apr	H	21	Irak
Rafiq	Nord	14-apr	H	27	Irak
Osman	Nord	14-apr	H	35	Irak
Nuri	Nord	14-apr	H	31	Irak
Muhammad	Nord	17-apr	H	33	Irak
Ibrahim	Nord	17-apr	H	34	Irak
Kaveh	Nord	17-apr	H	24	Irak
Sivan	Nord	15-apr	H	24	Irak
Georges	Nord	15-apr	H	43	Irak
Dlawar	Nord	15-apr	H	21	Irak
Felek	Nord	15-apr	H	30	Irak
Adil	Nord	29-apr	H	25	Irak
Hiner	Nord	29-apr	H	25	Irak
Leyla	Nord	21-mag	F	34	Irak

Prénom	Département	Date	Sexe	Age	Pays d'origine
Hoài	Nord	02-giu	H	24	Vietnam
Sami	Manche	24-mag	H	30	Afghanistan
Zafar	Manche	24-mag	H	16	Afghanistan
Sayd	Manche	25-mag	H	24	Afghanistan
Osman	Nord	14-apr	H	35	Irak
Nuri	Nord	14-apr	H	31	Irak
Muhammad	Nord	17-apr	H	33	Irak
Ibrahim	Nord	17-apr	H	34	Irak
Kaveh	Nord	17-apr	H	24	Irak
Sivan	Nord	15-apr	H	24	Irak
Georges	Nord	15-apr	H	43	Irak
Dlawar	Nord	15-apr	H	21	Irak
Felek	Nord	15-apr	H	30	Irak
Adil	Nord	29-apr	H	25	Irak
Georges	Nord	15-apr	H	43	Irak
Dlawar	Nord	15-apr	H	21	Irak
Felek	Nord	15-apr	H	30	Irak
Adil	Nord	29-apr	H	25	Irak
Hiner	Nord	29-apr	H	25	Irak
Leyla	Nord	21-mag	F	34	Irak
Hoài	Nord	02-giu	H	24	Vietnam
Sami	Manche	24-mag	H	30	Afghanistan
Zafar	Manche	24-mag	H	16	Afghanistan
Sayd	Manche	25-mag	H	24	Afghanistan
Razi	Manche	25-mag	H	24	Afghanistan
Alan	Manche	25-mag	H	16	Afghanistan
Manute	Calvados	11-mag	H	24	Soudan
Waleed	Calvados	11-mag	H	16	Soudan
Amir	Calvados	12-mag	H	18	Soudan
Faris	Calvados	13-mag	H	17	Soudan
Hussein	Calvados	13-mag	H	24	Soudan
Luol	Calvados	21-mag	H	25	Soudan
Abdelaziz	Calvados	21-mag	H	27	Soudan
Souleymane	Calvados	31-mag	H	16	Soudan
Hatim	Calvados	01-giu	H	26	Soudan
Majdi	Calvados	29-mar	H	28	Soudan

ANNEXE 2

La grille d'entretien

Date entretien : _ _ / _ _ / _ _
Lieu entretien: _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Numéro questionnaire _ _
Nom enquêteur.trice : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Sexe de la personne interviewée : _ _ _ _
Langue de l'entretien : _ _ _
<input type="checkbox"/> ISM <input type="checkbox"/> avec traducteur <input type="checkbox"/> sans traduction

PARTIE 1 : PRÉSENTATION

→ D'ABORD ON AIMERAIT VOUS DEMANDER QUELQUES
INFORMATIONS SUR VOUS.

1. Quel âge avez-vous ?

_ _

2. Quelle est votre nationalité ?

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ apatride

[S'il.elle précise une région, un groupe ethnique, une minorité :] _ _ _ _ _ _ _ _

3. Quelles langues vous parlez ? [Laissez énumérer toutes les langues connues, également les dialectes, tout niveau, cocher les options et ajouter celles qui manquent]

FRANÇAIS	ANGLAIS	ARABE	PASHTO			
ITALIEN	ALLEMAND	KURDE	FARSI			

4. De quel âge à quel âge vous avez été à l'école ou vous avez fait des études ?

[s'il.elle n'a pas fait d'école, écrire de 0 ans à 0 ans]

De __ ans à __ ans

5. Avez-vous été formé à un métier, lequel ? [Indiquer également s'il.elle évoque un diplôme ou une qualification obtenue]

6. Êtes-vous marié ?

Oui Non

7. Est-ce que vous avez des enfants ? [Si oui] **Combien ?** [si non, écrire zéro et passer à la question 10]

__ [numéro]

8. Quel âge ont-ils ? [Si les enfants sont plus de 4, demander l'âge du plus petit et de l'aîné]

__ ans ; __ ans ; __ ans ; __ ans ou Ils ont de __ ans à __ ans

9. Où sont-ils ? [ATTENTION : Laisser répondre la personne librement, cocher les options pertinentes, plusieurs options sont possibles]

Pays de naissance Pays autre hors Europe

Pays autre en Europe Avec l'interviewé Disparus

10. Est-ce que quelqu'un/Quelqu'un d'autre [s'ils ont des enfants avec eux] **de votre famille se trouve avec vous ici ?**

Oui-> **Qui ?** _ _ _ Non

PARTIE 2 : PRÉSENCE SUR LE LITTORAL
→ NOUS ALLONS VOUS POSER MAINTENANT
QUELQUES QUESTIONS SUR VOTRE PRÉSENCE ICI.

11. Depuis combien de temps vous êtes ici ? [Entourer l'unité]

__ Jours semaines mois

12. Avant de venir ici, vous étiez dans quelle ville ?

13. Dans quelles villes avez-vous été en France ?

[Montrer la carte, cercler et ajouter les villes évoquées par l'interviewé.e]



14. Pourquoi vous vous trouvez ici ?

15. La première fois que vous avez entendu parler de Grande-Synthe/Calais/Ouistreham/... c'était où ?

16. [S'il.elle a évoqué l'Angleterre dans les motivations] [S'il.elle n'a pas évoqué l'Angleterre, commencer par demander s'il.elle souhaite rejoindre l'Angleterre]
Pourquoi l'Angleterre ?

Pourquoi l'Angleterre ? [résumer la réponse]	Connaissez-vous des personnes en Angleterre ?		Quel travail pensez-vous faire en Angleterre ?	Quels papiers pensez-vous obtenir en Angleterre ?
	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
	Qui sont-ils ? [ATTENTION : Laisser répondre librement] <input type="checkbox"/> Famille <input type="checkbox"/> Amis <input type="checkbox"/> Personnes rencontrées sur la route de votre migration <input type="checkbox"/> Personnes originaires du pays d'origine.			

PARTIE 3 : CONDITIONS DE VIE

→ NOUS ALLONS, MAINTENANT, VOUS DEMANDER DES CHOSES SUR VOTRE VIE QUOTIDIENNE ICI, À LA FRONTIÈRE.

17. Quelles sont les difficultés majeures que vous vivez ici ?

[lister les difficultés évoquées]

18. Quelles sont les trois choses les plus importantes/urgentes dont vous avez besoin pour être mieux ici ? [Si la personne a des difficultés à répondre attention ne pas suggérer des réponses, proposer uniquement les indications suivantes : services, objets, structures, aides]

1. _ _ _

2: _ _ _

3: _ _ _

19. [Si la personne n'évoque pas des besoins matériels] **Est-ce que vous avez des besoins matériels particuliers (produits d'hygiène, nourritures, objets...) lesquels ?**

20. **Depuis que vous êtes arrivé ici, jusqu'à aujourd'hui, est-ce que quelque chose a amélioré votre quotidien ? Si oui, de quoi s'agit-il ?** [service, objet, rencontre d'un groupe/une association, changement de lieu de vie... ?]

21. **Qu'est-ce qui pourrait rendre la vie moins dure ici ? Qu'est-ce qui peut être fait pour améliorer la vie quotidienne, ici ? Avez-vous des idées ?**

22. **Nous aimerions savoir dans quelles situations vous avez dormi depuis que vous êtes arrivés dans le Nord de la France** [montrer carte]. **Je vous lis une liste et vous me dites si vous y avez dormi ou pas** [enchaîner la lecture de TOUTES les options]

Avez-vous dormi chez quelqu'un/ dans sa maison ?	Dans une maison abandonnée ou un dépôt (squat) ?	Avez-vous dormi dehors sous une tente/un abri ?	Dehors : sans tente, ni abris ?	Avez-vous dormi dans un hôtel ?	Vous est-il arrivé de dormir dans un centre d'hébergement ?
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non					

23. En France, avez-vous été au moins une nuit dans un centre d'hébergement ?

[une structure dans la quelle pouvoir dormir]

Oui

[S'il a déjà été dans un centre d'hébergement]

Est-ce que vous vous souvenez le nom du centre ou la ville et l'adresse ?

Avez-vous décidé d'y aller ou on vous ont-ils obligé à y aller ? [ATTENTION : Laisser répondre librement]

Choix Amené sans info Obligé

Pourquoi vous n'y êtes plus ?

Donnez-nous un aspect positif et un aspect négatif de votre passage dans ce centre

- Positif :

- Négatif :

Non

[S'il n'a jamais été dans un centre]

Pourquoi vous n'avez jamais été dans un centre d'hébergement ?

[ATTENTION : Si mineur] **Savez-vous qu'en France en tant que mineur, jusqu'à 18 ans, vous avez droit à rester en France, vous êtes logé, nourri et vous pouvez aller à l'école ?**

Oui Non

Ça vous intéresse ?

Oui Non, pourquoi ?

[ATTENTION : S'il répond oui aux deux questions] **Avez-vous déjà demandé à rester en France, d'être nourri et logé ? Qu'est-ce qui s'est passé ?**

[Si réticence à répondre ou confusion essayer de comprendre :

- s'il y a demandé une prise en charge

Oui Non

- si un examen médical a été pratiqué

Oui Non

- s'il a présenté des documents qui permettent d'établir la minorité

Oui Non]

24. Depuis que vous êtes ici, à , vous êtes vous senti en danger? [Si la réponse est « non » demander s'il.elle a été préoccupé.e par des choses qui peuvent le.a mettre en danger. ATTENTION : Laisser répondre la personne et interpréter sa réaction en choisissant parmi les options, demander confirmation]

- Jamais Quelques fois Souvent Tout-le-temps

25. [Si oui] À cause de quoi (vous êtes-vous senti en danger) ?

26. [ATTENTION : compléter la réponse en proposant toutes les options et un choix libre « autres »]

Est-ce que vous vous êtes senti en danger à cause du froid/pluie		En essayant de traverser la frontière		À cause des gens qui ne veulent pas de migrants		À cause des gens qui vivent autour de vous		À cause de vous-même (vous pouvez faire des choses qui peuvent vous mettre en danger)		À cause de l'action de la police	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

27. [Si la personne a des enfants avec elle] Quelles sont vos craintes pour vos enfants ?

28. Et quant à la police, ici, ça vous est déjà arrivé que...

<p>a) La police vous fasse partir de là où vous dormez ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>b) [Si la réponse est « oui »] Comment vous vous êtes senti ? Est-ce que vous vous êtes senti humilié, en colère, triste, ça vous a laissé indifférent ? [Plus d'options sont possibles]</p>											
	<input type="checkbox"/> Humilié	<input type="checkbox"/> En colère	<input type="checkbox"/> Triste	<input type="checkbox"/> Indifférent <input type="checkbox"/> Autre :								
<p><i>[Si la réponse est « oui »]</i> Combien de fois c'est arrivé depuis que vous êtes ici ? _ _ _</p> <p>Est-ce que vous pouvez donner un exemple de ce que vous avez vécu ?</p>												
<p>a) Est-ce que vous avez eu des contrôles de police, ici dans le Nord de la France ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>b) [Si la réponse est « oui »] Est-ce que vous pouvez nous raconter qu'est-ce qu'il vous est arrivé lors des contrôles ?</p>												
<p>a) Est-ce que vous avez été enfermé, depuis que vous êtes dans le nord de la France ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <table border="1" data-bbox="785 1352 1326 1594"> <tr> <td colspan="4" data-bbox="791 1361 1319 1415">b) Où ?</td> </tr> <tr> <td data-bbox="791 1424 922 1594"> <input type="checkbox"/> Prison </td> <td data-bbox="928 1424 1059 1594"> <input type="checkbox"/> Centre de rétention pour migrants </td> <td data-bbox="1066 1424 1197 1594"> <input type="checkbox"/> Au poste de police </td> <td data-bbox="1203 1424 1319 1594"> <input type="checkbox"/> Autre : </td> </tr> </table>					b) Où ?				<input type="checkbox"/> Prison	<input type="checkbox"/> Centre de rétention pour migrants	<input type="checkbox"/> Au poste de police	<input type="checkbox"/> Autre :
b) Où ?												
<input type="checkbox"/> Prison	<input type="checkbox"/> Centre de rétention pour migrants	<input type="checkbox"/> Au poste de police	<input type="checkbox"/> Autre :									
<p>c) [Si la réponse est « oui »] Qu'est-ce qui s'est passé ?</p>												

29. Par rapport à la police, ici dans le nord de la France, elle :

- est intervenue pour vous protéger ou elle vous a aidé
- a utilisé un pistolet électrique contre vous
- un bâton/une matraque contre vous
- a utilisé des gaz qui brûlent les yeux
- vous a donné des coups ou vous a poussé violemment
- vous a insulté
- vous a pris ou cassé des objets (tentes, téléphones, lunettes ...)
- vous a déchiré/cassé vos papiers

PARTIE 4 : SANTÉ → JE VAIS MAINTENANT VOUS POSER DES QUESTIONS SUR VOTRE ÉTAT DE SANTÉ, IL EST IMPORTANT POUR NOUS DE VOUS POSER CES QUESTIONS POUR IMAGINER DES SERVICES ADAPTÉS.

30. Comment décrivez-vous actuellement votre état de santé physique/comment va votre corps ? [ATTENTION : Laisser répondre la personne. Interpréter la réponse et demander confirmation]

- très bon/bien bon/bien assez bon/bien mauvais très mauvais

31. Au cours de la dernière semaine, vous est-il arrivé de vous coucher avec la faim, sans avoir assez mangé ? [ATTENTION : Laisser répondre la personne et éventuellement évoquer les options]

- Jamais Des fois Plusieurs Jours Presque toujours

32. Avez-vous des maladies de longue durée qui nécessitent un traitement/des médicaments ?

<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui Est-ce que vous prenez le traitement/les médicaments ?
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Parfois ou Jamais. Pourquoi (parfois) vous ne le prenez pas ?

33. Avez-vous un mal qui empire avec le temps ?

- Oui → Depuis quand ? _ _ _ _
 Non

34. Depuis que vous êtes ici, est-ce que vous vous êtes fait mal, blessé ?

- Oui → Comment cela est arrivé ? _ _ _
 Non

35. La dernière fois que vous avez été chez un médecin c'était quand ?

[Si la personne répond avec un lieu c'est ok]

36. Depuis que vous êtes en France, vous est-il arrivé de NE PAS aller chez un médecin même si vous en aviez besoin ?

Non, (ça ne vous est jamais arrivé).

Oui -> **Pour quelle raison ?** [ATTENTION : écouter la réponse et proposer également toutes les autres options]

37. [ATTENTION : compléter la réponse en proposant toutes les options]

Vous n'y êtes pas allés également parce que vous ne saviez pas où aller		Parce que vous avez pensé qu'il n'allait pas vous comprendre (à cause de la langue)		Vous n'y êtes pas allé pensant qu'il pouvait vous demander de l'argent		Parce qu'il pouvait vous demander vos papiers ou appeler la police		Car vous aviez peut qu'il vous dise que votre mal était grave ?		Parce que vous avez eu une mauvaise expérience avec un médecin		Vous aviez d'autres soucis et pas le temps.		Autre
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	

38. Qu'est-ce que vous faites si vous êtes malade ou blessé ici ?

39. Comment décrivez-vous votre état de santé psychologique/ comment vous allez dans la tête ? [ATTENTION : Laisser répondre la personne. Interpréter la réponse et demander confirmation]

Très bon/bien Bon/bien Assez bon/bien Mauvais Très mauvais

[ATTENTION : Si la personne évoque des symptômes, les indiquer]

40. Depuis que vous êtes ici, avez-vous du mal à dormir ou à vous endormir :

Jamais Des fois/ peu Plusieurs jours Presque toujours/toujours

41. [Si oui] Pourquoi ? [Laisser répondre et questionner sur les autres options]

Avez-vous des pensées-angoisses sur le futur		Des pensées-angoisses par rapport à votre situation ici.		Vous pensez à votre passé		Vous ne vous sentez pas en sécurité/ Peur que quelque chose de mal vous arrive		À cause du froid/de la faim ou de la pluie		Pour une autre raison, laquelle ? ---
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	

42. Est-ce que vous consommez de l'alcool, des substances, des drogues ? Souvent, des fois ou beaucoup ? Ou Trop ?

Je n'en consomme pas Des fois Souvent Beaucoup Trop

43. [Si les réponses sont affirmatives] Vous pensez que l'alcool/drogue vous servent pour.. [lire toutes les options, plusieurs réponses possibles]

- Dormir mieux
- Avoir le courage pour faire des choses dangereuses
- Faire passer le temps
- Vous changer les idées, diminuer l'angoisse

44. Quand vous avez commencé à boire de l'alcool-prendre des drogues ? [toute réponse est acceptée (année, lieu ou situation)]

45. Qu'est-ce que vous préoccupe le plus par rapport à la COVID ?

PARTIE 5 : SITUATION ADMINISTRATIVE
→ NOUS VOUS POSONS ENCORE QUELQUES QUESTIONS
SUR VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

46. Avez-vous déposé une demande pour obtenir un titre de séjour/des papiers en Europe ou en France ?

<input type="checkbox"/> Oui → Pour quel titre <input type="checkbox"/> regroupement familial <input type="checkbox"/> travail <input type="checkbox"/> étude <input type="checkbox"/> santé <input type="checkbox"/> asile politique <input type="checkbox"/> autre Où ? Avez-vous eu une réponse ? <input type="checkbox"/> Non → Pourquoi ? [ATTENTION : <i>laisser répondre et cocher l'option</i>] <input type="checkbox"/> La demande est en étude <input type="checkbox"/> Je ne suis pas allé aux rendez-vous <input type="checkbox"/> Je ne suis pas au courant <input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Oui → Que vous ont-ils répondu ? [ATTENTION <i>laisser répondre</i>] <input type="checkbox"/> Refus-débouté <input type="checkbox"/> Procédure Dublin <input type="checkbox"/> Autre (préciser)...	<input type="checkbox"/> Non, pourquoi ?
---	---

47. [Si demande d'asile en France] Quand avez-vous demandé l'asile et vous ont-ils [l'OFII] proposé un logement ?

Oui Non

48. Vous ont-ils pris vos empreintes digitales quelque part en Europe ?

<input type="checkbox"/> Oui → Quand et dans quel pays ?	<input type="checkbox"/> Non
---	------------------------------

49. Réfléchissez-vous à demander des papiers en France ?

Oui Non

PARTIE 6 : PARCOURS → DERNIÈRE CHOSE, NOUS VOUS POSONS ENCORE DES QUESTIONS SUR VOTRE PARCOURS

50. Pouvez-vous nous raconter les étapes de votre migration/déplacement de là où vous êtes nés, jusqu'à aujourd'hui ? Nous pouvons parcourir ensemble les pays dans lesquels vous avez été. Nous vous posons les questions pour chaque pays.

Dans quel pays êtes-vous né :	Quand l'avez-vous quitté ? Âge _ _ ou Année _ _	Pourquoi êtes-vous partis ? -----	
<p>1) Ensuite, dans quel pays êtes-vous allé ? -- [poser ces questions pour chaque pays traversés jusqu'à la France]</p>	<p>Combien de temps y êtes-vous resté ? -- Jours Mois Années [Indiquez le chiffre et encrer l'unité de temps correspondante]</p>	<p>Pourquoi êtes-vous parti de ce pays ? [ATTENTION <i>laisser répondre, ne pas lire les options, cocher si la réponse renvoie à une option ou synthétiser la réponse</i>]</p> <p><input type="checkbox"/> Parce que vous étiez juste de passage-en transit, vous vouliez aller ailleurs</p> <p><input type="checkbox"/> Parce qu'il n'y avait pas de travail</p> <p><input type="checkbox"/> à cause de la guerre ou de la situation politique</p> <p><input type="checkbox"/> Parce que là-bas ils mal traitent les migrants (exploitation, racisme)</p> <p><input type="checkbox"/> Parce que vous avez eu l'opportunité de repartir</p> <p><input type="checkbox"/> Parce que c'était difficile pratiquer votre religion</p> <p><input type="checkbox"/> Parce que vous vous ne sentiez pas libre</p> <p><input type="checkbox"/> Autre :</p>	<p>Je vous lis différentes options par rapport à votre hébergement dans ce pays, vous me répondez oui ou non ? [ATTENTION cocher les réponses affirmatives] Dans ce pays, vous est-il arrivé de vivre ... ?</p> <p><input type="checkbox"/> à la rue</p> <p><input type="checkbox"/> dans un camp</p> <p><input type="checkbox"/> dans un logement abandonné, sans payer</p> <p><input type="checkbox"/> dans un logement acheté/loué</p> <p><input type="checkbox"/> chez la famille/ amis</p> <p><input type="checkbox"/> chez des gens de votre pays d'origine</p> <p><input type="checkbox"/> dans une prison/centre de rétention pour migrants</p> <p><input type="checkbox"/> dans un hôtel/chambre loués</p> <p><input type="checkbox"/> dans un centre d'hébergement</p>
<p>[s'il.elle est passé par des autres pays avant la France répondre en annexe]! DERNIER !</p> <p>Enfin, dans quel pays êtes-vous allé ? FRANCE</p>	<p>Depuis combien de temps y êtes-vous ? -- Jours Mois Années [Indiquez le chiffre et encrer l'unité de temps correspondante]</p>	<p>Est-ce que vous voulez partir ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [Si oui] Pourquoi voulez-vous partir ?</p> <p><input type="checkbox"/> Parce que vous y êtes juste de passage-en transit, vous voulez aller ailleurs</p> <p><input type="checkbox"/> parce qu'il n'y a pas de travail</p> <p><input type="checkbox"/> à cause de la situation politique</p> <p><input type="checkbox"/> parce que les migrants sont mal traités ici (exploitation, racisme)</p> <p><input type="checkbox"/> parce que vous avez l'opportunité de partir</p> <p><input type="checkbox"/> parce que c'est difficile pratiquer votre religion</p> <p><input type="checkbox"/> parce que vous vous sentez pas libre</p> <p><input type="checkbox"/> Autre :</p>	<p>En France ça vous est arrivé de vivre?</p> <p><input type="checkbox"/> à la rue</p> <p><input type="checkbox"/> dans un camp</p> <p><input type="checkbox"/> dans un logement abandonné, sans payer</p> <p><input type="checkbox"/> dans un logement acheté/loué</p> <p><input type="checkbox"/> chez la famille/ amis</p> <p><input type="checkbox"/> chez des gens de votre pays d'origine</p> <p><input type="checkbox"/> dans une prison/centre de rétention pour migrants</p> <p><input type="checkbox"/> dans un hôtel/chambre loués</p> <p><input type="checkbox"/> dans un centre d'hébergement</p>

51. Avez-vous des choses à rajouter que nous n'avons pas mentionné pendant cet entretien ?

52. [Uniquement si la personne est très disponible et vous avez l'impression qu'elle a encore envie de parler] Pouvez-vous nous décrire une journée typique ici à la frontière ? Comment se déroule votre journée ?



La Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s (PSM) accompagne un réseau d'associations présentes sur l'ensemble du territoire du « Grand Nord », de Cherbourg à Dunkerque, qui agissent en soutien des personnes exilé.e.s à la frontière franco-britannique.

La PSM a été créée en réponse aux besoins des associations pour renforcer la concertation et la coordination entre elles afin de mutualiser les expériences, les moyens et les compétences et ainsi organiser une meilleure défense des droits des personnes exilées.

Ce rapport est le fruit d'une mission de recherche, commanditée par la PSM, dans le cadre de sa « Commission plaidoyer », et d'une démarche pour « Penser et agir autrement pour une politique respectueuse des droits à la frontière franco-britannique ».

Depuis 2019, les membres du réseau se sont ainsi réunis au sein de la "commission plaidoyer", afin de réfléchir ensemble à une stratégie de plaidoyer pour que les droits fondamentaux et la dignité des personnes exilées soient respectés à la frontière.

Aujourd'hui, cette commission plaidoyer s'est dotée, non pas d'un plan de campagne avec des demandes finales d'ores et déjà identifiées, mais d'une méthodologie, impliquant un véritable changement de posture. Celle-ci repose sur trois grands volets : le travail d'enquête auprès des personnes en situation de transit, une analyse critique des politiques publiques – dont le résultat est ce présent rapport - et la construction d'alliances citoyennes sur le sujet dans l'intention de construire des solutions respectueuses des droits fondamentaux à la frontière franco-britannique.